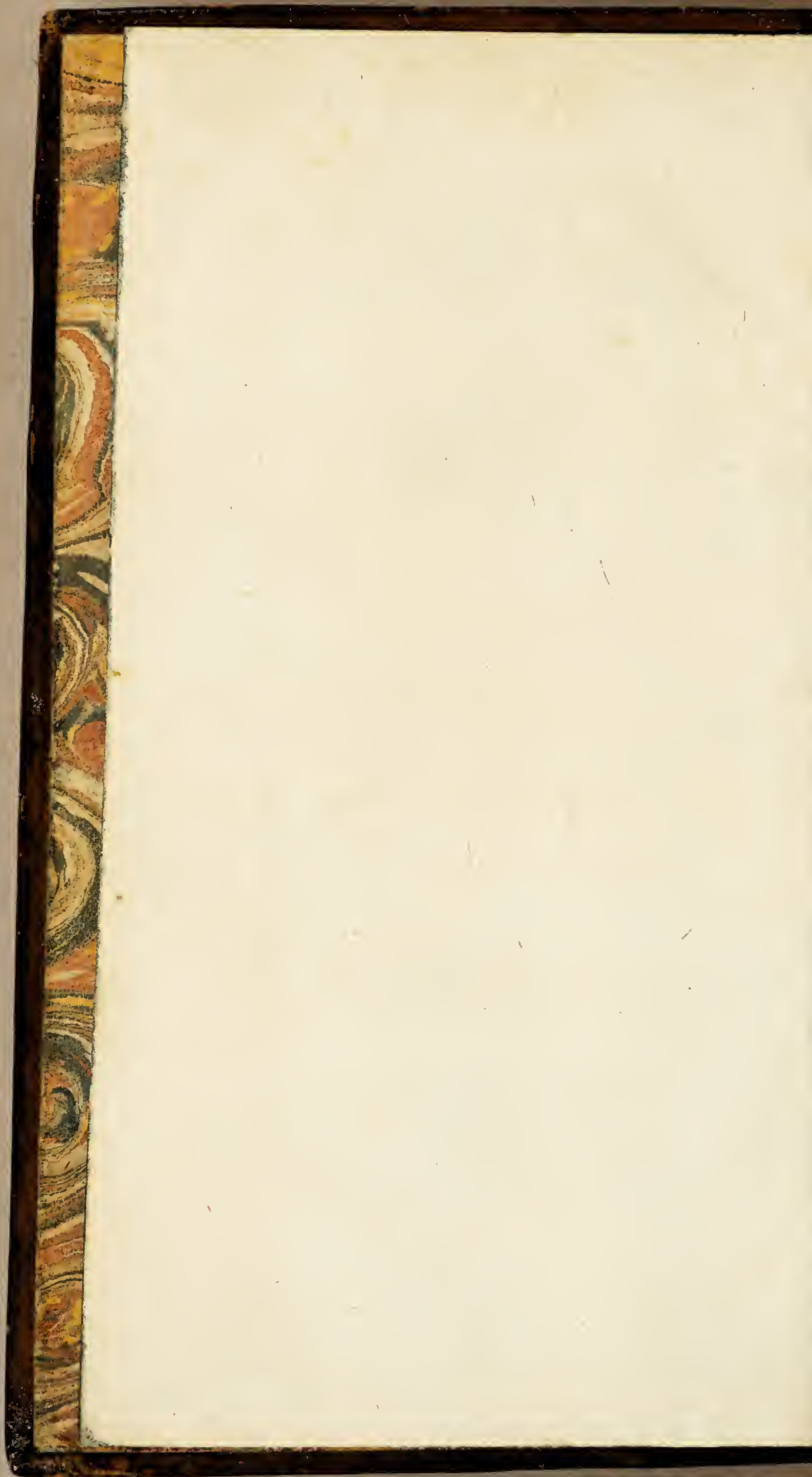


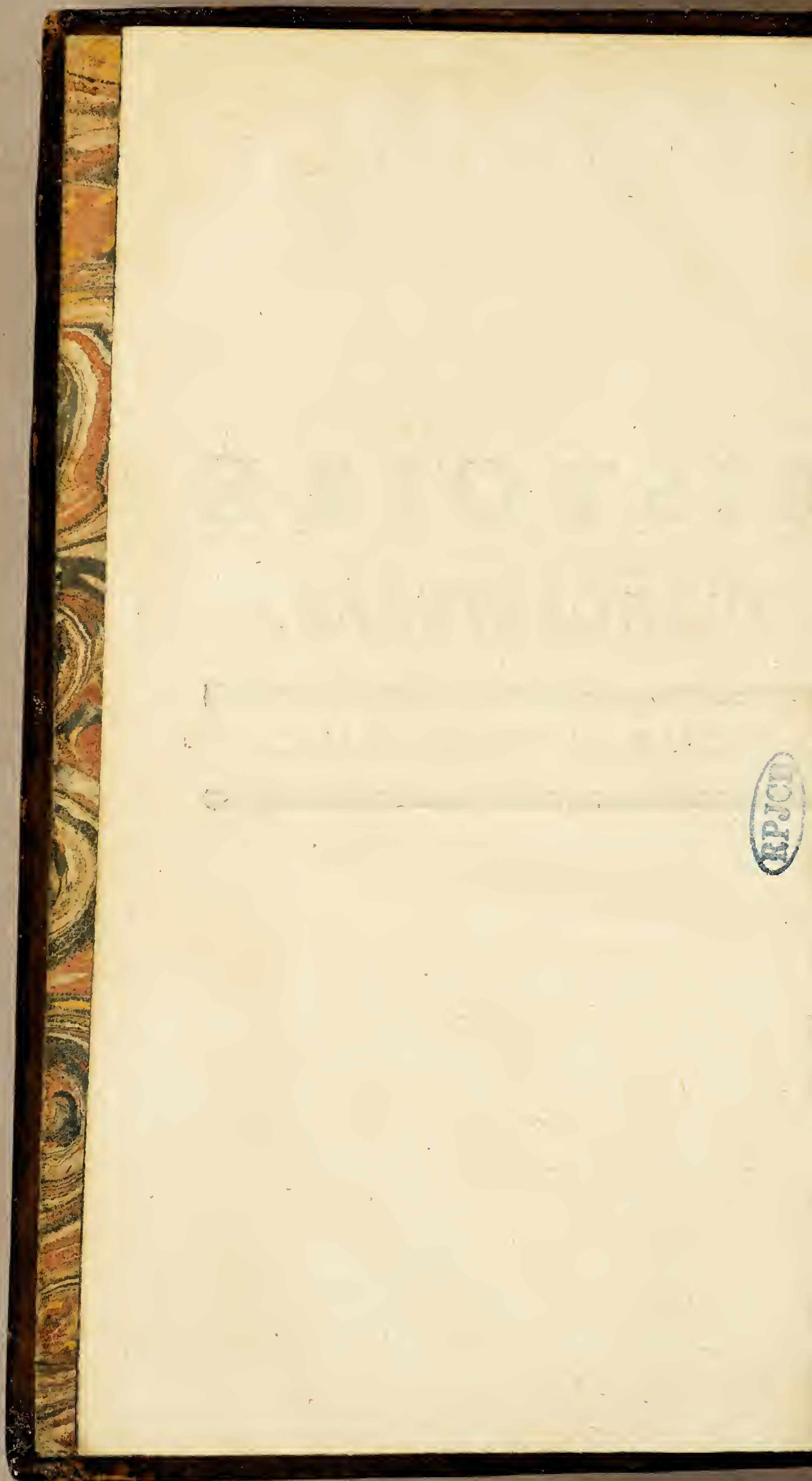




HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

TOME CINQUIEME.



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS LE TRAITÉ d'Aix-la-Chapelle en 1748, jusqu'au Traité de Paris en 1763.

POUR SERVIR DE CONTINUATION AUX HISTOIRES DE MM. SMOLLETT ET HUME.

Par M. TARGE,

Ancien Professeur de Mathématiques de l'Ecole Royale-Militaire.

TOME CINQUIEME.



A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

Chez { DESAINT, rue du Foin S. Jacques.
SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.

M. DCC. LXVIII.



HISTOIRE
'ANGLETERRE,
LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE III.

. *Etat des Puissances belligérantes.* §. II. *Duderstadt est pris & perdu par les François.* §. III. *Prise de Marbourg par les Alliés.* §. IV. *Le Comte de Broglio se jette dans Cassel.* §. V. *Le Prince Héréditaire est défait à Grunberg.* §. VI. *Les Alliés levent le siège de Cassel.* §. VII. *Incendie d'un magasin François.* §. VIII. *Bataille de Fillingshausen.* §. IX. *Seconde journée : M. de Broglio est obligé de se retirer.* §. X.

Retraite de M. de Soubise. §. X
Le Prince Henri de Brunswick
tué dans une escarmouche. §. XI
Pertes & avantages de part & d'au
tre. §. XIII. Marches des armé
ennemies. §. XIV. Avantages d
François. §. XV. Ils prennent
abandonnent Wolfembuttel. §. XV
Fin de la campagne en Westphali
§. XVII. Position du Roi de Pruss
§. XVIII. Légers avantages des Pru
ssiens. §. XIX. Blocus de Colber
par les Russes & les Suédois. §. XX
Marches des Russes. §. XXI. Acti
vité du Roi de Prusse. §. XXII. L
Général Laudhon surprend Schweid
nitz. §. XXIII. Conspiration de
couverte contre le Roi de Pruss
§. XXIV. Réflexions sur cet atten
tat. §. XXV. Cantonnement de
troupes. §. XXVI. Les Russes s
rendent maîtres de Colberg.

George III
An. 1761.

I.
Etat des Puissances belligérantes.



ES négociations qui se firent dans le cours de cette année pour donner la paix à l'Europe ne rallentirent point l'ardeur des Officiers & des troupes qui combattoient en Allemagne. C'est ordinairement dans

George III.
An. 1761.

occaſions que les Généraux, ani-
; d'une noble émulation, font de
iveaux efforts pour ſe ſignaler
quelque coup d'éclat, afin de
cer leurs rivaux à ſe prêter à des
ditions plus favorables pour les
iſſances qui ont eu la gloire de
nporter quelque grand avantage.
; victoire change quelquefois le
ême politique des Puiſſances neu-
: mais il n'arriva rien de ſembla-
dans l'année dont nous rappor-
s les évènements. Les Hollandois
tinuoient à ſe plaindre du trouble
les Corſaires Anglois cauſoient
ir commerce; mais les Etats-Gé-
iux avoient trop d'avantage à
ler la neutralité, pour que cette
ation des traités pût les détermi-
à ſe déclarer contre la Grande-
agne, & ils s'en tinrent à ordon-
qu'il ſeroit armé en toute diligence
ze vaiſſeaux de guerre pour pro-
r leur commerce dans la Médi-
année. Les Danois profitoient des
onſtances pour étendre celui qu'ils
oient, & pour le pouvoir ſoutenir
ès la guerre terminée : les Eſpa-
ls commençoient à jouir des mê-
avantages ſous la domination

George III.
An. 1761.

d'un Monarque qui connoissoit les v
ritables intérêts de leur nation & tr
vailloit à la retirer de la langueur c
elle étoit tombée depuis la conquê
du nouveau Monde. Le Roi de Port
gal ne paroissoit occupé que de l'e
pulsion des Jésuites & de l'extinctio
des conspirations dans son Royaume
la Cour de Vienne penchoit fort
ment vers la paix : celle de Peter
bourg promettoit de seconder se
Alliés par de nouveanx efforts : le
Suédois étoient toujours divisés en
tre les deux partis : l'Angleterre s'é
puisoit d'hommes & d'argent, mai
elle trouvoit des ressources conti
nuelles dans l'immensité de son com
merce : le Roi de Prusse sembloit n
se soutenir que par la politique d
ses rivaux ; mais l'activité de son gé
nie lui fournissoit tous les hivers de
moyens de réparer ses pertes, & d
se retrouver à chaque printemps dan
un état aussi brillant que si chacun
de ses campagnes eût été marqué
par des victoires : enfin, la France n
manquoit point d'hommes ; & à en
juger par le luxe de la nation, l'ar-
gent devoit y être commun, mais on
prétendoit que celui qui étoit destiné

George III. An. 1761.

besoins de l'Etat, passoit par tant anaux, que la paix étoit nécessaire r examiner à fond & corriger bus; aussi le Monarque la desiroit emment, comme il le prouva par offres qu'il fit dans le cours des ociations, ainsi que nous le rapterons après les évènements de ampagne.

II. Duderstadt est pris & perdu par les François.

u mois de Janvier, les troupes nçoises étant en quartier à Cassel elles du Prince Ferdinand à Uslar, eut quelques escarmouches en erses parties de la Westphalie. 2, M. le Comte de Broglio & M. Stainville, avec un gros corps de upes Françoises, attaquèrent la e de Duderstadt, située à l'extréé de la gauche des cantonnements l'armée des Alliés. Le Général nsberg qui y commandoit, abanna la place & se retira sur les haurs d'Herbishagen. Il conserva ce te jusqu'à l'arrivée des Généraux lmanseg & Luckner, qui lui amerent des secours le lendemain. urs troupes étant réunies, attaèrent les François, qui s'étoient parés de la ville; les forcèrent n sortir, & les poussèrent jusqu'à

George III. An. 1761.

Witzenhausen, avec perte de si[x] cents hommes : les Alliés n'en euren[t] pas plus de cent tués ou blessés, mai[s] on leur fit environ deux cents pri[-] sonniers. Le 8 du même mois, M. d[e] Belsunce, avec un détachement d[e] deux compagnies de grenadiers & de 150 cavaliers, surprit & dispers[a] un parti des Alliés qui avoit son post[e] à Gibelhausen. Ils y perdirent quatr[e] Officiers & environ 100 soldats. L[e] 27, un autre détachement command[é] par M. de Saint-Victor, surprit un[e] partie de la Légion Britannique à Stadtberg : le Commandant fut tu[é] dans sa chambre, & les ennemis perdirent environ cent quatre-vingt[s] hommes. M. de Maupeou attaqua en même temps le poste de Rhuden, mais il fut obligé de se retirer, n'ayant pu entamer les Alliés.

III. Prise de Marbourg par les Alliés.

Le Prince Ferdinand ayant rassemblé ses troupes, se mit en marche le 11 de Février sur quatre colonnes par les chemins de Warbourg, Liebenau, Sielen & Dringelbourg. Le Prince Héréditaire, croyant surprendre les François qui étoient en garnison à Fritzlar, se rendit le 12 devant cette place, mais M. de Nar-

ne qui y commandoit, s'étant tenu ses gardes, le Prince fut repoussé; erdit 200 hommes, & fut obligé tendre la grosse artillerie pour aquer en forme : le 15, il fit bomder la ville, & M. de Narbonne, yant pas d'artillerie, se trouva cé de capituler ; mais il ne rendit lace qu'à des conditions honoras & après une aussi belle défense il lui fut possible de la faire. Dans même temps le Lieutenant-Général edenbach prit un gros magasin des nçois à Rosenthal & forma contre rbourg une entreprise où il perdit vie & où ses troupes furent reussées avec une perte de plus de lle hommes & de trois pièces de non. Cette ville se rendit peu de irs après au Marquis de Granby, i s'empara aussi de celle de Gursberg.

IV. Le Comte de Broglio se jette dans Cassel.

Le Général Sporcken ayant été nt par les corps de Kilmanseg & Wangenheim, s'avança par le chein de Dargelstadt à Thomasbrue r l'Unstrut. Il y fut joint par un corps Prussiens & attaqua les troupes xonnes, cantonnées entre Mulhaun & Ersenach, avec tant de succès,

George III. An. 1761.

qu'elles y perdirent près de cinq mill[e] hommes, tués, blessés, ou faits pri[-]sonniers : du nombre des derniers fu[-]rent cinq bataillons entiers. Le dessein du Prince Ferdinand étoit de se ren[-]dre maître de Ziegenheim & de Cassel avant que le Maréchal de Broglio eût reçu tous ses renforts, & en consé[-]quence il investit ces deux places : mais le Maréchal avoit prévu ses opé[-]rations & fait entrer le Comte de Bro[-]glio dans Cassel, où étoit une garnison de quatorze bataillons, bien fournie de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche.

IV. Le Prince Héréditaire est défait à Grunberg.

L'armée des Alliés fut cantonnée sur deux lignes, la droite s'étendant jusqu'à la Lahn, la gauche vers la Fulde; & le Prince Ferdinand établit son quartier à Schweinsberg. Le Mar[-]quis de Granby laissa une garnison dans Marbourg, & s'avança dans le voisinage de Lohr, pendant qu'un autre corps sous les ordres du géné[-]ral Hardenberg, marchoit à Kirchain. Le siège de Cassel se faisoit avec beau[-]coup de lenteur : le Comte de la Lippe Buckebourg avoit ouvert la tranchée le premier de Mars; le 7 le Comte de Broglio fit une sortie des

s vigoureuſes; s'empara des tra-
ıx; enleva quatre mortiers; en-
ua ſix pièces de canon, & détruiſit
e des batteries. Le Comte de la
ɔpe, à la tête des gardes Heſſoiſes
des grenadiers de Wangenheim,
ɪrcha au ſecours de ces troupes diſ-
rſées; réuſſit à repouſſer les Fran-
is dans la place; & le 10 ayant fini
ſeconde parallèle, il ſe rendit maî-
pendant la nuit des retranche-
ents qu'ils avoient formés au front
ſa principale attaque, ce qui n'em-
cha pas les aſſiégés de faire plu-
urs ſorties les jours ſuivants. Ils y
rdirent beaucoup de monde, mais
perte des Alliés fut toujours plus
nſidérable : enfin le Maréchal de
oglio, renforcé de tous les déta-
ements qu'il tira du côté du bas-
ɪin, s'avança vers l'armée des Al-
és dans la réſolution de leur livrer
taille. Ils réuſſirent à éviter une ac-
ɔn générale; mais le 21 de Mars la
lonne que commandoit le Prince
éréditaire fut attaquée près de
runberg par un corps de troupes
ıx ordres du Baron de Cloſen. Il
mba à la tête des dragons ſur cette
lonne, compoſée d'Hanoveriens, de

George III. An. 1761.

Heſſois & de troupes de Brunſwick ; dans le temps où elle entroit dans un défilé, & l'attaque fut ſi bien conduite & pouſſée avec tant de ſuccès, que les ennemis furent entièrement mis en déroute. Il y en eut un grand nombre de tués & de bleſſés : on leur prit environ deux mille hommes des gardes de Brunſwick, du régiment de Rooder & du bataillon d'Imhoſt, avec dix-huit drapeaux & dix pièces de canon.

VI. Les Alliés lèvent le ſiège de Caſſel.

Après cet échec, les Alliés ſe retirèrent à meſure que les François avançoient. Les premiers avoient ouvert la tranchée le 7 de Mars devant la forteresse de Ziegenheim, mais ils l'abandonnèrent le 25, & la garniſon ayant été jointe par un corps de cavalerie, pourſuivit les aſſiégeants, dont il y eut beaucoup de tués, 400 de faits priſonniers, entre leſquels étoient pluſieurs Officiers de diſtinction, & on leur prit deux pièces de canon. Ils évacuèrent toutes les places dont ils s'etoient emparés dans la Heſſe : le 27 le Comte de la Lippe fit ſes diſpoſitions pour lever le ſiège de Caſſel ; & la nuit ſuivante ſa groſſe artillerie prit la route de Hohenkirchen. Le

omte de Broglio, en étant inſtruit fit ortir M. de la Borde avec un batail- on d'infanterie & quelques grena- iers, & il s'avança ſur la rive droite e la Fulde, pour s'approcher, autant u'il lui ſeroit poſſible, de Sunders- auſen, afin de canonner les enne- nis à meſure qu'ils defileroient de autre côté de la rivière. En même emps d'autres grenadiers & un corps e chaſſeurs prirent poſſeſſion de la roiſième parallèle qu'ils trouvèrent bandonnée; mais le Comte de la ippe ſe maintint toujours dans la pre- nière, juſqu'à ce qu'il eût fait enle- ver tout ce qui avoit ſervi au ſiège, & il ſe retira enſuite. Le Comte de Broglio ſuivit ſon arrière-garde; lui enleva quatre pièces de canon avec quelques charriots de munitions, & lui it pluſieurs priſonniers. L'armée des Alliés repaſſa la Dymel, & le Prince Ferdinand établit ſon quatier général à Neuhaws près de Paderborn, ce qui remit les François en poſſeſſion de tout le Landgraviat de Heſſe-Caſſel; les rendit maîtres de Gottin-gen & de Munden dans le pays d'Ha-nover, & les laiſſa en liberté de pé-nétrer juſque dans le cœur de l'Elec-

George III. An. 1761.

torat. La ſituation des Alliés étoit alors d'autant plus critique, que le Prince de Soubiſe commandoit une ſeconde armée cantonnée ſur le bas-Rhin. Si nous en croyons les politiques Anglois, chaque parti avoit ſes raiſons pour prolonger la guerre en Allemagne : les François jugeoient qu'il étoit de leur avantage d'épuiſer l'Angleterre, en continuant de la forcer à envoyer des troupes à grand frais dans le continent, & le Général des Alliés, qui trouvoit ſon avantage particulier à ſe prêter à ces vues, ne ſongeoit qu'à ſe tenir ſur la défenſive.

VII. Incendie d'un magaſin François.

Les progrès des François furent un peu retardés par la perte d'un magaſin qui fut brûlé à Weſel, où il périt dans les flammes 33 ſoldats du régiment de Normandie. Il y eut de conſommées environ 1250000 rations de foin, dont on eſtima la perte à deux millions ; & il périt auſſi plus de ſoixante barques par le même embraſement. On ne put découvrir la cauſe de cet accident ; mais on eut de violents ſoupçons que le feu n'avoit pas été mis par haſard. Vers le milieu de Mai, le

rince Héréditaire, à la tête d'un orps séparé, s'avança jusqu'à Netelen, dans le voisinage de Munster, our observer les mouvements de M. de Soubise, qui avoit formé trois camps; l'un près de Rees, sous les ordres du Marquis de Voyer; le second près de Dusseldorp, commandé par M. de Chevert; & le troisième entre Burich & Wesel, où M. de Soubise établit son quartier Général. Pendant quelque temps, la guerre ne se fit que par détachements; ce qui occasionna diverses escarmouches, où chacun des partis eut successivement l'avantage; mais les succès de part & d'autre ne furent pas assez considérables pour que nous les rapportions en détail. L'armée du Maréchal de Broglio traversa la Dymel vers la fin de Juin; chassa le Général Sporcken du poste qu'il occupoit à la gauche de cette rivière, & lui prit huit cents hommes, dix-neuf pièces de canon, quatre cents chevaux, & deux cents charriots. Après cette expédition, les François se rendirent maîtres de Warbourg, de Paderborn, de Dringelbourg, & obligèrent le Prince

George III. An. 1761.

Ferdinand de repaſſer la Lippe le 2 de Juillet. Ces ſuccès furent contre-balancés par ceux des partis détachés des ennemis, qui les troublèrent ſouvent dans leurs opérations, & leur enlevèrent des convois conſidérables. Le 13 de Juillet, le Général Luckner marcha de grand matin vers Salme, où le Comte de Chabot étoit campé avec trois régiments de dragons, un de huſſards, les Volontaires de Flandre, & deux régiments d'infanterie. Le Comte ne put tenir contre la ſupériorité du nombre & la vivacité de l'attaque: ſes troupes repaſsèrent précipitamment la Lippe, & perdirent dans leur retraite environ 200 hommes, & autant de chevaux. D'autres partis ennemis enlevèrent ou détruiſirent pluſieurs convois des François dans le voiſinage de Caſſel; ce qui leur cauſa tant de dommage, qu'ils prirent la réſolution de livrer bataille au Prince Ferdinand.

VIII. Bataille de Fillinghauſen.

Les alliés étoient campés à Hohenover: leur aile droite, à l'extrémité de laquelle le Prince Héréditaire avoit ſon poſte, s'étendoit juſqu'au village de Buderch, qui

oit gardé par un détachement : le
orps d'armée occupoit les hauteurs
e Wambeln ; le Prince d'Anhalt avoit
on poste entre Illingen & Hoheno-
er, & le Marquis de Granby étoit
lacé sur les hauteurs de Kirch-
Denckern. Le Lieutenant-Général
Vutgenau s'étant avancé de la hau-
eur d'Untrup, marcha par la droite
our s'approcher du village de Kirch-
Denckern, & les avenues & les
postes des petites rivières d'Aast &
le Sulzbach furent gardées par les
piquets. Le 15 de Juillet à six heu-
res du matin, le Prince Ferdinand
apprit que l'armée de Soubise avoit
abattu ses tentes, & marchoit pour
l'attaquer à la droite : presque au
même instant, on lui dit que les
François avoient délogé les postes
avancés du Marquis de Granby, &
qu'ils s'avançoient à grand pas vers
son camp. Aussitôt il donna ordre au
Général Anglois, qui avoit dix batail-
lons, six escadrons & dix pièces de ca-
non de six, de tenir jusqu'à la derniè-
re extrémité ; & au Lieutenant-Gé-
néral Wutgenau de marcher avec son
corps, composé de sept bataillons
& cinq escadrons, par le grand che-

Georg. III. An. 1761.
min de Lipſtadt à Ham. Par cette diſpoſition, le Prince aſſuroit ſa retraite en cas de néceſſité, & mettoit Wutgenau à portée d'agir de concert avec le Marquis de Granby, dont la droite étoït ſoutenue par le Prince d'Anhalt, qui commandoit dix bataillons & ſix eſcadrons, & s'étendoit juſqu'à la rivière Aaſt, au deſſus de Kirch-Denckern. Le Lieutenant-Général Conway, avec neuf bataillons & une partie de l'artillerie Angloiſe, remplaça le Prince d'Anhalt entre Illingen & Hohenover : le Prince Héréditaire donna ordre au Lieutenant-Général Boſe d'aller occuper les hauteurs de Wambeln ; laiſſa le Comte de Kilmanſeg du côté de Buderich ; & la plus grande partie de l'artillerie fut diſtribuée par le Comte de Schaumbourg-Lippe ſur le front de la gauche. M. de Sporcken, qui étoit campé à Hortzfel de l'autre côté de la Lippe, eut ordre de faire paſſer cette riviere à ſix bataillons & à ſix eſcadrons, pour ſoutenir M. de Wutgenau, & d'agir avec le reſte de ſes troupes, comme il le jugeroit le plus avantageux. Pendant qu'on faiſoit toutes ces diſpoſitions, le

rd Granby étoit attaqué avec fu-
ır par le Baron de Closen, qui
toit rendu maître du village de
lingshausen, & avoit pris poste
ns une redoute que les ennemis
oient construite ; mais le Lord,
étant tenu renfermé par des abattis,
utint les efforts des François jus-
ı'à l'arrivée de M. de Wutgenau,
ıi vint par la gauche ; les prit en
ınc, & les repoussa dans les bois,
où ils continuèrent un feu terri-
e d'artillerie & de mousqueterie,
ıi dura bien avant dans la nuit.
I. de Wutgenau étendit sa droite
ısqu'à Fillingshausen ; & le Marquis
e Granby fit des efforts redoublés
our reprendre ce poste ; mais M.
e Closen s'y maintint, ayant été
enforcé par deux bataillons de gre-
adiers & par les volontaires de
aint-Victor. M. de Broglio voyant
ue les efforts des ennemis se por-
oient particulièrement de ce côté,
e fit soutenir par le Comte de
Guerchy qui commandoit la droite,
par la brigade de Dauphin, avec
e Marquis de Maupeou & le Mar-
quis de Rochechouart à la tête, &
par la brigade du Roi que condui-

George III. An. 1761.

soit M. de Meyronnet. Pendant la nuit, une partie de ces troupes furent relevées par les brigades de Rougé & d'Aquitaine, que commandoit le Duc d'Havré, & par les brigades de Champagne, d'Auvergne & de Poitou, qui avoient à leur tête le Duc de Duras & le Comte de Vaux.

Le Prince Ferdinand ayant appris par les prisonniers que le Maréchal de Broglio étoit décampé d'Erveté le 15 au point du jour pour se joindre à M. de Soubise, jugea que les plus grands efforts se feroient à la gauche, & donna ordre au Général Howard de faire avancer la brigade d'infanterie commandée par le Lord Frédérick Cavendish, & celle de cavalerie que commandoit le Lord Pembroke. Le Colonel Grevendorff fut envoyé avec deux bataillons à Kirch-Denckern, où l'on fit de nouveaux retranchements; & le Général Howard fut chargé de le soutenir, s'il étoit néceſſaire, avec cinq bataillons, sept escadrons, & deux brigades d'artillerie Hanoveriennes. Le Prince apprit auſſi que l'avant-garde de la gauche des François, comman-

e par M. de Belſunce, avec le corps s Grenadiers de France & des Grediers-Royaux, aux ordres du Com de Stainville, s'étoit emparée du âteau de Nadel, où ils avoient fait viron cent priſonniers.

IX. Seconde journée : M. de Broglio eſt obligé de ſe retirer.

La canonnade, qui n'avoit ceſſé le qu'à dix heures du ſoir, recomença le 16 à trois heures du ma-n. Toute l'armée de M. de Broglio porte avec fureur du côté où M. e Wutgenau a ſon poſte, & elle t reçue avec autant de bravoure. e feu du canon & de la mouſqueerie dure cinq heures ſans interrupon, & avec la même vivacité des eux côtés. Vers neuf heures, le rince Ferdinand voyant que le deſein des François eſt de canonner le amp du Lord Granby, d'une émiience qui le commande, veut les révenir en s'emparant de cette haueur. Le détachement du Général Sporcken venoit d'arriver ; & l'on s'apperçut alors d'une eſpèce d'irréſolution dans les mouvements des François, venant, ſans doute, de ce que les deux Généraux n'ayant pu concerter leurs opérations avant la bataille, tout le plan du Maréchal

George III
An. 1761.

de Broglio fut dérangé; & il vit dès ce moment la néceſſité de ſe retirer dans ſon camp d'Oeſtinhauſen.

Dans le même temps, le Prince Ferdinand ordonne ſon attaque pour s'emparer de l'éminence; & ſes troupes font un mouvement qui devient déciſif : mais comme le Maréchal de Broglio avoit tout prévu, la retraite ſe fit dans le plus bel ordre. Il n'y eut que le Régiment de Rougé, qui tomba en grande partie au pouvoir des ennemis, & ils ſe rendirent maîtres de quelques drapeaux & de neuf pièces de canon, dont les chevaux avoient été tués. Les François emmenèrent leurs priſonniers & leurs bleſſés, à l'exception de cent ſoldats & de cinq Officiers hors d'état d'être tranſportés. M. de Broglio couvrit lui-même la retraite avec l'arrière-garde; fit pluſieurs haltes à propos, qui en imposèrent aux ennemis, de façon que le gros de leurs troupes ne ſortit pas au delà des haies de Fillingshauſen, & qu'il n'y eut que quelques détachements de cavalerie légère qui s'avancèrent juſqu'à Ultrop, ſans faire beaucoup de mal aux François.

L'armée du Maréchal de Soubise
voit agi avec autant de bravoure
ontre la droite des ennemis, com-
andée par le Prince Héréditaire.
e Maréchal marcha sur trois colon-
es ; chassa les alliés des postes de
Ieumuhl & Kortmuhl ; & s'empara
'un bois à la droite du ruisseau de
cheidingen. Les Volontaires de Sou-
ise, soutenus des brigades de Pié-
nont & de Limosin, des Irlandois
x du bataillon des grenadiers &
hasseurs des Gardes, passèrent le
uisseau, où ils eurent de l'eau jus-
que sous les bras, & ils furent ex-
osés au plus grand feu des ennemis.
Ces troupes, commandées par les
Comtes de Mailly & de Vogué, par
e Chevalier de Levis, Lieutenants-
Généraux, par le Marquis de Ro-
quepine, & par le Lord Drumont,
Maréchaux de camp, emportèrent le
village de Scheidingen, ainsi que la
redoute que les ennemis y avoient
construite, & où ils firent une si belle
résistance, que les François ne s'en
rendirent maîtres qu'à la septième
charge. Ce succès donnoit les plus
grandes espérances ; & l'on se dispo-
soit à jetter des ponts sur le ruisseau

George III.
An. 1761.

X.
Retraite de M. de Soubise.

George III.
An. 1761.

pour y faire passer les brigades d'infanterie, quand M. de Broglio fit savoir à M. de Soubise, que la supériorité des ennemis l'obligeoit de faire sa retraite; ce qui le determina également à faire la sienne. M. le Prince de Condé reçut les mêmes avis, & toutes les troupes de cette partie se retirèrent, sans que les ennemis fissent aucun mouvement pour les troubler. La perte des François dans cette bataille fut de 2400 hommes, suivant leur relation, & de près de 4000, suivant celle des alliés, qui prétendirent n'avoir perdu qu'environ 1200 hommes.

XI.
Le Prince Henri de Brunsvvick est tué dans uneescarmouche.

Après la bataille de Fillingshausen, les deux armées Françoises continuèrent à agir séparément. Le Maréchal de Broglio marcha à petites journées du côté de Cassel, pendant que le Prince Ferdinand demeura dans le camp qu'il occupoit avant l'action. M. de Soubise en fit de même jusqu'au 26, & il y eut quelques escarmouches pendant cet intervalle. Le Major-Général Luckner s'empara le 17 de la ville de Neuhaff, près de Paderborn, après une vive résistance; mais le lendemain il en fut délogé

un détachement de l'armée de M. Broglio. Le 21, le Prince Henri, ifième fils du Duc de Brunſwick, ıut un coup de feu dans la poitri- à l'attaque d'un poſte des Fran- is qu'il ne put emporter. Le Prince rdinand envoya auſſitôt demander M. de Soubiſe les deux plus habiles irurgiens de ſon armée pour trai- le Prince ſon neveu; mais mal- é leurs ſoins il mourut peu de jours rès. George III. An. 1761.

Le 26, M. de Soubiſe après avoir voyé à M. de Broglio, pour ren- rcer ſon armée, trente-quatre ba- illons, quarante-quatre eſcadrons 24 pièces de canon, repaſſa le oer pour protéger les fourrages qui i venoient par le Rhin. Peu de urs après, il traverſa de nouveau ette rivière, ainſi que la Lippe, & avança juſqu'à Dulmen. XII. Pertes & avantages de part & d'autres.

Le 27, la légion Britannique atta- ua un gros corps de François qui voient leur poſte ſur les hauteurs de Ioengen; ils furent d'abord délogés: ais le Prince de Condé étant ac- ouru à leur ſecours, reprit le poſ- e, & pouſſa les ennemis juſqu'à une hapelle. Ils s'y ſoutinrent quelque

George III. An. 1761.
temps, & regagnèrent enſuite la ſupériorité par le ſecours que leur conduiſit le jeune Prince Ferdinand, frère du Prince Héréditaire de Brunſwick. Ils pouſſèrent alors les François à leur tour; mais le Baron de Wurmſer s'étant avancé avec le régiment de Soubiſe & les Volontaires de l'armée Françoiſe, les ennemis furent chaſſés de la hauteur; & le Prince de Condé les ayant chargés à la tête des Grenadiers & des Chaſſeurs, ils furent obligés d'abandonner leurs chevaux, leurs outils, une grande quantité d'armes, & n'emmenèrent leur canon qu'à force de bras. Le jeune Prince de Brunſwick reçut au bras une contuſion aſſez conſidérable, & la légion fut très maltraitée. Les ennemis ſe vengèrent de cet échec le 5 d'Août par un petit avantage qu'ils remportèrent ſur un corps de François que commandoit M. de Stainville. Pendant qu'il combattoit de front la première ligne du Prince Ferdinand, il fut attaqué en flanc & en queue par le Général Wangenheim, ce qui décida l'action, & les François ſe retirèrent avec aſſez de déſordre à Warbourg. Ils perdirent dans cette

George III. An. 1761.

armouche quelques pièces de ca-
n, des tentes, du bagage, & on
r fit plusieurs prisonniers. Le 14
le 15, les Alliés, commandés par
Général Luckner, attaquèrent les
ançois en différents postes dans la
rêt de Solling, leur firent 759
isonniers, du nombre desquels
un Brigadier, un Colonel & deux
ajors, & leur prirent trois dra-
aux, & près de 800 chevaux.

XIII. Marches des armées ennemies.

Le Maréchal de Broglio, après
oir passé le Weser, reçut un nou-
au renfort de quatorze bataillons
de quatre escadrons qui furent
tachés de l'armée de Soubise, &
n jugea que son intention étoit
ttaquer la ville d'Hanover. Le
ince Ferdinand envoya quelques
giments de renfort dans cette pla-
; fit lui-même une marche for-
e pour se rapprocher de la Dymel,
'il traversa le 24 & le 25 d'Août,
alla camper près de Cassel. Ce
ouvement obligea le Général Fran-
is de revenir sur ses pas avec la
us grande partie de son armée :
ors le Prince Ferdinand se retira
Paderborn, & établit son quartier
néral à Buhne, d'où ses troupes

George III.
An, 1761.

s'étendoient jusqu'à Hamelen. M. de Broglio repassa le Weser, campa près d'Eimbeck, & mit tout le pays à contribution. M. de Soubise avoit établi ses fours à Dorsten, où il avoit mis un bataillon en garnison; mais le Prince Héréditaire attaqua & prit cette ville; fit la garnison prisonnière; démolit les fours, & détruisit les magasins. Cette perte obligea le Prince de Soubise de se retirer en deçà de la Lippe; mais il repassa bientôt cette rivière, & marcha à Coeffeldt, d'où ses détachements se répandirent dans toute la partie septentrionale de la Westphalie. Le Prince Ferdinand établit son camp à Willhemsthall, dans le voisinage d'Hamelen; & le Prince Héréditaire à la tête d'un détachement, parcourut le plat pays de Hesse-Cassel, pour le nettoyer des partis François; mais M. de Broglio s'étant avancé vers le fort château de Schartzfels, s'en rendit le maître; fit la garnison prisonnière, & démolit les fortifications.

XIV.
Avantages des François.

Toutes ces marches & contremarches durèrent jusqu'au mois d'Octobre; & pendant cet intervalle un

:tachement de l'armée de Soubiſe, ommandé par le Marquis de Conans, s'empara d'Embden, où il y roit deux compagnies d'Invalides nglois : on leur permit de s'embarler pour Bremen. Les François mint Embden à contribution & l'aandonnèrent enſuite ; mais les payns ayant coulé à fond les pontons ont les François s'étoient ſervis our traverſer la rivière, le Général nvoya un ſecond détachement qui ignit le premier : les payſans qui voient pris les armes furent diſerſés, & l'on en pendit quelquesns pour l'exemple. Un autre détaement de la même armée entra ans la ville d'Oſnabruck, qui fut bandonnée au pillage, ſur le refus ue firent les habitants de payer la orte contribution qu'on exigeoit 'eux. Un troiſième détachement fit ne entrepriſe ſur Bremen ; mais les abitants ſe joignirent à la garniſon, e qui obligea les François de ſe rerer, & le Prince Ferdinand y enoya un renfort de deux bataillons e la légion Britannique, pour metre en ſûreté les magaſins qui étoient ans cette place.

George III. An. 1761.

XV. Ils prennent & abandonnent Wolfembuttel.

Le 8 d'Octobre, le Prince Xavier de Saxe s'étant mis en marche de Seesen, investit Wolfembuttel; & sans former de siège en regle, il se contenta de canonner & de bombarder la place. Le Général Stammer qui y commandoit, & qui n'avoit pour garnison que deux bataillons de milices, n'attendit pas le secours qu'il auroit pu recevoir de l'armée des Alliés; il préféra de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, composée de huit cents hommes, plutôt que de laisser réduire en poussière cette ville, qui avoit déja beaucoup souffert le mois précédent d'une première attaque de M. de Closen. Le Prince Xavier ne resta pas longtemps dans cette place, & il marcha devant Brunswick, où il ouvrit aussitôt la tranchée; mais le Général Luckner & le Prince Frédéric y accoururent avec tant de diligence, que les François furent obligés d'abandonner le siège, & de se retirer à Finmelsen. Ils évacuèrent aussi Wolfembuttel, après en avoir tiré de très fortes contributions.

XVI. Fin de la campagne en Westphalie.

M. de Broglio ayant établi son quartier général à Eimbeck, fut

oligé par la difficulté des ſubſiſtan-
s, de partager ſon armée en di-
rs détachements. Il mit deux mille
ommes à Hartz; M. de Stainville
mpa à Seeſen avec 16 bataillons;
Prince Xavier eut ſon poſte à Gan-
ersheim avec 19; M. de Broglio en
arda 8 à Eimbeck; M. de Chabot
t placé à Eſchershauſen avec 15,
le reſte de l'infanterie fut canton-
é avec la cavalerie dans les villa-
es derrière le camp. Le Prince Fer-
nand, inſtruit de cette diſpoſition,
rma un plan pour attaquer le Gé-
éral François avant qu'il pût raſ-
mbler ces différents corps, ou au
oins pour enlever celui de M. de
habot. Il donna ordre au Prince
éréditaire & au Général Luckner,
nforcés par la garniſon de Wol-
mbuttel, de marcher de leurs poſ-
s reſpectifs pour être dans le voi-
nage d'Eimbeck le 5 de Novembre, à
ne heure indiquée. Le Marquis de
Granby fut chargé de forcer le 4 le
oſte que les François avoient à Cap-
elnhagen; de marcher le lendemain
Wickenſen, & de bloquer un dé-
lé qui eſt ſur le chemin d'Eſchershau-
en à Eimbeck. Le Général Harden-

George III. An. 1760.

berg avec un autre détachement, devoit passer le Weser à Badenwerder, & s'emparer au temps indiqué du défilé d'Amelunxhorn, sur une autre route d'Eschershausen à Eimbeck. Le Prince, après avoir donné tous ces ordres, passa le Weser le 4, avec le gros de l'armée à Hastembeck, & s'avança du côté d'Eschershausen. M. de Chabot, instruit de ce mouvement, se mit en marche le 5 de grand matin pour se retirer à Eimbeck ; mais il en trouva le chemin occupé par un gros corps de Grenadiers Anglois & de Montagnards, le Marquis de Granby ayant exécuté les ordres du Prince avec la plus grande précision. M. de Chabot se voyant arrêté dans sa route par les ennemis, se retira à Eschershausen, & prit l'autre route d'Eimbeck, qui auroit dû être occupée par le Général Hardenberg ; mais quelques-uns des pontons de ce Général ayant été submergés, cet accident le retarda long-temps ; il ne put arriver qu'à sept heures du soir, & M. de Chabot avoit passé le défilé à midi : ainsi tout le projet manqua, comme il arrive ordinairement, lorsque l'exé-

tion est sujette à divers incidents. ...lgré ce contre-temps, le Prince ...rdinand marcha au camp des Fran...is ; mais il le trouva trop fort pour ... pouvoir attaquer avec quelque ...pérance de succès. Il prit le parti ... les tourner, comme s'il eût eu ...ssein de leur couper la communi...tion avec Gottingen, ce qui obli...oit M. de Broglio à combattre ou ...se retirer. Le Général François prit ... dernier parti, & se mit en mar...he le 9 avec toute son armée. Il n'y ...t plus aucune action importante ...n Westphalie : M. de Broglio mit ses ...oupes en quartier d'hiver dans Cas...l & aux environs ; celles de M. de ...oubise furent distribuées à Dussel...orp & sur le bas-Rhin. Les Alliés ...ablirent leurs quartiers à Hildes...aim, Munster, Hamelen & Eim...eck ; la cavalerie Britannique passa ...hiver dans la Frieslande orientale, ... l'infanterie dans l'Evêché d'Osna...ruck.

XVII. Position du Roi de Prusse.

Portons présentement nos regards ...ur des parties plus reculées de l'Alle...nagne. Les armées de Prusse & d'Au...riche demeurèrent assez tranquilles ...ans leurs quartiers jusques vers la

George III.
An. 1761.
fin du printemps, soit qu'elles fussent retenues par la difficulté des fourrages, soit que chacun jugeât qu'il étoit de son intérêt de se tenir sur la défensive, plutôt que de rien mettre au hasard. Les Généraux respectifs, après le cours d'une longue guerre, connoissoient parfaitement le génie, les ruses & les ressources de leurs adversaires, & les troupes qui composoient leurs armées étoient devenues également endurcies à la fatigue & perfectionnées dans la discipline; en sorte que de l'un & de l'autre côté on ne pouvoit presque point espérer d'avoir quelque avantage, soit par la conduite, par le courage, ou par les talents militaires. Le Roi de Prusse avoit éprouvé dans les campagnes précédentes des échecs, & même des défaites qui l'avoient rendu plus circonspect. Il connoissoit trop bien alors la vigilance, la sagacité & le courage du Général Laudhon, pour espérer de pouvoir retirer quelque avantage d'une attaque soudaine & impétueuse. Les forces du Monarque avoient considérablement diminué, tant par les maladies que par le feu de ses en-

nis, & ſes Etats étoient dépeu-
s par les recrues qu'il en avoit ti-
s, au-lieu que ceux de ſes adver-
res pouvoient encore leur fournir
s multitudes de combattants. Sa ſi-
ation devenoit critique de plus en
us, & il voyoit évidemment qu'une
te même de victoires le conduiroit
failliblement à ſa ruine. Le Géné-
l Laudhon avoit ſi bien pris ſes me-
res, que le Roi ne pouvoit ſe flat-
r de remporter quelque avantage
n l'attaquant, & il ne lui étoit pas
oſſible de tranſporter le théatre de
guerre dans un autre pays, ſans
bandonner ſes magaſins & ſes vil-
es de retraite en Siléſie. Le Monar-
ue étoit donc dans une poſition
ù il ne pouvoit faire pour ainſi dire
ucun mouvement ſans s'expoſer aux
vènements les plus fâcheux; auſſi
e détermina-t-il à conſerver ſon ter-
ein, & à ſe tenir uniquement ſur
a défenſive. Il donna les mêmes inſ-
ructions à ſon frère le Prince Henri
dont l'armée étoit cantonnée en Saxe,
près de celle que commandoit le Ma-
réchal Comte de Daun.

XVIII. Légers avantages des Pruſſiens.

Pendant que les grandes armées
demeuroient dans cet état de tran-

George III. An. 1761.

quillité, les partis détachés faisoient souvent des excursions avec différents succès. Au mois de Février un corps de Prussiens, commandé par le Prince d'Anhalt-Bernbourg, attaqua les postes des Autrichiens à Silberberg ; se rendit maître de ce poste & des montagnes voisines, & prit huit pièces de canon, ce qui ouvrit un passage aux Prussiens pour entrer dans le comté de Glatz. Au commencement d'Avril les Majors-Généraux Schenkendotff & Sybourg se mirent en marche avec un corps de troupes Prussiennes de Gera vers Newstadt-sur-Orle, & s'avancèrent jusqu'à Saalfiel, où ils attaquèrent un détachement Autrichien, commandé par le Général Kleist, qui fut mis en déroute, & fit une perte considérable. Ils délogèrent ensuite un corps de l'armée Impériale du village de Schwartz, où l'on avoit mis deux bataillons, comme dans un poste important. Dans cette expédition les Prussiens prirent plusieurs pièces de canon, des drapeaux, des charriots chargés de bagage & de munitions, & firent onze cents prisonniers, y compris trente-deux Offi-

rs. Après cet exploit les Géné-
ıx Pruffiens envoyèrent un déta-
ement pour attaquer le corps du
énéral Guafco, près de Planne,
ns le Voightland, & ce Général
t forcé de fe retirer avec perte,
d'abandonner quatre pièces de
non, ainfi que tout fon bagage.
es détachements Pruffiens rempor-
rent encore quelques autres légers
vantages au commencement de l'été,
ais le Roi ne fit aucune entreprife
nportante. Ce fut alors que le Mo-
arque, environné d'ennemis, &
refque fans reffource, fit, dit-on,
ne alliance avec la Porte Ottoma-
e; & fuivant fon fyftême, rien ne
ouvoit lui être plus avantageux que
l'engager les Turcs à faire une di-
verfion en fa faveur, en envoyant
une armée en Hongrie, & un corps
de troupes dans l'Ukraine. Nous ne
garantiffons pas le fait; mais quoi
qu'il en foit, il paroît que la Cour
de Conftantinople ne voulut pas re-
noncer à fes vues pacifiques, ni faire
aucune démarche en faveur d'un
allié trop éloigné, & dont les in-
térêts ne pouvoient toucher que foi-
blement cette Puiffance.

George III.
An. 1761.

XIX.
Blocus de Colberg par les Russes & les Suédois.

En Poméranie, les Suédois ne commencèrent à se mettre en mouvement qu'au mois d'Août, & le Prince Henri, ayant eu alors avis qu'ils avançoient vers les Etats du Roi de Prusse, détacha le Général Sintterheim pour renforcer le Colonel Belling de quelques bataillons ; mais à leur approche les Suédois se retirèrent. Au commencement du même mois un corps des troupes de l'Empire s'avança en Saxe, comme s'il eût eu dessein d'attaquer Leipsick ; mais le Prince Henri ayant envoyé le Général Seydlitz à la tête d'un détachement de sept mille hommes, il tomba sur les Impériaux avec tant d'impétuosité, qu'ils furent obligés de lâcher pied : ils se retirèrent précipitamment à une grande distance des cantonnements Prussiens, & n'en approchèrent plus par la suite. Le Ministère de Russie avoit remarqué depuis long-temps les inconvénients qui accompagnoient les opérations de la guerre, quand on étoit aussi éloigné du lieu où elle se faisoit, & il résolut de réduire Colberg, afin que cette ville servît de Magasin, & devînt la clef de la Poméranie. Dans

tte vue on envoya au mois de Juil-
t le Général Romanzoff avec un
os corps de troupes pour investir
tte forteresse par terre, pendant
l'elle seroit bloquée du côté de la
er par une forte Escadre qui ser-
iroit aussi à transporter l'artillerie
t les munitions de guerre. Au mois
'Août la Flotte Suédoise se joignit
celle des Russes, & Romanzoff
ommença à canonner la place ;
ais il n'ouvrit pas de tranchée & ne
t pas de siège en forme. La ville
toit bien fortifiée, défendue par
ne nombreuse garnison aux ordres
'un excellent Officier, & les Russes
voient très peu d'expérience dans
art des sièges, ce qui fit juger au
Ionarque Prussien qu'elle pouvoit
enir jusqu'au temps des gelées, qui
n rendroient les approches imprati-
ables. Les Suédois parurent vouloir
avoriser les opérations de leurs al-
iés ; leur armée ayant reçu un ren-
ort dans la Poméranie occidentale,
narcha contre les territoires Prus-
iens, & il y eut quelques escarmou-
ches ; mais il ne se passa aucune ac-
ion importante.

XX. Marches des Russes.

Le corps d'armée des Russes,

George III. An. 1761.

commandé par le Général Butturlin, ne put se mettre en campagne que dans une saison très avancée ; mais au mois de Mai un détachement s'avança vers la Silésie avec de l'artillerie, & forma un camp à Bojanovo ; un autre corps établit un magasin considérable à Posen, & un troisième, commandé par le Comte de Tottleben, pénétra au mois de Juin en Poméranie, & fit une attaque furieuse contre Belgarde, où il fut repoussé avec une perte considérable. Après cet échec le Comte envoya divers détachements jusques sur les frontières de la Nouvelle-Marche, & ils s'emparèrent de Landsberg sur la Wartha. Au mois d'Août, lorsque le quartier général du Roi de Prusse étoit à Strehlen, le Général Russe Czernichew avança jusqu'à Wohlaw avec l'avant-garde de l'armée, & les Cosaques joints à d'autres troupes légères ayant passé l'Oder, ravagèrent tout le pays dans le voisinage de Javer. Un autre détachement plus considérable pénétra en Silésie ; s'avança jusqu'à Breslaw, & commença à canonner cette capitale ; mais le Lieutenant-Général Tan-

n, qui commandoit la garnifon, ant été renforcé par un corps de upes aux ordres du Général Knock, fit une fortie, & attaqua les ıffes avec tant de fuccès, qu'ils andonnèrent leurs batteries, & campèrent après avoir fouffert elque dommage.

XXI. Activité du Roi de Pruffe.

Le Général Butturlin fe mit enfin marche avec la grande armée des ıffes; & malgré toute la vigilance l'activité du Roi de Pruffe pour npêcher la jonction de cette armée de celle du Général Laudhon, les eux Généraux parvinrent à unir urs forces. Les affaires du Monarıe parurent alors défefpérées; mais en loin de s'abandonner au décougement, il prit des mefures fi jufs, & eut recours à des expéents fi bien combinés, qu'ils renerfèrent tous les projets de fes enemis. Il fit paffer en Pologne un ros corps de troupes commandé ar le Général Platen, qui dirigea es mouvements avec tant de fecret z de diligence, qu'il brûla trois nagafins des Ruffes dans ce Royaume, avant qu'on pût être inftruit de objet de fa marche, & le grand ma-

George III.
An. 1761.

gasin de Posen fut bien près d'éprouver le même sort. Aussitôt que le Général Butturlin fut instruit de cette excursion, il sépara le gros de son armée de celle des Autrichiens; se retira vers la Pologne, & laissa le Général Czernichew avec un gros corps de troupes, pour seconder les opérations du Général Laudhon, qui forma alors une entreprise dont les suites furent très fâcheuses pour le Roi de Prusse.

XXII.
Le Général Laudhon surprend Scheweidnitz.

Schweidnitz, qui changea plusieurs fois de maître dans le cours de cette guerre, étoit regardée comme la place la plus importante que le Monarque possédât alors en Silésie. Située au centre du pays, elle étoit très bien fortifiée, & avoit un grand magasin d'artillerie & de munitions de guerre. Le Général Laudhon résolut de s'en emparer par surprise, & il réussit au delà de son attente. Le premier d'Octobre, à trois heures du matin les troupes destinées pour cette expédition s'avancèrent de quatre côtés différents pour former autant d'attaques. Elles furent favorisées d'un brouillard si épais, que non-seulement elles ap-

George III. An. 1761.

ochèrent de la place ſans être ap-
rçues, mais qu'elles poſèrent mê-
leurs échelles ſans être vues de
garniſon, qui eut à peine le temps
leur tirer quelques coups de ca-
n. On ſe battit d'abord avec les
tites armes, juſqu'à ce que le feu
ant pris à un magaſin à poudre
ns un des ouvrages extérieurs,
xploſion fit périr environ ſix cents
ommes, tant Pruſſiens qu'Autri-
iens. Les derniers profitant de la
nfuſion qui ſuivit cet accident,
avancèrent vers le corps de la pla-
; en rompirent les portes, & en-
èrent dans la ville ſans trouver
icune oppoſition. Au point du jour
s en furent entièrement les maî-
es, & firent priſonniers le Gouver-
eur, le Lieutenant-Général Zaſtrow,
toute la garniſon, au nombre de
ois mille hommes. Ce fut ainſi que
Général Laudhon, en perdant en-
iron ſix cents hommes qui périrent
ans l'attaque, fit cinq fois autant
e priſonniers, & ſe rendit maître
'une forteresſe très importante, où
l trouva d'amples magaſins de fa-
ine & une nombreuſe artillerie. Le
Monarque, quoique très ſenſible à

George III. An. 1761.

cette perte, qui lui coûtoit autant qu'une défaite en pleine campagne, la supporta en héros, & se contenta de dire froidement qu'il suspendroit son jugement sur la conduite de Zastrow, jusqu'à ce qu'il fût mieux instruit du détail de cette affaire. Cet évènement l'obligea de changer de position, & de se rapprocher de Breslaw.

XXIII. Conspiration découverte contre le Roi de Prusse.

Au commencement de Décembre le Roi de Prusse cantonna son armée, & les troupes Autrichiennes furent mises en quartier dans le voisinage de Schweidnitz. Peu de temps avant que ce grand Prince se rendît à Breslaw, il eut le bonheur de découvrir une conspiration tramée par un Prêtre, nommé François Schmedt, & par le Baron de Warkotch qui tenoit un rang considérable, & qui jouissoit d'une grande fortune dans la Silésie. Leur projet étoit de s'emparer de la personne du Roi quand il sortiroit seul, comme cela arrivoit fréquemment, & de le conduire au camp Autrichien; mais on n'a jamais eu de certitude que la Cour de Vienne eût entré dans ce complot. Il fut découvert par un

George III. An. 1761.

meſtique du Baron, qui étant
argé d'une lettre de ſon maître
ur Schmedt, eut des ſoupçons
ce qu'elle contenoit & la remit
Monarque. Auſſitôt qu'on fut inſ-
uit de cette conſpiration, on en-
ya un détachement pour s'empa-
r du Baron, & ſe rendre maître
tous ſes papiers; mais il réuſſit
elque temps après à s'échapper
r une fenêtre, & l'on retint ſeu-
ment ſa femme en priſon. Le Prê-
e trouva également ſon ſalut dans
fuite, & le Roi les fit citer l'un
l'autre à comparoître le 21 Jan-
ier ſuivant, pour répondre ſur les
harges portées contre eux, à peine
'être condamnés par contumace,
de confiſcation de leurs biens. Ce
oyen odieux d'enlever un Prince
ar trahiſon, mérite la punition la
lus ſévère dans un ſujet qui entre-
rend de livrer ſon maître. Il eſt
rai qu'il a été quelquefois employé
vec ſuccès par des Puiſſances en-
emies, comme le remarque notre
Auteur Anglois; mais nous ne pou-
ons adopter ſon ſentiment dans l'eſ-
èce d'approbation qu'il donne à cet
ſage pernicieux. Si on ne le prati-

George III. An. 1761.

quoit, dit-il, que contre ces Potentats turbulents, dont la rapacité ne peut être arrêtèe par aucun traité, & dont l'ambition brouille tous leurs voiſins, c'eſt une hoſtilité beaucoup plus louable que celle de bombarder des villes neutres, dont un ennemi s'eſt emparé par violence, ou de brûler furtivement des magaſins. La captivité d'un Prince incendiaire, ajoute-il, arrête ordinairement l'effuſion du ſang humain, & les malheurs de la guerre; mais la deſtruction des villes & des magaſins enveloppe des innocents dans la calamité générale, & augmente les maux auxquels l'eſpèce humaine eſt aſſujettie, d'autant que les magaſins ainſi détruits, ſont communément rétablis aux frais du malheureux pays où le ſiège de la guerre eſt porté.

XXIV. Réflexions ſur cet attentat.

Quelque ſpécieux que ſoit ce raiſonnement, les conſéquences en ſont des plus funeſtes : nous ne connoiſſons point d'hoſtilités louables, & celles qui ſont les plus autoriſées, font toujours gémir l'humanité. Qui ſera le Juge d'un Monarque, pour décider s'il eſt un ambitieux ? Dans toutes les guerres, chacune des Puiſ-

ces belligérantes donne cette im- George III. An. 1761.
ation à ses adversaires, & celui
commence les plus injustes hos-
tés, prétend qu'il ne fait que ré-
miner contre l'ambition de son
isin. Il est sans doute affreux d'é-
ser sous le poids infernal des bom-
s de malheureux habitants, qui
nt d'autre part à la guerre que
le d'en payer les frais, & il ré-
gne à la bonne foi de gagner à
x d'argent des incendiaires pour
truire des magasins ; mais quel-
es frais qu'il en puisse coûter pour
rétablir, ils n'égalent jamais, pour
malheureux pays qui les supporte,
sommes immenses qu'il est obligé
donner pour racheter un Monar-
e prisonnier ; & bien loin que ce
oyen termine ordinairement la
erre, il en ouvre au contraire une
ouvelle source qui subsiste toute la
e de ce Prince, sur-tout si l'on a
nployé la trahison pour se rendre
aître de sa personne.

XXV. Cantonnements des troupes.

Au mois de Novembre le Maréchal
omte de Daun reçut un renfort
onsidérable de l'armée du Général
audhon, & il forma le projet d'atta-
uer le fort camp du Prince Henri de

George III. An. 1761.

Pruſſe dans le voiſinage de Meiſſen. Il fit ſes diſpoſitions en conſéquence, & l'on enleva quelques-uns des poſtes avancés des Pruſſiens ; mais le Prince étoit ſi avantageuſement ſitué, que le Général Autrichien fut obligé d'abandonner ſon projet & de retourner dans ſon camp. Il cantonna ſes troupes dans le voiſinàge de Dreſde, & l'armée Impériale prit ſes quartiers à Naumbourg & à Zwickaw. Ces mouvements déterminèrent le Prince Henri à diſtribuer auſſi les ſiennes dans leurs quartiers de cantonnement, qui s'étendoient ſur la droite juſqu'à Meiſſen, & ſur la gauche juſqu'à Katzenhauſen.

XXVI. Les Ruſſes ſe rendent maîtres de Colberg.

La grande armée des Ruſſes ſe retira au-delà de la Viſtule ; & le corps du Général Romanzoff demeura devant Colberg, malgré tous les efforts du Prince de Wirtemberg que le Roi de Pruſſe avoit chargé du commandement de ſes troupes en Poméranie. Les Ruſſes avoient enfin changé le blocus en ſiège régulier, & le Colonel Haden, qui commandoit la garniſon, faiſoit la plus belle défenſe. Au commencement d'Octobre les temps orageux obligèrent l'Eſcadre Suédoiſe

ſe retirer : un vaiſſeau de ligne
ſſe fit naufrage, & tout l'équipage
it : leur vaiſſeau d'Hôpital prit feu
accident, & fut détruit : enfin la
tte Ruſſe fut auſſi forcée de ſe re-
er : elle retourna à Cronſtadt, &
garniſon de Colberg reçut alors de
tin un renfort conſidérable de
viſions ; ces circonſtances, jointes
a dureté de la ſaiſon, faiſoient pré-
ner que les Ruſſes abandonne-
ient la campagne, ou que les opé-
tions du ſiège deviendroient im-
aticables ; mais il ſembloit que Ro-
nzoff bravât les ſaiſons, & il con-
ua ſes travaux avec une perſévé-
nce infatigable juſqu'à ce qu'il eût
is un petit fort qui commandoit le
rt. Alors toute communication fut
terrompue par mer avec la ville de
lberg ; & la garniſon ainſi que les
bitants étant en danger de périr
r la famine, le Colonel Haden ſe
ndit le 17 de Décembre. Cette im-
rtante conquête mit les Ruſſes en
at de ſecourir & de renforcer par
er leurs armées d'Allemagne ; la
oſſeſſion de Colberg couvrant toute
partie Orientale de la Poméra-
ie : Le Général Romanzoff les y diſ-

George III. An. 1761. tribua en quartiers d'hiver, & établit le ſien à Statgart, diſtant de vingt milles de Stetin. Ce fut ainſi que les Ruſſes gagnèrent enfin un poſte avantageux par où ils pouvoient inonder de leurs troupes toute la partie ſeptentrionale de l'Allemagne, & ſe former un établiſſement dans l'Empire, ce qui avoit toujours été le projet de la Cour de Ruſſie, depuis & même avant la fondation de Petersbourg par le Czar Pierre Alexiowitz.



CHAPITRE IV.

§. I. *Commencement des négociations pour la paix.* §. II. *Lettre de M. le Duc de Choiſeul à M. Pitt.* §. III. *Mémoire du Roi de France.* §. IV. *Etat des conquêtes au commencement des négociations.* §. V. *Mémoire de la Grande-Bretagne.* §. VI. *Remarque ſur ce Mémoire.* §. VII. *Explication du Monarque François.* §. VIII. *M. de Buſſy & M. Stanley ſont nommés pour travailler à la Négociation.* §. IX. *Inſtructions données à M. de Buſſy. Il paſſe en Angleterre, & M. Stanley vient en France.* §. X. *Epoques demandées par la Cour d'Angleterre.* §. XI. *Réflexions ſur les conditions qu'elle propoſe.* §. XII. *Articles propoſés par la France.* §. XIII. *Mémoire de la France relatif à l'Eſpagne.* §. XIV. *Réponſe de la Cour de Londres.* §. XV. *Mémoire en Réponſe à celui de la France.* §. XVI. *Nouveau Mémoire de la France.* §. XVII. *Lettre de M. de Buſſy à M. Pitt,*

§. XVIII. *Note remise par l'Ambassadeur d'Espagne.* §. XIX. *Difficultés de la Cour de Londres.* §. XX. *Derniers Mémoires des deux Cours.* §. XXI. *La Cour d'Angleterre rompt les négociations.* §. XXII. *Réflexion sur cette rupture.* §. XXIII. *Sur les prétentions des Anglois.*

George III. An. 1761.

I. Commencement des Négociations pour la paix.

PENDANT que les Puissances belligérantes continuoient leurs opérations avec différents succès, leurs Ministres s'occupoient des moyens de parvenir au rétablissement de la tranquillité, & nous allons rapporter la suite des négociations qui se firent pour la paix dans le cours de cette année. Nous avons vu dans le Chapitre VI du livre précédent les Déclarations des différentes Puissances, & le projet formé d'établir à Ausbourg un Congrès pour la pacification générale : chacune avoit nommé ses Plénipotentiaires ; mais le Monarque François, réfléchissant sur la lenteur inséparable de ces sortes de négociations, résolut de prendre une voie plus courte. La guerre entre la France & l'Angleterre étant absolument différente de celle qui

toit élevée entre les autres Puissances de l'Europe, le Roi, après oir fait part de son intention à ses iés, résolut de faire sa paix sépa- e avec la Grande-Bretagne, s'il ouvoit que cette Cour y fût disfée. Dans cette vue, le Roi agissant ec cette candeur que ses ennemis ème ont été forcés d'admirer, fit sser à Londres un Mémoire accomgné d'une lettre de M. le Duc de oiseul à M. Pitt, & l'un & l'autre rent remis au mois de Mars à ce inistre par le Prince de Gallitzin, nbassadeur de la Cour de Russie. ous allons rapporter ces deux pièces en entier, comme étant le fondement de la suite des négociations. La ttre de M. de Choiseul étoit conçue ces termes,

George III. An. 1761.

MONSIEUR,

« Le Roi mon maître, en s'unissant aux sentiments de ses Alliés, pour parvenir s'il est possible au rétablissement de la paix générale, m'a autorisé d'envoyer à Votre Excellence le Mémoire ci-joint, qui concerne uniquement les intérêts de la France

II. Lettre de M. de Choiseul à M. Pitt.

George III. An. 1761.

» & de l'Angleterre, relativement à » la guerre particulière des deux » Couronnes. Le Roi a lieu d'espé- » rer que la manière franche avec » laquelle il propose de traiter avec » Sa Majesté Britannique, ôtera » toute méfiance dans le cours de la » négociation, si elle a lieu, & en- » gagera Sa Majesté Britannique à » faire connoître au Roi ses senti- » ments véritables, soit sur la con- » tinuation de la guerre, soit sur la » conclusion de la paix, ainsi que sur » les principes d'après lesquels on doit » opérer pour procurer ce bien aux » deux nations.

» J'ajouterai à Votre Excellence » que je suis de même autorisé à l'as- » surer que relativement à la guerre » qui concerne le Roi de Prusse, les » Alliés du Roi mon maître sont dé- » cidés à traiter leurs intérêts dans » le futur congrès, avec la même » simplicité & la même franchise que » que je puis assurer à Votre Excel- » lence de la part de la France; & » qu'en conservant ce qui est dû » à leur dignité, à leurs positions & » à la justice, ils apporteront dans » la négociation toutes les facilités

que leur humanité leur inſpire pour le bonheur général de l'Europe. George III. An. 1761.

» Le Roi mon maître & ſes Alliés ne doutent pas qu'ils ne trouvent les mêmes ſentiments dans le cœur de Sa Majeſté Britannique & de ſes Alliés. Je regarde comme un bonheur pour mon miniſtère d'avoir été l'organe de ſentiments auſſi heureux, qui me fourniſſent l'occaſion d'aſſurer Votre Excellence de la conſidération diſtinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

Mémoire du Roi de France.

» Le Roi Très-Chrétien deſire que la paix particulière de la France avec l'Angleterre ſoit unie à la paix générale de l'Europe, pour laquelle Sa Majeſté fait les vœux les plus ſincères ; mais comme la nature des objets qui ont occaſionné la guerre entre la France & l'Angleterre, eſt totalement étrangère aux conteſtations de l'Allemagne ; Sa Majeſté Très - Chrétienne a penſé qu'il étoit néceſſaire de con- III. Mémoire du Roi de France.

George III. An. 1761.

» venir avec Sa Majesté Britannique
» des points principaux qui formeront la base de leurs négociations
» particulières, pour accélérer d'autant plus la conclusion générale de
» la paix.

» Le meilleur moyen de parvenir
» au but que l'on se propose, est
» d'écarter les embarras qui peuvent
» y mettre obstacle. Dans le cas
» d'une paix, les discussions des nations sur leurs conquêtes réciproques, les différentes opinions sur
» l'utilité des conquêtes & les compensations pour les restitutions,
» forment ordinairement la matière
» embarrassante d'une négociation
» pacifique. Comme il est naturel
» que chaque nation, sur ces différentes parties, cherche à acquérir
» le plus d'avantages possibles, la
» méfiance & l'intérêt combattent &
» produisent des longueurs. Pour
» éviter ces inconvénients & prouver la franchise de ses procédés
» dans le cours de la négociation de
» la paix avec l'Angleterre, le Roi
» Très-Chrétien propose à Sa Majesté Britannique de convenir que
» relativement à la guerre particu-

ière de la France & de l'Angle-
erre, les deux Couronnes reste-
ront en possession de ce qu'elles
ont conquis l'une sur l'autre, &
que la situation où elles se trou-
veront au premier de Septembre
de l'année 1761 aux Indes Orien-
tales, le premier de Juillet de la-
dite année aux Indes Occidentales
& en Afrique, & au premier de
Mai prochain en Europe, sera la po-
sition qui servira de base au traité
qui peut être négocié entre les deux
Puissances. Ce qui veut dire que
le Roi Très-Chrétien, pour don-
ner un exemple d'humanité, &
contribuer au rétablissement de la
tranquillité générale, fera le sacri-
fice des restitutions qu'il a lieu de
prétendre, en même temps qu'il
conservera ce qu'il a acquis sur l'An-
gleterre pendant le cours de cette
guerre.

» Cependant, comme Sa Majesté
Britannique pourroit penser que
les termes proposés de Septembre,
Juillet & Mai, seroient ou trop
rapprochés, ou trop éloignés pour
les avantages de la Couronne Bri-
tannique, ou que Sa Majesté Bri-

George III. An. 1761.

» tannique croiroit devoir faire des » compenſations de la totalité ou de » partie des conquêtes réciproques « des deux Couronnes ; ſur ces deux » objets le Roi Très-Chrétien en- » trera volontiers en négociation » avec Sa Majeſté Britannique, lorſ- » qu'il connoîtra ſes intentions ; le » principal objet de Sa Majeſté Très- » Chrétienne étant de prouver non- » ſeulement à l'Angleterre, mais à » toute la terre, les diſpoſitions » heureuſes où elle ſe trouve d'écar- » ter toutes les entraves qui pour- » roient éloigner l'objet ſalutaire de » la paix.

» Le Roi Très-Chrétien s'attend » que les diſpoſitions de Sa Majeſté » Britannique ſont pareilles aux ſien- » nes & qu'elle répondra avec la » même ſincérité ſur tous les points » qui ſont contenus dans ce Mé- » moire, & qui intéreſſent ſi eſſen- » tiellement les deux Puiſſances.

IV. Etat des conquêtes au commencement des Négociations.

Pour bien connoître la nature des offres & des demandes que le Roi Très-Chrétien faiſoit à Sa Majeſté Britannique, il faut ſe rappeller que l'Angleterre avoit alors conquis ſur la France l'iſle de Cap-Breton, le

nada en entier, les isles de la
adeloupe & de Marie-Galante,
celle de Gorée en Afrique avec
Sénégal. Pondichery & toute la
te de Coromandel étoit égale-
ent en la puissance des ennemis,
ais on n'en avoit pas encore de
ouvelles en Europe. La France
oit conquis l'isle de Minorque;
paré en partie le port & les forti-
ations de Dunkerque, & étoit en
ossession du Comté de Hanau, du
andgraviat de Hesse & de la ville
e Gottingen; mais dans le temps
u le Roi fit ses premières proposi-
ons, Cassel étoit assiègé par les
nnemis. On remarquera aussi que
s villes de Wesel & de Gueldres,
uoique gardées par les troupes
rançoises, ne pouvoient être com-
rises dans l'*uti possidetis*, parce
u'elles appartenoient à l'Impéra-
rice-Reine.

Ces avances furent reçues à la
Cour de Londres, de façon à croire
qu'elle se prêteroit volontiers à la
négociation. M. Pitt répondit dans
cet esprit à la lettre de M. le Duc de
Choiseul, & y joignit un Mémoire
que nous allons aussi rapporter en

George III. An. 1761.

entier ; ces pièces originales nous ayant paru néceſſaires pour bien faire connoître les diſpoſitions reſpectives des deux Cours.

Mémoire de la Cour Britannique.

V. Mémoire de la Grande-Bretagne.

» Sa Majeſté Britannique deſire, » ainſi que le Roi Très-Chrétien, » que la paix particulière de l'Angleterre & de la France ſoit unie » à la paix générale, pour laquelle » le Roi de la Grande-Bretagne s'intéreſſe ſi ſincèrement ; que dans » cette vue, il entend même que » les diſcuſſions qui pourroient naître entre les deux Couronnes, » ſur leurs différends particuliers, » ne devront nullement apporter le » moindre retardement à la prompte » concluſion d'un ouvrage auſſi ſalutaire qu'eſt la paix générale de » l'Allemagne ; & Sa Majeſté Britannique eſt d'autant plus confirmée dans ce ſentiment dicté par » l'humanité envers tant de nations » nombreuſes, qu'Elle ſent dans » toute ſon étendue ce que le Roi » Très-Chrétien établit pour ſon » fondement : Que la nature des

objets qui ont occaſionné la guerre entre l'Angleterre & la France, eſt totalement étrangère aux conteſtations de l'Allemagne. »

» C'eſt d'après ce principe inconteſtable, que le Roi de la Grande-Bretagne adopte entièrement la penſée de Sa Majeſté Très-Chrétienne, qu'il ſeroit néceſſaire de convenir entre les deux Couronnes des points principaux qui formeront la baſe de leurs négociations particulières, pour accélérer d'autant plus la concluſion générale de la paix. »

» Le Roi de la Grande-Bretagne » convient également en général de » la propoſition que le Roi Très-» Chrétien a faite avec une fran-» chiſe à laquelle Sa Majeſté Britan-» nique veut correſpondre dans tout » le cours de la négociation; à ſa-» voir, que relativement à la guerre » particulière de l'Angleterre & de » la France, 1°. Les deux Couron-» nes reſteront en poſſeſſion de ce » qu'elles ont conquis l'une ſur l'au-» tre : 2°. Que la ſituation où Elles » ſe trouveront à certaines époques, » ſera la poſition qui ſervira de baſe

George III. An. 1761.

» au Traité qui peut être négocié » entre les deux Puiſſances.

» Quant à la première branche de » la ſuſdite propoſition, Sa Majeſté » Britannique ſe fait un plaiſir de » rendre ce qui eſt dû à la grandeur » d'ame de Sa Majeſté Très-Chré- » tienne, qui par des motifs d'huma- » nité, fera le ſacrifice, à l'amour » de la paix, des reſtitutions qu'Elle » croit avoir lieu de prétendre, » conſervant en même temps ce » qu'Elle a acquis ſur l'Angleterre » pendant le cours de cette guerre. »

» Quant à la ſeconde branche de » la ſuſdite propoſition, concernant » les conquêtes réciproques faites » par les deux Couronnes l'une ſur » l'autre; à ſavoir, que la ſituation » où elles ſe trouveront aux épo- » ques reſpectives énoncées pour les » différents quartiers du monde, » ſera la poſition qui ſervira de baſe » audit Traité; le Roi de la Grande- » Bretagne reconnoît encore avec » ſatisfaction la candeur qui ſe ma- » nifeſte de la part de Sa Majeſté » Très Chrétienne ſur cet article, » en prévenant, comme Elle l'a fait, » des difficultés extrêmes, & en an-

» ticipant des objections indispen-
» sables qui ne pourroient que se
» présenter à ce sujet ; étant en ef-
» fet évident de soi-même que les
» expéditions par mer exigeant des
» préparatifs de longue main, &
» dépendant de navigations incer-
» taines, aussi bien que du concours
» des saisons, dans des lieux sou-
» vent trop éloignés pour que les
» ordres, relativement à leur exé-
» cution, puissent s'adapter aux vi-
» cissitudes ordinaires des négocia-
» tions, sujettes pour la plupart à
» des contre-temps & à des len-
» teurs, & toujours variables &
» précaires. Il en résulte nécessaire-
» ment que la nature de pareilles
» opérations ne se trouve guère
» susceptible, sans trop de préju-
» dice à la partie qui les emploie,
» d'autres époques pour la fixation
» des conquêtes réciproques, que
» celles qui aient rapport au jour
» de la signature du Traité de paix. »

» Cependant, comme cette consi-
» dération, ainsi que celle qui re-
» garde des compensations (s'il s'en
» trouveroit de convenables à faire
» entre les deux Couronnes) de

George III.
An. 1761.

» partie de leurs conquêtes réci-
» proques, renferme la matière la
» plus intéressante & capitale du
» Traité même, & que c'est sur ces
» deux objets décisifs que le Roi
» Très-Chrétien offre d'entrer vo-
» lontiers en négociation ; le Roi
» de la Grande-Bretagne desirant
» correspondre avec efficace aux
» dispositions heureuses du Roi Très-
» Chrétien, d'écarter toutes les en-
» traves qui pourroient éloigner
» l'objet salutaire de la paix, Sa Ma-
» jesté Britannique déclare qu'Elle
» est prête de son côté d'entamer
» avec promptitude & sincérité la
» négociation proposée. Et pour dé-
» montrer avec plus d'authenticité
» l'étendue de la franchise de son
» procédé, Sa Majesté Britannique
» déclare en outre qu'Elle verroit
» avec satisfaction à Londres une
» personne suffisamment autorisée,
» par un pouvoir du Roi Très-Chré-
» tien, d'entrer aussitôt en matière
» avec les Ministres Britanniques
» sur tous les points qui sont con-
» tenus dans le Mémoire joint à la
» lettre de M. le Duc de Choiseul,
» du 26 Mars 1761, au Secrétaire

d'Etat de Sa Majesté-Britannique, lesquels points intéressent si essentiellement les deux Puissances. » George III. An. 1761.

» Par ordre & au nom du Roi de la Grande-Bretagne mon maître. »

Signé, W. PITT.

VI. Remarque sur ce Mémoire.

Quelque apparence de sincérité qu'il y eût dans ce Mémoire, on y remarque que le Ministère Britannique paroît vouloir éluder la proposition de l'*uti possidetis*, si propre à prévenir toutes les contestations. Il est vraisemblable que le projet de faire la conquête de Belle-Isle étant formé depuis long-temps en Angleterre, cette Puissance craignoit qu'il ne pût être exécuté avant l'époque proposée. On vit aussi avec surprise dans le Mémoire ce qu'il contenoit au sujet du Roi de Prusse : » Cette » déclaration, (dit le Mémoire Historique publié depuis par la France) parut hors d'œuvre, & d'autant plus affectée, que le Roi n'avoit jamais témoigné le moindre » desir de diviser l'alliance qui unit » l'Angleterre à Sa Majesté Prussienne. » Ces reflexions pouvoient faire naître quelques soupçons ; mais

George III. An. 1761.

ils furent diſſipés par la propoſition de l'envoi d'un Miniſtre François à Londres. M. le Duc de Choiſeul répondit à M. Pitt le 19 d'Avril : lui marqua que le Roi avoit nommé M. le Comte de Choiſeul pour Ambaſſadeur au Congrès d'Ausbourg, & en réponſe à la déclaration contenue dans le Mémoire, il dit au nom du Roi Très-Chrétien, que » Sa Majeſ-
» té, auſſi conſtante qu'aucune au-
» tre Puiſſance à remplir avec
» l'exactitude la plus ſcrupuleuſe
» les engagements qu'Elle a pris
» avec ſes Alliés, continuera avec
» la fidélité qui convient à la pro-
» bité & à la dignité de ſon carac-
» tère, à faire cauſe commune avec
» eux, ſoit dans la négociation de
» la paix d'Allemagne, ſoit dans la
» continuation de la guerre, ſi pour
» le malheur de l'humanité, les diſ-
» poſitions heureuſes où ſe trou-
» vent les Puiſſances belligérantes,
» n'ont pas le ſuccès qui eſt ſi fort
» à deſirer. »

VII. Explication du Monarque François.

Dans le Mémoire qui accompagnoit cette lettre, le Roi pour une plus ample explication de ſes ſentiments, déclare que » Sa Majeſté

George III.
An. 1761.

n'a point entendu que la paix d'Allemagne pût être conclue séparément de celle de la France & de l'Angleterre, & Elle n'a proposé au Roi de la Grande-Bretagne que la séparation de la discussion des deux guerres, pour parvenir à une paix générale pour toutes les parties. » On insiste ensuite sur la proposition *que les deux Puissances restassent IN STATU QUO* de leurs possessions & de leurs conquêtes, selon les époques indiquées; & c'est d'après ce principe, si Sa Majesté Britannique l'adopte, que le Roi de France propose d'envoyer à Londres M. de Bussy, de même qu'il espère que le Roi de la Grande-Bretagne enverra en France un Ministre Anglois pour traiter sur les mêmes objets avec son Ministère.

VIII.
M. de Bussy & M. Stanley sont nommés pour travailler à la Négociation.

M. Pitt ne tarda pas à répondre: il marqua que le Roi de la Grande-Bretagne avoit fait choix pour ses Ambassadeurs au Congrès d'Ausbourg, du Comte d'Egremont, du Vicomte de Stormont, & du Chevalier d'York; & qu'ils seroient rendus dans cette ville au commencement de Juillet, temps où M. le

George III. An. 1761.

Comte de Choiſeul devoit également s'y rendre. Le Miniſtre Anglois joignit à ſa lettre un nouveau Mémoire, où en continuant à diſputer ſur les époques de l'*uti poſſidetis*, on ne dit encore rien de poſitif à ce ſujet : mais il fut accompagné d'un paſſeport pour M. de Buſſy, & l'on y déclara que le Roi d'Angleterre enverroit en France M. Stanley dans le même temps que le Miniſtre François paſſeroit à Londres. M. de Choiſeul fit deux réponſes, l'une & l'autre en date du 4 Mai. La première ne contient que des politeſſes relatives à M. Pitt, en lui demandant ſes bontés pour M. de Buſſy ; mais la ſeconde entre dans plus de détail au ſujet des deux Miniſtres qu'on devoit reſpectivement envoyer : elle contient quatre obſervations que nous allons rapporter, parce qu'elles nous ont paru devoir être regardées comme un modèle que tout Miniſtre d'Etat peut ſuivre en pareille circonſtance.

1°. » Le Roi penſe que Sa Majeſté » Britannique jugera convenable » que les deux Miniſtres ſoient munis des pleins pouvoirs des deux

Cours, pour pouvoir en faire usa- George III. An. 1761.
ge au besoin. »

2°. » Que les deux Ministres doivent avoir chacun une lettre de créance des Rois leurs Maîtres, qu'ils ne remettront qu'aux Secrétaires d'Etat respectifs; c'est-à-dire, en France, au Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères; & en Angleterre, au Ministre & Secrétaire d'Etat du département du Sud. »

3°. » Comme l'intention du Roi est que le Ministre Anglois jouisse en France de la même liberté que si les deux Cours étoient en pleine paix, tant pour le commerce de la vie, que pour l'entretien de sa correspondance avec la Cour d'Angleterre & les autres Cours de l'Europe; enfin pour l'envoi de ses couriers, & pour les prérogatives & franchises attachées à son caractère, Sa Majesté compte que M. de Bussy jouira absolument à Londres des mêmes droits, prérogatives, franchises & libertés; bien entendu que quand l'un ou l'autre voudront dépêcher des

George III. An. 1760.

» couriers à leurs Cours, ou à quelqu'autre, ils feront obligés de demander un paffeport du Secrétaire d'Etat de leur département, lequel ne leur fera point refufé, non plus que le bâtiment néceffaire pour tranfporter les couriers de France en Angleterre, & d'Angleterre en France. »

4°. » Nous defirons favoir quand M. Stanley pourra partir de Londres pour fe rendre à Calais, afin de diriger le voyage de M. de Buffy, de façon qu'il fe rende dans le même temps à Calais pour paffer en Angleterre fur le même bâtiment qui aura amené M. Stanley, fi cela convient à la Cour de la Grande-Bretagne ; mais s'il en étoit autrement, le Roi fera tenir dans le port de Calais un bâtiment qui tranfportera M. de Buffy en Angleterre, auquel cas il conviendra favoir quelle forte de bâtiment Sa Majefté Britannique aura choifi pour porter à Calais M. Stanley. »

IX. Inftructions donnés à M de Buffy.

Les réponfes de M. Pitt furent fatisfaifantes, & en conféquence les deux Miniftres fe rendirent, l'un à Dou-

s, & l'autre à Calais le 23 de i. Ils paſsèrent chacun ſur un bâ-ent de ſa nation, & ſe rendirent s les Cours pour leſquelles ils ient deſtinés. Les inſtructions de de Buſſy étoient très ſimples; es avoient pour baſe la propoſi-n de l'*uti poſſidetis*, & on lui en-gnoit :

George III. An. 1761.

paſſe en Angleterre, & M. Stanley vient en France.

1°. De demander au Miniſtère itannique, ſi le Roi d'Angleterre ceptoit les époques jointes à la opoſition du *ſtatu quo*; & ſi Sa ajeſté Britannique ne les acceptoit s, quelles étoient les nouvel-s époques qu'Elle propoſoit à la ance.

2°. De déclarer à la Cour de Lon-es que la guerre du Roi contre Angleterre, étoit entièrement ſépa-ée de celle de l'Impératrice-Reine ontre le Roi de Pruſſe; & qu'en onſéquence, à l'exception de Weſel z de Gueldres, qui appartenoient Sa Majeſté Impériale, le Roi avoit a liberté de faire évacuer par ſes roupes, Gottingen, la Heſſe & le Comté d'Hanau; mais que Sa Ma-eſté feroit dépendre cette évacua-tion de deux conditions : la pre-

George III.
An. 1761.

mière, que la Cour d'Angleterre donneroit les sûretés convenables pour que l'armée commandée par le Prince Ferdinand fût licentiée, & ne servît pas contre les Alliés du Roi. La seconde, que Sa Majesté Britannique conviendroit des restitutions qui seroient jugées convenables de la part de l'Angleterre, en compensation de l'évacuation qui seroit faite par les troupes Françoises de Gottingen, du Landgraviat de Hesse, & du Comté de Hanau.

X.
Epoques demandées par la Cour d'Angleterre.

Le Ministère François ne cessoit d'insister sur la fixation des époques, & celui d'Angleterre refusoit toujours de donner une réponse positive. Enfin Belle-Isle ayant été attaqué & conquis par la Grande-Bretagne, cet évènement qui avoit toujours retardé cette réponse, détermina la Cour d'Angleterre à parler avec plus de précision; & dans un Mémoire du 17 Juin que M. Pitt remit à M. de Bussy, le Roi d'Angleterre » offre » de convenir avec Sa Majesté Très- » Chrétienne, que le premier jour » de Juillet, de Septembre & de » Novembre, seront respectivement » les divers termes ou époques,

our fixer l'*uti possidetis*, que la
rance à proposé de rendre la
ase du Traité qui peut être né-
ocié entre les deux Puissances.
'outes autres conquêtes faites au-
elà des susdites périodes, seront
estituées mutuellement. Mais —
Sa Majesté n'offre de convenir des-
lites époques, qu'uniquement aux
leux conditions suivantes :

1°. » Que tout ce qui sera heu-
reusement arrêté entre les deux
Couronnes, relativement à leur
guerre particulière, soit rendu
obligatoire, final & conclusif,
indépendamment du sort des né-
gociations d'Ausbourg, pour ajus-
ter & terminer les contestations
d'Allemagne, & pour en retablir
la paix générale.

2°. » Que ledit Traité définitif de
paix entre la Grande-Bretagne &
la France, soit conclu, signé &
ratifié, ou des articles prélimi-
naires à cette fin, entre-ci & le
premier d'Août prochain. — Qu'à
l'égard de Belle-Isle, Sa Majesté
consentira dans ledit Traité futur,
d'entrer en compensation sur cette
importante conquête. »

George III. An. 1761.

» Par rapport à des compenſations
» ultérieures de quelque partie des
» autres conquêtes faites par la Cou-
» ronne de la Grande-Bretagne, Sa
» Majeſté ſe réſerve d'apprendre
» quels pourroient être les deſirs
» de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſur
» ce point, enſuite de quoi Sa Ma-
» jeſté s'ouvrira avec ſincérité &
» bonne foi. »

XI. Réflexion ſur les conditions qu'elle propoſe.

Les deux propoſitions contenues en ce Mémoire, ne paroiſſoient pas de nature à être admiſes. Pour conſentir à la première, il falloit que le Roi renonçât à la déclaration qu'il avoit faite, qu'il deſiroit que la paix particulière de la France avec l'Angleterre, fût unie à la paix générale de l'Europe : déclaration acceptée par l'Angleterre ; mais le deſir ardent que le Roi avoit de parvenir à la paix, le porta à demander à la Cour de Vienne ſon conſentement pour conclure une paix particulière avec l'Angleterre. L'Impératrice-Reine le donna, malgré le déſavantage qui lui en pouvoit reſulter, ſous la condition expreſſe & équitable, qu'il n'y ſeroit rien ſtipulé qui pût être contraire

George III. An. 1761.

re aux intérêts de la Maifon d'Au-he.

L'autre condition fur la fignature Traité, ou au moins des arti-s préliminaires avant le premier oût, pouvoit être regardée com- impoffible à remplir, puifque tte condition ne fut connue en nce qu'à la fin de Juin, & que endue des objets dont on avoit raiter, demandoit qu'ils fuffent rement examinés, fi l'on vou-t que la paix fût durable. Quoi 'il en foit, la France ne fit point bjection fur cette condition, étant folue de mettre toute la diligence ffible dans la négociation; & pour pondre à ce qui concernoit les mpenfations, après plufieurs dif-ultés occafionnées par les objec-ons de M. Stanley, on remit le 15 Juillet un Mémoire détaillé, où s propofitions de la France font ntenues en quatorze articles.

XII. Articles propofés par la France.

Dans les articles Ier & IIe, le Roi fre de céder & garantir au Roi Angleterre tout le Canada fans ref-iction, avec quatre conditions: . Que les habitants de ce pays joui-nt de la liberté de confcience, &

George III. An. 1761.

professeront publiquement leur religion, suivant le Rit de l'Eglise Romaine. 2°. Que ceux qui desireront quitter le pays, pourront se retirer aux colonies Françoises avec toute liberté & sûreté : qu'il leur sera permis de vendre leurs biens & de transporter leurs effets, sans être gênés dans leur émigration, excepté le cas de dettes ; & que le Gouvernement d'Angleterre leur procurera les moyens de transport au moins de frais possibles. 3°. Que les limites du Canada, relativement à la Louisiane, seront fixées immuablement & clairement, ainsi que celles de la Louisiane & de la Virginie, de manière qu'après la confection du Traité de paix, il ne puisse plus y avoir aucunes disputes à ce sujet. 4°. Que la France aura, comme ci-devant, la liberté de pouvoir pêcher sur le banc de Terre-Neuve ; & que comme cette liberté seroit illusoire, si les bâtiments n'avoient pas un abri pour la protection des pêcheurs, le Roi de la Grande-Bretagne, en considération de la garantie de sa nouvelle conquête, restituera l'Isle-Royale ou Cap-Breton ;

ais ſans que la France puiſſe élever
e fortification d'aucune eſpèce dans
ette iſle. Par les articles III & IV,
France offre de rendre à la Gran-
e-Bretagne l'iſle de Minorque &
e fort Saint-Philippe, avec toute
artillerie qui étoit dans le fort, lors
e la priſe de cette iſle, & deman-
e qu'en conſidération de cette reſ-
itution, l'Angleterre reſtitue de ſon
ôté à la France l'iſle de la Guadeloupe
& de Marie-Galante, dans le même
tat où elles ſe ſont trouvées lors
le la conquête par les armes d'An-
gleterre. Dans l'article V il eſt dit,
que des iſles neutres de la Domini-
que, Saint-Vincent, Sainte-Lucie
& Tabago, les deux premières de-
meureront en la poſſeſſion des Ca-
raïbes ſous la protection de la Fran-
ce, ſelon le Traité de 1660 : que la
Couronne d'Angleterre n'a préſenté
juſqu'à préſent aucun titre qui lui
donnât des droits ſur les deux der-
nières : que cependant il ſera négo-
cié entre les deux Cours, ou que les
quatre demeurent abſolument neu-
tres, ou ſeulement les deux poſſédées
par les Caraïbes ; que l'Angleterre
entrera alors en poſſeſſion ſouveraine

George III.
An. 1761.

de celle de Tabago, & la France de celle de Sainte-Lucie, ſauf toutefois le droit d'un tiers, avec lequel les deux Couronnes s'entendront, ſi ce droit exiſte. Il eſt dit dans l'art. VI, qu'il ſeroit avantageux que les Compagnies des deux nations aux Indes Orientales, s'abſtinſſent à jamais de toutes vues militaires & de conquêtes; & l'on propoſe au Roi d'Angleterre le Traité conclu entre les ſieurs Godheu & Saunders pour baſe du rétabliſſement de la paix en Aſie. L'article VII, porte que les colonies Françoiſes de l'Amérique méridionale ne pouvant ſubſiſter ſans Nègres, ils leur étoient fournis des établiſſements du Sénégal & de Gorée, & que ces établiſſements ne procurant aucun avantage poſitif à l'Angleterre, l'un ou l'autre ſera rendu & garanti à la France. Dans les articles VIII & IX, il eſt dit que Belle-iſle & ſa fortereſſe ſeront rendus à la France, avec l'artillerie aux armes du Roi qui s'y eſt trouvée lors de la priſe; qu'en conſidération de cette reſtitution, le Roi fera évacuer par ſes armées d'Allemagne le Landgraviat de Heſſe, le Comté de Hanau, ainſi que la ville,

ui ne sera occupée par aucune des roupes des deux Puissances, laissant a navigation du Mein libre, & les arties de l'Electorat d'Hanover ocupées par les troupes Françoises : ue ces évacuations seront précédées l'une suspension d'armes entre les Couronnes, laquelle suspension aura ieu du jour de la ratification des préiminaires ou des articles du Traité léfinitif, non-seulement en Allemagne, mais dans toutes les parties du monde où la France & l'Angleterre font la guerre. Il est dit dans l'art. X, qu'aucune partie des troupes qui composent l'armée du Prince Ferdinand, ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, joindre les troupes du Roi de Prusse, ni agir offensivement contre l'Impératrice-Reine ou ses alliés : de même qu'aucunes troupes Françoises, sous aucun prétexte, ne pourrront aider l'Impératrice-Reine ou ses alliés contre la Grande-Bretagne : qu'après les évacuations proposées, l'armée commandée par le Maréchal de Broglio se retirera sur le Mein, le Necker & le Rhin, occupant Francfort ; & que celle du bas-Rhin, commandée par le Maré-

George III. An. 1761.
chal de Soubise, se retirera aussi de son côté sur le Rhin, occupant Wese & la Gueldre : que les pays du Roi de Prusse sur le bas-Rhin ayant été conquis, & étant gouvernés actuellement au nom de l'Impératrice-Reine, le Roi ne peut s'engager à les évacuer sans le consentement de Sa Majesté Impériale ; ce qui sera discuté au congrès d'Augsbourg ; mais qu'il s'engage dès que Sa Majesté Britannique jugera à propos de faire revenir en Angleterre les Anglois qu'il a fait passer à son armée d'Allemagne, de faire rentrer en France le double de ce nombre des troupes Françoises qui se trouveront aux armées de Sa Majesté sur le haut & bas-Rhin : de sorte qu'il ne restera plus dans ces parties de troupes appartenantes à la France, qu'en proportion de celles que le Roi d'Angleterre y soudoiera. L'Article XI porte que si, avant la confection du Traité, une des deux Puissances faisoit, dans quelque partie du monde que ce soit, des conquêtes, elles seroient rendues sans difficulté, & sans exiger de compensation. L'article XII est conçu en ces termes. Les prises faites sur mer

par l'Angleterre avant la déclaration de la guerre, font un objet de restitution légitime, & que le Roi veut bien foumettre à la juftice du Roi d'Angleterre & des Tribunaux Anglois : en effet, des fujets qui, fous la foi des Traités, du droit des gens & de la paix, navigent & font leur commerce, ne peuvent pas juftement fouffrir de la méfintelligence établie dans le cabinet des deux Cours, avant qu'elle leur foit connue. Les déclarations de guerre ne font établies par le droit des gens, que pour publier aux peuples les querelles de leurs Souverains, & pour les avertir que leurs perfonnes & leurs fortunes ont un ennemi à craindre : fans cette déclaration convenue, il n'y auroit point de sûreté publique ; chaque individu feroit en danger ou en crainte, au moment qu'il fortiroit des limites de fa nation. Si ces principes font inconteftables, il refte à examiner la date de la déclaration de guerre des deux Couronnes, & la date des prifes : tout ce qui eft pris antérieurement à la déclaration ne peut être adjugé de bonne prife, fans bouleverfer les loix les plus fain-

George III. An. 1761.
tes. En vain diroit-on que les François ont commencé les hostilités, & que les prises en sont une représaille. Que peuvent avoir de commun les hostilités prétendues commencées au fort Duquesne, avec la prise des vaisseaux commerçants dans la partie méridionale de l'Amérique ? Ces hostilités sont les motifs de la déclaration de la guerre : mais les effets de la déclaration ne peuvent avoir lieu qu'après la publication de ladite déclaration ; & il seroit injuste de faire souffrir une peine à des particuliers qui ignorent les faits & les circonstances d'une hostilité cachée dans un coin du monde, qui a produit une guerre générale entre les deux nations. L'on ne croit pas en France que l'on puisse répondre à cet argument, & c'est d'après lui que le Roi réclame le droit des gens, afin qu'il soit convenu dans le Traité futur, d'un arrangement qui compense les prises faites sur ses sujets, antérieurement à la déclaration de guerre, sans entrer dans la discussion de la représaille, qu'il faut oublier quand les deux Cours se rapprochent. La France ne demande que le bien des

particuliers léſés, & ne prétend pas faire entrer les vaiſſeaux du Roi, pris avant la déclaration, dans l'arrangement des priſes; la perte des vaiſſeaux appartenants à Sa Majeſté pouvant être regardée comme une ſuite des motifs de la guerre. Enfin par les articles XIII & XIV, le Roi offre de garantir la ſucceſſion de la famille actuellement ſur le trône de la Grande-Bretagne ; & propoſe qu'immédiatement après la ratification les priſonniers des deux côtés ſoient mis en liberté, & renvoyés dans leur pays, ſans rançon.

George III. An. 1761.

XIII. Mémoire de la France relatif à l'Eſpagne.

Le droit d'un tiers, dont il eſt parlé dans l'article V de ce Mémoire, eſt relatif aux prétentions que la Cour d'Eſpagne avoit ſur les iſles neutres, & dont elle avoit fait part à la Cour de France. Il étoit donc néceſſaire, pour éviter de nouvelles diſcuſſions, que celles qui s'étoient élevées entre l'Eſpagne & l'Angleterre fuſſent terminées en même temps que le Traité entre l'Angleterre & la France. Cet objet important fut expoſé dans un Mémoire que M. de Buſſy remit au Miniſtère Britannique. Il y eſt dit, que les diſputes qui

George III. An. 1761.

ſubſiſtent entre l'Eſpagne & l'Angleterre, donnent lieu à Sa Majeſté Très-Chrétienne de craindre qu'il ne ſurvienne une nouvelle guerre en Eſpagne & en Amérique, ſi elles n'étoient pas terminées : que le Roi d'Eſpagne lui avoit fait part des trois points de diſcuſſion qui ſubſiſtoient entre ſa Couronne & la Couronne Britannique, 1°. ſur la reſtitution de quelques priſes faites pendant la guerre préſente ſur le pavillon Eſpagnol : 2°. ſur la liberté à la nation Eſpagnole de la pêche ſur le banc de Terre-Neuve : 3°. ſur la deſtruction des établiſſements Anglois formés ſur le territoire Eſpagnol dans la baie d'Honduras : que le Roi Très-Chrétien deſiroit ardemment que ces différends puſſent être terminés à l'amiable, & que le Roi d'Eſpagne fût invité à garantir le Traité entre les deux Couronnes, crainte que s'il s'élevoit une nouvelle guerre, Sa Majeſté ne fût obligée de remplir ſes engagements envers ſes alliés. Au reſte, ce Mémoire étoit préſenté avec la plus grande précaution, pour qu'il ne pût donner aucune ſuſpicion à la Cour Britannique,

comme on le peut voir par ces mots qui le terminent. « Sa Majesté ne » confie ses craintes à cet égard à » la Cour de Londres, qu'avec les » intentions les plus droites & les » plus franches de prévenir tout ce » qui pourroit à l'avenir troubler » l'union des nations Françoise & » Angloise ; & Elle prie Sa Majesté » Britannique, qu'Elle suppose ani- » mée du même desir, de lui dire » naturellement son sentiment sur un » objet aussi essentiel. » Ces deux Mémoires furent encore accompa- gnés d'une Note portant que « le Roi » avoit reçu le consentement de » l'Impératrice-Reine à sa paix par- » ticulière avec l'Angleterre, mais à » deux conditions.

» La première, que l'on conser- » veroit la possession des pays ap- » partenants au Roi de Prusse.

« La seconde, qu'il soit stipulé » que le Roi de la Grande-Bretagne, » tant en sa qualité de Roi, qu'en » celle d'Electeur, ne donnera au- » cun secours ni en troupes, ni de » quelque espèce que ce soit au Roi » de Prusse, & que Sa Majesté Bri- » tannique s'engage à ce que les

George III. An. 1761.

» troupes Hanoveriennes, Heſſoiſes, » Brunſwickoiſes, & autres Auxi- » liaires unies aux Hanoveriens, ne » ſe joignent point aux troupes du » Roi de Pruſſe, de même que la » France s'engagera à ne donner au- » cun ſecours d'aucune eſpèce, à » l'Impératrice-Reine ni à ſes alliés. »

XIV. Réponſe de la Cour de Londres.

D'après des propoſitions auſſi droites, auſſi équitables, auſſi franches & exprimées avec autant de modération, la Cour de France avoit lieu d'attendre que celle de la Grande-Bretagne, ayant paru concourir dans le même deſſein que le Monarque François faiſoit paroître avec tant d'ardeur de rendre la paix à l'Europe, elle répondroit convenablement à des demandes auſſi juſtes, ou au moins que ſi elle faiſoit quelques objections, elles ne tomberoient que ſur quelques objets particuliers, ſans s'écarter du plan général. Mais la réponſe que fit M. Pitt, tant de vive voix que par écrit, fit bientôt connoître que les intentions du Miniſtère Britannnique n'étoient rien moins que pacifiques. On en jugera par la hauteur de la lettre ſuivante qu'il écrivit le 24 de Juillet à M. de Buſſy.

MONSIEUR,

» M'étant expliqué dans notre
» entretien d'hier ſur certains en-
» gagements de la France avec l'Eſ-
» pagne, touchant les diſcuſſions
» de cette dernière Couronne avec
» la Grande-Bretagne, leſquels votre
» Cour ne nous annonce, que dans
» le moment, avoir pris dès avant
» qu'elle ait fait ici ſes premières
» propoſitions pour la paix particu-
» lière des deux Couronnes; & com-
» me vous avez deſiré, pour plus
» grande exactitude, prendre une
» note de ce qui s'eſt paſſé entre
» nous ſur un ſujet auſſi grave, je
» vous renouvelle, Monſieur, par
» ordre du Roi, mot à mot la mê-
» me déclaration que je vous fis hier;
» & vous prévenant de nouveau ſur
» les ſentiments très ſincères d'amitié
» & de conſidération réelle de la
» part du Roi envers Sa Majeſté-Ca-
» tholique, en tout ce qui eſt de
» raiſon & de juſtice: je dois vous
» déclarer encore très nettement,
» au nom de Sa Majeſté, qu'Elle
» ne ſouffrira point que les diſputes
» de l'Eſpagne ſoient mêlées, en
» façon quelconque, dans la négo-

George III. An. 1761.

» ciation de la paix des deux Cou-
» ronnes ; à quoi j'ai à ajouter qu'il
» ſera regardé comme offenſant pour
» la dignité du Roi, & non com-
» patible avec la bonne foi de la né-
» gociation, qu'on faſſe mention de
» pareille idée.

» En outre, on n'entend pas que la
» France ait, en aucun temps, droit
» de ſe mêler de pareilles diſcuſſions
» entre la Grande-Bretagne & l'Eſpa-
» gne.

» Des conſidérations ſi légitimes
» & ſi indiſpenſables ont déterminé
» le Roi à m'ordonner de vous ren-
» voyer le Mémoire ci-joint, tou-
» chant l'Eſpagne, comme totale-
» ment inadmiſſible.

» Je vous renvoie de même, Mon-
» ſieur, comme totalement inad-
» miſſible, le Mémoire relativement
» au Roi de Pruſſe, comme portant
» atteinte à l'honneur de la Grande-
» Bretagne, & à la fidélité avec la-
» quelle Sa Majeſté remplira ſes en-
» gagements avec ſes Alliés. J'ai
» l'honneur d'être, &c.

Signé, PITT.

XV. Mémoire en réponſe à celui de la France.

Cette lettre fut ſuivie d'un Mémoire auſſi impérieux. Il contient quatorze articles, comme celui de

la France. Il y eſt dit : 1°. Que Sa Majeſté Britannique ne ſe départira jamais de la ceſſion entière & totale de tout le Canada, ainſi que de l'iſle du Cap-Breton, & de toutes les autres iſles dans le golfe ou dans le fleuve Saint Laurent. 2°. Qu'on ne pourra jamais admettre que tout ce qui n'eſt point le Canada, ſoit de la Louiſianne, ni que les bornes de la dernière province ſuſdite, s'étendent juſqu'au confins de la Virginie, ou à ceux des poſſeſſions Britanniques ſur les bords de l'Ohio. *Sur quoi l'on obſervera que l'Angleterre combat ici ce que la France n'avoit jamais avancé.* 3°. Que le Sénégal ſera cédé à la Grande-Bretagne, ainſi que l'iſle de Gorée & leurs dépendances. 4°. Que Dunkerque ſera réduite à la condition où elle doit ſe trouver, ſuivant le Traité d'Utrecht; & c'eſt à cette condition ſeule que Sa Majeſté Britannique pourra conſentir à la reſtitution du privilège accordé, avec certaines limitations & certaines reſtrictions, *qu'on ne ſpécifie point*, de pêcher le poiſſon & le ſécher ſur le rivage d'une partie de la Terre-Neuve. 5°. Que Sa Majeſté Britannique conſentira à une partition éga-

George III. An. 1761.

le des quatre iſles neutres. 6°. Que l'iſle de Minorque ſera rendue avec l'artillerie, &c. 7°. Que la France ſera immédiatement la reſtitution & l'évacuation de ſes conquêtes faites ſur les Alliés de Sa Majeſté en Allemagne; c'eſt-à-dire, de tous les Etats & pays appartenants au Landgrave de Heſſe, au Duc de Brunſwick, & à l'Electorat de Hanover, comme auſſi de Weſel, & de toutes les places & territoires du Roi de Pruſſe, poſſédés par les armées de la France. La France ſera enfin l'évacuation générale de toutes ſes conquêtes du côté de la Heſſe, de la Weſtphalie, & dans ces contrées. 8°. Que le Roi de la Grande-Bretagne conſent à rendre la conquête importante de Belle-Iſle, l'iſle opulente de la Guadeloupe, & celle de Marie-Galante. 9°. Que le Traité conclu entre MM. Saunders & Godheu, ne ſauroit être reçu comme la baſe du rétabliſſement de la paix en Aſie, mais qu'il faudra néceſſairement laiſſer aux Compagnies reſpectives des deux Nations, l'ajuſtement des termes d'accommodement juſtes & raiſonnables, pourvu qu'ils ne ſoient point contraires aux deſſeins & aux inten-

ſions équitables de leurs Souverains, pour la paix des deux Couronnes. 10°. Que la demande de la reſtitution des priſes ſur mer avant la déclaration de guerre, ne ſauroit être reçue. 11°. Que le Roi de la Grande-Bretagne ne ſouffrira jamais que la France reſte en poſſeſſion d'Oſtende & de Nieuport, mais que ces deux places ſeront évacuées ſans retardement par leurs garniſons Françoiſes. 12°. Que la ceſſation d'armes ſera fixée, & aura lieu du jour de la ratification des préliminaires ou du Traité définitif. 13°. Qu'il ſera permis à la Grande-Bretagne & à la France de ſoutenir comme auxiliaires leurs Alliés reſpectifs, dans leurs diſputes particulières pour le recouvrement de la Siléſie. *Article contradictoire avec l'article 7, touchant l'évacuation.* 14°. Que les priſonniers ſeront relâchés ſuivant la manière uſitée.

XVI. Nouveau Mémoire de la France.

S'il eût été vrai, comme le prétendent quelques politiques Anglois, que la France n'eût pas eu un deſir ſincère de conclure la paix, elle auroit pu rompre alors les conférences ſans qu'on eût lieu de l'accuſer de manquer de ſincèrité; mais le Mo-

George III. An. 1761.

narque & ſon Miniſtère ſuiviren toujours leur projet de pacification avec la même candeur qu'on avoi admirée dans le premier Mémoire Ce même deſir engagea Sa Majeſt Très-Chrétienne à donner un nouveau Mémoire en date du 5 Aoû pour répondre à l'*Ultimatum* de l'Angleterre. Celui de la France redig de même en quatorze articles, porte : 1°. Que le Roi conſent de céder le Canada à l'Angleterre dans la forme la plus étendue, mais que Sa Majeſté ne ſe départira pas des conditions qu'elle a miſes dans ſon Mémoire, relativement à la Religion Catholique, & à la faculté, facilité & liberté pour l'émigration des anciens ſujets du Roi. Il propoſe de nouveau qu'il lui ſoit remis, ou l'iſle de Cap-Breton, ou celle de Saint-Jean, ou tel autre port ſans fortification dans le golfe, ou à portée du golfe, qui puiſſe ſervir d'abri aux François, & conſerver à la France la liberté de la pêche, dont Sa Majeſté n'a pas intention de ſe départir. 2°. La France demande que les nations intermédiaires entre le Canada & la Louiſiane, ainſi qu'en-

re la Virginie & la Louisiane, soient
egardées comme des nations neu-
res, indépendantes de la domina-
ion des deux Couronnes, & qu'el-
es servent de barrière entr'Elles.
3°. On demande la restitution du
Sénégal à la France, & le Roi auto-
rise M. de Bussy à traiter avec le Mi-
nistère Britannique sur les arrange-
ments que M. Stanley a dit, qui
pourroient être pris à la satisfaction
des deux Cours. 4°. Le Roi autorise
son Ministre à Londres de négocier
sur l'état de Dunkerque, lorsqu'on
sera convenu du port qui sera cédé à
la France, pour servir d'abri à ses
bâtiments pêcheurs. 5°. Le Roi ac-
cepte le partage des isles neutres,
mais il ne peut avoir lieu que dans
la forme énoncée dans le premier
Mémoire des propositions de la
France. 6°. Il paroît que l'Angleterre
veut compenser l'isle de Minorque
avec celle de Belle-Isle; mais comme
la France n'admet pas l'importance
de la conquête de Belle-Isle, l'An-
gleterre gardera cette conquête, &
la France Minorque. 7°. En considé-
ration de l'évacuation des isles de la
Guadeloupe & de Marie-Galante,

George III. An. 1761.
le Roi consent d'évacuer les pays appartenants au Landgrave de Hesse & à l'Electorat d'Hanover, dont la conquête peut être séparée de la guerre de l'Impératrice-Reine contre le Roi de Prusse ; mais pour ce qui est de Wesel, de Gueldre & autres pays en Westphalie, où la justice se rend au nom de l'Impératrice-Reine, le Roi ne peut pas stipuler qu'il cédera les conquêtes de son Alliée. 8°. Le Roi accepte à ces conditions, & en faveur des cessions faites par la France dans l'Amérique Septentrionale & en Afrique, ainsi que de l'arrangement de Dunkerque, la restitution de l'isle de la Guadeloupe, & de celle de Marie-Galante. 9°. Le Roi acquiesce à l'article 9 de l'*Ultimatum* de l'Angleterre, relativement à l'Asie. 10°. Le Roi persiste à l'égard des prises faites avant la guerre, dans ce que contient l'article XII, de ses premières propositions. 11°. L'Impératrice-Reine jouit de toute la Souveraineté dans les villes d'Ostende & de Nieuport, & le Roi a seulement prêté des troupes à son Alliée pour la garde de ces places. Au reste, le Roi

ut bien déclarer que jamais ſon tention n'a été de garder leſdites aces en ſa poſſeſſion après le reur de la paix. 12°. On eſt d'accord r l'article XII de l'*Ultimatum* de ngleterre. 13°. Le Roi perſiſte ns les propoſitions contenues dans rticle X de ſon premier Mémoire. out ce qui pourroit être négocié r ces points, ſeroit la liberté de urnir des ſecours en argent aux liés réciproques, lorſqu'il ſera en conſtaté qu'il ne ſera libre à cune Puiſſance de leur fournir des cours en troupes, ni munitions de ierre, ſous quelque dénomination ie ce puiſſe être. 14°. Le Roi accpte l'article XIV de l'*Ultimatum* e l'Angleterre.

XVII. Lettre de M. de Buſſy à M. Pitt.

Ce Mémoire fut accompagné d'une ttre de M. de Buſſy à M. Pitt, où Miniſtre François fait voir que rſque le Roi a parlé des différends e l'Angleterre avec l'Eſpagne, il a eu d'autre objet en vue que de révenir tout ce qui pourroit reouveller la guerre en Europe; mais oute-t'il, » Sa Majeſté m'a chargé » de déclarer à V. E. que tant que » l'Eſpagne l'approuvera, le Roi ſe

George III. An. 1761.

» mêlera des intérêts de cette Cou-
» ronne, ſans s'arrêter au refus de
» la Puiſſance qui s'y oppoſeroit. »
Il marque enſuite la ſurpriſe de la Cour de France ſur la forme de l'*Ultimatum* de l'Angleterre. Cependant, dit-il, » V. E. jugera par l'*Ul-*
» *timatum* de la France que j'ai or-
» dre de lui adreſſer, avec quelle fa-
» cilité, en oubliant le ton impé-
» ratif & peu fait pour la négocia-
» tion, dont l'Angleterre ſe ſert dans
» ſes réponſes, le Roi ſe prête aux
» vues de la Cour Britannique, &
» cherche par des ſacrifices, à lui
» faire adopter les ſtipulations d'une
» paix raiſonnable. »

XVIII. Note remiſe par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Pendant que cette affaire étoit en négociation, le Comte de Fuentes remit à M. Pitt la Note que nous allons rapporter, interprétative du Mémoire de la France.

» Le Roi Très-Chrétien, qui ſou-
» haite de rendre utile & durable la
» paix qu'il s'eſt propoſée de traiter
» avec l'Angleterre, confia d'abord
» ſes intentions au Roi mon Maître,
» lui marquant le plaiſir avec lequel
» il ſaiſiſſoit cette occaſion de lui
» montrer ſa conſidération aux of-

fres réitérées que Sa Majeſté Catholique avoit faites également à lui & à l'Angleterre, pour faciliter une réconciliation convenable & permanente. »

George III. An. 1761.

» C'eſt par des principes ſi ſincères que Sa Majeſté Très-Chrétienne propoſa au Roi mon Maître la garantie dans le Traité de paix, puiſque cela pourroit convenir également à la France & à l'Angleterre, & lui témoigna en même temps ſes ſincères diſpoſitions par rapport aux ſacrifices qu'il ſe propoſoit de faire pour donner la tranquillité à l'Europe, avec une paix ſolide & honorable. »

» Une telle démarche de Sa Majeſté Très-Chrétienne a dû infiniment obliger le Roi mon Maître, qui y trouvoit l'uniformité de ſes mêmes ſentiments, & remplir à ſon égard, avec la correſpondance la plus marquée, tous les engagements qui les uniſſent, & par les liens du ſang, & par leurs intérêts mutuels ; & d'ailleurs reconnoiſſoit dans les intentions du Roi de France, cette humanité & grandeur d'ame qui lui ſont

George III. An. 1761.

» propres, en rendant de son côté
» la paix aussi permanente, que les
» vicissitudes humaines peuvent le
» permettre. »

» C'est avec la même candeur &
» franchise, que le Roi mon Maître
» confia à Sa Majesté Très-Chré-
» tienne, qu'il auroit souhaité que
» Sa Majesté Britannique n'eût point
» fait de difficulté d'agréer la garan-
» tie en considération des griefs de
» l'Espagne avec l'Angleterre, puis-
» qu'elle a tout lieu de croire que
» Sa Majesté Britannique est dans les
» mêmes bonnes dispositions de les
» terminer à l'amiable, selon la rai-
» son & la justice. »

» Cette confiance que le Roi mon
» Maître a faite à la France, lui a
» donné lieu de témoigner à Sa Ma-
» jesté Britannique la pureté de ses
» intentions pour le rétablissement
» de la paix, puisqu'en lui propo-
» sant la garantie de l'Espagne, elle
» lui marque ses desirs sincères de
» voir terminer en même temps ses
» intérêts, qui pourroient un jour
» rallumer le feu d'une nouvelle
» guerre, qu'on tâche présentement
» d'éteindre. »

» Si

George III.
An. 1761.

» Si les intentions de Sa Majesté Très-Chrétienne & du Roi mon Maître, ne se trouvoient pas remplies de bonne foi, le Roi mon Maître se flatte que Sa Majesté Britannique lui rendra la justice d'envisager comme telles les siennes, puisque si elles portoient à tout autre principe, Sa Majesté Catholique, donnant cours à sa Grandeur, auroit parlé d'Elle-même & selon sa dignité. »

» Je ne puis me dispenser de vous dire, Monsieur, que le Roi mon Maître apprendra avec surprise, que le Mémoire de la France pourroit faire dans l'esprit de Sa Majesté Britannique une sensation toute opposée aux véritables intentions des deux Souverains. »

» Mais Sa Majesté Catholique s'en consolera toutes fois qu'Elle verra qu'on fait le progrès qu'Elle a toujours souhaité dans la négociation de la paix, soit particulière entre la France & la Grande-Bretagne, ou générale ; puisque ses desirs sincères sont de la perpétuer à jamais, ôtant tout germe qui puisse

George III. An. 1761.

» malheureufement reproduire un » jour la guerre. »

» C'eft pourquoi le Roi mon Maî» tre fe flatte que Sa Majefté Britan» nique, animée des mêmes senti» ments d'humanité pour la tran» quillité publique, foit dans les » mêmes intentions de terminer les » difputes de l'Angleterre avec une » Puiffance qui lui a donné des » preuves fi réitérées de fon ami» tié, en même temps qu'on fe pro» pofe de donner une paix générale » à toute l'Europe. »

XIX. Difficultés de la Cour de Londres.

Cette Note, fi propre à détruire toutes les objections que faifoit le Miniftère Britannique au fujet de la garantie de l'Efpagne, parut ne faire aucune impreffion; mais la Cour de France, qui ne cherchoit qu'à lever toutes les difficultés, donna de nouvelles inftructions à M. de Buffy pour fe relâcher encore fur divers articles. Il eut ordre en même temps de remettre à la Cour de Londres, un Mémoire où le Miniftère François prouve invinciblement que les prifes des vaiffeaux Marchands, avant la déclaration de guerre, font contraires à toutes les loix des nations,

nsi qu'au Traité d'Utrecht & d'Aix--Chapelle, mais ces représenta-ons n'eurent aucun effet sur le Mi-nstère Britannique. Après quelques ttres & quelques conférences en-e M. Pitt & M. de Bussy, M. Stan-y remit le 1er de Septembre à M. le Duc de Choiseul, un nouveau Mé-noire en réponse à l'*Ultimatum* de France. Comme ce Mémoire & la éponse de la Cour de France furent s dernières pièces produites par les eux Cours, & qu'elles furent sui-ies de la rupture des négociations, ous allons les rapprocher pour pré-enter au Lecteur un tableau des oints sur lesquels on étoit d'ac-ord, & de ceux sur lesquels on dif-éroit. Nous commencerons dans cha-ue article par rapporter les termes u Mémoire Anglois, & nous met-rons de même sur chaque article la éponse de la France en caractère alique.

Mémoire de l'Angleterre.

XX. Derniers Mémoires des deux Cours.

» Le Roi Très-Chrétien, ayant déclaré réitérativement dans l'*Ul-timatum* de la Cour de France,

George III. An. 1761.

» remis à M. Pitt par M. de Buſſy,
» ainſi que dans le Mémoire des pro-
» poſitions de paix, qui a été remis
» par M. le Duc de Choiſeul à M.
» Stanley, que ſi la négociation en-
» tamée entre les deux Couronnes,
» n'a pas le ſuccès deſiré, tous les
» points accordés dans cette négo-
» ciation par la France, ne pourront
» être repréſentés dans aucun cas,
» comme des points convenus, non
» plus que le Mémoire du mois de
» Mars dernier, relativement à l'*uti*
» *poſſidetis*: le Roi déclare en répon-
» ſe, de ſon côté, que ſi les facilités
» que Sa Majeſté a bien voulu ap-
» porter à la paix, n'étoient pas ac-
» ceptées par Sa Majeſté Très-Chré-
» tienne, les reſtitutions importan-
» tes offertes à la France, ainſi que
» les autres arrangements indiqués
» ci-après de la part de la Grande-
» Bretagne, ne pourront plus dans
» la ſuite être repréſentés comme
» accordés. »

Mémoire de la France.

Le Roi accepte la déclaration du Roi d'Angleterre, contenue dans le préam-

ule de la réponse, & renouvelle la pré-édente qu'il a faite à Sa Majesté Bri-annique sur le même objet; de sorte qu'il st arrêté définitivement & sans ambi-uité entre les deux Cours, que si la aix n'est pas une suite de la négocia-ion actuelle, tout ce qui a été dit, écrit & négocié entre les deux Couronnes, lepuis le Mémoire du 26 Mars inclu-ivement, jusqu'au moment de la rup-ure, sera nul & de nul effet, & ne ourra pas servir d'argument en faveur l'aucune des deux parties, dans les égociations futures de la paix.

ARTICLE PREMIER.

»Le Roi ne cessera d'insister sur la » cession entière & totale, sans nou» velles limites ou exceptions quel» conques, du Canada & de ses dé» pendances, ainsi que sur la pleine » cession de l'isle du Cap-Breton, & » de toutes les autres isles dans le » golfe & fleuve Saint-Laurent.»

» Le Canada, selon la ligne de ses » limites, tracée par le Marquis de » Vaudreuil lui-même, quand ce » Gouverneur Général a rendu par » capitulation ladite province au » Général Britannique le Cheva-

George III. An. 1761.

» lier Amherst, comprend d'un côté
» les lacs Huron, Michigan & Su-
» périeur ; & ladite ligne, tirée de-
» puis le lac Rouge, embrasse par
» un cours tortueux la rivière Oua-
» bache, jusqu'à sa jonction avec
» l'Ohio, & de là se prolonge le
» long de cette dernière rivière in-
» clusivement, jusqu'à son confluent
» dans le Mississipi. »

» C'est conformément à cette dé-
» finition de limites du Gouverneur
» François, que le Roi réclame la
» cession du Canada, province que
» la Cour de France a en dernier
» lieu offert de nouveau par son
» *Ultimatum*, de céder à Sa Majesté
» Britannique, *dans la forme la plus*
» *étendue, énoncée dans le Mémoire*
» *de propositions de paix du 13*
» *Juillet.* »

» Pour ce qui regarde la profes-
» sion publique & l'exercice de la
» Religion Catholique Romaine en
» Canada, les nouveaux sujets de
» Sa Majesté Britannique seront con-
» servés dans cette liberté, sans in-
» terruption ni molestation ; & les
» habitants François ou autres, qui
» auroient été sujets du Roi Très-

» Chrétien en Canada, auront tou-
» te liberté & faculté de vendre
» leurs biens, pourvu que ce ſoit
» à des ſujets de Sa Majeſté Britan-
» nique, & de tranſporter leurs ef-
» fets, ainſi que leur perſonne, ſans
» être gênés dans leur émigration
» ſous quelque prétexte que ce ſoit
» (hors le cas de dettes & d'infrac-
» tion des loix criminelles) ; bien
» entendu toujours que le temps ac-
» cordé pour ladite émigration,
» ſoit limité à l'eſpace d'un an, à
» compter du jour de la ratification
» du Traité définitif. »

RÉPONSE DE LA FRANCE.

Le Roi a dit dans ſon premier Mémoire de propoſitions, & dans ſon Ultimatum, *qu'il céderoit & garantiroit à l'Angleterre la poſſeſſion du Canada dans la forme la plus étendue ; Sa Majeſté perſiſte dans cette offre, & ſans diſcuter ſur la ligne des limites, tracée dans une carte préſentée par M. Stanley ; comme cette ligne, demandée par l'Angleterre, eſt ſans doute la forme la plus étendue que l'on puiſſe donner à la ceſſion, le Roi veut bien l'accorder.*

George III, An. 1761.

Sa Majesté avoit apposé quatre conditions à sa garantie; il paroît que l'Angleterre ne s'y refuse point; le Roi trouve simplement que le terme d'un an, pour la vente des effets François & pour l'émigration, est trop court, & Sa Majesté demande qu'il soit convenu que ce terme soit de deux ans, ou de dix-huit mois tout au moins.

Comme la Cour d'Angleterre a joint dans l'article premier de sa réponse à la cession entière & totale du Canada, telle qu'elle est convenue entre les deux Cours, le mot de dépendances, *il est nécessaire qu'elle s'explique spécifiquement, pour que cette cession ne produise pas dans la suite des difficultés entre les deux Cours, ce qu'elle entend par ce mot de* dépendances.

ART. II. « Pour ce qui est de la » ligne à tirer depuis *Rio-perdido*, » comme contenue dans la note re- » mise par M. de Bussy, le 18 de ce » mois, sur les limites de la Loui- » siane, Sa Majesté ne peut que re- » jetter une proposition si inatten- » due, comme nullement admissi- » ble à deux égards.

» 1°. En ce que ladite ligne, sous » couleur de fixer les limites de la

George III. An. 1761.

» Louiſiane, attribue maintenant à
» cette province de vaſtes pays, leſ-
» quels avec les poſtes & forts qui
» les commandent, le Marquis de
» Vaudreuil a, par une capitulation
» la plus ſolemnelle, remis inconteſ-
» tablement à la poſſeſſion de Sa Ma-
» jeſté Britannique ſous la définition
» du Canada; & que par conſéquent,
» quelque contentieuſes qu'aient
» été avant la guerre les prétentions
» reſpectives des deux Couronnes,
» & particulièrement par rapport
» aux cours de l'Ohio & aux terri-
» toires, dans cette partie, depuis la
» reddition du Canada, & la ligne
» de ſes limites, tracée comme deſſus
» par le Marquis de Vaudreuil, tous
» les titres oppoſés ſe réuniſſent &
» deviennent, ſans contredit, vala-
» bles pour aſſurer à la Grande-Bre-
» tagne, avec tout le reſte du Ca-
» nada, la poſſeſſion de ce pays dans
» la partie de l'Ohio, ci-devant con-
» teſtée.

» 2°. La ligne propoſée pour fixer
» les limites de la Louiſiane ne ſau-
» roit être admiſe, en ce qu'elle com-
» prendroit, dans une autre partie
» du côté des Carolinas, des ré-

George III.
An. 1761.

» gions très étendues & des nations
» nombreuſes, qui ont toujours été
» cenſées être ſous la protection du
» Roi, à laquelle Sa Majeſté n'eſt
» pas dans l'intention de renoncer,
» & dont le Roi, pour le bien de la
» paix, pourroit conſentir de laiſſer
» les pays intermédiaires, ſous la
» protection de la Grande-Bretagne,
» & plus particulièrement ceux des
» Cherokées, des Creeks, des Chi-
» caſaws, des Chactaws, & d'au-
» tres nations ſituées entre les éta-
» bliſſements Britanniques & le Miſ-
» ſiſſipi.

Rep. *Le paragraphe premier, ſur les limites de la Louiſiane, contenu dans l'article II de la réponſe de l'Angleterre, eſt accordé par la France. Le paragraphe ſecond n'eſt ni clair ni juſte, & l'on propoſe définitivement qu'il ſoit libellé dans la forme ſuivante :*

Les nations ſauvages intermédiaires, qui ſont entre les lacs & le Miſſiſſipi en dedans de la ligne tracée, ſeront neutres & indépendantes ſous la protection du Roi ; & celles qui ſeroient hors de la ligne du côté des Anglois, ſeroient de même neutres & indépendantes ſous la

protection du Roi d'Angleterre. Il sera également interdit aux Traiteurs Anglois d'aller chez les nations sauvages au-delà de la ligne de part & d'autre ; mais lesdites nations ne seront point gênées dans la liberté du commerce avec les François & les Anglois, comme elles l'ont exercé jusqu'à présent.

George III.
An. 1761.

ART. III. « Le Roi se rapporte à » l'article troisième de l'*Ultimatum* » de l'Angleterre, touchant la cession du Sénégal & de ses dépen- » dances, ainsi que de l'isle de Go- » rée, de la manière la plus ample, » comme énoncée dans ledit article ; » & Sa Majesté veut bien renouvel- » ler ce qui a été déclaré par M. Stan- » ley, que si la Cour de France vou- » droit suggérer quelque arrange- » ment raisonnable pour se pourvoir » de Nègres, qui ne soit pas trop pré- » judiciable aux avantages que les su- » jets Britanniques possèdent en Afri- » que, on entrera volontiers en con- » sidération là-dessus ».

Rép. *Quoique l'on sente en France combien il est contraire à la conciliation, que la partie qui céde, propose à la partie qui a conquis & qui veut conserver, des*

George III. An. 1761.

cessions de possessions qui ne sont pas bien connues ; quoique l'on ne doute pas que cette forme, demandée par l'Angleterre, ne soit sujette à des difficultés sans nombre ; cependant le Roi, afin de marquer sa complaisance à tous les tempéraments qui pourroient rapprocher les deux Cours, veut bien déclarer à l'Angleterre qu'il garantira à cette Couronne la possession du Sénégal & de l'isle de Gorée, pourvû que l'Angleterre garantisse de son côté à la France sur la côte d'Afrique, la possession des établissements d'Anamabou & d'Akra

ART. IV. « Le privilège important » accorde par l'article XIII du Traité » d'Utrecht, sous certaines limitations & restrictions, au sujet de la » France, de pêcher & de sécher la » morue dans une partie spécifiée des » côtes de Terre-neuve, n'a point » été refusé de la part de l'Angleterre ; mais lié à une satisfaction ré» ciproque de la part de la France, » sur l'objet indispensable de Dun» kerque, que le Roi a exigé & » exige ; c'est donc à condition que » la ville & le port de Dunkerque » soient remis aux termes où ils de» voient l'être par le dernier traité

George III. An. 1761.

» d'Aix-la-Chapelle, que S. M. con-
» sentira à renouveller à la France,
» par le futur traité de paix, le pri-
» vilège de pêcher & de sécher, en
» vertu du traité d'Utrecht, sur ledit
» district de Terre-Neuve.

» Pour ce qui regarde la demande
» que le Roi Très-Chrétien a faite
» en outre, que ses sujets puissent
» pêcher dans le golfe Saint-Laurent,
» ainsi que d'y avoir un port *sans*
» *fortification* & sujet à l'inspection
» de l'Angleterre, comme proposée
» de la part de M. le Duc de Choi-
» seul, dans les conférences avec M.
» Stanley à ce sujet, lequel port puisse
» servir simplement d'abri aux bâti-
» ments pêcheurs de la nation Fran-
» çoise qui y aborderont; le Roi,
» pour manifester à Sa Majesté Très-
» Chrétienne & à toute la terre, la
» sincérité de ses intentions pour la
» paix, consentira :

» 1°. De laisser aux sujets François
» la liberté de pêcher dans le golfe
» Saint-Laurent, à cette condition la
» plus expresse, à savoir : que lesdits
« sujets François s'abstiennent de
» cette pêche particulière sur toutes
» les côtes appartenantes à la Gran-

George III. An. 1761.

» de-Bretagne, ſoit celles du conti-
» nent, ſoit celles des iſles ſituées
» dans ledit golfe Saint-Laurent, de
» laquelle pêche les poſſeſſeurs ſeuls
» deſdites côtes ont conſtamment
» joui & qu'ils ont toujours exercée,
» ſauf toutefois le privilège accordé
» par l'article XIII du traité d'U-
» trecht, aux ſujets de la France de
» pêcher & de ſécher la morue dans
» une partie ſpécifiée des côtes de
» Terre-Neuve, lequel privilège eſt
» propoſé d'être renouvellé à la
» France, comme deſſus.

» 2°. Le Roi conſentira de céder à
» Sa Majeſté Très-Chrétienne l'iſle
» de Saint-Pierre avec ſon port, la-
» quelle iſle, par rapport à cette
» partie de Terre-Neuve qui ſe
» trouve entre la baie de *Placentia* &
» la baie de la Fortune, eſt ſituée
» oueſt-nord-eſt, & ſon port s'ouvre
» vers le nord-eſt, la partie intérieure
» duquel port s'appelle *Bourgway*;
» l'iſle de Saint-Pierre, que le Roi
» veut céder, eſt ſéparée par un
» petit détroit d'une autre iſle
» connue ſous le nom de *Maquelon*
» ou de *Michelon*, laquelle eſt au nord
» de ladite iſle de Saint-Pierre.

» A la cession de ladite isle comme » dessus, Sa Majesté mettra quatre » conditions indispensables :

» 1°. Que la France, sous aucun » prétexte ou sous aucune dénomination que ce soit, n'élevera de fortifications, soit dans ladite isle, soit » dans son port, ni ne pourra y entretenir de troupes, ni y avoir » d'établissement militaire quelconque.

» 2°. Que ladite isle & ledit port » serviront d'abri uniquement aux » bâtiments pêcheurs de la nation » Françoise, & qu'il ne sera pas permis à la France de participer à la » commodité dud. abri aux bâtiments » pêcheurs, ou autres vaisseaux de » quelque autre nation que ce soit.

» 3°. Que la possession de l'isle de » Saint-Pierre, comme dessus, ne » sera censée en aucun cas transporter, attribuer ni participer, de » quelque manière que ce soit, le » moindre droit ni faculté de pêcher ou de sécher la morue dans » aucune autre partie des côtes de » Terre-Neuve, au delà du district » expressément articulé & fixé à cet » effet par l'Article XIII du Traité

George III. An. 1761.

» d'Utrecht ; c'eſt-à-dire, *à loco cap* » *Bonaviſta nuncupato, uſque ad ex-* » *tremitatem ejuſdem inſulæ ſeptentrio-* » *nalem indèque ad latus occidentale* » *recurrendo uſque ad locum* Pointe » riche, *appellatum.*

» 4°. Qu'il ſera libre, en vertu de » la ceſſion de ladite iſle comme deſ- » ſus, à un Commiſſaire Anglois d'y » réſider, ainſi qu'au Commandant » de l'Eſcadre Britannique de Terre- » Neuve, de viſiter de temps en » temps ladite iſle & ledit port de » Saint-Pierre, pour voir à l'obſer- » vation des ſtipulations énoncées » comme deſſus.

Rép. *L'Article IV de la Réponſe renferme beaucoup d'objets qui méritent chacun en particulier une explication.*

L'Angleterre cherche toujours à accoler la liberté de la pêche & de la ſécherie ſur une partie des côtes de l'iſle de Terre-Neuve, convenues par l'article XIII du Traité d'Utrecht, avec l'Article IX du même Traité, qui ſtipule la démolition de Dunkerque : on répondra pour la quatrième & dernière fois à l'Angleterre, que ces deux ſtipulations du Traité d'Utrecht, n'ont rien

le commun entr'elles, si ce n'est qu'elles sont comprises dans le même Traité, & que la concession expliquée en faveur des François dans l'Article XIII de ce Traité, est une compensation de la cession de l'isle de Terre-Neuve & d'Anapolis-Royale, faite de la part de la France à l'Angleterre par le XIIe & XIIIe Article du même Traité.

Mais, afin que les deux Cours s'entendent clairement sur cet objet, & pour le bien de la paix, le Roi consent de démolir les ouvrages qui ont été faits pour la défense du port de Dunkerque depuis le commencement de cette guerre; de combler le bassin qui peut contenir des vaisseaux de guerre, & de détruire les bâtiments servant à une corderie: mais en même temps Sa Majesté laissera subsister pour le bien de l'Angleterre, ainsi que pour celui de la France, le port marchand, qui ne peut pas recevoir une frégate: Elle s'engagera à ne souffrir aucun établissement maritime militaire dans ce port; on laissera subsister autour de la place la cunette construite pour la salubrité de l'air & la santé des habitants.

Quant à la pêche & à la sécherie sur le banc de Terre-Neuve, le Roi deman-

George III. An. 1761.

de que l'Article XIII du Traité d'Utrecht soit confirmé par le Traité actuel.

Pour ce qui est de la condition proposée par l'Angleterre sur la liberté de la pêche, reconnue appartenir aux François dans le golfe Saint-Laurent, la France accorde que, hors la partie de l'isle de Terre-Neuve, désignée par l'Article XIII du Traité d'Utrecht, les François (à moins d'accident) ne pourront aborder sur les côtes appartenantes à l'Angleterre dans le golfe Saint-Laurent, soit pour y sécher leur poisson, soit pour tendre des filets sur lesdites côtes; mais, hors ces deux exceptions, les François auront la liberté de pêcher, sans trouble, dans toutes les parties dudit golfe Saint-Laurent.

Quant à la cession de l'isle de Saint-Pierre, la petitesse de cette isle, & sa position auprès de Plaisance, ont fait juger au Roi que cet abri seroit illusoire, & serviroit plutôt à faire naître des contestations entre les deux Nations, qu'à procurer des facilités pour la pêche aux sujets François.

Le Roi avoit demandé l'isle du Cap-Breton, ou l'isle de Saint-Jean à l'Angleterre; Sa Majesté s'étoit restreinte à la petite isle de Canceau: Elle fait en-

ore la même propoſition à Sa Majeſté Britannique ; ou ſi le Roi d'Angleterre ne peut pas, par des raiſons que l'on ne pénètre pas en France, convenir de la ceſſion de l'iſle de Canceau, on propoſe d'ajouter à l'iſle de Saint-Pierre la ceſſion de l'iſle de Maquelon ou de Michelon ; deux iſles dont l'une, qui eſt Saint-Pierre, a une lieue de largeur, & Michelon, deux lieues. Quelque peu conſidérables que ſoient ces deux établiſſements, qui proprement n'en forment pas un, le Roi les acceptera, & veut bien s'impoſer la condition : 1°. Qu'il n'y aura dans l'une & l'autre iſle, ou dans celle de Canceau, ſi l'Angleterre cède cette dernière, aucun établiſſement militaire ; la France entretiendra ſeulement une garde de cinquante hommes pour prêter main-forte à la police qu'il ſera néceſſaire de maintenir dans ces iſles.

2°. Autant qu'il ſera poſſible, vu la foibleſſe de la garde de police, le Roi empêchera tous bâtiments étrangers, même Anglois, d'aborder dans ces iſles.

3°. La France ne prétend pêcher & ſécher la morue ſur la côte de Terre-Neuve, que ſelon la ſtipulation de l'Article XIII du Traité d'Utrecht, pourvu

George III
An. 1761.

que l'on entende que les François pourront sécher & pêcher sur les côtes de Saint-Pierre & de Michelon.

4°. *Enfin, le Roi permet qu'il réside un Commissaire Anglois dans lesdites isles, qui sera témoin de l'exactitude avec laquelle l'on observera les conditions arrêtées dans le Traité.*

Art. V. » L'idée de l'alternative » suggérée par la Cour de France, » relativement aux isles de Tabago, » de Sainte-Lucie, de Dominique » & de Saint-Vincent, communément appellées neutres, n'est nullement admissible. Le Roi continue toutefois, par un effet de sa » modération, de vouloir consentir à un partage égal desdites quatre isles, à fixer dans le futur » Traité entre les deux Couronnes.

Rép. *Le partage des quatre isles neutres doit être spécifié entre les deux Cours dans les préliminaires : la France accepte le partage de ces isles qui sera proposé par l'Angleterre, pourvu que l'isle de Sainte-Lucie soit déclarée faire partie du partage qui sera réglé en faveur de la France.*

Art. VI. » Le Roi consent à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne;

» 1°. L'importante conquête de Belle-Isle avec l'artillerie, &c. qui y furent trouvés lors de la prise de ladite isle.

» 2°. Sa Majesté consent à restituer » de même au Roi Très-Chrétien » l'isle fertile & opulente de la Gua» deloupe avec celle de Marie-Ga» lante, avec l'artillerie, &c. qui y » fut trouvée lors de la prise desdites » isles.

ART. VII. » L'isle de Minorque » sera restituée à Sa Majesté Britan» nique, ainsi que le fort Saint-Phi» lippe, dans l'état où il étoit, avec » l'artillerie, &c. qui y fut trouvée » lors de la prise de ladite isle & du» dit fort.

Rép. *Le Roi, sans s'arrêter à la discussion de l'Article VI, consent à cet Article, ainsi qu'à l'Article VII.*

ART. VIII. » Pour ce qui regarde » la restitution & l'évacuation des » conquêtes faites par la France sur » tous les Alliés du Roi en Allema» gne, & nommément de Wesel & » des autres places & territoires du » Roi de Prusse, Sa Majesté s'en » tient à ce qui est demandé relati» vement à cette matière dans l'Ar-

George III. An. 1761.

» ticle VII de l'*Ultimatum* de l'An-
» gleterre ; bien entendu toujours
» que toutes les places appartenan-
» tes aux Alliés du Roi en Allema-
» gne, feront reftituées avec l'artil-
» lerie, &c. qui y fut trouvée lors
» de la prife desdites places.

Rép. *Le Roi, fur l'Article VIII, s'en rapporte à l'Article VII de fon* Ultimatum. *Il n'eft pas au pouvoir de Sa Majefté d'évacuer des pays qui appartiennent à l'Impératrice-Reine fon Alliée.*

ART. IX. » A l'égard du fecours
» à fournir à Sa Majefté Pruffienne
» de la part de la Couronne Britan-
» nique, comme auxiliaire, après
» la confection de la paix particu-
» lière entre la Grande-Bretagne &
» la France, Sa Majefté demeure
» dans la même réfolution inébran-
» lable qu'Elle a déclarée depuis les
» premières ouvertures de la pré-
» fente négociation, qu'Elle ne cef-
» fera de fecourir conftamment,
» comme auxiliaire, fon Allié le
» Roi de Pruffe, *avec efficace & bon-*
» *ne foi*, afin de parvenir au but fa-
» lutaire de la pacification générale
» de l'Allemagne. Dans cette vue,»

Sa Majeſté, bien loin d'avoir propoſé de laiſſer la liberté à la France d'envoyer des armées en Siléſie, *ſans être limité au nombre ſtipulé par ſes engagements actuels avec la Cour de Vienne* (choſe qui ne ſe trouve nulle part dans l'*Uultimatum* de l'Angleterre), a uniquement déclaré, comme l'Article XIII dudit *Ultimatum* en fait foi, » qu'il ſera libre à la Grande-Bretagne & à la France de ſoutenir, » comme auxiliaires, leurs Alliés » reſpectifs dans la querelle particulière pour la récupération de la » Siléſie, ſelon les engagements pris » par chaque Couronne.

George III. An. 1761.

» Le Roi déclare en même-temps » que Sa Majeſté n'a ni l'intention, » ni la faculté de ſe charger d'interdire ni d'inhiber à aucunes troupes étrangères d'entrer au ſervice » & à la ſolde du Roi de Pruſſe, » quelque diſpoſée que S. M. pourroit être à conſentir de ne fournir, qu'en ſubſides ſeulement, les » ſecours que la Grande-Bretagne » jugera convenables, conformément à ſes engagements, d'accorder à Sa Majeſté Pruſſienne.

George III. An. 1761.

Rép. *L'Article IX de la réponse d'Angleterre demande des explications, car il est rédigé de façon qu'il ne présente pas un sens bien clair : il suppose des engagements respectifs du Roi vis-à-vis de l'Impératrice, & de l'Angleterre à l'égard du Roi de Prusse, qui ne sont pas connus des deux Cours. L'on ne pense pas en France que le Roi d'Angleterre ne puisse empêcher les Alliés de sa Couronne, tels que les Souverains d'Hanover, de Cassel & de Brunswick, de joindre leurs troupes à celles du Roi de Prusse ; mais sans éclaircir une discussion qui devient inutile, le Roi déterminé, pour le bien de la paix, à faire les sacrifices les plus considérables, est en même temps irrévocablement résolu de ne rien accorder, dans le futur Traité de paix, qui soit contraire aux stipulations auxquelles il s'est engagé avec ses Alliés. C'est de leur aveu, & d'un concert mutuel, que le Roi a proposé à l'Angleterre, relativement à la guerre de Westphalie, l'Article X du Mémoire des propositions de Sa Majesté, & les Articles VII & XIII de l'*Ultimatum *de la France. Le Roi s'en tient à ces trois articles en réponse aux articles VIII & IX de la réponse de l'Angleterre*

George III. An. 1761.

Angleterre ; ſauf cependant d'écouter de traiter ſur de nouvelles propoſi-ons que l'Angleterre pourroit faire ſur s objets, qui ſeroient communiquées ux Alliés du Roi, & auxquelles Sa Majeſté ſe prêteroit, de l'aveu de l'Im-ératrice, ſi elles n'étoient pas contrai-s aux engagements de Sa Majeſté vec cette Princeſſe.

ART. X. » A l'égard des priſes faites après les hoſtilités commen-cées, & avant la formalité d'une déclaration de guerre, le Roi per-ſiſte à penſer qu'une telle demande de la part de la France, n'eſt ni juſte, ni ſoutenable, ſelon les principes les plus inconteſtables du droit de la guerre & des Nations.

Rép. *La France penſe que ſes propo-tions, relativement aux priſes qui in-ēreſſent les ſujets du Roi, ſont ſi juſ-es, qu'Elle les ſoutient, & s'en rap-orte ſur cet objet à l'Article XII de es propoſitions.*

ART. XI. » Par rapport aux éva-cuations d'Oſtende & de Nieu-port, le Roi ne peut que ſe réfé-rer aux motifs fondés ſur les ſtipu-lations les plus expreſſes & irré-vocables des Traités les plus ſo-

George III.
An. 1761.

» lemnels, & énoncés dans l'Arti-
» cle XI de l'*Ultimatum* de la Grande-
» Bretagne, ainſi qu'à ſa déclaration
» relativement à cet objet, & Sa
» Majeſté ſe repoſe ſur la bonne foi
» de celle faite de la part de Sa Ma-
» jeſté Très-Chrétienne, dans l'Ar-
» ticle XI de l'*Ultimatum* de la Fran-
» ce; à ſavoir, que *jamais l'intention*
» *de Sa Majeſté Très-Chrétienne n'a*
» *été de garder leſdites places en*
» *ſa poſſeſſion après le retour de la*
» *paix.*

Rép. *Le Roi, après la ſignature du Traité, même des préliminaires, donnera une déclaration, ſignée de ſa main, au Roi d'Angleterre, par laquelle Sa Majeſté déclarera que ſon intention n'a jamais été d'unir à ſa puiſſance les villes d'Oſtende & de Nieuport.*

ART. XII. » Sur la ceſſation d'hoſ-
» tilités, le Roi perſiſte, à tous égards
» dans les mêmes intentions expri-
» mées dans l'Article XII de l'*Ulti-*
» *matum* Britannique.

Rép. *Pourvu que les termes de la ceſſation des hoſtilités ne puiſſent nuire à l'une ni à l'autre Couronne, la France en conviendra.*

ART. XIII. » Pour ce qui regarde

la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales, il n'y a qu'à ſe référer à l'Article IX de l'*Ultimatum* de l'Angleterre, par rapport à quoi on ſemble ne pas diſconvenir.

George III. An. 1761.

Rép. *La France adopte la négocia-on entre les Compagnies des Indes des ux Nations, avec la condition que tte négociation ſera terminée en mê-e temps que celle des deux Couron-s; & pour cet effet, l'une & l'autre ompagnie commenceront leur négocia-on ſans perdre de temps, & nomme-nt des Commiſſaires à cet effet.*

ART. XIV. » Pour les priſonniers de guerre, les deux Cours paroiſſent entièrement d'accord ſur ce point.

» La Cour de France ne pourra que s'appercevoir, par cette réponſe, de la droiture des intentions du Roi, ainſi que de la modération que Sa Majeſté apporte aux moyens de conciliation avec Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Signé, N. STANLEY.

Réponſe. *Cet Article ne ſouffrira au-une difficulté.*

La Cour d'Angleterre rendra juſtice

George III. An. 1761.

aux facilités considérables que la Franc apporte, par ce Mémoire, à la récon ciliation des deux Couronnes.

XXI. La Cour d'Angleterre rompt les négociations.

A la lecture de toutes ces pièces & de toutes les concessions que fai soit le Monarque François, on n peut concevoir que la Cour d'An gleterre trouvât encore des difficul tés; aussi n'en proposa-t-Elle plus au cune, & elle rompit brusquemen les négociations, sans en donner de motifs: nous rapporterons encore la dernière lettre de M. Stanley à M le Duc de Choiseul, & la réponse du Ministre François; l'une & l'au tre en date du 20 de Septembre.

MONSIEUR,

» J'ai l'honneur d'informer Votre
» Excellence, suivant les ordres que
» j'ai reçus hier de ma Cour, que
» comme la Cour de France n'est
» point convenue d'accepter les pro-
» positions contenues dans la der-
» nière réponse de la Cour Britan-
» nique, le Roi mon maître m'a
» commandé de vous demander un
» passeport pour retourner en An-
» gleterre; ma Cour s'attend aussi

George III. An. 1761.

que M. de Buſſy, de ſon côté, recevra les mêmes ordres.

» Comme l'état de guerre ne porte aucune atteinte aux ſentimens perſonnels du Roi d'Angleterre pour Leurs Majeſtés Très-Chrétiennes, il eſt perſuadé de la part qu'Elles voudront bien prendre à ſon mariage, & j'ai entre mes mains des lettres par leſquelles il communique cet évènement heureux à Leurs Majeſtés. J'ai l'honneur d'en envoyer les copies à Votre Excellence, & je prends la liberté, Monſieur, de recourir à vos lumières, pour être informé de la manière la plus convenable de remettre ces lettres, ſuivant l'état de ma créance, & ſuivant les uſages établis à votre Cour.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, STANLEY.

Réponſe de M. de Choiſeul.

» Le Roi m'a ordonné, Monſieur, » de vous expédier les paſſeports qui » vous ſont néceſſaires pour retour- » ner en Angleterre ; vous les trou- » verez ci-joints. M. de Buſſy avoit » ordre de demander des éclairciſ-

George III. An. 1761.

» ſements ſur la dernière réponſe » d'Angleterre , & de revenir en » France, ſi ces éclairciſſements n'é- » toient pas favorables. Ils ne l'ont » ſans doute pas été, puiſque votre » Cour a prévenu ſon retour par » votre rappel. Quoi qu'il en ſoit, » Monſieur, Sa Majeſté eſpère qu'un » moment plus heureux diſpoſera » plus efficacement les eſprits à la » paix, & Elle m'a chargé de vous » marquer que vous pouviez aſſu- » rer le Roi d'Angleterre qu'il la » trouveroit toujours diſpoſée à re- » nouer la négociation, & à con- » venir des conditions équitables » qui pourront rétablir une union » ſolide entre les deux Couronnes.

» Le Roi a pris la part la plus » ſenſible au mariage du Roi d'An- » gleterre. Si vous voulez bien m'a- » dreſſer les lettres de Sa Majeſté Bri- » tannique, je les remettrai à Leurs » Majeſtés. J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LE DUC DE CHOISEUL.

XXII. Réflexion ſur cette rupture.

Les réflexions que fait M. Smollett ſur la rupture des négociations, nous ont paru ſi ſingulières & tellement dans l'eſprit de ſa nation, que nous

royons faire plaiſir à nos Lecteurs n leur donnant la traduction de ce que dit cet Auteur avec la liberté particulière aux Anglois. George III. An. 1761.

Si nous conſiderons (dit-il) les ſacrifices que la France offrit de faire pour le rétabliſſement de la paix : qu'auſſitôt qu'elle fut inſtruite du mécontentement de la Cour de Londres ſur ce qu'elle avoit avancé au ſujet des droits de l'Eſpagne, elle ceſſa entiérement d'en parler : qu'elle cédoit tout le Canada, ſuivant les limites demandées par le Gouvernement Anglois : qu'elle cédoit également l'iſle du Cap-Breton, ainſi que les établiſſements du Sénégal & de Gorée ſur les côtes d'Afrique : qu'elle acceptoit le privilège accordé à ſes ſujets de pêcher dans le golfe de Saint-Laurent aux conditions déſagréables que l'Angleterre avoit propoſées : qu'elle acquieſçoit à la démolition de Dunkerque : qu'elle conſentoit à rendre Minorque ; à évacuer Oſtende & Nieuport, & à laiſſer les affaires de la Compagnie des Indes à la diſcuſſion des Commiſſaires ; nous ne pouvons douter de la ſincérité de ſes avances. D'un autre côté,

George III. An. 1761.

ſi nous réfléchiſſons ſur les conditions offertes par l'Angleterre, nous trouverons autant de ſujets d'étonnement. La guerre avoit eu certainement pour objet d'aſſurer les établiſſements Britanniques de l'Amérique ſeptentrionale, expoſés aux entrepriſes des François, & aux incurſions des Indiens guidés par leur influence. Dans la ſuite de cette guerre, la France fut dépouillée du Canada; & par conſéquent cette influence fut anéantie chez toutes les nations qui habitoient ce vaſte pays, ou qui en étoient voiſines. Toute l'étendue des lacs, ainſi que le cours de la rivière Saint-Laurent, y compris les iſles ſituées dans le golfe, furent annexés à la Couronne Britannique. Il ne reſtoit donc plus que la conquête de la Louiſiane, pour que les colonies Angloiſes fuſſent abſolument hors de toute crainte; pour rendre toutes les nations Indiennes de l'Amérique ſeptentrionale entiérement dépendantes du Gouvernement Britannique, & pour que les Anglois fuſſent entièrement les maîtres de tout le commerce des fourrures dans cet immenſe continent. Ces objets

e peuvent jamais être remplis, ant que les François continueront avoir accès par le Miſſiſſipi aux arties intérieures de l'Amérique. La olonie de la Louiſiane, qui au commencement de la guerre étoit foible & peu conſidérable, & qu'on auroit pu réduire avec un petit corps de troupes, ſans nuire en rien aux autres opérations, a été depuis conſidérablement renforcée; & nous ne devons pas douter qu'elle n'augmente de jour en jour en richeſſe, en étendue, & par le nombre des ſujets. Par ce pays nos voiſins entreprenants peuvent toujours gagner les derrières de tous nos établiſſements; détruire notre commerce, en donnant leurs marchandiſes aux naturels à plus bas prix que ne le peuvent faire les ſujets de la Grande-Bretagne; gagner l'eſprit de ces peuples, & conſerver ſur eux un tel aſcendant, que les Indiens les plus éloignés ſeront portés à tomber, ſuivant les circonſtances, ſur les colonies Britanniques. Toutes ces raiſons peuvent faire juger de l'importance de la Louiſiane, qui paroît avoir été négligée par les armes Angloiſes pendant toute cette

George III. An. 1761.

guerre, & dont il n'a pas même été fait mention dans le cours des négociations. La pêche dans le golfe Saint-Laurent sur les bancs de Terre-Neuve, est une des grandes sources des richesses des François ; on ne peut douter que ce ne soit la pépinière de leurs matelots, & par conséquent la perte de ce privilège auroit été très sensible à cette nation : cependant le Ministère Anglois a offert volontairement de continuer à les faire participer à cet avantage, que nous regardons, au moins, comme équivalent à tout ce qu'ils ont perdu dans le Canada. Le produit de la Guadeloupe vaut plus du triple de ce que le Canada ajoute aux richesses de la Grande-Bretagne ; ce qui n'a pas empêché la Couronne d'Angleterre de consentir sans hésiter à rendre cette importante & opulente acquisition. Après des sacrifices aussi essentiels de part & d'autre, qui peut donc avoir mis obstacle à la pacification ? Le Monarque François a déclaré qu'il ne pouvoit rendre Wesel où il avoit mis garnison au nom de l'Impératrice-Reine, après que le Roi de Prusse avoit abandonné cette

George III. An. 1761.

place de lui-même ; & le Gouvernement Britannique a refusé de rendre les vaisseaux marchands pris avant la déclaration de guerre. Il faut donc convenir que l'Angleterre, plutôt que de restituer quelques centaines de mille livres, envahies sur les sujets de la France, pendant qu'ils faisoient leur commerce sur la foi des traités, a préféré de poursuivre la guerre, avec une dépense annuelle de douze millions sterling, & que cette charge énorme, jointe à l'effusion du sang Britannique & aux risques de l'inconstance de la fortune, est un sacrifice aux intérêts d'un allié Allemand, qui a beaucoup plus tiré de la nation, que l'amitié ou la haine de ce Prince ne peut lui donner de secours ni lui occasionner de perte. On peut encore demander pourquoi la France, qui paroissoit portée avec tant d'ardeur à la paix, refusa d'accorder deux objets aussi peu considérables, pendant qu'elle faisoit des concessions de si grande importance ? La réponse se présente naturellement. Les conquêtes faites par l'Angleterre, & le ton impérieux que cette Puissance avoit pris en

George III. An. 1761. voulant dicter les conditions de la paix, avoient efficacemeut excité la jalousie & le mécontentement de la Cour de Madrid, qui, étant très convaincue de la modération du Roi de France, lui offrit alors des secours d'argent. La France n'avoit pas besoin d'autre chose pour soutenir la guerre en Allemagne ; & elle savoit que cette guerre épuiseroit en peu d'années la Grande-Bretagne. Il étoit aisé de prévoir que l'Angleterre se trouveroit exposée dans peu à une nouvelle guerre avec l'Espagne; ce qui augmenteroit encore l'embarras du Ministère Britannique ; & il étoit probable que tant de Puissances étant réunies contre l'Angleterre, la France recouvreroit quelques-uns des pays qu'elle avoit perdus. Ce raisonnement ne doit pas être regardé comme de simples conjectures, puisque depuis cette rupture, l'Espagne parut très disposée à rompre de son côté avec l'Angleterre. En parlant des affaires d'Etat, nous ne devons jetter nos regards que sur les intérêts purement nationaux ; & il est très rare que les liens du sang, ou des autres liaisons particulières l'emportent sur

es intérêts de tout un royaume : George III. An. 1761.
ependant il parut que le Monarque Espagnol étoit affecté par cette espèce d'influence. A ne considérer que les avantages du commerce que faisoient les sujets de cette Monarchie en gardant la neutralité pendant la guerre entre la France & l'Angleterre, & en faisant attention à la force de la Marine Britannique, répandue dans tout l'Océan, il semble que le Roi Catholique ne devoit pas s'engager dans les hostilités avec l'Angleterre, à moins qu'il ne fût vivement frappé du despotisme que cette Puissance affectoit sur mer, & qu'il ne pensât que les finances de la Grande-Bretagne étant épuisées, elle seroit obligée dans peu de céder à la supériorité de l'Espagne & de la France réunies, & qu'on obtiendroit alors par force, ce qu'on ne pouvoit espérer par la voie de la négociation.

XXIII. Sur les prétentions des Anglois.

En adoptant tout ce que dit M. Smollett sur le despotisme & le ton impérieux de la nation Angloise, nous lui répondrons en peu de mots, qu'il n'y a rien de plus chimérique que son idée sur la Louisiane. Il fau-

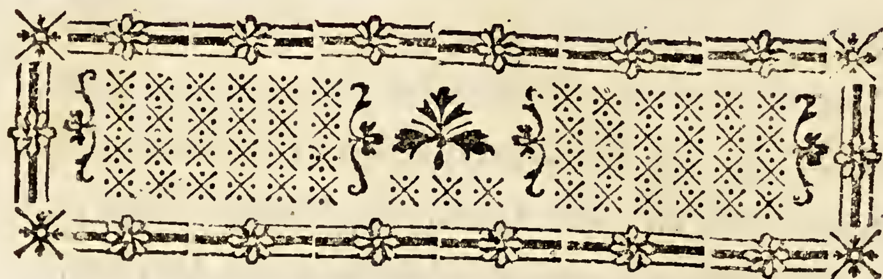
George III An. 1761.

droit donc, ſuivant cet Auteur, que les Anglois n'euſſent aucuns voiſins en Amérique, autrement de proche en proche, ſoit François ſoit Eſpagnols, les colonies Britanniques ſeront toujours expoſées aux invaſions quand il ſurviendra quelques guerres avec les nations Européennes, & elles ſeront d'autant moins en état d'y réſiſter, que leurs poſſeſſions ſeront plus étendues. Les ennemis de la France accuſoient Louis XIV d'aſpirer à la Monarchie univerſelle : mais ſi le ſyſtême de notre Auteur étoit celui de toute ſa nation, on pourroit à bien plus juſte titre lui faire le même reproche. Elle ſemble déja affecter cette Monarchie ſur la mer ; & ſans chercher d'autres raiſons du parti que prit l'Eſpagne au commencement de 1762, il eſt plutôt étonnant que toutes les autres Puiſſances maritimes ne ſe ſoient pas réunies contre l'Angleterre. Nous ne nous arrêterons pas plus long-temps ſur ce ſujet. La paix, qui a rapproché tous les eſprits, doit faire oublier des principes que le Miniſtère Anglois a vraiſemblablement abandonnés. Il aura reconnu que la puiſſan-

George III. An. 1761.

e d'une nation ne consiste pas dans a vaste étendue de ses colonies, qui ouvent ne servent qu'à l'affoiblir; nais qu'elle se trouve dans l'unité e sentiment entre toutes les parties le l'administration, dans une population nombreuse, dans l'encouragement que donne le Gouvenement à 'agriculture & à l'industrie; enfin dans les richesses que produit le commerce fondé sur la bonne foi.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Propoſition faite par M. Pitt contre l'Eſpagne.* §. II. *Il quitte le Miniſtère.* §. III *Lettres qu'il fait publier à cet occaſion.* §. IV. *Extravagance de la populace pour M. Pitt.* §. V. *Inſtructions de la ville de Londres à ſes Repréſentants.* §. VI. *Pacte de famille entre la France & l'Eſpagne.* §. VII. *La Cour d'Angleterre en demande communication.* §. VIII. *Déclaration du Comte de Fuentes à ce ſujet.* §. IX. *Réponſe de la Cour de Londres. Guerre entre les deux Couronnes.* §. X. *Evènements parti-*

culiers en Angleterre. §. XI. *Affaires de France.* §. XII. *Supplice du P. Malagrida.* §. XIII. *Monuments en Prusse à la gloire des Héros.* §. XIV. *Histoire Naturelle.* §. XV. *Ouverture du Parlement d'Angleterre. Harangue du Roi.* §. XVI. *Adresses des deux Chambres.* §. XVII. *La clause de compulsion est annullée.* §. XVIII. *On assigne un Douaire à la Reine.* §. XIX. *Troupes & subsides accordés.* §. XX. *Harangue du Roi au sujet de la guerre contre l'Espagne.* §. XXI. *Acte en faveur des Brasseurs.* §. XXII. *Acte pour naturaliser les Officiers étrangers en Amérique.* §. XXIII. *Clôture de la Session.* §. XXIV. *Parlement d'Irlande.*

George III. An. 1761.

I. Propositions faites par M. Pitt contre l'Espagne.

MOnsieur Pitt avoit déja fait observer en plusieurs occasions l'attachement du Monarque Espagnol aux intérêts de la France ; & il apprit dans le temps dont nous parlons, qu'il venoit d'être conclu depuis peu un Traité particulier entre les Cours de Versailles & de Madrid. Sans savoir si ce Traité avoit quelque rapport à la guerre

George III. An. 1761.

actuelle, ce Ministre proposa d'envoyer immédiatement, & sans aucune formalité, une flotte dans la Méditerrannée, pour agir contre les Espagnols, si le Ministère de Sa Majesté Catholique ne donnoit pas aussitôt satisfaction à la Grande-Bretagne. Il fit observer qu'une démarche aussi vive pourroit intimider les Espagnols, au point de leur faire abandonner les intérêts de la France, dans un temps où leur flotte, chargée de trésors, couroit risque de devenir la proie des Corsaires Anglois, & où leurs ports de mer étoient exposés à toutes les entreprises d'un armement Britannique, avant qu'on les pût mettre en état de défense. Ce Ministre déclara en même temps que si sa proposition étoit rejettée, ou si l'on en différoit l'exécution, il remettroit ses emplois, & se retireroit des Conseils de Sa Majesté. Le Comte Temple fit la même déclaration, après une harangue pour soutenir l'avis du Secrétaire d'Etat. Les autres Membres, ou plus prudents, ou plus équitables, pensèrent que cette démarche étoit trop délicate pour la suivre dans la conjoncture actuelle.

La prétendue partialité du Roi d'Espagne en faveur de la France n'étoit pas prouvée ; & l'on ignoroit entièrement le contenu du Traité conclu entre les deux branches de la Maison de Bourbon. Quand une Puissance a, ou croit avoir, quelque sujet de se plaindre d'une autre, les loix des nations, fondées sur l'équité, lui prescrivent de commencer par porter ses plaintes, & par demander satisfaction. En cas de refus, la Puissance offensée acquiert le droit de se faire rendre justice par les armes, après avoir fait connoître qu'elle est résolue d'agir hostilement, en suivant les formalités qui sont d'usage entre les nations civilisées. Si l'on manque à ces formalités, on manque en même temps aux loix des nations : il n'y a plus de sûreté dans le commerce ; & au lieu des opérations légitimes d'une juste guerre, toutes les hostilités deviennent des actes de piraterie ou d'usurpation. En effet, si toute Puissance avoit le droit de regarder comme aggression tout ce qui peut lui donner quelque sujet de plainte de la part de ses rivaux, & de repousser par des actes

George III. An. 1761. immédiats d'hoſtilité cette prétendue aggreſſion, ſans avoir fait aucune remontrance ni déclaration de guerre, les commerçants, qui ne forment qu'un grand corps, quoique composé de diverſes nations, ſeroient continuellement expoſés à la violence & au pillage. Le commerce & la navigation ſeroient découragés, les intérêts de l'humanité abandonnés, & tout l'univers retomberoit dans la barbarie. A ces raiſons générales il s'en joignoit de particulieres, pour détourner les Anglois d'entreprendre une nouvelle guerre. La nation étoit épuiſée par une dette de près de trois milliards argent de France : elle retiroit des avantages conſidérables de ſon commerce avec l'Eſpagne : un grand nombre de Négociants & de Facteurs Anglois étoient établis dans les différentes parties du royaume ; avoient de très gros intérêts ſur la flotte des Indes Occidentales, & auroient été ruinés, ſans reſſource, par une guerre précipitée. Enfin, le Roi Catholique avoit une Marine puiſſante ; & le commerce actif que faiſoient alors ſes ſujets, lui avoit formé un aſſez

grand nombre de matelots, pour qu'il pût armer une Escadre formidable, & la faire agir de concert avec les François.

II. Il quitte le Ministère

Ce furent sans doute ces raisons, ou d'autres aussi fortes, qui déterminèrent la pluralité des Membres du Conseil-privé à ne pas suivre l'opinion du Secrétaire d'Etat. Ce Ministre exécuta sa menace; remit ses emplois le 9 d'Octobre; & son beau-frère le Comte Temple suivit aussitôt son exemple. Si le caractère du Roi n'eût pas été celui de la clémence & de la générosité, une démarche aussi despotique de la part du Ministre, auroit attiré sur lui tout le poids de l'indignation du Monarque; mais George, par un sentiment d'humanité dont on auroit peine à trouver des exemples dans les annales d'aucun Etat Monarchique, oublia la témérité d'un sujet qui vouloit que tout cédât à ses volontés; lui tint compte de la droiture qu'il crut reconnoître dans ses intentions; & au lieu de le punir de sa démarche actuelle, il le récompensa de ses services passés par une pension de 3000 l. sterling, pour être continuée, après

George III. An. 1761.

ſa mort, à ſa femme & à ſon fils. La femme fut honorée du titre de Baronne de Chatham, pour paſſer à ſes héritiers en ligne maſculine; M. Pitt n'ayant voulu pour lors recevoir aucune marque perſonnelle de diſtinction. Cet évènement partagea toute la nation en factions pour & contre ce Miniſtre. Nous ne nous arrêterons pas à rapporter les éloges outrés, ni les ſatyres injurieuſes qui parurent alors dans les écrits, dont le public fut inondé: il paroît que M. Pitt y fut ſenſible, puiſqu'il publia pour juſtifier ſa conduite la lettre dont nous allons donner la traduction, & qui fut répandue dans le public, comme adreſſée à un de ſes amis.

MONSIEUR,

III. Lettres qu'il fit publier à cette occaſion.

« J'ai vu avec la plus grande ſurpriſe que les cauſes qui m'ont fait » réſigner les ſceaux & la manière » dont je les ai remis, ont été groſ- » ſièrement déguiſées dans cette vil- » le; que les marques gracieuſes & » volontaires d'approbation de mes » ſervices que Sa Majeſté a donnée » après ma réſignation, ont été re- » gardées comme le paiement du

» marché que j'avois fait pour abandonner le bien public. Je suis donc » obligé de déclarer la vérité des » faits sur l'un & l'autre objet d'une » manière si évidente, que je suis » sûr que personne ne pourra la contredire. J'ai remis les sceaux à cause de la différence d'opinion par » rapport aux mesures à prendre » contre l'Espagne. Je les crois de » la plus grande importance pour » l'honneur de la Couronne, & » pour les intérêts les plus essentiels » de la nation; & mon sentiment » est fondé sur ce que l'Espagne a » déja fait, & non sur ce qu'elle » fera, ou a intention de faire. Le » Lord Temple & moi, nous mimes par écrit & nous signames » nos sentiments, que nous remimes » à Sa Majesté; mais comme ils furent rejettés par l'opinion unanime de tous les autres Membres » du Conseil, je résignai les sceaux » le lundi 5 de ce mois, pour ne pas » demeurer responsable des mesures » qu'il ne m'étoit plus permis de diriger. Les marques publiques les » plus gracieuses de l'approbation » que Sa Majesté a donnée à mes

George III. An. 1761.

» ſervices, ont ſuivi ma réſignation:
» je ne les ai point méritées : je ne
» les ai point ſollicitées ; mais je me
» glorifierai toujours de les avoir
» reçues du meilleur des Souverains.

« J'ajouterai ſeulement, Monſieur,
» que je fais cette déclaration uni-
» quement pour l'honneur de la vé-
» rité, & non dans la vue de rega-
» gner la confiance d'aucun de ceux
» qui, par une crédulité auſſi foible
» qu'injurieuſe, ont perdu tout-
» à-coup la bonne opinion qu'ils
» avoient d'un homme qui a ſervi
» ſa patrie avec autant de fidélité
» que de ſuccès : qui révère un ju-
» gement droit & intégre, mais qui
» s'inquiete peu de la cenſure des eſ-
» prits capricieux & ingrats. Rece-
» vez mes ſincères remerciements de
» toutes les marques que vous m'a-
» vez données de votre bonne ami-
» tié, & croyez que je ſuis toujours
» avec vérité & eſtime, votre fidèle
» ami, &c. »

On publia en même temps la réponſe ſuivante.

MONSIEUR,

» La ville de Londres, tant qu'elle
conſervera

conſervera de la mémoire, ne peut oublier que vous avez accepté ſon ſceau dans un temps où la nation étoit dans les circonſtances les plus déplorables où un pays puiſſe ſe trouver réduit : que nos armées » étoient battues; notre Marine dans » l'inaction; notre commerce expoſé » aux ennemis; notre crédit auſſi bas » qu'il pouvoit être, à moins de faire » une banqueroute totale : que la na- » tion étoit tombée dans le découra- » gement intérieur & dans le mépris » des étrangers. Mais la ville doit » auſſi ſe ſouvenir éternellement que » dans le temps où vous remettez les » ſceaux, nos armées de terre & notre » Marine ſont victorieuſes : notre » commerce eſt aſſuré & plus floriſ- » ſant qu'en temps de paix : notre » crédit public eſt rétabli : le peuple » eſt plus diſpoſé à donner, que les » Miniſtres à demander : la joie eſt » dans le Royaume : la confuſion » parmi nos ennemis : l'étonnement » & la vénération chez toutes les » nations neutres : les François ſont » réduits à demander la paix, que » nous voulions bien leur accorder » par humanité; mais leur orgueil

George III.
An. 1761.

» étoit trop grand & nos ſuccès trop » marqués pour que l'on pût conve» nir des conditions. (*) En ſe rap» pellant toutes ces circonſtances, la » ville voit avec chagrin que vous » avez quitté le gouvernail. S'il y a » des gens aſſez coquins & aſſez foux » pour dire que votre réſignation, » dans un temps où vous ne pouvez » procurer les mêmes ſuccès puiſ» qu'on vous empêche de ſuivre les » mêmes meſures, eſt une déſertion » du bien public, & pour vous re» garder comme un penſionnaire de » la Cour parce que vous avez ac» cepté une récompenſe, qui à peine » en mérite le nom, (**) la ville de » Londres ſe flatte que vous ne la

(*) On doit obſerver que ces deux lettres, qui ſont vraiſemblablement de la même main, ont été compoſées pour les diſtribuer parmi la populace de Londres, & que le Miniſtre retiré ſavoit que pour la flatter, le moyen le plus ſûr étoit de ſe déchaîner en invectives contre la France. Nous verrons bientôt le ſuccès qu'elles eurent pour lui regagner la popularité.

(**) Si une penſion de près de ſoixante & huit mille livres, argent de France, avec le titre de Baron pour les deſcendants de M. Pitt, méritent à peine le nom de récom-

George III. An. 1761.

mettrez pas dans l'une ni dans l'autre classe. Elle sait très bien, que quoique vous cessiez de tenir le gouvernail, vous n'avez pas abandonné le vaisseau, & que tout pensionnaire que vous êtes, votre inclination à procurer le bien public ne peut être égalée que par votre habileté : que vous desirez sincérement les succès d'un nouveau pilote, & que vous êtes disposé non-seulement à lui enseigner les moyens d'éviter de donner, lui & tout l'équipage sur les rochers & les bancs de sable, mais encore à l'aider pour conduire le vaisseau au milieu des tempêtes jusques dans un port assuré. Je suis convaincu, Monsieur, que ces sentiments sont ceux de la ville de Londres, & je suis certain que vous les regarderez aussi comme ceux de votre, &c. »

IV. Extravagance de la populace pour M. Pitt.

Ces lettres, répandues avec art dans le public, firent tout l'effet que M. Pitt pouvoit desirer, qui étoit

pense ; quelles pouvoient donc être les vues de ce Ministre ? ou plutôt quelle idée avoit-il, ou avoit-on de l'importance de ses services ?

George III. An. 1761.

d'animer le peuple en ſa faveur. Lorſque le Roi, la Reine & les Grands Officiers de l'Etat traversèrent la ville pour aller dîner à Guildhall avec le Lord-Maire, ſuivant la coutume obſervée par les Rois d'Angleterre après leur couronnement, M. Pitt ſe joignit à leur cortège ; & en paſſant par les rues de Londres, ſes partiſans excitèrent la populace à pouſſer des cris d'acclamation qui marquoient peu de reſpect pour la perſonne du Souverain. Cette populace effrénée ne ſe contenta pas de faire retentir l'air de ſes cris tumultueux ; mais elle vouloit encore dételer les chevaux pour avoir le plaiſir de tirer à force de bras le carroſſe de l'ancien Miniſtre. Les mêmes cris continuèrent pendant le repas, ainſi qu'au retour, & ils furent accompagnés d'invectives contre le Comte d'Egremont qu'on diſoit avoir la plus grande part à l'eſtime & à la confiance du Souverain. Tous les gens cenſés voyoient avec chagrin la conduite que tenoit M. Pitt en cette occaſion : ils ne pouvoient concevoir qu'il eût été agité de quelques craintes ſur les ſuites des avis qu'il avoit donnés : un

George III. An. 1761.

Miniſtre peut avoir ſur quelque objet un ſentiment différent de celui du plus grand nombre des Membres du Conſeil , ſans que cette diverſité l'oblige à quitter ſa place , & ſans courir le riſque de répondre des meſures qu'on auroit ſuivies contre ſon opinion. On ſavoit que ſon eſprit étoit au-deſſus de ces ridicules terreurs , & l'on voyoit avec peine que la manière bruſque avec laquelle il renonçoit à ſes emplois, privoit ſa patrie de ſes ſervices, dans le temps où elle avoit le plus de beſoin de ſes talents. Cette retraite marquoit une eſpèce de reſſentiment ou de dégoût, qui en paroiſſant déſapprouver la conduite du Roi, ne pouvoit manquer d'exciter une fermentation parmi le peuple, ce qui embarraſſoit la machine du gouvernement ; arrêtoit le ſervice public, & pouvoit aliéner l'affection des ſujets envers leur Souverain. Les amis mêmes de M. Pitt jugeoient que l'acceptation d'une penſion & du titre qui y étoit joint, paroiſſoit contraire à la réputation de patriote déſintéreſſé, qu'il s'étoit acquiſe, & qui lui avoit attiré tant d'éloges. Ils étoient fâchés de ce qu'il

George III. An. 1761.
avoit aſſiſté à la cérémonie de Guildhall, & donné lieu à ſes ennemis, par cette démarche, de publier qu'il n'y avoit été que pour braver le Roi dont il venoit de recevoir tant de marques de générofité; pour attirer à lui ſeul toute la popularité; pour ſe préſenter comme l'objet des adorations du peuple, & pour recevoir l'encens de gens payés pour le répandre ſur ſon paſſage. Peut-être y eut-il dans la conduite de M. Pitt quelques raiſons ſecretes qui ſont demeurées dans l'intérieur du cabinet; au moins eſt-il certain que le Roi ne parut nullement mécontent de la popularité du Miniſtre. Quoi qu'il en ſoit, les Membres du commun Conſeil de Londres délibérèrent le 22 d'Octobre, qu'il feroit fait des remerciements au très honorable William Pitt pour les grands & éminents ſervices qu'il avoit rendus à la nation, pendant qu'il avoit rempli avec la plus haute intelligence la place importante d'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majeſté. On diſoit dans la même délibération que par la vigueur de ſa conduite, il avoit non-ſeulement retiré l'ancien eſprit de la nation de

l'état de pusillanimité où il avoit été réduit, mais que par son intégrité & sa fermeté, il avoit encore élevé la réputation de la Grande-Bretagne pour les armes & pour le commerce à un plus haut degré qu'elle n'avoit jamais été portée, l'étendue du commerce ayant toujours suivi l'étendue de ses conquêtes dans toutes les parties du globe. Cet éloge étoit terminé par ces mots : « La ville de Londres
„ toujours inébranlable dans la fidé-
„ lité envers le Roi, & attentive à
„ l'honneur & à la prospérité de la
„ nation, ne peut que lamenter la
„ perte d'un Ministre si capable & si
„ fidèle dans une conjoncture aussi
„ critique. „

V. Instruction de la ville de Londres à ses Représentans.

Cette délibération, qui dut être regardée comme très injurieuse au Conseil Royal, dont les Membres, guidés par les principes de la justice, n'avoient pas voulu suivre les mesures proposées par le Ministre, fut suivie d'un autre acte également contraire à la prérogative Royale. On sait que chaque ville, ainsi que chaque Comté, donne des instructions à ses représentants en Parlement sur les objets qui leur paroissent les plus im-

George III. An. 1761.

portants, ſoit pour le bien général, ſoit pour l'intérêt particulier de ces villes ou Comtés. Dans celles qui furent remiſes aux Membres choiſis pour la ville de Londres, on leur recommande d'employer tous leurs efforts pour faire révoquer ou au moins pour faire réformer le dernier acte concernant les débiteurs inſolvables, à cauſe des inconvénients où expoſe la clauſe de compulſion; de s'oppoſer à toutes les propoſitions qui pouvoient être faites de rendre des conquêtes dont la reſtitution pourroit diminuer la ſûreté actuelle de la nation, ou contribuer à rétablir les forces navales de la France; & de faire en ſorte que le droit excluſif des acquiſitions faites dans l'Amérique ſeptentrionale, & celui des pêcheries fut attribué aux ſeuls ſujets de la Grande-Bretagne. Nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver que par une contradiction ſingulière, en même temps qu'on marquoit une approbation totale de tout ce que M. Pitt avoit fait pendant ſon Miniſtère, on enjoignit expreſſément aux députés de ſoutenir fortement les privilèges

George III. An. 1761.

VI. Pacte de famille entre la France & l'Espagne.

exclusifs qu'il étoit convenu d'abandonner.

L'opposition que le Conseil du Roi avoit marquée pour le sentiment de M. Pitt, prouve que le nouveau Monarque avoit des vues d'équité bien différentes de celles qu'on avoit eues précédemment dans la rupture avec la France. On savoit en général dans la Grande-Bretagne que les Cours de Versailles & de Madrid venoient de conclure un Traité, mais on en ignoroit encore le contenu ; & de simples soupçons ne furent pas des motifs assez puissants aux yeux des Membres du Conseil Britannique pour les déterminer à commencer brusquement une nouvelle guerre contre la nation Espagnole. Ce traité, connu sous le nom de Pacte de famille, avoit été conclu le 15 d'Août, & il fut ratifié le 8 de Septembre ; mais on ne fut instruit qu'à la fin de l'année de ce qu'il contenoit. Nous ne le rapporterons pas en entier, & nous donnerons seulement l'extrait qui fut alors rendu public, & qui en contient toute la substance.

Le préambule expose les motifs &

George III. An. 1761.

l'objet qui ont déterminé les deux Souverains à conclure ce Traité. Ces motifs ſont les liens du ſang qui les uniſſent & les ſentiments dont ils ſont animés l'un pour l'autre. L'objet eſt de rendre permanents & indiſſolubles les devoirs qui ſont une ſuite naturelle de la parenté & de l'amitié, & d'établir à jamais un monument ſolemnel de l'intérêt réciproque qui doit être la baſe des deſirs des deux Monarques & de la proſpérité de leurs Familles Royales. Ce traité ou pacte de famille contient 28 articles.

Par l'article I, les deux Rois ſont convenus qu'ils regarderont à l'avenir, comme leurs ennemis, toute Puiſſance qui le deviendra de l'un ou de l'autre des Souverains contractants.

Leurs Majeſtés, par l'article II, ſe garantiſſent réciproquement tous leurs Etats dans quelque partie du monde qu'ils ſoient ſitués; mais il eſt expreſſément ſtipulé que cette garantie n'a pour objet que les poſſeſſions reſpectives, ſuivant l'état où elles ſe trouveront au premier moment où les deux Couronnes ſeront en paix avec toutes les autres Puiſſances.

George III. An. 1761.

La même garantie eſt accordée dans l'article III, par les deux Monarques au Roi des Deux-Siciles & au Séréniſſime Infant Duc de Parme, ſous la condition que ces deux Princes garantiront auſſi les Etats de Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Catholique.

L'article IV porte, que quoique cette garantie inviolable & mutuelle doive être ſoutenue de toute la puiſſance des deux Rois, Leurs Majeſtés ont jugé à propos de fixer les premiers ſecours à fournir de part & d'autre.

Les articles V, VI & VII déterminent la qualité & la quantité de ces premiers ſecours que la Puiſſance requiſe s'engage à fournir à la Puiſſance requérante. Ces ſecours conſiſtent en vaiſſeaux & frégates de guerre, & en troupes de terre tant d'infanterie que de cavalerie. Le nombre en eſt déterminé, ainſi que le lieu de l'emplacement & le temps de fournir leſdits ſecours.

Par l'article VIII, les guerres que le Roi Très-Chrétien auroit à ſoutenir en conſéquence des engagements des traités de Weſtphalie ou d'autres

George III.
An. 1761.

alliances avec les Princes & Etats d'Allemagne & du Nord, ſont exceptées des cas où le Roi Catholique devra fournir des ſecours à Sa Majeſté Très-Chrétienne, à moins que quelques Puiſſances maritimes ne prennent part à ces guerres, ou que la France ne ſoit attaquée par terre dans ſon propre pays.

Il a été convenu par l'article IX, que la Puiſſance requérante pourra envoyer un ou pluſieurs Commiſſaires, pour s'aſſurer que la Puiſſance requiſe a raſſemblé dans le temps fixé les ſecours ſtipulés.

Les articles X & XI portent que la Puiſſance requiſe ne pourra faire qu'une ſeule & unique repréſentation ſur l'uſage des ſecours qu'elle fournira à la Puiſſance requérante; ce qui cependant ne doit s'entendre que pour le cas où une entrepriſe ſeroit d'une exécution immédiate, & non pour les cas ordinaires, où la Puiſſance, qui doit fournir le ſecours, eſt ſeulement obligée à le tenir prêt dans les endroits de ſa domination, qui ſeront indiqués par la Puiſſance requérante.

Il a été ſtipulé par les Articles XII

& XIII, que la demande du ſecours ſuffira pour conſtater d'une part le beſoin de le recevoir, & de l'autre l'obligation de le donner. Ainſi l'on ne pourra, ſous aucun prétexte, en éluder la preſtation; & ſans entrer dans aucune diſcuſſion, le nombre ſtipulé de vaiſſeaux & de troupes à fournir, ſera regardé, trois mois après la requiſition, comme appartenant en propriété à la Puiſſance requérante.

Par les Articles XIV & XV, on eſt convenu que leſdits vaiſſeaux ſeront à la charge de la Puiſſance à laquelle ils ſeront envoyés, & la Puiſſance qui les aura fournis, tiendra prêts d'autres vaiſſeaux pour remplacer ceux que les autres Puiſſances en guerre auroient fait perdre, ainſi que les recrues & réparations néceſſaires pour les troupes de terre.

L'Article XVI porte, que les ſecours ci-deſſus ſtipulés, ſeront regardés comme ce que l'un des deux Monarques pourra faire de moins pour l'autre; mais comme leur intention eſt que la guerre, ſe déclarant pour ou contre l'un des deux, doit deve-

George III. An. 1761. nir perſonnelle à l'autre ; ils ſont convenus que, dès qu'ils ſe trouveront tous deux en guerre contre le même, ou les mêmes ennemis, Leurs Majeſtés la feront conjointement, en y employant toutes leurs forces, & qu'alors Elles feront entre Elles des conventions particulières, relatives aux circonſtances, & détermineront leurs efforts reſpectifs & réciproques, ainſi que leurs plans & opérations politiques & militaires, leſquels ſeront exécutés d'un commun & parfait accord.

Les Articles XVII & XVIII contiennent l'engagement formel & réciproque, de n'écouter ni faire aucune propoſition de paix avec les ennemis communs, que d'un conſentement mutuel ; & de regarder, ſoit en guerre, ſoit en paix, comme ſes intérêts propres, ceux de la Couronne Alliée ; de compenſer les pertes & les avantages reſpectifs, & d'agir comme ſi les deux Monarchies ne formoient qu'une ſeule & même Puiſſance.

Par les Articles XIX & XX, le Roi d'Eſpagne ſtipule pour le Roi des Deux-Siciles les engagements du

Traité, & promet de les faire ratifier par ce Prince ; bien entendu que la proportion des ſecours à fournir par Sa Majeſté Sicilienne, ſera déterminée ſuivant l'étendue de ſa Puiſſance. Les trois Monarques s'engagent à ſoutenir en tout & toujours, la dignité & les droits de leur Maiſon, & de tous les Princes iſſus du même ſang.

Il a été convenu par les Articles XXI & XXII, qu'aucune autre Puiſſance que celles qui ſont de l'Auguſte Maiſon de Bourbon, ne pourra être invitée ni admiſe à accéder au préſent Traité. Les Etats & ſujets reſpectifs participeront à la liaiſon & aux avantages établis entre leurs Souverains, & ne pourront rien faire ou entreprendre de contraire à leur parfaite correſpondance.

Par l'Article XXIII, le droit d'Aubaine eſt aboli en faveur de Leurs Majeſtés Catholique & Sicilienne, qui jouiront en France des mêmes prérogatives que les nationaux. Les François ſeront également traités en Eſpagne & dans les Deux-Siciles, comme les ſujets naturels de ces deux Monarchies.

George III. An. 1761.

Par l'Article XXIV, les ſujets des trois Souverains jouiront dans les Etats reſpectifs en Europe, par rapport à la navigation & au commerce, des mêmes privilèges & exemptions que les nationaux.

L'Article XXV porte, qu'on préviendra les Puiſſances avec leſquelles les trois Souverains contractants avoient déja fait, ou feroient dans la ſuite des Traités de commerce, que le traitement des François en Eſpagne & dans les Deux-Siciles, & des Siciliens en France & en Eſpagne, ne doit point être cité ni ſervir d'exemple; Leurs Majeſtés Très-Chrétienne, Catholique & Sicilienne, ne voulant faire participer aucune autre nation aux avantages de leurs ſujets reſpectifs.

Il a été ſtipulé par l'Article XXVI, que les parties contractantes ſe confieront réciproquement leurs alliances & négociations, ſur-tout lorſqu'elles auront quelque rapport à leurs intérêts communs; & leurs Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe, vivront dans l'intelligence la plus parfaite, & avec la plus entière confiance.

George III. An. 1761.

L'Article XXVII ne renferme qu'une ſtipulation ſur le cérémonial que les Miniſtres de France & d'Eſpagne devront obſerver entr'eux, par rapport à la préſéance dans les Cours Etrangères où ils réſideront.

L'Article XXVIII contient la promeſſe de ratifier le Traité.

Tel eſt en ſubſtance le Traité dont il s'agit. On n'y a ajouté aucun Article ſéparé ou ſecret. Les ſtipulations ne peuvent porter préjudice à aucune autre Puiſſance. La garantie réciproque n'a pour objet que les poſſeſſions dont les parties contractantes jouiront à l'époque de la paix générale. Enfin toutes les conditions & clauſes de ce Traité, dans lequel l'Angleterre n'eſt ni nommée, ni même déſignée, ſont abſolument indépendantes de l'origine, de l'objet, des motifs & des évènements de la préſente guerre.

VII. La Cour d'Angleterre en demande communication.

Le Roi d'Angleterre, ſoit qu'il ignorât réellement la teneur du Traité conclu entre les diverſes branches de la Maiſon de Bourbon; ſoit qu'il voulût ſe ſervir de ce prétexte pour faire expliquer la Cour d'Eſpagne, prit le parti qu'il crut convenir à la

George III. An. 1761.

dignité de la Couronne, & aux règles d'une ſage politique. Quoiqu'il ne ſuivit pas entièrement les impreſſions impétueuſes du Miniſtre déplacé, il donna ordre au Comte de Briſtol, ſon Ambaſſadeur à Madrid, de demander une explication ſur le Traité ſecret, qui avoit été ratifié depuis peu entre les Cours de France & d'Eſpagne; ajouta que le refus ſeroit regardé comme une dénonciation d'hoſtilités, & fit en même temps les préparatifs convenables pour la nouvelle guerre qu'il ſe diſpoſoit à entreprendre. La hauteur avec laquelle on fit cette demande, & les termes dont ſe ſervit l'Ambaſſadeur, furent dictés par la fierté que le ſuccès des armes Britanniques avoit inſpirée à la nation. La Cour d'Eſpagne en fut offenſée, & y répondit par une déclaration du Comte de Fuentes, Ambaſſadeur de cette Cour au Miniſtère Anglois. Nous allons la rapporter en entier, telle qu'elle fut alors publiée.

VIII. Déclaration du Comre de Fuenres à ce ſujet.

» Le Comte de Fuentes, Ambaſſa-
» deur du Roi Catholique auprès de
» Sa Majeſté Britannique, vient de
» recevoir un courier de ſa Cour,

» par lequel on l'avertit que Milord » Briftol, Ambaffadeur de Sa Ma» jefté Britannique à la Cour de Ma» drid, a dit à Son Excellence M. » Wall, Miniftre d'Etat, qu'il avoit » ordre de demander une réponfe » pofitive & catégorique à cette » queftion; favoir, fi l'Efpagne fon» ge à s'allier avec la France contre » l'Angleterre ; & de déclarer en » même temps qu'il prendroit le re» fus à fa demande, pour une agref» fion & déclaration de guerre, & » qu'en conféquence il feroit obligé » de fe retirer de la Cour d'Efpa» gne. Le Miniftre d'Etat lui a ré» pondu, qu'une pareille démarche » n'a pu être fuggérée que par l'ef» prit de hauteur & de difcorde, » qui, pour le malheur du genre» humain, ne règne encore que trop » dans le Gouvernement Britanni» que ; que ce fut dans ce moment » là que la guerre fut déclarée, & la » dignité du Roi violemment atta» quée. Qu'il pouvoit fe retirer » comme & quand bon lui femble» roit. »

» On ordonne en conféquence au » Comte de Fuentes de quitter la

George III. An. 1761.

» Cour & les Etats d'Angleterre, & » de déclarer au Roi Britannique, » à la nation Angloiſe, & à tout l'u- » nivers, que les horreurs où vont » ſe plonger les deux nations Eſpa- » gnole & Angloiſe, ne doivent » être attribuées qu'à l'orgueil & à » l'ambition deméſurée de celui qui » a tenu les rênes du Gouvernement, » & qui paroît les tenir encore, » quoique dans une autre main : Que » ſi Sa Majeſté Catholique s'eſt ex- » cuſée de répondre ſur le Traité en » queſtion entr'Elle & Sa Majeſté » Très-Chrétienne, qu'on croyoit » ſigné le 13 d'Août, & où l'on pré- » tendoit voir des conditions rela- » tives à l'Angleterre, Elle a eu de » très bonnes raiſons. D'abord, il » étoit de la dignité du Roi de faire » éclater ſon juſte reſſentiment au » peu de ménagement, ou pour » mieux dire, à la façon inſultante » avec laquelle les affaires d'Eſpa- » gne ont été traitées pendant le Mi- » niſtère de M. Pitt, qui ſe trouvant » convaincu de la juſtice qui com- » pétoit au Roi dans ſes prétentions, » donnoit ordinairement pour der- » nière réponſe : Qu'il ne ſe relâ-

George III. An. 1761.

» cheroit de rien jusqu'à ce que la
» Tour de Londres fût prise l'épée à
» la main. »

» En outre, Sa Majesté a été fort
» choquée d'entendre le ton fier &
» impérieux avec lequel on lui a de-
» mandé le contenu du Traité. Si
» l'on eût ménagé le respect dû à la
» Majesté Royale, on en auroit eu
» des éclaircissements sans aucune
» difficulté : les Ministres d'Espagne
» auroient pu dire franchement à
» ceux d'Angleterre, ce que le Com-
» te de Fuentes, par un ordre exprès
» du Roi, déclare publiquement ;
» savoir : Que ledit Traité n'est qu'u-
» ne convention entre la Famille de
» Bourbon, où il n'y a rien qui ait
» le moindre rapport à la présente
» guerre ; qu'il y a à la vérité, un
» article pour la garantie mutuelle
» des Etats des deux Souverains ;
» mais qu'il y est spécifié que cette
» garantie ne doit s'entendre que des
» Etats qui resteront à la France,
» après que la guerre présente sera
» terminée : Que, quoique Sa Ma-
» jesté Catholique ait eu lieu de se
» croire offensée par la manière peu
» régulière avec laquelle on a ren-

George III.
An. 1761.

» voyé à M. de Büſſy, Miniſtre de
» France, le Mémoire qu'il avoit
» préſenté pour terminer les diffé-
» rends entre l'Eſpagne & l'Angle-
» terre, en même temps que la
» guerre entre cette dernière & la
» France : Elle a cependant diſſimulé,
» par un effet de ſon amour pour la
» paix ; & a fait remettre à Milord
» Briſtol, un Mémoire où l'on dé-
» montre évidemment que la dé-
» marche de la France, qui a mis le
» Miniſtre Pitt de ſi mauvaiſe hu-
» meur, ne bleſſoit nullement ni les
» loix de la neutralité, ni la ſincèri-
» té des Souverains. Qu'encore par
» une nouvelle preuve de ſon eſ-
» prit pacifique, le Roi d'Eſpagne
» écrivit au Roi de France, ſon cou-
» ſin, que ſi l'union d'intérêts retar-
» doit en quelque façon la paix avec
» l'Angleterre, il conſentoit à s'en
» ſéparer pour ne mettre aucun obſ-
» tacle à un ſi grand bonheur. Mais
» on vit bientôt que ce n'étoit qu'un
» prétexte de la part du Miniſtre
» Anglois ; car celui de France, con-
» tinuant ſa négociation ſans plus
» faire aucune mention de l'Eſpa-
» gne, & propoſant des conditions

George III. An. 1761.

» très avantageuses & honorables
» pour l'Angleterre, le Ministre
» Pitt, au grand étonnement de l'u-
» nivers, les rejetta avec dédain,
» & fit voir en même temps sa mau-
» vaise volonté contre l'Espagne,
» avec scandale du Conseil Britan-
» nique même, & malheureusement
» il n'a que trop réussi dans son per-
» nicieux dessein. »

„ Cette déclaration faite, le Com-
„ te de Fuentes prie son Excellence,
„ Milord Egremont, de présenter
„ ses très humbles respects à Sa Ma-
„ jesté Britannique, & de lui obte-
„ nir les passeports & toutes les au-
„ tres facilités pour sortir sans au-
„ cune inquiétude, lui, sa famille &
„ toute sa suite, des Etats de la
„ Grande-Bretagne, & pour faire
„ le petit trajet de mer qui les sépare
„ du continent. „

IX. Réponse de la Cour de Londres. Guerre entre les deux Couronnes.

Cette déclaration ne demeura pas sans réponse; & le dernier jour de Décembre, le Comte d'Egremont fit remettre celle qui suit au Comte de Fuentes.

„ Le Comte d'Egremont, Secré-
„ taire d'Etat de Sa Majesté Britan-
„ nique, ayant reçu de son Excel-

George III. An. 1761.

„ lence le Comte de Fuentes, Ambaſſadeur du Roi Catholique à la „ Cour de Londres, un écrit dans „ lequel, outre la notification de „ ſon rappel, & la demande des „ paſſeports néceſſaires pour ſortir „ des Etats du Roi, il a jugé à propos d'entrer dans ce qui vient de „ ſe paſſer entre les deux Cours, „ dans la vue de faire regarder celle „ de Londres, comme la ſource de „ tous les malheurs qui peuvent ſuivre de la rupture ſurvenue. Pour „ que perſonne ne puiſſe être ſéduit „ par la déclaration que ſon Excellence a jugé à propos de faire au „ Roi, à la nation Angloiſe, & à „ tout l'univers; malgré l'inſinuation auſſi dépourvue de fondement que de décence, ſur l'eſprit „ de hauteur & de diſcorde, que „ Son Excellence prétend qui règne „ dans le Gouvernement Britannique, pour le malheur du genre-humain; & malgré l'irrégularité „ & l'indécence de faire un appel „ à la nation Angloiſe, comme ſi „ elle pouvoit être ſéparée de ſon „ Roi, pour lequel les ſentiments „ les plus décidés, d'amour, de de-

„ voir,

George III. An. 1761.

„ voir, & de confiance, ſont gravés dans le cœur de tous ſes ſujets; ledit Comte d'Egremont, par ordre de Sa Majeſté, mettant à part dans cette réponſe tout eſprit de déclamation & d'aigreur, & évitant toute parole offenſante, qui pourroit bleſſer la dignité des Souverains; ſans s'abaiſſer à des invectives contre des perſonnes particulières, ſe bornera aux faits, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude; & c'eſt ſur cet expoſé des faits qu'il en appelle à toute l'Europe, & à tout l'Univers, ſur la pureté des intentions du Roi, & ſur la ſincérité des vœux que Sa Majeſté n'a jamais ceſſé de faire, ainſi que ſur la modération qu'elle a toujours fait voir, quoiqu'en vain, pour le maintien de l'amitié & de la bonne intelligence entre les nations Britannique & Eſpagnole. „

„ Le Roi ayant reçu des avis certains, que la Cour de Madrid avoit ſecrétement contracté des engagements avec celle de Verſailles, que les Miniſtres de France s'efforçoient de repréſenter

George III.
An. 1761.

„ dans toutes les Cours de l'Europe
„ comme offenſifs envers la Grande-
„ Bretagne, & combinant ces ap-
„ parences avec la démarche que la
„ Cour d'Eſpagne avoit faite peu de
„ temps auparavant envers Sa Ma-
„ jeſté, en avouant qu'elle avoit
„ donné ſon conſentement, (quoi-
„ que cet aveu eut été ſuivi d'apo-
„ logies) au Mémoire préſenté le 23
„ de Juillet par le Sieur de Buſſy,
„ Miniſtre Plénipotentiaire du Roi
„ Très-Chrétien, au Secrétaire d'E-
„ tat du Roi; & Sa Majeſté ayant
„ enſuite reçu des avis, dont il étoit
„ difficile de douter, qu'il y avoit
„ des troupes en marche, & qu'on
„ faiſoit des préparatifs de guerre
„ dans tous les ports de l'Eſpagne,
„ a jugé que la dignité de ſa Cou-
„ ronne, ainſi que la prudence exi-
„ geoient qu'Elle ordonnât à ſon
„ Ambaſſadeur à la Cour de Madrid,
„ ainſi qu'elle l'a fait, par une dépê-
„ che en date du 28 d'Octobre, de
„ demander, mais dans les termes
„ les plus meſurés, & les plus ami-
„ cals, communication du Traité
„ conclu récemment entre les Cours
„ de Madrid & de Verſailles, ou

George III. An. 1761.

„ au moins des Articles qui pouvoient avoir rapport aux intérêts de la Grande-Bretagne ; & pour éviter tout ce qui pourroit être supposé porter la moindre atteinte à la dignité, ou même à la délicatesse de Sa Majesté Catholique, le Comte de Bristol avoit été autorisé à se contenter des assurances, si le Roi Catholique offroit de lui en donner quelqu'une, que les susdits engagements ne contenoient rien qui fût contraire à l'amitié qui subsistoit entre les deux Couronnes, ou qui fût préjudiciable aux intérêts de la Grande-Bretagne, supposé qu'on fît quelque difficulté de communiquer le Traité. Le Roi ne pouvoit donner de preuve moins équivoque de sa confiance en la bonne foi du Roi Catholique, qu'en lui marquant une confiance sans bornes dans une affaire aussi importante, & qui intéressoit si essentiellement sa propre dignité, le bien de ses Royaumes, & le bonheur de ses sujets. »

„ Quelle fut donc la surprise du „ Roi, quand, au lieu de recevoir

George III. An. 1761.

„ la juſte ſatisfaction qu'il avoit „ droit d'attendre, il apprit par ſon „ Ambaſſadeur, que s'étant adreſſé „ au Miniſtre d'Eſpagne, confor- „ mément à ſes ordres, il n'en avoit „ pu tirer qu'un refus de donner „ une réponſe ſatisfaiſante aux juſtes „ demandes de Sa Majeſté, ce qui „ avoit été accompagné de termes „ qui ne reſpiroient que la hauteur, „ l'animoſité, & la menace; & qui „ paroiſſoient tellement propres à „ vérifier les ſoupçons ſur les diſpo- „ ſitions peu amicales de la Cour „ d'Eſpagne, qu'il n'avoit pas fallu „ moins que la modération de Sa „ Majeſté, & la réſolution qu'Elle „ avoit priſe d'éviter les malheurs „ inſéparables d'une rupture, pour „ la déterminer à faire une nouvelle „ tentative, en donnant ordre à „ ſon Ambaſſadeur de s'adreſſer au „ Miniſtre d'Eſpagne, pour lui de- „ mander de l'informer des inten- „ tions de la Cour de Madrid en- „ vers celle de la Grande-Bretagne „ dans cette conjoncture, & ſi elle „ avoit pris des engagements, ou „ formé le deſſein de ſe joindre aux „ ennemis du Roi dans la guerre

„ préſente, ou de ſe départir en „ quelque manière de la neutralité „ qu'elle avoit obſervée juſqu'alors. „ Il étoit encore ordonné à l'Ambaſ- „ ſadeur de dire au Miniſtre, que „ ſi cette Cour perſiſtoit à refuſer „ toute ſatisfaction ſur des deman- „ des ſi juſtes, ſi néceſſaires, & ſi „ intéreſſantes, le Roi ne pourroit „ s'empêcher de regarder un tel re- „ fus comme l'aveu le plus authen- „ tique que l'Eſpagne avoit pris ſa „ réſolution, & qu'il ne reſtoit „ plus à Sa Majeſté que de prendre „ les meſures que lui dicteroit ſa „ prudence Royale, pour l'hon- „ neur & la dignité de ſa Couronne, „ ainſi que pour la proſpérité & la „ protection de ſes peuples, & de „ rappeller ſon Ambaſſadeur. „

„ Malheureuſement pour la tran- „ quillité publique, pour l'intérêt „ des deux nations, & pour le bien „ de l'humanité, cette démarche a „ été auſſi infructueuſe que les pré- „ cédentes. Le Miniſtre Eſpagnol ne „ gardant plus de meſures, a répon- „ du ſéchement : *Que ce fut dans ce* „ *moment-là que la guerre fut déclarée,* „ *& la dignité du Roi attaquée, &*

George III. An. 1761.

„ *que le Comte de Briſtol pouvoit ſe* „ *retirer, comme & quand bon lui* „ *ſembleroit.* „

» Et pour mettre dans ſon vrai jour » cette déclaration, *que ſi l'on avoit mé-* » *nagé le reſpect dû à Sa Majeſté Catho-* » *lique, on auroit eu des éclairciſſements* » *ſans aucune difficulté, & les Miniſ-* » *tres d'Eſpagne auroient pu dire fran-* » *chement, comme Mr. de Fuentes, par* » *un ordre exprès du Roi, déclare publi-* » *quement que ledit Traité n'eſt qu'une* » *convention entre la Famille de Bour-* » *bon, où il n'y a rien qui ait le moin-* » *dre rapport à la préſente guerre, &* » *que la garantie qui y eſt ſpécifiée,* » *ne doit s'entendre que des Etats qui* » *reſteront à la France après la guerre.* » On déclare que bien loin d'avoir » ſongé à manquer au reſpect qu'on » reconnoît être dû au Têtes cou- » ronnées, les inſtructions données » au Comte de Briſtol ont toujours » été de faire les requiſitions au ſu- » jet des engagements entre les » Cours de Madrid & de Verſailles, » avec toute la décence & toute l'at- » tention poſſible, & la demande » d'une réponſe catégorique n'a » été faite qu'après les refus réité-

» rés, les plus piquants de donner
» la moindre satisfaction, & à la
» dernière extrémité. Si la Cour d'Es-
» pagne a donc jamais eu le dessein
» de donner une satisfaction si né-
» cessaire, elle n'avoit pas la moin-
» dre raison de la différer jusqu'au
» temps où elle ne peut plus être
» d'aucun usage. Heureusement, les
» termes dans lesquels cette Décla-
» ration est conçue, nous épargnent
» le regret de ne la pas avoir reçue
» plutôt; car il paroît au premier
» coup d'œil que la réponse ne con-
» vient nullement à la demande.
» Nous voulions savoir, *si la Cour*
» *d'Espagne avoit intention de se join-*
» *dre aux François nos ennemis, pour*
» *faire la guerre à la Grande-Breta-*
» *gne, ou de se départir de sa neutra-*
» *lité?* au lieu que la réponse ne re-
» garde qu'un seul Traité, qu'on
» dit être du 15 d'Août, & qu'on
» évite soigneusement de dire le
» moindre mot qui puisse expliquer
» en aucune manière les intentions
» de l'Espagne envers la Grande-
» Bretagne, ou les engagements pos-
» térieurs qu'elle peut avoir con-
» tractés dans la crise actuelle.

George III. An. 1761.

» Après une déduction aussi exacte » que fidelle de ce qui s'est passé » entre les deux Cours, on laisse au » public impartial à décider laquelle » des deux a toujours été portée à » la paix, & laquelle est déterminée » à faire la guerre.

» Au surplus, le Comte d'Egre- » mont a l'honneur de faire savoir » à son Excellence le Comte de » Fuentes, par ordre du Roi, que » les passeports nécessaires lui seront » expédiés, & qu'on ne manquera » pas de lui procurer toutes les fa- » cilités possibles pour son passage au » Port qu'il jugera le plus convena- » ble.

Cette pièce fut suivie peu de jours après de la Déclaration de guerre contre l'Espagne ; nous en parlerons dans les évènements de l'année 1762, après avoir jetté un coup d'œil sur ce qui s'est passé de plus important dans les différentes parties de l'Europe pendant le cours de celle dont nous finissons l'histoire.

X. Evènements particuliers en Angleterre.

L'intérieur de l'Angleterre ne nous présente que très peu d'évènements intéressants, & nous épargnerons à l'humanité de nos lecteurs le récit

des crimes que le défaut de police continua à y rendre communs. Des femmes qui attentent ſur la vie de leurs maris ; des maris qui trempent leurs mains dans le ſang de leurs femmes, ne ſont pas des images propres à être préſentées aux yeux des François. On ſait auſſi combien ſont fréquents les vols de grand-chemin dans cette iſle, quoiqu'il fût très facile de les réprimer, & même de les faire ceſſer en peu de temps ; mais il faudroit veiller à la garde des routes, & cet imitation de notre police ſeroit odieuſe à une nation dont la populace ne veut rien ſouffrir qui ait quelque rapport à nos uſages.

Au mois de Mai, il y eut à Londres un furieux incendie qui conſomma cinquante maiſons, pluſieurs chaloupes & quelques bâtiments d'allèges ; mais heureuſement le feu ne ſe communiqua point aux vaiſſeaux qui étoient amarrés dans le voiſinage.

Les ſciences firent une perte conſidérable par la mort du célèbre M. Hales. Ce fameux Philoſophe avoit conſacré toute ſa vie à l'étude de la Phyſique, & ſon nom paſſera à la poſtérité la plus reculée par ſon invention

George III. An. 1761.

du Ventilateur, dont l'usage est devenu presque universel pour renouveller l'air dans les vaisseaux, dans les prisons, & dans tous les endroits où il ne peut circuler librement sans le secours de cette admirable machine. Les différents Traités que ce grand homme a donnés sur diverses parties de la Physique usuelle, sont assez connus des Savants, pour que nous nous dispensions d'en faire l'analyse. L'Angleterre perdit encore cette même année Sir Thomas Simpson, très habile Mathématicien : quelques-uns de ses ouvrages ont été traduits en notre langue ; mais il en a composé un grand nombre qui méritent d'être connus dans toutes les langues de l'Europe.

XI. Affaires de France.

En France M. le Maréchal de Belle-Isle, Ministre de la guerre, étant mort le 26 Janvier, le Roi nomma pour remplir cette place importante, M. le Duc de Choiseul, déja chargé du département des affaires étrangères. Le 22 Mars, M. le Duc de Bourgogne, fils aîné de M. le Dauphin, mourut âgé de neuf ans & demi. Ce Prince, malgré sa jeunesse, donnoit les plus grandes espérances, & avoit

George III. An. 1761.

déja acquis des connoissances qu'il est très rare d'avoir dans un âge aussi peu avancé.

Ce fut cette même année que commencèrent les procédures contre les Jésuites. L'un de ces Religieux, nommé le P. la Valette, Procureur des Missions de la Martinique, avoit fait des lettres de change pour des sommes considérables au profit des Srs Lioncy, Négociants de Marseille. Les évènements de la guerre ayant fait perdre aux Jésuites beaucoup de marchandises qui furent prises par les Anglois, les lettres de change ne furent point acquittées. Le sieur Lioncy prétendit que les différentes Maisons étoient solidaires; les Jésuites au contraire, soutinrent que chacune ne répondoit que de ses faits. L'affaire fut portée au Parlement de Paris, & le 8 de Mai, la Cour rendit un Arrêt contradictoire, par lequel ils furent condamnés solidairement au paiement des lettres de change : on renouvella en même temps les ordonnances qui leur défendoient de faire aucun commerce, & il leur fut enjoint de remettre aux gens du Roi leur Institut, pour être examiné. Nous rap-

George III. An. 1761.

porterons la ſuite de cette affaire dans les évènements de l'année ſuivante.

Le 5 du même mois, le Parlement, toujours attentif à réprimer tout ce qui peut troubler l'ordre public, rendit un Arrêt contre les Convulſionnaires : il y en eut de bannis pour neuf ans ; trois filles furent condamnés à trois ans de ſalpêtrière, & la Cour fit défenſes à toutes perſonnes de donner & recevoir les prétendus ſecours, ſous peine de punition corporelle, ainſi que de tenir aucune aſſemblée à cet effet, & d'y aſſiſter.

XII. Supplice du P. Malagrida.

En Portugal, le Pere Malagrida, l'un des Jéſuites qui avoient été arrêtés dans le temps de la conſpiration, fut jugé par le Tribunal de l'Inquiſition. On vit avec la plus grande ſurpriſe, que dans ſon procès il ne fut nullement parlé de l'attentat commis contre la Perſonne du Monarque. Ce vieillard fut condamné au feu comme hérétique, faux prophete & impoſteur. On produiſit contre lui deux écrits qu'il avoit compoſés, & qui ne ſont qu'un tiſſu d'extravagances : en tout autre pays, il ſeroit demeuré enfermé pour aliénation d'eſprit ;

mais le ſaint Office connoît peu des procédures ſi douces, & le malheureux Malagrida fut brûlé vif pour avoir écrit que ſainte Anne fut ſanctifiée dans le ſein de ſa mère ; que quand elle pleuroit, elle faiſoit auſſi pleurer les Chérubins & les Séraphins qui lui tenoient compagnie ; qu'elle fit vœu de pauvreté au Pere Eternel ; vœu d'obéiſſance au Fils Eternel, & vœu de chaſteté au Saint-Eſprit : qu'elle ne pécha point dans Adam ; qu'un ſeul ſoupir de cette Sainte excitoit des flammes extraordinaires dans le cœur de Dieu même, &c. &c. &c. Il fut auſſi déclaré coupable d'actions honteuſes, commiſes dans la priſon, & dont on auroit peine à ſoupçonner un homme de 75 ans. Les autres Jéſuites arrêtés en même temps que Malagrida, ſont demeurés en priſon depuis ce temps. L'humanité frémit au récit d'une punition auſſi terrible pour des viſions qui paroiſſent ne mériter que la compaſſion qu'on a pour un eſprit aliéné. S'il eſt permis de former quelques conjectures ſur une procédure auſſi extraordinaire, on pourroit croire que dans ce pays, ſoumis depuis ſi long-

George III. An. 1761.

temps aux horreurs de l'Inquisition ; le Ministère fut peut-être obligé de prendre cette voie odieuse, pour punir un coupable sans révolter la populace, accoutumée à regarder comme un sacrilège les poursuites & le châtiment des Moines & des Prêtres pour tous autres crimes que pour ceux qui intéressent la Religion. Nous le répétons, ce n'est qu'une simple conjecture ; l'impartialité que nous observons, ne nous permet point de former même de présomption dans les affaires où la vérité ne nous est pas clairement connue.

XIII. Monuments en Prusse à la gloire des Héros.

En Prusse, le Monarque, voulant immortaliser les héros qui ont partagé sa gloire, fit faire par un Peintre célèbre les portraits des Officiers-Généraux qui ont péri les armes à la main dans le cours de cette guerre, pour les déposer dans une des principales églises de Berlin. Les premiers auxquels on rendit cet honneur, furent le Maréchal de Schwerin, le Lieutenant-Général de Winterfeld & le Major-Général de Kleist. Ces portraits sont accompagnés de figures allégoriques, propres à caractériser leurs actions les plus éclatantes.

XIV. Histoire Naturelle.

Il parut plusieurs phénomènes dans le cours de cette année. Le plus remarquable fut un globe de feu qu'on vit le 12 Novembre près de Genève, & qui se dissipa en une longue traînée de lumière : il paroît que ce globe étoit le même qui fut remarqué près de Moulins, & observé à Paris par M. l'Abbé de la Caille, ainsi qu'à Villefranche en Beaujolois : l'éloignement des lieux d'où il fut vu, fait juger qu'il étoit beaucoup plus élevé que la hauteur ordinaire des nuages. Les personnes qui étoient dans le carrosse de Maubeuge à Paris, remarquèrent le même phénomène, ou un semblable vers la même heure, & ils le virent se perdre dans un marais près de Senlis, avec un éclat semblable à celui d'un coup de canon. Cette année fut encore remarquable pour les Astronomes par le passage de Vénus sur le disque du Soleil. Les observations en furent faites avec la plus grande exactitude, tant en France qu'aux Indes Orientales, & dans la Sibérie. C'est du rapport de ces observations qu'on peut tirer des conclusions pour connoître avec plus de certitude qu'on ne l'a

George III.
An. 1761.

pu faire jufqu'à préfent, la véritable diftance du foleil à la terre. On fit encore la même année en Angleterre une remarque très importante pour la navigation : ce fut de s'affurer que l'approche du fuif dérangeoit confidérablement l'aiguille aimantée, ce qui peut être de la plus grande conféquence en mer, & mérite qu'on multiplie les expériences à ce fujet.

XV.
Ouverture du Parlement en Angleterre. Harangue du Roi.

Revenons aux affaires d'Angleterre. Le 3 de Novembre, le nouveau Parlement fut ouvert à Weftminfter. Le Roi affis fur fon trône, manda les Communes, & leur donna ordre, par la bouche du Grand Chancelier, d'élire un nouvel Orateur ; le choix tomba fur Sir Jean Cuft ; le Monarque y donna fon approbation, & prononça enfuite cet harangue.

MYLORDS & MESSIEURS,

» A l'ouverture du premier Par-
» lement convoqué & affemblé fous
» mon autorité, c'eft avec fatisfac-
» tion que je vous fais part d'un
» évènement qui a mis le comble à
» mon bonheur, & qui a donné
» une joie univerfelle à mes fujets
» bien-aim s. En même temps que

» mon mariage avec une Princeſſe
» éminemment diſtinguée par tou-
» tes ſortes de vertus & de qualités
» aimables, me donne toute la fé-
» licité domeſtique qu'il eſt poſſible
» d'avoir, il ne peut que contribuer
» au bonheur de mes royaumes, ce
» qui a été & ſera toujours le pre-
» mier objet que j'aurai en vue dans
» toutes les actions de ma vie.

» Mon plus grand deſir auroit été
» que la première période de mon
» règne fût marquée par une autre
» félicité, par le rétabliſſement du
» bonheur de la paix que j'aurois ſou-
» haité rendre à mon peuple, en met-
« tant fin aux calamités de la guerre
» ſous leſquelles gémit une ſi grande
» partie de l'Europe : mais quoi-
» que pluſieurs des Puiſſances belli-
» gérantes m'aient fait des ouvertu-
» res, ainſi qu'à mon bon frère & al-
» lié le Roi de Pruſſe, pour parvenir
» à une pacification générale ; qu'on
» ſoit convenu d'ouvrir un congrès ;
» qu'il m'ait été fait des propoſitions
» par la France pour une paix par-
» ticulière avec cette Couronne, &
» qu'elles aient été ſuivies d'une né-
» gociation immédiate, le Congrès

George III. An. 1761.

» n'a pas encore pu avoir lieu, & la
» négociation avec la France eſt en-
» tièrement rompue.

„ La ſincérité de mes diſpoſitions,
„ pour parvenir à cet ouvrage ſalu-
„ taire, a été manifeſtée dans le
„ cours de cette négociation, & j'ai
„ la conſolation de penſer que la
„ continuation de la guerre & de
„ l'effuſion du ſang Chrétien que
„ mon cœur a deſiré ardemment
„ pouvoir arrêter, ne me peut être
„ imputée avec juſtice.

„ Nos opérations militaires n'ont
„ été ni ſuſpendues ni retardées, &
„ il a plu au Seigneur de nous accor-
„ der les ſuccès les plus importants
„ par la conquête de Belle-Iſle & de
„ la Dominique, ainſi que par la ré-
„ duction de Pondichery, qui a en
„ quelque ſorte anéanti la puiſſance
„ Françoiſe dans les Indes Orienta-
„ les. En d'autres endroits, où le
„ nombre des ennemis étoit de beau-
„ coup ſupérieur, leurs principaux
„ deſſeins & leurs projets ont été
„ généralement renverſés par une
„ conduite qui fait le plus grand hon-
„ neur à la capacité diſtinguée de mon
„ Général le Prince Ferdinand de

„ Brunſwick & par la valeur de mes „ troupes. La magnanimité & l'habi- „ leté du Roi de Pruſſe ont paru évi- „ demment par la manière dont il a ré- „ ſiſté à des armées ſi nombreuſes, & „ ſurmonté de ſi grandes difficultés.

„ Je ſuis très ſatisfait dans cette cir- „ conſtance d'avoir occaſion de re- „ cevoir la preuve la plus certaine „ des ſentiments de mon peuple, par „ le nouveau choix qu'il a fait de „ ſes Repréſentants. Je ſuis pleine- „ ment perſuadé que vous penſerez „ comme moi, que notre perſévé- „ rance dans les efforts les plus vi- „ goureux, par-tout où les ennemis „ pourront être attaqués avec avan- „ tage, eſt le ſeul moyen de nous „ procurer une paix, telle que nous „ avons lieu de l'attendre de nos „ ſuccès. J'ai donc pris une ferme „ réſolution de ſoutenir la guerre „ avec votre concours & votre ap- „ pui, de la maniere la plus efficace „ pour l'intérêt & l'avantage de mes „ Royaumes; ainſi que pour main- „ tenir, de toute l'étendue de mon „ pouvoir, la bonne foi & l'hon- „ neur de ma Couronne, en m'atta- „ chant fortement à remplir les en-

George III. An. 1761.

„ gagements contractés avec mes Alliés. Je persévérerai dans la même „ conduite jusqu'à ce que mes ennemis, excités par leurs propres „ pertes & par leurs malheurs, & „ touchés des misères de tant de nations, consentent aux conditions „ équitables d'une paix honorable : „ mais en ce cas, ainsi que dans la „ continuation de la guerre, je puis „ vous assurer qu'aucune considération ne pourra me faire perdre de „ vue les véritables intérêts de mes „ Royaumes, ainsi que l'honneur & „ la dignité de ma Couronne.

Messieurs de la Chambre des Communes,

„ Je suis sincérement pénétré de „ ce qu'il est nécessaire d'avoir recours à de forts subsides, comme „ il paroît évidemment par ce que je „ viens de vous exposer. On mettra „ devant vous l'estimation des dépenses nécessaires pour le service „ de l'année suivante, & je vous demande de m'accorder de tels secours qu'ils me mettent en état de „ poursuivre la guerre avec vigueur „ ainsi que le demande votre sû-

rété dans la conjonéture critique où nous nous trouvons, & de façon que nous puiſſions avoir le bonheur de mettre la dernière main à ce grand ouvrage ; tout ce que vous accorderez ſera employé légitimement & à propos.

George III. An. 1761.

» J'oſe penſer que votre attention affectueuſe pour moi & pour la Reine, me prévient déja ſur ce qui me reſte à vous demander : c'eſt de pourvoir convenablement & honorablement à ſon entretien, s'il arrivoit qu'elle me ſurvécût. Elle y a droit non-ſeulement par ſa dignité Royale, mais encore par ſon propre mérite, & je recommande fortement cette affaire à votre conſidération.

MYLORDS & MESSIEURS,

„ J'ai tant de confiance au zèle & à l'affection de ce Parlement, que je croirois ſuperflu d'employer aucune exhortation pour vous exciter à tenir une conduite équitable. J'ajouterai ſeulement qu'il n'y a jamais eu de poſition ou l'unanimité, la fermeté & la diligence fuſſent plus néceſſaires pour la ſû-

George III.
An 1761.

XVI.
Adresses des deux Chambres.

„ reté, l'honneur & les véritables „ intérêts de la Grande-Bretagne „.

Le changement de Parlement ni celui de Souverain n'occasionnèrent aucune diversité dans la forme de la harangue, & il paroît qu'on suivit toujours l'usage établi depuis l'avènement de la Maison d'Hanover au trône d'Angleterre, en ne faisant que répéter dans les Adresses de remerciement les propres termes de la harangue. Ces Adresses sont ordinairement l'ouvrage du même Ministre qui dresse la harangue; & ces différentes pièces sont, pour me servir d'une expression figurée de M. Smollett, comme la basse & les dessus d'un même air, composé par un même Artiste, & joués par un même Musicien. Rien n'étoit plus propre à encourager les Alliés, les Subsidiaires & les Généraux de la Grande-Bretagne, qui tous avoient le plus grand intérêt à la continuation de la guerre du Continent: mais il n'en fut pas de même de tous ceux qui étoient touchés d'un véritable amour de la patrie. Ils virent avec douleur qu'il n'y auroit aucun changement dans les mesures, quelques espérances qu'ils eussent con-

eues à l'avènement d'un Roi patriote. Les Adreſſes ordinaires furent ſuivies l'une de félicitation à la Reine de la part des Communes : elle ne contient que des compliments d'uſage ; & nous nous diſpenſerons de la rapporter.

George III. An. 1761.

XVII. La clauſe de compulſion eſt annullée.

Il s'étoit élevé de grandes clameurs au ſujet de la clauſe de compulſion inſérée dans l'acte paſſé la Seſſion précédente, en faveur des débiteurs inſolvables, & les Communes donnèrent leurs premiers ſoins à cette affaire. Il fut propoſé dans la Chambre d'annuller cette clauſe ; on dreſſa un Bill en conſéquence, & il reçut bientôt le conſentement Royal. Il eſt certain que la clauſe de compulſion pouvoit entraîner beaucoup d'abus, mais il n'eſt pas moins vrai qu'elle auroit pu devenir très utile en l'aſſujettiſſant à de ſages reſtrictions.

XVIII. On aſſigne un douaire à la Reine.

La Chambre, voulant promptement marquer ſon attachement au Souverain, s'occupa enſuite de la partie de ſa harange qui concernoit la Reine. Il fut réſolu que ſi elle ſurvivoit à Sa Majeſté, elle jouiroit d'une penſion annuelle de cent mille livres ſterling, ainſi que du Palais de Somerſet & de la maiſon & des terres

George III. An. 1761.

du vieux parc de Richmond. Il fut aussi réglé que le Roi seroit autorisé à assigner cette pension sur telle partie qu'il lui plairoit des revenus qui, par un acte passé dans la dernière Session pour le soutien de la Maison de S. M. avoient été réunis au fonds aggrégé pendant la vie du Roi, & qui devoient subsister après son décès ; & il fut encore autorisé à assigner toutes les parties du fonds aggrégé, ou seulement quelques-unes pour sûreté collatérale du douaire de la Reine. Le Bill qui fut dressé en conséquence passa par les deux Chambres sans rencontrer d'opposition, & le 2 de Décembre il reçut le consentement Royal. L'Orateur prononça en même temps une harangue, remplie des expressions les plus fortes de fidélité & d'affection envers Leurs Majestés.

XIX. Troupes & subsides accordés.

La Chambre ayant donné tous ses soins à l'examen des états de dépense, & aux moyens de poursuivre la guerre avec une nouvelle vigueur, régla le nombre des gens de mer à soixante-dix mille hommes ; celui des troupes de terre fut continué à 76676, sans y comprendre la milice d'Angleterre, les deux régiments

levés

evés dans le nord de la Grande-Bretagne, les troupes provinciales de l'Amérique Septentrionale, & 67177 auxiliaires Allemands, pour ſoutenir la guerre de Weſtphalie. En travaillant à proportioner les ſecours aux dépenſes, la Chambre y comprit les ſubſides étrangers ainſi que les non-valeurs des ſommes accordées dans la Seſſion précédente. Outre le revenu actuel, compoſé du produit de la taxe ſur les terres, de la taxe ſur la drèche, & des autres impôts déja établis pour le paiement des intérêts de la dette publique, il fut jugé néceſſaire de faire un emprunt de douze millions ſterlings à quatre pour cent d'intérêts pendant 19 ans, réductibles enſuite à trois pour cent, rachetable; mais avec la clauſe qu'il y feroit joint un intérêt d'un pour cent pendant 98 ans, qui feroit enſuite éteint. Le Bill fut dreſſé & paſſa en conſéquence : & pour payer les intérêts de cet emprunt on établit une augmentation de taxe ſur les fenêtres de toutes les maiſons qui en avoient huit & au-delà, & l'on augmenta auſſi la taxe ſur les liqueurs ſpiritueuſes.

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

XX. Harangue du Roi au sujet de la guerre contre l'Espagne.

La guerre ayant été formellement déclarée à l'Espagne le 4 de Janvier 1762, le Roi en fit part au Parlement par une harangue qu'il prononça le 19, & qui étoit conçue en ces termes.

MYLORDS & MESSIEURS,

« Je vous ai donné de si fréquentes » assurances de mes sincères dispositions à mettre fin aux calamités de » la guerre, & à rétablir la tranquillité publique sur des fondements solides & durables, que » toute personne impartiale, soit » dans ce Royaume, soit en pays » étranger, ne peut me soupçonner » d'allumer sans nécessité une nouvelle guerre en Europe. C'est donc » avec chagrin que je vous fais part » de la nécessité où je me suis trouvé, » depuis que vous avez suspendu vos » séances, de déclarer la guerre à » l'Espagne. Les causes en sont exposées dans la déclaration qui a été » rendue publique, ainsi je ne vous » les répéterai pas. Ma conduite, depuis mon avènement au trône, de » même que celle du Roi mon ayeul, » envers l'Espagne, a été tellement

George III.
An. 1762.

» remplie de bonne volonté & d'amitié, si éloignée de faire éclater les justes sujets de plainte que nous aurions pu alléguer en diverses occasions, & si attentive pour tout ce qui pouvoit être à l'avantage du Roi & de sa Famille, que j'ai eu le plus grand sujet d'étonnement d'apprendre les engagements qui s'étoient formés dans cette conjoncture entre cette Couronne & la France, & qu'on avoit fait un Traité pour unir toutes les branches de la Maison de Bourbon, dans les desseins les plus ambitieux & les plus dangereux contre le commerce & l'indépendance du reste de l'Europe, & particulièrement de mes Royaumes.

» Avec quelques couleurs qu'on s'efforce de déguiser cette conduite injurieuse de la Cour de Madrid, je n'ai aucun reproche à me faire, & quoique j'aye fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour prévenir cette rupture, j'ai toujours cru nécessaire de me préparer à tout évènement : je mets donc ma confiance dans la bénédiction divine sur la justice de ma cause, dans le zèle &

George III. An. 1762.

» les puiſſants ſecours de mes fidèles
» ſujets & dans le concours de mes
« Alliés, qui doivent ſe trouver eux-
» mêmes enveloppés dans les perni-
» cieux & vaſtes projets de mes en-
» nemis.

» Je vous laiſſe réfléchir ſur ces
» objets, plein de la plus juſte con-
» fiance que l'honneur de ma Cou-
» ronne & les intérêts de mes Royau-
» mes ſont en ſûreté entre vos
» mains.

Cette harangue fut priſe en conſidération, & chacune des deux Chambres préſenta une adreſſe qui contenoit les plus fortes aſſurances de ſoutenir conſtamment Sa Majeſté, exprimées dans les termes les plus affectueux

XXI. Acte en faveur des Braſſeurs.

Nous avons rapporté dans la dernière Seſſion du précédent Parlement qu'on avoit mis une augmentation de droits de trois ſchellings ſur chaque baril de bière, ce qui avoit commencé à exciter quelques troubles; mais ils avoient été promptement appaiſés lorſque le peuple avoit vu que les Braſſeurs & les débitants n'avoient pas augmenté le prix de cette liqueur. Au commencement de l'an-

née les Brasseurs firent une augmentation, & les Receveurs des droits résolurent d'exiger le demi-sol d'extraordinaire sur chaque quarte de forte bière. Aussitôt, les villes de Londres & de Westminster furent remplies de tumulte : la populace menaça de tirer vengeance des Brasseurs, pour avoir haussé le prix de leur marchandise, & d'abattre les maisons des Receveurs qui voudroient faire payer le demi-sol. Les uns & les autres s'adressèrent par une pétition à la Chambre des Communes pour demander à être protégés, & l'on passa un acte par lequel il fut réglé qu'on ne pouvoit intenter de procès à aucun Brasseur ni Cabaretier pour avoir augmenté le prix de la bière ; mais qu'il leur seroit défendu de faire de mélange de la bière forte avec d'autre quand elle auroit été jaugée par un Commis de l'Accise. Il paroît que le peuple fut obligé de se soumettre ; mais tout l'odieux de cette taxe fut attribué au Ministère actuel, contre lequel on commença à marquer le plus grand mécontentement, quoiqu'il ne fît que suivre ce qui avoit été commencé par ses prédécesseurs.

George III.
An. 1762.

XXII.
Acte pour naturaliser les Officiers étrangers en Amérique.

Nous ne nous étendons pas sur quelques Bills passés dans cette Session pour des réglements de milice, pour le partage des effets trouvés dans les prises, pour tenir des registres dans chaque Paroisse des enfants au-dessous de quatre ans, pour rendre l'accès du pont de Londres plus facile, pour la fourniture du poisson à Londres & à Westminster & pour mieux éclairer & paver les rues de cette dernière ville. Tous ces Bills furent très utiles pour la nation; mais ils ne nous ont pas paru assez importants pour entrer dans l'histoire générale. Il n'en est pas de même de celui qui fut passé pour la naturalisation des Officiers étrangers. Tout acte qui tend à donner de nouveaux sujets à un Etat, ou à lui attacher plus fortement ceux qu'il s'est déja acquis, mérite de passer à la postérité. Le Parlement commença par donner pouvoir au Roi d'accorder des commissions à un certain nombre de Protestants étrangers qui s'étoient établis en Amérique, & y avoient rendu de très grands services en levant & disciplinant des soldats dans cette partie du monde. Ensuite, pour récompen-

ser leur fidélité & donner un nouvel encouragement aux Proteſtants qui voudroient y former des établiſſements, il fut paſſé un acte portant que tous les étrangers de cette religion, tant Officiers que ſoldats qui avoient ſervi, ou qui ſerviroient à l'avenir dans le régiment Royal-Américain, ou en qualité d'Ingénieur en Amérique pendant l'eſpace de deux ans, & qui prêteroient & ſouſcriroient les ſerments, ſeroient regardés comme ſujets nés de la Grande-Bretagne à tous égards, excepté qu'aucun de ceux qui ſeroient naturaliſés en vertu de cet acte, ne pourroient devenir Membres du Conſeil privé, ni de l'une ou l'autre Chambre du Parlement : qu'ils ne pourroient poſſéder aucune place ſoit civile, ſoit militaire, ou office de confiance dans les Royaumes de la Grande-Bretagne & d'Irlande : qu'ils ne pourroient jouir ni directement par eux-mêmes, ni indirectement ſous des noms empruntés, d'aucun don de la Couronne, ni d'aucunes terres, fiefs ou héritages dans leſdits Royaumes. On exclut du bénéfice de cet acte les enfants nés hors des Etats du Roi, lorſque leurs

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

Pères, dans le temps de leur naissance, étoient coupables de haute trahison, ou de félonie, ou lorsqu'ils étoient au service de quelque Puissance en guerre avec la Grande-Bretagne, à moins que ce ne fussent les enfants de ceux qui avoient quitté l'Irlande, en conséquence de la capitulation de Limerick.

XXIII. Clôture de la Session.

Les méthodes de M. Harrison & de M. Irvin, pour parvenir à la connoissance de la Longitude en mer, ayant été éprouvées avec succès, le Parlement passa un Bill pour accorder au premier & à son fils, une récompense de quinze cents livres sterling, & il en fut donné cinq cents à M. Irvin. On avoit proposé diverses autres méthodes, dont plusieurs furent trouvées très ingénieuses; mais comme elles ne furent pas éprouvées, leurs Auteurs n'en retirèrent aucun avantage. On passa encore un Bill pour assigner une pension de trois mille livres sterling à M. Onslow, & toutes les affaires de la Session étant terminées, le Roi y mit fin le 2 de Juin par une harangue à l'ordinaire, après quoi les deux Chambres furent prorogées. Nous

nous ſommes peu étendus ſur cette première Seſſion du Parlement, où il n'y eut de remarquable que la ſomme à laquelle ſe montoient les ſubſides qui furent accordés. Il paroît que ſi le Parlement précédent avoit mérité le nom de complaiſant, celui-ci commença de façon à avoir droit au même titre. La totalité du ſubſide fut de dix-huit millions trois cents mille cent quarante cinq livres ſterling, ce qui montoit argent de France, à près de quatre cents douze millions.

XXIV. Parlement d'Irlande.

Le Parlement d'Irlande qui fut tenu en même temps, ne nous offre d'intéreſſant qu'une delibération paſſée en faveur du Lord-Lieutenant Comte d'Halifax, dont la conduite fut unanimement approuvée, & qui avoit acquis une eſtime univerſelle. Il fut réſolu, *nemine contradicente*, de préſenter une Adreſſe à Son Excellence, pour lui demander d'expoſer au Roi, que ſuivant les ſentiments de la Chambre, les appointements de la place de Lord-Lieutenant ne répondoient pas à la dignité de cette place : ſur quoi Sa Majeſté étoit très humblement ſuppliée d'accorder

George III.
An. 1762.

pour l'entretien de celui qui l'occuperoit pendant le temps de son administration, une augmentation qui fît monter la totalité de ses appointements, à seize mille livres sterling. Le Parlement marqua en même temps la joie qu'il ressentoit, si cette augmentation avoit lieu pendant l'administration d'un Viceroi, que sa sagesse & ses lumières dans le Gouvernement avoient rendu cher à tout le peuple d'Irlande. Le Comte reçut ces témoignages glorieux de l'approbation du Parlement, avec toute la reconnoissance qu'ils méritoient; mais par une délicatesse particulière, il ne voulut pas que cette augmentation eût lieu pendant son administration.



CHAPITRE II.

Marine. §. XX. *M. de Ternay met à la voile de Brest.* §. XXI. *Il prend la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve.* §. XXII. *Les Anglois prennent plusieurs bâtiments Hollandois.* §. XXIII. *Autres prises des Anglois.* §. XXIV. *Belle action d'un Capitaine Anglois.* §. XXV. *Actes d'humanité des deux nations.* §. XXVI. *Exploits du Capitaine Hotham.* §. XXVII. *Perte d'une Flotte Françoise de vaisseaux marchands.* §. XXVIII. *Prises faites par les François.* §. XXIX. *L'Amiral Pockoke met à la voile pour l'isle Cuba.* §. XXX. *Débarquement des Anglois dans cette isle.* §. XXXI. *Ils établissent leurs batteries.* §. XXXII. *Difficultés qu'ils éprouvent.* §. XXXIII. *Comment Ils y remédient.* §. XXXIV. *Il arrive du renfort aux Anglois.* §. XXXV. *Sortie des assiégés.* §. XXXVI. *Réduction du fort Moro.* §. XXXVII. *Réduction de toute l'isle.* §. XXXVIII. *Description de Manille.* §. XXXIX. *Préparatifs des Anglois contre cette ville.* §. XL. *Forces des Anglois dans cette expédition.* §. XLI. *Leur débarquement.*

George III. An. 1762.

I. Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre l'Eſpagne.

L'ANNÉE 1762, dont nous allons rapporter les évènements, commença par la déclaration de guerre du Roi d'Angleterre contre l'Eſpagne, qui fut ſignée le 2 de Janvier, & publiée le 4. Comme elle ne contient que les raiſons des liaiſons formées entre les deux branches de la Maiſon de Bourbon : liaiſons qui n'avoient rien d'offenſif contre l'Angleterre, ni contre aucune autre Puiſſance, & qui ne pouvoit même avoir ſon effet qu'après la paix générale, nous ne nous arrêterons pas à en donner le détail. M. Smollett qui l'a également ſupprimée, obſerve que la cauſe réelle qui porta l'Angle-

George III. An. 1762.

terre à cette rupture, fut la pleine persuasion de la partialité du Roi Catholique pour la Cour de Versailles, & de l'intention où il étoit d'aider la France de ses trésors, pour faciliter les hostilités de cette Puissance contre la Grande-Bretagne. A l'égard (dit l'Auteur Anglois) du pacte de famille entre les deux branches de la Maison de Bourbon, ce n'étoit autre chose qu'une alliance défensive pour la garantie mutuelle de leurs Etats respectifs : alliance que deux nations ont toujours le droit de contracter, & une concession réciproque de privilèges concernant le commerce, dont toute Puissance a le droit indubitable de faire part à ses Alliés, sans qu'aucune autre nation voisine ait de juste droit de se regarder comme offensée.

II. Déclaration de guerre du Roi d'Espagne.

La déclaration de guerre de l'Espagne, en date du 16, est plus motivée. Nous en rapporterons seulement le préambule.

LE ROI,

„ Quoique j'eusse déja regardé „ comme une déclaration de guerre „ de l'Angleterre contre l'Espagne,

George III. An. 1762.

„ l'excès de hardieſſe où s'eſt porté
„ le Lord Briſtol, Ambaſſadeur du
„ Roi Britannique près de ma per-
„ ſonne, lorſqu'il a demandé à Dom
„ Richard Wall, mon Miniſtre d'E-
„ tat, quels étoient les engagements
„ que j'avois contractés avec la
„ France, en ajoutant la déclaration
„ expreſſe, ou plutôt la menace,
„ que ſi on ne lui donnoit pas une
„ réponſe catégorique, il ſe reti-
„ reroit de ma Cour, & prendroit
„ mon refus pour une agreſſion; &
„ quoique ma patience, quand on
„ m'a provoqué par cette inſulte,
„ commençât déja à ſe laſſer d'avoir
„ trop ſouvent éprouvé, ſur des
„ points eſſentiels, que le Gouver-
„ nement d'Angleterre ne veut con-
„ noître d'autre droit que celui de
„ ſon ambition demeſurée, & du
„ deſpotiſme qu'il exerce ſur les
„ mers vis-à-vis de toutes les autres
„ Puiſſances, j'ai voulu voir cepen-
„ dant, ſi cette menace ſeroit ſou-
„ tenue de l'exécution, ou ſi la
„ Cour d'Angleterre, reconnoiſ-
„ ſant combien de pareils moyens
„ étoient inefficaces vis-à-vis de ma
„ dignité & de celle de ma Couron-

George III. An. 1762.

„ ne, ne chercheroit point à en employer d'autres qui me convinſſent davantage, & qui puſſent me faire oublier toutes ces inſultes. Mais bien loin que l'orgueil Anglois ait pu ſe renfermer dans de juſtes bornes, je viens d'apprendre qu'il a été réſolu le 2 de ce mois par le Roi Britannique & ſon Conſeil, de déclarer la guerre à l'Eſpagne. C'eſt ce qui fait que, ſuivant avec le plus ſenſible regret l'exemple qu'il me donne, & auquel je ne me ferois jamais décidé le premier, (tant il me paroît affreux & contraire à l'humanité) j'ai ordonné par un Décret du 15 de ce mois, que de ce moment, la guerre fut pareillement déclarée de ma part contre le Roi d'Angleterre, ſes Royaumes, Etats & ſujets ; & en conſéquence que l'on envoyât dans toutes les parties de mes Etats, où cela feroit néceſſaire, les ordres convenables pour leur défenſe & pour celle de mes ſujets, ainſi que pour agir offenſivement contre l'ennemi, &c. „

III. Préparatifs des Anglois contre la Martinique.

Dès le mois d'Octobre de l'année

précédente, on avoit commencé à faire des préparatifs en Angleterre pour la conquête de la Martinique. L'Amiral Rodney avoit mis à la voile avec une forte Escadre qui escortoit un grand nombre de bâtiments de transport, chargés de quatre bataillons qu'on avoit retirés de Belle-Isle, pour joindre aux Barbades un gros corps de troupes de l'Amérique Septentrionale, ainsi que quelques régiments & un corps des Volontaires de la Guadeloupe & des isles sur le Vent. Cette entreprise qui auroit pu réussir aisément dans le temps de la première attaque, sous la conduite du Général Hopson, étoit devenue beaucoup plus difficile. On avoit élevé de nouvelles fortifications dans l'isle, où l'on avoit aussi envoyé un gros corps de troupes, commandées par d'habiles Officiers, avec une grande quantité de provisions, d'artillerie & de munitions.

George III. An. 1762.

IV. Description de cette isle.

L'isle de la Martinique, la plus grande de toutes les Caraïbes, est située entre le quatorzième & le quinzième degré de latitude septentrionale, tenant à peu près le milieu entre les Barbades & la Guade-

George III. An. 1762.

loupe, ſous le vent d'Antigoa & de Saint-Chriſtophe. Cette iſle a environ 20 lieues de longueur, & cent trente milles de circonférence, coupée par un grand nombre de ports & d'anſes : diverſifiée par des collines, garnies de bois & de vallons, arroſés d'un grand nombre de ruiſſeaux & de torrents. Le climat en eſt brûlant, le terroir fertile, & il y croît une grande quantité de ſucre, d'indigo, de café, de coton, de gingembre, d'aloës & de piment. Le Gouverneur-Général de toutes les iſles Françoiſes de cette partie du monde y fait ſa réſidence, & l'on y a établi le Conſeil Souverain, dont la juriſdiction s'étend ſur toutes les Antilles Françoiſes, & même ſur les établiſſements de cette Couronne dans les iſles de Saint Domingue & de Tortuga. La Martinique eſt ſans contredit la plus peuplée & la plus floriſſante de toutes les Colonies que poſſéde la nation Françoiſe en Amérique. Les villes & les ports ſont très bien fortifiés. Le pays, qui par lui même eſt d'un accès très difficile à cauſe des bois, des défilés, des rivières, des rochers, & des ravins,

étoit défendu par un corps de troupes régulières, & par une milice bien disciplinée, qu'on disoit être de dix mille Blancs pris entre les habitants, outre quatre fois autant de Nègres qu'on pouvoit armer en cas de besoin. La réduction de cette Isle étoit de la plus grande importance pour la Grande-Bretagne, non-seulement à cause de ce qu'elle valoit en elle-même, & à cause de la perte que les François en souffriroient, mais encore pour la sûreté des isles Angloises, au milieu desquelles elle est située, & des vaisseaux Marchands de la Grande-Bretagne qui avoient souffert considérablement des Corsaires de la Martinique.

V. Les Anglois y font une descente.

L'armement de l'Amérique Septentrionale & d'Angleterre, composé de dix-huit bataillons, & d'autant de vaisseaux de ligne, outre les frégates, les galiotes à bombe, & les brûlots, partit des Barbades le 5 de Janvier sous les ordres du Major Général Monckton, & du Contre-Amiral Rodney. Le 8 la Flotte & les bâtiments de transport jettèrent l'ancre à la baie de Sainte-Anne, dans la partie Orientale de la Martinique,

George III. An. 1762.

après avoir éteint le feu de quelques batteries que les ennemis avoient élevées ſur cette partie de la côte. L'un des vaiſſeaux de ligne, nommé le Raiſonnable, fut jetté par l'ignorance du Pilote ſur des rochers d'où il ne fut pas poſſible de le dégager, & le bâtiment fut perdu ; mais on ſauva les hommes, les munitions & l'artillerie. Le Général jugeant que cette place n'étoit pas commode pour le débarquement, détacha deux brigades, commandées par les Brigadiers Haviland & Grant, qui s'avancèrent, protegés par une eſcorte de bâtiments, juſqu'à la baie de la petite Anſe, où les gens de mer détruiſirent une batterie des François. Ces deux brigades furent bientôt ſuivies de toute l'armée & du reſte de l'Eſcadre ; & les autres batteries ayant été réduites au ſilence, le Général Monckton & les troupes de terre firent leur deſcente le 16, ſans trouver d'oppoſition, dans le voiſinage de l'endroit nommé la Caſe des Navires. Les Brigadiers Haviland & Grant avoient fait leur deſcente dans un autre endroit, & ſe mirent en marche le long de la côte oppoſée à

l'isle du Pigeon, qui commande le havre du Fort-Royal; mais la route étant impraticable pour l'artillerie, M. Monckton changea son premier plan. Pendant que ces deux brigades furent à terre, avec l'infanterie légère que commandoit le Lieutenant-Colonel Scot, ils furent attaqués dans la nuit par un corps de Grenadiers, de Volontaires, de Nègres & de Mulâtres qu'on avoit envoyés du Fort-Royal; mais les Anglois les reçurent avec tant de bravoure, qu'ils furent obligés de se retirer précipitamment, après avoir souffert quelque perte.

VI. Ils s'emparent de plusieurs postes.

Les troupes de terre, renforcées par deux bataillons de soldats de Marine qu'on tira de la Flotte, étant descendues à la Case des Navires, le Général résolut de faire le siège du Fort-Royal; mais pour faciliter ses approches, il jugea nécessaire d'attaquer les hauteurs de Garnier & de Tartanson que les François avoient fortifiées, & qu'ils paroissoient résolus de défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le Commandant Anglois éleva une batterie pour favoriser le passage d'un ravin qui le

George III. An. 1762.

ſéparoit de ces hauteurs, & fit ſes diſpoſitions pour l'attaque, qui fut exécutée le 24 de Janvier. Au point du jour, le Brigadier Grant, à la tête des Grenadiers, ſoutenus par la brigade du Lord Rollo, attaqua les poſtes avancés des François, étant protégé par un feu très vif des batteries, pendant que le Brigadier Rufane, avec ſa brigade, renforcée par les ſoldats de Marine, marchoit à la droite pour attaquer les redoutes élevées ſur le rivage; & que l'infanterie légère, commandée par le Colonel Scot, & ſoutenue par la brigade de Walsh, s'avançoit à la gauche de la plantation pour tourner les François, s'il étoit poſſible. Les Anglois réuſſirent dans cette entrepriſe, pendant que les Grenadiers pouſſoient les ennemis d'un poſte à l'autre, & ce mouvement contribua beaucoup au ſuccès de cette journée. A neuf heures ils furent les maîtres de Morne-Tartanſon, & de toutes les redoutes & les batteries dont cet endroit étoit fortifié. Les François ſe retirèrent avec aſſez de confuſion dans la ville du Fort-Royal, & au Morne-Garnier, dont l'attaque fut

ugée impraticable, parce que ce poste est beaucoup plus élevé & plus naccessible que celui de Morne-Tar-anson. Pendant qu'on faisoit l'atta-que de ce dernier, le Brigadier Ha-viland à la tête de sa brigade, de deux bataillons de Montagnards, & d'un autre corps d'infanterie légère, commandé par le Major Leland, eut ordre de passer le ravin à une dis-tance aussi éloignée vers la gauche, & de tourner un corps de François postés sur les hauteurs opposées. On espéroit diviser leurs forces par cette opération; mais on trouva tant de difficultés dans la marche, qu'il se passa beaucoup de temps avant qu'on pût faire le passage du ravin. Le Gé-néral, voyant que les François se retiroient de tous les côtés, fit avan-cer l'infanterie légère du Colonel Scot, avec la brigade de Walsh, & une division de Grenadiers à la gau-che d'une plantation d'où ils délo-gèrent les ennemis, & prirent poste dans une situation très avantageuse vis-à-vis de Morne-Garnier. Ils fu-rent soutenus à la droite par le corps d'Haviland, qui avoit passé le ravin, & l'espace entre les deux plantations

George III. An. 1762

qu'ils occupoient, fut rempli par les ſoldats de Marine.

VII. Ils prennent le Fort-Royal.

Le lendemain, les Anglois commencèrent à élever des batteries contre la citadelle du Fort-Royal, mais ils ſouffrirent beaucoup de celles du Morne-Garnier. Le 27 vers quatre heures après midi les François firent une attaque furieuſe avec la plus grande partie de leurs forces, ſur les poſtes occupés par l'infanterie légère, & par le Brigadier Haviland ; mais ils furent repouſſés & mis en déſordre. Les milices ayant pris la fuite, les Anglois paſsèrent le ravin, & s'emparèrent des batteries, ſoutenus par la brigade de Walsh & les Grenadiers de Grant, qui marchèrent à leur ſecours auſſitôt que l'attaque fut commencée. Le Major Leland qui commandoit l'infanterie légère, ne trouvant point de réſiſtance à la gauche, s'avança ſur la redoute : elle fut abandonnée, & les Brigadiers Walsh, Grant & Haviland, ayant marché en bon ordre pour le ſoutenir ; à neuf heures du ſoir les troupes Britanniques furent en poſſeſſion de ce poſte important, qui commande la citadelle, & d'où l'on

'on tourna le matin contre les Fran- George III. An. 1762.
çois l'artillerie qu'ils y avoient laiſ-
ſée. Leurs troupes régulières s'é-
toient retirées dans la ville, mais les
milices s'étoient diſperſées dans tout
le pays. Le Gouverneur de la ci-
tadelle, voyant que les Anglois
étoient occupés à élever des batte-
ries ſur les différentes hauteurs qui
la commandoient, fit battre la cha-
made, & rendit la place par capitu-
lation. Le 4 de Février la porte de
la citadelle fut remiſe aux Anglois,
& le lendemain matin, la garni-
ſon, au nombre de huit cents hom-
mes, ſortit avec les honneurs de la
guerre. Auſſitôt après la réduction
du Fort-Royal, M. de la Touche,
Gouverneur-Général, ſe retira avec
ſes troupes à Saint-Pierre. Le 7 l'iſle
du Pigeon, qui eſt très bien forti-
fiée, & qu'on regarde comme une
des meilleures défenſes du port, ſe
rendit à la première ſommation, &
obtint une capitulation ſemblable à
celle de la citadelle. On convint que
les troupes Françoiſes ſeroient tranſ-
portées à Rochefort : que les milices
mettroient bas les armes, & ſe ren-
droient priſonnières de guerre juſ-

George III. An. 1762.

qu'à ce que le ſort de toute l'iſle fût décidé. Ce ſuccès ne coûta aux Anglois qu'environ quatre cents hommes, y compris un petit nombre d'Officiers tués & bleſſés dans les différentes attaques ; mais la perte des François fut beaucoup plus conſidérable. On remarqua particulièrement dans cette entrepriſe l'ardeur & la perſévérance des matelots, qui à force de bras firent paſſer un grand nombre de mortiers & de canons des vaiſſeaux, par deſſus des montagnes très eſcarpées, juſqu'à des diſtances fort éloignées, malgré le feu des François auquel ils s'exposèrent avec la plus grande intrépidité. On trouva dans le port du Fort-Royal quatorze Corſaires François, & il y en eut un nombre beaucoup plus grand des autres ports de l'iſle, qui furent livrés à l'Amiral Rodney après la capitulation avec les habitants, auxquels on accorda à tous égards des conditions très avantageuſes.

VIII. Ils ſoumettent toute l'iſle.

Le Général Monckton étoit prêt à s'embarquer pour ſe rendre devant Saint-Pierre, ville très grande & très floriſſante, ſituée ſous le vent du Fort-Royal, quand deux députés

arrivèrent avec des propoſitions pour une capitulation générale de l'iſle, propoſée par M. de la Touche, Gouverneur-Général. Le 14 les conditions furent réglées, & la capitulation ſignée. Le 16, le Commandant Anglois prit poſſeſſion de Saint-Pierre, & de tous les poſtes du voiſinage, en même temps que le Gouverneur-Général, le Lieutenant-Gouverneur, les Officiers & environ trois cents vingt Grenadiers furent embarqués dans des bâtiments de tranſport, pour les ramener en France. Cette conquête, ſi importante pour les Anglois, ne coûta que très peu de ſang, ce qui fut dû en grande partie à la capitulation honorable qu'on avoit accordée à la Guadeloupe, & à l'exacte fidélité que les vainqueurs avoient apportée à en obſerver les Articles. Les habitants de la Martinique obtinrent le libre exercice de leur religion, de leurs coutumes & de leurs biens, ainſi que beaucoup d'autres avantages qu'il ſeroit trop long de détailler, & qu'on peut voir dans tous les écrits publics, où la capitulation entière eſt rapportée. Nous nous y arrêtons

George III. An. 1762.

d'autant moins, que cette iſle fut rendue à la France par le Traité de paix conclu au commencement de l'année ſuivante.

I X. Faveur du Comte de Bute.

Nous avons vu combien le peuple avoit marqué de joie, & à quel excès avoit été porté le luxe à l'avènement du nouveau Roi, & à l'arrivée de la Reine; mais les Anglois, peu conſtants dans leurs goûts, perdirent tout-à-coup cet eſprit de complaiſance pour leur Souverain; ſe livrèrent à des diſputes de parti, & les factions recommencèrent à troubler l'Angleterre avec plus de violence qu'on ne les avoit vues depuis très long-temps. Après la retraite de M. Pitt, la principale direction des affaires fut confiée au Comte de Bute, Secrétaire d'Etat, qui avoit beaucoup de part à la confiance & à la faveur du Roi. Le crédit de ce Seigneur ne pouvoit manquer de faire ombrage au Duc de Newcaſtle, premier Lord de la Tréſorerie, qui eſpéroit avoir la principale part dans l'Adminiſtration, non-ſeulement à cauſe de ſa place, mais parce qu'il étoit à la tête des Whigs qu'il avoit toujours fortement ſoutenus.

George III. An. 1762.

X. Syſtême des Wighs modernes.

Les Whigs modernes ne ſuivoient plus les mêmes principes qui avoient caractériſé ce parti dans ſon origine, & ce nom n'étoit plus attribué qu'à ceux qui ſe diſtinguoient par leur attachement particulier à la Maiſon d'Hanover. Depuis l'avènement de cette Famille au trône, ils s'étoient immiſcés dans l'adminiſtration, à l'excluſion de tous les autres ſujets. Ils ſe conformoient avec la complaiſance la plus ſervile aux préjugés de leur Prince ; étendoient les prérogatives de la Couronne contre les maximes connues de leur parti, & maintenoient leur crédit en répandant leurs calomnies ſur ceux de leurs compatriotes qui déſapprouvoient leurs démarches ; mais particulièrement en ſuivant un ſyſteme uniforme de corruption qu'ils avoient établi, & qu'ils ſoutenoient pour s'aſſurer une pluralité conſtante en Parlement. Pendant qu'ils travailloient ainſi à ſapper inſenſiblement les fondements de la conſtitution, ils affectoient en toute occaſion un eſprit de tolérance dans les matières de religion. Ils marquoient une horreur exceſſive de la doctrine que leurs an-

George III. An. 1762.

cêtres avoient ſuivie ſur l'obéiſſance paſſive, & ſur le droit inviolable de la ſucceſſion héréditaire. Ils ſaiſiſſoient toutes les occaſions de faire paroître combien ils étoient partiſans de la révolution ; ne ceſſoient de répandre des invectives contre la famille Stuart, & prodiguoient à leurs adverſaires les noms odieux de Toris & de Jacobites, qu'ils ſoutenoient être deux mots ſynonimes. Tels étoient les Whigs modernes, dont le corps étoit compoſé d'un grand nombre de Seigneurs & de gens notables, très riches & d'un grand crédit, de tous les Proteſtants non-conformiſtes, de la plus grande partie des créanciers de la nation, des adminiſtrateurs des fonds publics ; enfin de preſque tous les Directeurs des Compagnies de finance ; mal néceſſaire dans un Gouvernement obligé d'entretenir une guerre diſpendieuſe ſur le ſeul crédit public.

XI. le Roi tient la balance entre les deux partis.

Le Roi ſe tenoit ſoigneuſement en garde contre les dangereuſes diſtinctions dont s'étoient toujours ſervi les Whigs pour conſerver leur crédit excluſif. Il ſavoit que preſque tous ceux auxquels on donnoit le

nom de Toris, étoient très attachés à son Gouvernement & à sa Personne. Plusieurs étoient des gens du plus haut rang, d'une fortune très brillante, également distingués par leur habileté & leur intégrité, & dont quelques-uns avoient donné des preuves du plus fidèle attachement à son père & à sa famille. Le Monarque prit donc le résolution de favoriser & de protéger également tous ses sujets, sans autre distinction que celle du mérite, & d'éviter de suivre l'erreur de ses deux successeurs immédiats, qui, en se mettant à la tête d'un parti, avoient privé leurs Conseils des meilleures têtes, & des cœurs les plus généreux du royaume ; ce qui avoit excité quelques particuliers à troubler l'administration dont on les avoit exclus avec tant d'injustice.

XII. Le Comte de Bute est nommé grand Tréforier.

Le Roi jugea avec raison que le Duc de Newcastle, tant qu'il demeureroit à la tête de la Tréforerie, empêcheroit l'exécution de ce plan si étendu, & si opposé aux maximes que ce Seigneur avoit toujours suivies, & que son caractère, naturellement prodigue, mettroit un obstacle à la réforme que Sa Majesté

George III. An. 1762.

avoit résolu de faire dans l'économie publique. Il paroît que le Monarque n'avoit pas une haute idée de la conduite & de la capacité de ce Seigneur, & qu'il crut plus convenable de donner la direction de la Trésorerie à celui qu'il vouloit placer à la tête du Gouvernement. Ce fut vraisemblablement par une suite de ces considérations que le Duc eut ordre de remettre son emploi : il se retira vers la fin de Mai ; & le Comte de Bute fut nommé premier Lord de la Trésorerie. M. George Greenville, frère du Comte Temple, eut la place de Secrétaire d'Etat que remplissoit le Comte de Bute ; & celle de premier Commissaire de l'Amirauté, étant devenue vacante par la mort du Lord Anson, elle fut donnée au Comte d'Hallifax, nouvellement revenu d'Irlande. Pour menager la conduite des affaires de l'Administration en Parlement, il falloit un homme rempli de talents, qui eût beaucoup d'influence, qui connût bien la nature des affaires & les dispositions de la Chambre des communes. On en chargea M. Fox, qui conserva toujours sa place de Trésorier-Général

les troupes, la plus lucrative en temps de guerre de toutes celles qui dépendent du Gouvernement Britannique.

XIII. Changements dans l'administration.

Dès le moment de la résignation de M. Pitt, ceux qui s'étoient déclarés amis & admirateurs de ce Gentilhomme, commencèrent à élever leurs clameurs, & elles furent soutenues des cris du grand nombre des partisans du Duc de Newcastle, dont l'éloignement jetta tout le parti des Whigs dans les plus grandes alarmes. Le Duc de Devonshire quitta sa place de Lord Chambellan; le Comte d'Hardwick se retira mécontent; le Duc de Grafton, le Lord Ravensworth, le Lord Ashburnam, & plusieurs autres Seigneurs se rangèrent du même parti; & un grand nombre de particuliers, qu'on regardoit comme attachés au Ministère précédent, furent privés des places qu'ils occupoient dans le Gouvernement. Aux clameurs du parti se joignirent les plumes des écrivains à gage; on n'épargna ni les railleries, ni les calomnies contre les familles, les caractères & les mesures du Ministère actuel. La personne même du

George III. An. 1762.

Roi ne fut pas menagée, quoiqu'il méritât autant le respect de ses sujets par les qualités excellentes de son cœur, que par le rang éminent qu'il occupoit. Il fut le premier des Princes de la Maison de Brunswick, qui n'eût point de prédilection particulière pour le pays de ses pères; il en regardoit les intérêts comme subordonnés à ceux de son royaume, qu'il avoit bien étudiés, qu'il connoissoit à fond, & qu'il étoit résolu de soutenir de tout son pouvoir.

XIV. Projets des Anglois contre les isles Espagnoles.

Le Monarque paroissoit enfin déterminé à saisir la première occasion favorable de rétablir la paix en Europe; mais bien loin de rien diminuer des opérations militaires, il résolut de les pousser avec vigueur, pour porter les François à consentir aux dures conditions que la Grande-Bretagne vouloit leur imposer. Il avoit déja déclaré au Roi de Prusse qu'il ne renouvelleroit pas le Traité annuel, par lequel on accordoit depuis si long-temps d'énormes subsides à ce Prince; mais en même temps il lui fit connoître que pour la campagne suivante, il continueroit encore à lui donner des secours en ar-

gent ; ce que le Monarque déclara qu'il refuseroit si c'étoit à quelque autre titre qu'au renouvellement du Traité de subside. Le Roi donna en même temps des ordres pour que l'armée Angloise de Westphalie fût munie abondamment de tout ce qui lui étoit nécessaire, & pour la recruter jusqu'au nombre de cent mille hommes effectifs. Les François n'avoient plus d'autres possessions dans le continent de l'Amérique septentrionale que celle de la Louisiane ; & les Anglois la regardoient alors comme de peu d'importance. Le Ministère résolut donc de transférer le siège de la guerre du continent de l'Amérique dans les isles. Nous avons rapporté la conquête qu'ils firent de la Martinique : elle fut bientôt suivie de celle de la Grenade & des isles voisines ; & les Anglois s'emparèrent en même temps de celles de Sainte-Lucie, de Tabago & de Saint-Vincent : enfin ils prirent la résolution de faire également subir leur joug aux isles Espagnoles ; de réduire la Havane, qu'on peut regarder comme la clef de la baie du Méxique, & de faire

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

une defcente dans l'ifle de Manille aux Indes Occidentales.

XV. Généraux nommés pour ces expéditions.

La première de ces expéditions fut confiée aux foins du Comte d'Albemarle, qu'on chargea du commandement des troupes de terre; & l'on donna celui de l'Efcadre deftinée pour cette entreprife à l'Amiral Sir Jean Pockoke, fecondé par M. Keppel, très habile Officier qui avoit réduit l'ifle de Gorée fur la côte d'Afrique. Ils mirent à la voile de Portfmouth au commencement de Mars, & réuffirent dans cette entreprife avec tout le fuccès qu'ils pouvoient defirer, comme nous le verrons après avoir donné le récit de quelques autres évènements maritimes. Le Contre-Amiral Cornish fut chargé du projet contre Manille, où il fut plus heureux que dans l'exécution de celui qu'on avoit formé quelque temps auparavant pour faire la conquête de l'ifle de Bourbon. Le Contre-Amiral devoit être joint pour cette expédition par un renfort de vaiffeaux d'Angleterre; mais ils ne purent arriver au lieu du rendez-vous; & les maladies ayant mis hors

d'état de ſervir la plus grande partie des hommes de Cornish, il fut obligé de renoncer à cette entrepriſe. Nous détaillerons dans peu celle qu'il exécuta ſur l'iſle de Manille.

George III. An. 1762.

XVI. Diſtribution des Eſcadres.

Pour la défenſe des côtes Britanniques, & pour les autres circonſtances qui pouvoient ſurvenir dans le cours de la campagne, on équipa à Spithéad une puiſſante Flotte, qui fut miſe ſous les ordres de Sir Edouard Hawke. On en laiſſa une ſeconde aux Dunes, commandée par le Contre-Amiral Moore; & de temps en temps on détacha de l'une & de l'autre un aſſez grand nombre de vaiſſeaux armés légèrement pour la courſe : ils parcouroient le canal & toutes les côtes d'Angleterre, avec tant d'activité & de vigilance, qu'il ne ſortoit pas un ſeul bâtiment des ports de France ſans qu'il courût le riſque d'être pris; & en effet, ces vaiſſeaux en conduiſirent dans les ports d'Angleterre un aſſez grand nombre tant Marchands que Corſaires. Les Anglois mirent auſſi en croiſière pluſieurs gros navires de guerre dans la baie de Baſque, pour veiller ſur les côtes de Bretagne, &

George III. An. 1762.

particulièrement ſur le port de Breſt, où les François avoient auſſi quelques vaiſſeaux de guerre à l'ancre.

Sir Charles Saunders reçut dans la Méditerrannée un renfort conſidérable pour le mettre en état d'empêcher la jonction des Flottes de France & d'Eſpagne, ou pour leur donner bataille après cette jonction s'il ne la pouvoit empêcher. Le Lord Colville fut continué dans le commandement de l'Eſcadre de d'Hallifax, deſtinée à protéger la côte de l'Amérique ſeptentrionale, & les nouvelles conquêtes du golfe & du fleuve Saint-Laurent. Sir Jacques Douglas continua à commander les vaiſſeaux de guerre deſtinés à défendre les iſles du Vent; & le Capitaine Forreſt, après la mort de l'Amiral Holmes, commanda la petite Eſcadre de la Jamaïque. Telles furent les meſures offenſives & défenſives qu'on prit pour cette campagne; & les plus grands ennemis du nouveau Miniſtère furent forcés de convenir que ce plan étoit conçu avec autant de ſagacité, qu'il fut exécuté avec courage.

XVII. Les François manquent de brûler les vaiſſeaux Anglois.

A la fin de l'année précédente, les François firent une entrepriſe in-

fructueuse pour brûler les vaisseaux de guerre Anglois, qui étoient dans la baie de Basque. Ils avoient préparé trois brûlots, qu'on fit sortir du port enchaînés ensemble, & l'on y mit le feu dans le temps qu'un vent frais les poussoit directement sur l'Escadre Angloise; mais cette tentative fut faite trop précipitamment, & le vent étant tombé tout-à-coup, ils demeurèrent écartés des vaisseaux qu'ils étoient destinés à détruire. Les brûlots parurent en feu pendant quelque temps, & sautèrent ensuite en l'air avec une terrible explosion.

XVIII. Prises faites en mer par les Anglois.

Au commencement d'Avril, le Capitaine Gambier, qui commandoit le Burford, conduisit à Plymouth un gros vaisseau François de la Compagnie des Indes, venant de l'isle de Bourbon, & chargé de café & de poivre, qui avoit été pris à l'embouchure de la Manche par un des vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral Pockoke. Au mois de Mai, deux frégates Britanniques qui croisoient à la hauteur du cap Saint-Vincent, s'emparèrent de l'Hermione, vaisseau de registre Espagnol, chargé à Lima pour Cadix, & dont la cargaison,

George III. An. 1762.

composée d'or, d'argent, & d'autres effets précieux, fut estimée un million sterling. Cette prise fut amenée en Angleterre, & l'on transporta à Londres l'or & l'argent dans des charriots couverts : ils furent conduits à la Banque, au milieu des acclamations du peuple, qui regardoit cette prise comme un présage des succès que la Grande-Bretagne espéroit avoir sur l'Espagne.

XIX. Efforts des François pour relever leur Marine.

Les revers que les François avoient éprouvés sur mer, n'avoient rien diminué de leur ardeur, ni de leur courage. Dans le temps où l'on ne cessoit de publier dans toutes les parties de la Grande-Bretagne, que la France étoit totalement épuisée, & qu'elle ne pouvoit plus supporter le poids des impôts, on vit des preuves éclatantes de la fausseté de ces bruits, ainsi que de l'amour des peuples pour leur Souverain & pour la gloire de leur patrie. Les Etats de Languedoc, pour donner au Roi une preuve éclatante de leur zèle, formèrent une délibération par laquelle ils s'engagèrent à faire construire aux frais de la Province un vaisseau de guerre de 80 canons. Cet

exemple fut bientôt ſuivi par la ville de Paris, qui donna ſa ſoumiſſion pour en faire conſtruire un de 90. Les ſix-Corps des Marchands; les Etats de Bourgogne; ceux de Flandres; le Parlement de Bourdeaux, conjointement avec la ville & avec la province de Guyenne; l'Ordre du Saint Eſprit; les Receveurs-Généraux des Finances; les Fermiers-Généraux; les Adminiſtrateurs des poſtes; les Banquiers de la Cour, conjointement avec les Tréſoriers de l'extraordinaire des Guerres, de l'Artillerie, & le Munitionnaire des vivres de l'armée, & la Chambre de Commerce de Marſeille firent la même ſoumiſſion pour la conſtruction de différents vaiſſeaux de guerre, montant au total à quatorze, depuis 54 canons juſqu'à 90; & les Etats d'Artois s'engagèrent pour une frégate de 44 canons. Dans le nombre de ces vaiſſeaux, il y en eut un nommé l'Union, dont la conſtruction fut due aux offres réunies de pluſieurs particuliers qui, n'étant membres d'aucun corps, demandèrent à ne pas être privés de la ſatisfaction de pouvoir contribuer à cet effort patriotique. La nation Britan-

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

nique dut être frappée de ce témoignage libre & éclatant de l'amour d'une nation qu'on se plaît à représenter au peuple Anglois comme gémissant sous le poids de l'esclavage. On chercheroit en vain un exemple aussi glorieux dans les annales de la prétendue liberté Angloise. Peut-être celui que nous rapportons contribua-t-il beaucoup à déterminer le Roi d'Angleterre à accepter enfin les offres généreuses que lui avoit faites le Monarque François, & à mettre fin à la guerre qui fut terminée cette année.

XX. M. de Ternay met à la voile de Brest.

Vers la fin de Mai, on apprit en Angleterre que l'Escadre Françoise, commandée par M. de Ternay, étoit sortie de Brest à la faveur d'un brouillard; aussitôt l'Amiral Hawke ayant sur son Escadre le Duc d'York, en qualité de Contre-Amiral, mit à la voile de Spithéad avec sept vaisseaux de ligne & deux frégates, dans l'espérance de joindre les François; mais après avoir parcouru inutilement les côtes de France, & croisé quelque temps à l'embouchure du canal pour la protection du commerce, les navires Anglois rentrèrent à

George III. An. 1762.

Portsmouth ſans avoir vu M. de Ternay. Le 11 de Mai, le Capitaine Rowley, qui commandoit trois vaiſſeaux de guerre pour eſcorter une flotte de navires marchands, découvrit l'Eſcadre Françoiſe environ à cinquante lieues au ſud-oueſt du cap Lizard. Rowley ſe mit en ordre de bataille, quoiqu'il fût très inférieur en forces aux François; mais M. de Ternay qui avoit d'autres vues, continua ſon cours ſans engager le combat, & le Capitaine Anglois rejoignit le convoi qui étoit ſous ſon eſcorte.

XXI. Il prend la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve.

Le Commandant François dirigea ſon cours vers Terre-Neuve, & le 24 de Juin il entra dans la baie de Bull, où il débarqua quelques troupes, ſans trouver d'oppoſition. Il prit poſſeſſion d'un petit établiſſement Anglois dans cette baie, & marcha à la ville de Saint-Jean, dont il fit ſommer trois fois le Gouverneur. L'Anglois refuſa de ſe rendre, & fit tirer ſur les François; mais le Comte d'Auſſonville, à la tête des Grenadiers, s'étant mis en marche pour donner l'aſſaut, le Gouverneur demanda à capituler. La garniſon fut

George III.
An. 1762.

faite prisonnière de guerre, ainsi que les Officiers & l'équipage de la frégate la Comtesse de Grammont, qu'on trouva dans le port. On y prit aussi plusieurs autres bâtiments, & l'on détruisit tout ce qui servoit aux pêcheries, ainsi que les échafauds pour sécher le poisson en différents endroits de la côte.

XXII.
Les Anglois prennent plusieurs bâtiments Hollandois.

Au mois de Septembre, la chaloupe de guerre le Chasseur, faisant partie de l'Escadre de l'Amiral Moore, rencontra dans la Manche quatre vaisseaux marchands Hollandois, sous l'escorte d'une frégate de 36 canons. Le Capitaine Anglois se préparoit à examiner la charge de ces bâtiments; mais le Commandant de la frégate déclara qu'il ne souffriroit pas qu'on fît aucune recherche. L'Anglois fit un signal aux vaisseaux de guerre la Diane & le Chester, qui portèrent aussitôt sur les Hollandois. Le Capitaine de la frégate persistant toujours dans son refus, la Diane commença le combat par un coup de canon, auquel il répondit par une bordée. On se battit avec vivacité pendant un quart d'heure, & les Anglois supérieurs en force, s'em-

parèrent de la frégate, ainsi que des bâtiments marchands, qu'on trouva chargés de divers effets qu'ils conduisoient du Havre à Brest.

XXIII.
Autres prises des Anglois.

Le 1er du même mois, le Zéphire, frégate Françoise de 32 canons, chargée de troupes, d'artillerie & de munitions pour Terre-Neuve, fut prise à l'embouchure du canal par le vaisseau de guerre le Lion, après un combat de deux heures, où cette frégate perdit environ trente hommes tués ou blessés. Au commencement de Novembre, un vaisseau François de 20 canons, chargé à Bourdeaux pour Saint-Domingue, fut pris par le Capitaine Ruthven, neveu du Comte de Bute, qui commandoit le navire Anglois le Terpsicore, & qui fut blessé dans le combat. Le 9 du même mois, les François perdirent l'Oiseau, frégate de 26 canons, commandée par le Chevalier de Modène, qui rencontra à sept lieues de Carthagène le vaisseau de guerre Anglois la Brune, Capitaine Tonyn. Le combat fut très vif, & le Chevalier le soutint, contre le feu supérieur des Anglois, jusqu'à ce qu'il eût perdu trente hommes, y compris tous ses

George III
An. 1762.

Officiers, à l'exception de trois, qui furent ſeulement bleſſés ; & le Chevalier ne ſe rendit qu'après avoir été bleſſé lui-même, & lorſque tout ſon équipage fut hors de défenſe.

XXIV.
Belle action d'un Capitaine Anglois.

Une autre frégate Françoiſe, nommée la Minerve, périt dans le port de Villa-Franca, par le trop de précipitation du Commandant. Elle avoit donné la chaſſe, conjointement avec quatre vaiſſeaux de guerre François, à la frégate Angloiſe la Sheerneſs, commandée par le Capitaine Clarke, qui étoit ſortie de Gibraltar. Les Anglois ſe réfugièrent dans le port de Villa-Franca, où ils jettèrent l'ancre, le vent étant alors très frais. Le Capitaine de la Minerve les y ſuivit ; voulut paſſer entre le vaiſſeau ennemi & la terre, & donna ſur les rochers qui bordent la partie orientale du port ; ſon bâtiment fut briſé en pièces, & une partie de ſes gens y périrent, malgré les ſecours de ſes conſors. Alors le Capitaine Clarke, oubliant que c'étoient des ennemis, ne les regarda plus que comme des hommes en danger : il envoya ſes chaloupes à leur ſecours, & ſauva la vie à un

très grand nombre de François qui auroient péri dans les flots ſans cet acte de généroſité, plus glorieux qu'une victoire, & dont le Chef d'Eſcadre François lui marqua perſonnellement la plus vive reconnoiſſance.

George III. An. 1762.

XXV. Actes d'humanité des deux Nations.

Le Monarque Anglois avoit lui-même donné un exemple de l'humanité que la guerre la plus obſtinée ne doit jamais éteindre dans le cœur des Princes. Une frégate Françoiſe, nommée la Zénobie, commandée par M. le Sage, eut le malheur de faire naufrage ſur la peninſule de Portland. Environ ſoixante & dix hommes de l'équipage gagnèrent la terre, & furent auſſitôt dépouillés par les habitants de ce canton. Le Roi d'Angleterre informé de la ſituation déplorable des François, leur fit fournir à ſes frais tout ce qui leur étoit néceſſaire; & la Cour de l'Amirauté ſecondant la généroſité du Souverain, leur déclara qu'ils n'étoient point priſonniers de guerre. Les ſujets du Monarque François ſe conduiſirent quelque temps après avec les mêmes ſentiments d'humanité: un bâtiment marchand de la Grande-

George III. An. 1762.

Bretagne fut jetté sur la côte près du Havre-de-Grace, & le Gouverneur de cette place en reçut tout l'équipage avec la plus grande hospitalité : non-seulement il eut soin de les faire bien loger, mais il fit encore donner trente sols par jour à chaque homme pour sa subsistance, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de regagner leur patrie.

XXVI. Exploits du Capitaine Hotham.

Vers la fin du mois d'Août, le Capitaine Hotham, qui commandoit le navire Anglois l'Eole, donna la chasse à deux bâtiments Espagnols dans la baie d'Aviles, près du cap Pinas : le 2 de Septembre il jetta l'ancre dans cette baie, & se mit dans une position si avantageuse, qu'il pouvoit faire agir son artillerie, non-seulement contre un des vaisseaux Espagnols, mais encore contre une petite batterie élevée sur une éminence. Le vaisseau & la batterie furent abandonnés après une médiocre défense ; mais avant que le Capitaine Hotham pût prendre possession du bâtiment, il fut poussé sur le rivage, où il échoua, & fut brûlé par les Anglois. Ce bâtiment venoit des Caraques, chargé de peaux & de cacao,

cao, mais ſon conſor ſe ſauva à la faveur des ténèbres. Le 11 de Septembre, Hotham rencontra une Eſcadre Françoiſe de ſept voiles, entre Saint-Andero & Bilbao ; il fit cours avec elle juſqu'au 16, qu'il la quitta à l'oueſt du cap Finiſtère, d'où il revint à ſa première croiſière. Il prit le 20 une chaloupe de Bourdeaux, par laquelle il apprit que cette Eſcadre avoit à bord un corps de troupes deſtiné pour Saint-Domingue.

George III. An. 1762.

XXVII. Perte d'une Flotte Françoiſe de vaiſſeaux marchands.

Les Corſaires de la Grande-Bretagne firent auſſi diverſes priſes dans les mers d'Amérique. Au commencement d'Avril, le Capitaine Ourry, qui commandoit l'Actéon, prit à la hauteur de Tabago un gros vaiſſeau de regiſtre Eſpagnol, chargé d'artillerie & de munitions. Au mois de Septembre, une Flotte de vingt-cinq vaiſſeaux marchands François, richement chargée de ſucre, de café & d'indigo, mit à la voile du Cap-François pour l'Europe, ſous l'eſcorte de quatre frégates. Cinq de ces vaiſſeaux furent ſurpris pendant la nuit par quelques Corſaires de la Nouvelle-Yorck & de la Jamaïque,

George III. An. 1762.

qui s'en emparèrent ; mais le lendemain la Flotte eut le malheur de rencontrer le Chef d'Escadre Keppel, qui réussit à se rendre maître tant des vaisseaux marchands que de l'escorte, & ils furent tous conduits au Port-Royal de la Jamaïque.

XXVIII. Prises faites par les François.

Les François firent aussi quelques prises dans le cours de cette année ; la plus considérable fut celle de cinq bâtiments de transport chargés de troupes pour le siège de la Havane. Cette prise fut faite le 21 & le 22 de Juillet, par les vaisseaux du Roi le Diadême & le Brillant, accompagnés des frégates la Modeste & l'Opale. Le convoi qu'ils rencontrèrent étoit composé de dix-huit vaisseaux, sous l'escorte de trois frégates, & les cinq prises contenoient environ mille hommes.

Comme la paix mit fin aux opérations maritimes dans le cours de cette année, & que nous finissons par cet article le récit des prises des deux nations, nous remarquerons que suivant le rapport des Anglois, les François perdirent dans le cours de cette guerre trente-sept vaisseaux de ligne & cinquante-cinq frégates,

dont partie furent pris par les ennemis, partie furent détruits, & les autres périrent par divers accidents. La perte des Anglois monta à quinze vaisseaux de ligne & 17 frégates. A l'égard des vaisseaux marchands, il paroît que la perte fut à-peu-près égale des deux côtés.

George III. An. 1762.

XXIX. L'Amiral Pockoke met à la voile pour l'isle Cuba.

Avant de passer aux opérations du continent de l'Europe, nous allons rapporter de suite celles des Anglois contre les isles Espagnoles. Nous avons vu que le Comte d'Albemarle étoit parti de Portsmouth sur l'Escadre de l'Amiral Pockoke au commencement de Mars : il fut joint le 27 de Mai, à la hauteur du cap Nicolas de l'isle Saint-Domingue, par un détachement de la Flotte de la Martinique, aux ordres de Sir Jacques Douglas. Après cette jonction, toute l'Escadre Angloise fut composée de dix-neuf vaisseaux de ligne ; de dix-huit autres vaisseaux de guerre de moindre force, & d'environ cent cinquante bâtiments de transport, ayant à bord dix mille hommes, tant de troupes de terre, que de soldats de Marine. On donna ordre à un détachement de quatre mille

George III. An. 1762.

hommes de la Nouvelle-Yorck de joindre le plus promptement qu'il seroit possible, pour partager les travaux militaires avec les troupes venues d'Europe.

XXX. Débarquement des Anglois dans cette isle.

L'Amiral ayant résolu de passer par l'ancien détroit de Bahama, qui étoit le chemin le plus court pour gagner l'isle de Cuba, prit les précautions les plus sages, & fit choix des pilotes les plus habiles pour conduire la Flotte par le passage dangereux qui est au nord de cette isle. Il eut le bonheur de trouver un bon vent & de jouir d'un temps favorable; & sans avoir éprouvé aucun accident, il arriva le 6 de Juillet à cinq lieues à l'est de la Havane, après avoir pris dans la traversée une frégate Espagnole & un vaisseau chargé de munitions. Il donna ses ordres aux Maîtres des bâtiments de transport pour le débarquement des troupes; chargea le Chef d'Escadre Keppel de veiller sur ce service avec six vaisseaux de ligne & quelques frégates, & continua de faire cours avec le reste de la Flotte jusqu'à la hauteur du port, où il découvrit douze vaisseaux de ligne & plusieurs

navires marchands. Le lendemain matin il fit embarquer les ſoldats de Marine ſur des petits bâtiments, comme s'il eût eu deſſein de faire ſa deſcente environ quatre milles à l'oueſt de la Havane; mais pendant cette feinte le Comte d'Albemarle deſcendit réellement avec toute l'armée entre les rivières de Boca-Nao & de Coxemar, environ ſix milles à l'eſt du château de Moro, qui étoit la principale fortereſſe pour la défenſe de la ville & du port. Un corps d'Eſpagnols parurent ſur le rivage; mais quelques chaloupes armées en guerre ayant tiré pluſieurs volées de canon, tant ſur la côte que dans les bois, les troupes Angloiſes débarquèrent ſans oppoſition, & paſſèrent de même la rivière Coxemar. Le 10, le Colonel Carleton délogea les Eſpagnols d'une petite redoute qu'ils occupoient ſur les hauteurs qu'on nomme les Cavanios, qui dominent le Moro; on y établit un poſte, & en même temps trois galiotes qui s'étoient miſes à l'ancre près du rivage, jettèrent des bombes dans la ville, ſous la protection de trois vaiſſeaux de guerre. Quoi-

George III. An. 1762.

que cette invaſion des Anglois fût abſolument inattendue, la place étant très bien fortifiée, & munie de toutes ſortes de proviſions, le Gouverneur Dom Juan de Prado & le Marquis del Réal firent tous les préparatifs d'une vigoureuſe défenſe, ſoutenus par les conſeils & par l'expérience du Viceroi du Pérou, & du Gouverneur de Carthagène, qui ſe trouvèrent alors à la Havane. Le 8 & le 12 les Eſpagnols firent couler à fond trois de leurs plus gros vaiſſeaux à l'embouchure du port, pour en rendre l'entrée impraticable : l'Amiral Anglois donna ordre à quatre des ſiens de croiſer au large, & avec le reſte de ſa flotte il jetta l'ancre devant la rivière Chorrera, quatre milles à l'oueſt de la Havane, où il trouva du bois & de très bonne eau en abondance. Sur la demande du Lord Albemarle, on fit débarquer huit cents hommes de troupes de Marine, en deux bataillons, commandés par les Majors Campbell & Collins : ils campèrent de ce côté, & furent renforcés de l'autre par un détachement de douze cents hommes aux ordres du Colonel Hove.

George III. An. 1762.

On prit cette précaution pour s'assurer des postes contre deux quartiers de la ville, pour partager l'attention des Espagnols, & pour les obliger à affoiblir les défenses de Moro, parce que le Comte d'Albemarle avoit résolu de diriger ses principales opérations contre ce fort. Le Comte avoit établi son camp dans les bois, entre la rivière Coxemar & le Moro; mais il avoit laissé un corps de troupes à Guana-Macoa, aux ordres du Lieutenant-Général Elliot, pour assurer les avenues de ce côté, & pour entretenir la communication avec une grande étendue de pays, d'où il espéroit que ses troupes tireroient de l'eau, des végétaux & des provisions fraîches. Le Major-Général Keppel, frère du Comte d'Albemarle, fut chargé de l'attaque de Moro, & on lui donna pour Ingénieur en chef M. Mackellar, qui avoit fait paroître la plus haute intelligence au siège de Louisbourg, & en diverses occasions, tant dans cette guerre que dans la précédente.

XXXI. Ils établissent leurs batteries.

Les matelots ayant débarqué avec la plus grande diligence les fascines,

George III. An. 1762.

l'artillerie, & tous les inſtruments néceſſaires pour le ſiège, les Ingénieurs commencèrent à élever des batteries de bombes & de canon, pendant qu'un corps de Pionniers ouvrirent des parallèles dans les bois, & formèrent une ligne de faſcines pour mettre à couvert les gardes contre le feu des Eſpagnols, qui commençoit à devenir très incommode. Le 29, mille hommes de leurs troupes choiſies, avec un détachement de Nègres & de Mulâtres, deſcendirent en deux diviſions à la droite & à la gauche de Moro, pour détruire les ouvrages des aſſiégeants; mais ils furent repouſſés par les piquets & par les ſoldats des gardes avancées, & ſe retirèrent en confuſion, après avoir perdu deux cents hommes tués ou pris. Le 1er de Juillet, les aſſiégeants ouvrirent deux batteries de canon, & commencèrent à faire feu de douze canons de batteries, de ſix gros mortiers, de trois plus petits, & de vingt-ſix de ceux qu'on appelle royaux. Les Eſpagnols avoient dix-ſept pièces de canon & un mortier au front attaqué, mais leur feu n'étoit pas ſi bien

entretenu que celui des assaillants. Leur attention fut partagée le même jour, depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi, par une attaque que les Anglois firent à la face du nord-est. Elle fut exécutée par trois vaisseaux de ligne, le Cambridge, le Dragon & le Marlborough, commandés par les Capitaines Gooftrey, Hervey & Burnet, qui entretinrent une canonnade très vive; mais elle fut de peu d'effet, parce que le fort Moro est dans une situation trop élevée pour que l'artillerie puisse y causer beaucoup de dommage. Ces bâtiments souffrirent excessivement dans leurs manœuvres, & perdirent un grand nombre d'hommes, y compris le Capitaine Goostrey, qui fut tué au commencement de l'attaque. Sa place fut remplie par le Capitaine Lindsay, qui commandoit le Trent, Officier très estimé, & qui se conduisit avec la plus grande bravoure. Le Capitaine Campbell, Commandant du Sterling-Castle, avoit eu ordre de s'avancer jusqu'à ce que le premier vaisseau eût pris un poste convenable; mais il ne l'exécuta pas conformément à ses

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

instructions, & fut obligé de quitter le service.

XXXII. Difficultés qu'ils éprouvent.

Vers le même temps les Corsaires de l'Amiral, qui avoient établi leur croisière aux environs de l'isle, amenèrent la Vengeance, de 26 canons, le Mâté, de 18, & un petit bâtiment chargé de café. Le 12, Sir Jacques Douglas, qui avoit quitté l'Amiral, & fait un voyage à la Jamaïque, revint devant la Havane, ayant sous son escorte une Flotte de vaisseaux marchands chargés pour l'Angleterre.

Le parapet du fort Moro étoit tout de maçonnerie; le fossé du front qu'on attaquoit avoit soixante & dix pieds de profondeur du bord de la contrescarpe, & il y en avoit plus de quarante taillés dans le roc. Le sol du pays, dans le voisinage de ce fort, étant extrêmement léger, fournissoit très peu de terre; & comme on jugea nécessaire de faire les approches par la sappe, cette méthode auroit été absolument impraticable, si Douglas n'eût fourni aux Ingénieurs des sacs de coton qu'il tira de quelques vaisseaux marchands chargés en partie de cette denrée. Les

Eſpagnols, de leur côté, faiſoient une ſi vigoureuſe défenſe, que le ſiège dura beaucoup au delà de ce qu'on avoit prévu, & un accident qui ſurvint en retarda encore les opérations. Le 3 de Juillet, la principale batterie des aſſiégeans, conſtruite en grande partie de bois & de faſcines, étant devenue extrêmement ſéche par la chaleur du temps & par les canonnades continuelles, prit feu tout-à-coup, & les flammes s'y répandirent avec tant de violence, que preſque tout l'ouvrage fut conſumé. Les aſſiégeants éprouvèrent encore divers inconvénients très propres à les jetter dans le découragement. Les maladies épidémiques qui ne manquent jamais d'attaquer les habitants de la Grande-Bretagne qui vont dans ces pays, firent de grands ravages dans l'armée & ſur les vaiſſeaux, & elles devinrent d'autant plus fâcheuſes, qu'on manquoit de rafraîchiſſements. Les proviſions ſe gâtoient; les troupes étoient mal pourvues d'eau, & le grand nombre des malades rendoit le ſervice beaucoup plus fatigant pour ceux qui étoient en ſanté. Dans

George III. An. 1762.

ces pays chauds, le corps humain souffre une espèce de relâchement qui le rend incapable de supporter le même degré de travail que dans les latitudes plus septentrionales, & les hommes y sont sujets à des dévoiements qui en emportèrent beaucoup : enfin, la fatigue fut encore augmentée par le retard des troupes de l'Amérique septentrionale, qu'on attendit pendant très long-temps.

XXXIII. Moyens pour y remédier.

Des expériences souvent réitérées ont fait voir que les troupes Angloises ne peuvent soutenir une longue campagne dans les Indes Occidentales. Pour la rendre supportable, il faudroit avoir la plus grande attention à bien fournir les soldats de bonnes provisions, & de diverses commodités, ce qui a toujours été négligé dans ces sortes d'expéditions. Que les troupes devant la Havane aient eu des provisions endommagées, c'est une faute qu'on peut fréquemment reprocher aux Fournisseurs des vivres; mais il est plus étonnant qu'elles aient manqué d'eau dans le voisinage de deux rivières, pendant que les barques de toute la Flotte n'étoient point employées. Il paroît

qu'il feroit du plus grand avantage pour la fanté des hommes, quand on forme quelque entreprife fous ces climats brûlants, que les chaloupes ou d'autres petits bâtiments fuffent régulièrement employés à faire des provifions de tortues, de poiffons, d'herbes potagères, de racines, d'oranges & de limons fur la côte, & dans les ifles où l'on en pourroit trouver. Comme elles abondent à la Havane & aux environs, on auroit pu s'en fournir en quantité, ainfi que des bœufs, des cochons, de la volaille, & des comeftibles de toutes fortes, fans piller les habitans, mais en leur payant ce que pouvoient valoir ces denrées ; au moins les foldats auroient dû être abondamment fournis d'eau fraîche pour la mêler avec le vin ou l'eau-de-vie.

XXXIV. Il arrive du renfort aux Anglois.

Le 2 d'Août, arriva la feconde divifion des bâtiments de tranfport avec les troupes de l'Amérique feptentrionale, & ce renfort donna le moyen de pouffer avec une nouvelle vigueur les opérations du fiège. Quelques jours après, les matelots & les foldats de quatre de ces bâtiments qui avoient fait naufrage

George III. An. 1762

dans le détroit de Bahama, furent amenés dans cinq chaloupes que l'Amiral envoya à leur ſecours ; mais on apprit en même temps que les François avoient pris au mois de Juillet les cinq dont nous avons parlé au §. XXVIII de ce Chapitre. Tout le reſte des troupes arrivèrent en très bon état, & trouvèrent les opérations fort avancées, comme nous allons le voir en reprenant la ſuite du ſiège.

XXXV. Sortie des aſſiégés.

Le 19 de Juillet, les aſſiégeants s'emparèrent du chemin couvert devant la pointe du baſtion de la droite, & l'on commença une nouvelle ſappe. Le ſeul endroit qui pouvoit donner accès au pied de la muraille, étoit une crête étroite de roc qu'on avoit laiſſée à la pointe du baſtion pour couvrir l'extrémité du foſſé du côté de la mer. Les Mineurs paſſèrent cette crête ſans être à couvert, & établirent un logement au pied de la muraille avec peu de perte. En même temps on creuſa un puits dans le chemin couvert, pour former une mine qui pût renverſer la contreſcarpe dans le foſſé, s'il étoit néceſſaire de le remplir, & l'on

continua la première ſappe le long du glacis. La nuit du 21, un ſergent & douze ſoldats eſcaladèrent le mur par ſurpriſe; mais la garniſon ayant pris l'alarme avant qu'ils puſſent être ſoutenus, ils furent obligés de ſe retirer précipitamment. Le lendemain à quatre heures du matin, quinze cents hommes, partagés en trois détachements, firent une ſortie de la ville, & attaquèrent les Anglois en trois endroits différents, pendant que pour favoriſer cette ſortie on faiſoit le plus grand feu du fort de Putna, du baſtion occidental, des lignes & des flancs de l'entrée, ainſi que des vaiſſeaux qui étoient dans le port. Après un combat très vif, qui coûta aux Anglois environ cinquante hommes tués ou bleſſés, les trois diviſions furent repouſſées, & ſe retirèrent ſi précipitamment, qu'il y eut beaucoup de ſoldats noyés, & que leur perte monta à quatre cents hommes, morts ou faits priſonniers. Le 30, vers deux heures du matin, les Eſpagnols firent avancer une batterie flottante, d'où ils tirèrent à grappes de raiſin & avec les petites armes dans le foſſé; mais ils ne cau-

George III. An. 1762.

sèrent que peu d'interruption au travail des Mineurs, & le feu constant du détachement qui couvroit les travailleurs, les obligea de se retirer.

XXXVI. Réduction du fort Moro.

L'après-midi, les assiégeants firent jouer deux mines avec tant d'effet, qu'elles firent une brèche praticable au bastion, & l'on donna aussitôt les ordres pour l'assaut. Les troupes Angloises montèrent avec la plus grande intrépidité; se formèrent sur le haut de la brèche, & chassèrent les Espagnols de toutes les parties du rempart après un combat assez court, mais très vif, dans lequel les assiégés eurent cent trente hommes de tués, avec plusieurs Officiers distingués. Dom Louis de Velasco, Gouverneur du fort, s'étoit comporté depuis le commencement du siège avec tant d'activité & de courage, qu'il avoit attiré sur lui l'admiration & l'estime même des ennemis : dans cette dernière action, il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de la valeur la plus héroïque, & fut tué en défendant les drapeaux Espagnols. Le Marquis de Gonzalez qui commandoit en second, perdit aussi la vie en cette occasion. Environ quatre

cents hommes de la garnifon mirent bas les armes, & furent faits prifonniers ; les autres furent tués dans les barques, ou noyés en voulant fe fauver à la Havane. Les Anglois ne perdirent dans cette attaque que deux Lieutenants & douze hommes tués, avec quatre fergents & vingt-quatre foldats bleffés.

George III. An. 1762.

XXXVII. Réduction de toute l'ifle.

Après la réduction de Moro, le Gouverneur de la place, bien loin de fonger à fe rendre, dirigea particulièrement fon feu fur ce fort, & fit avancer à l'entrée du port un gros vaiffeau pour le battre ; mais ce fut avec peu d'effet, & deux obufiers qu'on fit agir contre ce bâtiment, l'obligèrent bientôt de s'éloigner. Le Général Keppel, de l'avis des Ingénieurs, fit élever de nouvelles batteries fur les cavannos, & forma le plan d'une nouvelle attaque contre la partie occidentale de la ville. Le matin du 10 d'Août, ces batteries étant finies, le Comte d'Albemarle envoya un drapeau de trève, avec une fommation au Gouverneur de fe rendre ; mais il répondit qu'il défendroit la place jufqu'à la dernière extrémité. Le lendemain au point du jour, qua-

[George III. An. 1762.] rante-trois pièces de canon & huit mortiers commencèrent à tirer contre la ville & contre le fort Putna, ce qui éteignit en peu de temps le feu de ce fort, qui cessa de tirer vers dix heures; & une heure après celui du bastion du nord fut réduit à ne plus tirer que quelques coups de loin en loin. Vers deux heures après midi on vit les drapeaux blancs en plusieurs endroits des remparts, ainsi que sur les vaisseaux, & peu de temps après les Espagnols proposèrent des articles de capitulation. Le Gouverneur insistoit fortement pour renvoyer les vaisseaux en Espagne, & pour que le port fut déclaré neutre; mais ces deux articles furent refusés, & l'on alloit recommencer les hostilités, quand il consentit à y renoncer. Par la capitulation, qui fut signée le 13, les habitants furent conservés dans leurs biens & effets, & dans le libre exercice de leurs loix & de leur Religion. Le 14, les troupes Angloises prirent possession de cette conquête importante. La garnison Espagnole, qui montoit environ à neuf cents hommes, y compris les Officiers, obtint les hon-

neurs de la guerre ; & il fut ſtipulé que les ſoldats & les matelots ſeroient tranſportés en Eſpagne, ainſi que le Contre-Amiral, le Gouverneur de la Havane, le Viceroi du Pérou & le Gouverneur de Carthagène. Dans le cours du ſiége les Anglois eurent environ cinq cents hommes tués, y compris quinze Officiers, qui demeurèrent ſur la place, ou qui moururent de leurs bleſſures. Ils en perdirent environ ſept cents, du nombre deſquels furent trente-neuf Officiers, par les maladies, dont la fureur redoubla après la réduction de la place. Les vainqueurs y trouvèrent une grande quantité d'artillerie, de petites armes, de munitions, & d'uſtenſiles de toutes ſortes, avec douze vaiſſeaux de ligne, deux ſur les chantiers, & pluſieurs vaiſſeaux marchands. Ils y trouvèrent auſſi pour environ deux millions ſterling d'argent, de tabac, & d'autres marchandiſes de prix, ce qui dédommagea amplement la Grande-Bretagne des frais de cette entrepriſe. Les Mémoires Anglois d'où nous avons tiré la deſcription de ce ſiège, s'étendent beau-

George III.
An. 1762.

coup ſur les avantages de cette conquête ; mais comme elle fut rendue à la paix, qui ſuivit peu de temps après, il eſt inutile de nous y arrêter.

XXXVIII.
Deſcription de Manille.

La perte de la Havane fut bientôt ſuivie de celle de Manille, ville de la plus grande importance pour le commerce de l'Eſpagne. Les iſles Philippines, ſituées dans l'Océan Indien, s'étendent depuis le ſixième degré de latitude ſeptentrionale, juſques vers le vingtième, environ à cent vingt lieues au ſud de la Chine. On eſtime que ces iſles ſont au nombre de douze cents, & on les regarde comme faiſant partie des Etats du Monarque Eſpagnol. La plus grande, nommée Luconie, peut avoir environ cent ſoixante lieues de longueur, & c'eſt dans cette iſle qu'eſt ſituée Manille, ville conſidérable, très étendue, bien peuplée, & paſſablement fortifiée. Elle eſt le centre du commerce Eſpagnol, & c'eſt de cette ville que l'on envoie tous les ans à Acapulco ſur la côte du Méxique, deux gros vaiſſeaux ou galions chargés d'épicerie, d'étoffes, de joyaux & d'autres marchandiſes pré-

ieuſes de l'Inde. Manille eſt ſur une pointe de terre formée par une rivière qui ſort du grand lac de Baia, & tombe un peu plus bas dans a mer à Cavite, qui eſt une ville vec un port ſpacieux, mais dont 'entrée eſt difficile. Les fauxbourgs le Manille ſont très étendus, & contiennent un grand nombre d'habiants, nés en différents pays, particulièrement des Chinois ; mais il n'y pas plus de cinq mille Eſpagnols.

XXXIX. Préparatifs des Anglois contre cette ville.

Les Anglois formèrent à Madras un plan d'attaque contre cet établiſement, pour être exécuté par une partie de l'Eſcadre du Vice-Amiral Cornish, & par quelques bataillons ux ordres du Brigadier-Général Draer, qui s'étoit ſignalé dans la déenſe de Madras. Les troupes Européennes deſtinées pour cette expédiion, furent compoſées d'un régiment d'infanterie, & d'une Compagnie de Royal-Artillerie ; le Gouverneur de Madras y joignit pluſieurs ons Officiers, trente hommes d'augmentation d'artillerie, ſix cents Cipayes, une compagnie de Caffres, ne de Topaſſes, une de Pionniers, eux compagnies de déſerteurs Fran-

George III. An. 1762.

çois & quelques centaines de Lascars, pour le ſervice des Ingénieurs & du parc d'artillerie. Le Vice-Amiral Cornish donna un fort bataillon de ſoldats de Marine, & toutes les troupes deſtinées pour cette expédition, montèrent à douze mille trois cents hommes effectifs. Le Major-Général Lawrence, qui commandoit les troupes de la Compagnie des Indes Orientales à Madras, penſa que les établiſſements Anglois ſur cette côte, ſeroient en danger ſi l'on en retiroit un plus grand nombre de troupes, & l'on conſerva pour la ſûreté de ces établiſſements, deux bataillons de celles de la Compagnie, toute la cavalerie, ſix mille Cipayes, une partie du régiment de Monſon & les Montagnards. Il fut auſſi réglé que trois vaiſſeaux de guerre qu'on attendoit à Madras y demeureroient pour protéger le commerce. Auſſitôt que cette entrepriſe eut été reſolue, l'Amiral envoya le Capitaine Grant, ſur le navire le Cheval-Marin dans la mer de la Chine, avec des inſtructions pour enlever tous les vaiſſeaux qui ſeroient chargés pour Manille, afin

que les Espagnols ne pussent être instruits du projet des Anglois.

George III. An. 1762.

XL. Forces des Anglois dans cette expédition.

La Flotte, composée de onze vaisseaux de guerre & d'un vaisseau d'équipage, mit à la voile sur deux divisions au commencement d'Août, & le 19 elle arriva à Malaca. Elle y resta quelques jours à faire de l'eau; se pourvut de ce qui étoit nécessaire pour construire des gabions; remit à la voile, & le 23 de Septembre, jetta l'ancre dans la baie de Manille, où l'on trouva les Espagnols très peu disposés à soutenir un siège, & fort effrayés de l'arrivée imprévue des Anglois. Le Gouverneur de cette ville en étoit aussi l'Archevêque, & prenoit le titre de Capitaine-Général des isles Philippines; mais la garnison, composée de huit cents hommes du régiment Royal, étoit commandée par le Marquis de Villa-Medina, Brigadier-Général, qui la renforça de dix mille Indiens, tirés de la province de Pampanga, nation féroce & sauvage, qui ne connoît pas l'usage des armes à feu, mais qui se sert des arcs & des flèches avec la plus grande dextérité, & est très formidable par son intrépidité, & par

George III. An. 1762.
le mépris que ces gens font de la mort. Les Officiers Anglois ſous les ordres du Brigadier-Général Draper, étoient les Lieutenants-Colonels Monſon & Scott, le Major Barker, qui commandoit l'Artillerie, & le Major More. M. Drake & quelques autres Officiers au ſervice de la Compagnie des Indes Orientales, furent chargés de prendre ſoin des intérêts de cette Compagnie, conformément à la convention faite avec le Préſident & le Conſeil de Madras, relativement à cette expédition. Le Chef d'Eſcadre Tiddeman commandoit en mer ſous le Vice-Amiral, & le bataillon des ſoldats de Marine & matelots, étoit aux ordres des Capitaines Collins, Pitchford & Ourry, qui ſe conduiſirent dans le cours de cette expédition, avec autant d'activité que d'intelligence. En général, les Officiers de terre & de mer méritèrent le même éloge. La plus grande harmonie ſubſiſta entre les Commandants, les Officiers & les ſoldats dans les différents corps employés à ce ſervice, & les gens de terre & de mer ſemblèrent ſe diſputer à l'envi à qui

marqueroit

narqueroit le plus de bonne volon-
é, de valeur & d'activité.

George III.
An. 1762.

L'Amiral ayant fait ſonder la côte, lécouvrit un endroit convenable pour le débarquement des troupes, environ à deux milles au ſud de Manille. Le 24 de Septembre, les trois régates l'Argos, le Cheval-Marin & e Seaford, s'étant avancées très rès du rivage pour couvrir la deſente, on mit ſur les barques de la lotte trois diviſions, commandées ar les Capitaines de Mariné Parcker, empenfeldt & Brereton, qui débaruèrent à l'Egliſe & au village de Malata, quoique ce fût avec aſſez de ifficulté, à cauſe des briſes qui borloient le rivage. Les ennemis s'aſemblèrent en grand nombre pour oppoſer à la deſcente; mais les apitaines King, Grant & Peighin, ui commandoient les frégates, fient un ſi grand feu de leur canon droite & à gauche, que les Eſpaols furent bientôt diſperſés, & ue le Général Anglois fit débarquer s troupes ſans qu'il pérît un ſeul omme, pendant que la garniſon de anille étoit occupée à brûler les uxbourgs de cette ville. Le lende-

XLI.
Leur débarquement.

George III. An. 1762. main le Général s'empara du Polverifta, petit fort que les ennemis avoient abondonné, & dont les Anglois firent une excellente place d'armes pour couvrir le débarquement de l'artillerie & des munitions. Le Colonel Monfon, avec un détachement de deux cents hommes, prit pofte dans l'Eglife de l'Hermite, environ à quatre cents cinquante toifes de la ville. On établit le quartier général dans la maifon du Curé, & elle fut gardée par le foixante & dixneuvième régiment, dont M. Draper étoit Colonel, comme un pofte de la plus grande importance, tant par la force que lui donnoit fa fituation, que parce qu'on y trouvoit un abri très utile contre les pluies qui avoient inondé le pays, & qui empêchoient de former un camp. Les foldats de Marine furent laiffés à Malata, dans le voifinage du Polverifta, pour entretenir la communication avec la Flotte, & pour garder l'artillerie & les munitions qu'on ne put débarquer qu'avec beaucoup de danger & de fatigue, plufieurs barques ayant été renverfées, où il périt un affez grand nombre de fol-

dats avec le Lieutenant Hardwick. On fit avancer un corps de troupes environ à cent cinquante toifes de la ville, & elles s'emparèrent de l'Eglife de Saint Jean, où elles fe foutinrent, quoiqu'elles y fuffent expofées au feu des Efpagnols. Le bataillon des gens de mer qui defcendit le 26, fut cantonné entre le foixante & dix-neuvième régiment, & les foldats de Marine ; & le refte des troupes de la Compagnie ayant été débarqué, fut également mis à couvert. Le même jour les Efpagnols, au nombre de quatre cents hommes, commandés par le Chevalier Fayette, avec deux pièces de campagne, s'avancèrent à la droite du pofte des Anglois, qu'ils commencèrent à canonner en flanc : mais le Colonel Monfon, à la tête des piquets & d'un petit renfort de gens de mer, les repouffa dans la ville, où ils fe retirèrent fi précipitamment, qu'ils laifsèrent une de leurs pièces fur le glacis.

George III. An. 1762.

XLII. Ils commencent leurs attaques.

Les Anglois fommèrent deux fois le Gouverneur de fe rendre, mais il répondit en brave homme ; & il eft certain que fi le courage de fes trou-

George III. An. 1762.

pes avoit répondu à sa résolution, il auroit eu peu à craindre d'un petit nombre d'ennemis, qui bien loin d'être en état d'investir la ville de toutes parts, furent obligés de restreindre leurs opérations d'un seul côté, & d'en laisser plus des deux tiers ouverts à tous les secours. Le front que le Général Anglois résolut d'attaquer, étoit défendu par les bastions de Saint-Diego & de Saint-André, par un ravelin qui couvroit la porte royale, par un fossé sec, par un chemin couvert, & par un glacis. Les bastions étoient en bon état, montés d'un grand nombre de très beaux canons de bronze; mais le ravelin n'avoit pas d'artillerie; le chemin couvert étoit rompu, le glacis trop bas, & le fossé n'entouroit pas la capitale du bastion de Saint-Diego. Le fossé avoit environ quinze toises de largeur, & il n'y avoit pas plus de cinq pieds d'eau. Il fut sondé par un détachement aux ordres du Capitaine Fletcher, qui demanda la permission d'exécuter cette dangereuse entreprise, & qui y réussit malgré le feu des ennemis, en perdant seulement trois hommes. Quelques mate-

lôts écartés ayant été massacrés par les Sauvages, le Gouverneur envoya le 27 un drapeau de trève pour assurer qu'il n'avoit aucune part à cette barbarie, & pour prier qu'on lui rendît son neveu, qui avoit été pris depuis peu dans la baie par les chaloupes de la Flotte. Il avoit été envoyé dans une galère par le Commandant du galion la Philippine, arrivé depuis peu d'Acapulco à Calayagan près du cap Spiritu-Sancto, pour donner avis de la nouvelle guerre. Le lendemain lorsque le Lieutenant Fryar, avec un drapeau de trève, conduisoit ce prisonnier à la ville, un détachement de la garnison mêlé d'Indiens, sortit pour attaquer un des postes des assiégeants; mais les Sauvages, sans respecter les loix des nations, ni le caractère d'un Officier protégé par un drapeau de trève, tombèrent sur M. Fryar avec la fureur la plus inhumaine, & le massacrèrent sur la place. Ils mutilèrent même son corps de la manière la plus brutale, & blessèrent mortellement le jeune Espagnol qui faisoit ses efforts pour garantir son conducteur. Le détachement fut bientôt repoussé

George III. An. 1762.

George III. An. 1762.

par les Anglois qui défendoient ce poste ; mais ils furent si indignés de cette barbarie, qu'ils ne voulurent faire aucun quartier.

XLIII. Elle sont soutenues par le feu des vaisseaux.

Les mortiers ne cessoient jour & nuit de bombarder la ville, & les Ingénieurs travailloient avec activité à élever des batteries pour tirer sur les ouvrages. Le 29 l'Amiral, sur la demande de M. Draper, donna ordre à l'Elisabeth, commandée par le Chef d'Escadre Tiddeman, & au Falmouth, Capitaine Brereton de s'approcher de la ville, autant que la profondeur de l'eau pourroit le permettre, & d'enfiler le front des Espagnols pour seconder les opérations des assiégeants. Ce service fut rempli avec succès, & quoique les bas-fonds tinssent ces bâtiments à une trop grande distance pour qu'ils pussent faire tout l'effet qu'on en auroit desiré, leur feu jetta beaucoup de confusion & de terreur parmi les habitants. Le 1er & le 2 d'Octobre, le temps fut si orageux que toute l'Escadre fut en grand danger, étant sur une côte exposée à tous les vents. Le Château-de-la-mer-du-sud, vaisseau de munitions, fut jetté au rivage ; &

George III. An. 1762.

malgré cet accident, ce bâtiment rendit de grands ſervices, en enfilant toute la côte méridionale avec ſon artillerie, & en tenant en reſpect un gros corps d'Indiens qui menaçoient d'attaquer le Polveriſta, & les magaſins des aſſiégeants à Malata. Malgré le gros temps & l'abondance des pluies, les ſoldats & les matelots réuſſirent à élever pluſieurs batteries de canons & de mortiers; finirent une parallèle avec une communication de cette parallèle au poſte avancé de l'Egliſe, & établirent une place d'armes ſpacieuſe à la gauche, du côté de la mer, dont le mugiſſement favoriſoit les opérations des travailleurs pendant la nuit, en empêchant qu'ils ne fuſſent entendus par la garniſon. Le 3, la batterie ayant été ouverte contre la face gauche du baſtion de Saint-Diego, elle fut ſi bien ſervie par les gens de mer & par le Corps d'Artillerie, & le feu fut ſi bien dirigé par l'habileté du Major Barker, qu'en peu d'heures douze pièces de canon montées ſur la face du baſtion furent réduites au ſilence, & que les ennemis furent obligés de ſe retirer. Pendant la nuit on éleva

George III. An. 1762.

une nouvelle batterie de trois canons, à la gauche de la place d'armes, pour éteindre le feu de ceux qui tiroient à barbette sur l'orillon du bastion de Saint-André, & qui incommodoient beaucoup le flanc des assiégeants. On entretint toute la nuit un feu continuel de grappes de raisin & de mousqueterie pour empêcher les Espagnols de rétablir leurs embrasures, & de remonter leur canon; & en même temps on fit agir sans intermission sept mortiers sur la gorge du bastion, & sur les défenses contiguës.

XLIV. Les assiégés font plusieurs sorties.

Le 4, le cantonnement des gens de mer fut attaqué environ trois heures avant le jour par un gros corps d'Indiens, qui furent encouragés dans cette entreprise par l'espérance que la pluie qui tomboit continuellement auroit mis les armes à feu hors de service. Leur approche fut favorisée par un grand nombre de buissons épais qui bordoient un ruisseau que ces Indiens passèrent dans la nuit sans avoir été découverts par les patrouilles. Aussitôt que l'alarme fut donnée, le Colonel Monson & le Capitaine Fletcher s'avancèrent

ivec les piquets pour ſoutenir les gens de mer, qui avoient eu la prudence de ſe contenter d'être fermes dans leurs poſtes, & de ſe tenir ſeulement ſur la défenſive juſqu'à ce que le jour pût faire mieux diſtinguer les objets. Quoique les Indiens pour la plus grande partie ne fuſſent armés que d'arcs & de lances, ils s'avancèrent avec la plus grande hardieſſe à l'attaque ; combattirent avec une fureur qui tenoit de la férocité; revinrent à la charge après avoir été repouſſés, en s'élançant juſqu'au bout dès fuſils, & quand ils étoient bleſſés, ils expiroient comme des bêtes ſauvages, en mordant les bayonnettes. Au point du jour un nouveau piquet des Anglois s'étant fait voir ſur le flanc droit de ces Indiens, ils prirent enfin la fuite, après avoir perdu environ trois cents hommes. A peine ce combat étoit fini qu'un corps d'Indiens, renforcé par une partie des troupes Eſpagnoles, tombèrent avec une égale fureur ſur l'Egliſe, dont ils prirent poſſeſſion d'une partie, après en avoir chaſſé les Cipayes qui y avoient leur poſte. Les Indiens montèrent ſur la couverture d'où ils fi-

George III
An. 1762.

rent beaucoup de mal aux ſoldats Anglois, qui conſervèrent cependant leur poſte ſans s'ébranler, quoiqu'ils fuſſent expoſés ſans aucun couvert au feu & aux traits des ennemis; mais après un combat très vif les Anglois réuſſirent enfin à les chaſſer, par le ſecours de quelques pièces de campagne, & par la valeur du Major Fell, du Capitaine Fletcher, & de quelques autres braves Officiers qui marchèrent pour les ſoutenir. Il reſta ſoixante & dix Eſpagnols morts ſur la place, & ces deux actions coûtèrent aux aſſiégeants environ quarante hommes, y compris le Capitaine Strahaes & le Lieutenant Porter, deux braves Officiers, qui furent univerſellement regrettés.

XLIV.
Ils tombent dans le découragement.

Cet effort fut le dernier que purent faire les aſſiégés : la plus grande partie de leurs Indiens, découragés par leurs défaites réitérées, retournèrent dans leurs habitations : le feu de la garniſon devint très foible, & toutes les défenſes parurent ruinées. Le 5, l'artillerie Angloiſe fut ſi bien dirigée, que la brèche devint praticable, & l'on eſpéroit que la garniſon demanderoit à capituler; mais

ils demeurèrent dans une eſpèce d'o- George III. An. 1762.
piniâtreté ſtupide, ſans courage & ſans activité. Ils ne firent aucun effort pour réparer leurs ouvrages, & négligèrent tous les moyens d'obtenir des conditions favorables, quoiqu'ils ne marquaſſent aucune réſolution de défendre la brèche, ce qui détermina le Général Anglois à faire ſes diſpoſitions pour un aſſaut.

XLVI. La ville eſt priſe d'aſſaut.

Le 6 à quatre heures du matin, les troupes deſtinées pour ce ſervice, filèrent de leurs quartiers en petits corps, afin de ne donner aucun ſoupçon aux ennemis; s'aſſemblèrent ſucceſſivement dans l'Egliſe de S. Jago, & ſe cachèrent tant dans la place d'armes que dans la parallèle qui étoit entre l'Egliſe & la batterie. En même temps, le Major Barker entretint un feu très vif, ſoutenu de celui des mortiers ſur les ouvrages de la place, & ſur les endroits où les Eſpagnols pouvoient être retranchés. Au point du jour, on vit un gros corps d'ennemis ſur le baſtion de S. André, comme s'ils euſſent été informés du deſſein qu'on avoit de leur donner l'aſſaut, & euſſent été réſolus de repouſſer les Anglois avec

George III. An. 1762.

la mousqueterie & les grappes de raisin du flanc retiré du bastion, où il y avoit deux pièces de canon en état de service; mais on leur jetta quelques bombes & ils se retirèrent en confusion. Les troupes Britanniques profitèrent de cette circonstance, & au signal d'une décharge générale des canons & des mortiers ils montèrent à l'assaut, couverts de l'épaisse fumée que le vent portoit directement vers la ville. Le Lieutenant Russel à la tête de soixante Volontaires fraya le chemin, soutenu par les Grenadiers du dix-neuvième régiment, dont il étoit Officier. Ils furent suivis par les Ingénieurs, les pionniers & les autres travailleurs, destinés à nettoyer & élargir la brèche, si l'on trouvoit les ennemis retranchés dans la gorge du bastion. Le Colonel Monson & le Major More y conduisirent deux grandes divisions du soixante & dix-neuvième régiment : ils furent suivis d'un bataillon de soldats de Marine, soutenus par deux autres divisions du même régiment, & les troupes de la Compagnie des Indes formèrent l'arrière-garde. Suivant la relation du

Colonel Draper, le total des troupes avec lesquelles il entra dans Manille, ne montoit guère à plus de deux mille hommes, dont une grande partie étoit un mêlange de soldats de Marine, de Cipayes, de Caffres, de Lascars, de Topasses, & de déserteurs François & Allemands. Ces troupes montèrent à la brèche avec autant de courage que d'activité, mais les Espagnols se retirèrent si précipitamment, qu'on s'imagina qu'ils comptoient sur l'effet de leurs mines. Le Capitaine Stephenson eut ordre aussitôt d'examiner le terrein; mais cette précaution fut inutile. Les troupes Angloises pénétrèrent dans la ville presque sans opposition, excepté à la porte royale, où il y avoit un corps-de-garde, défendu par cent hommes Espagnols & Indiens, qui refusèrent de se rendre, & furent passés au fil de l'épée. Les Anglois furent un peu maltraités par le feu qui venoit des galeries des maisons élevées qui environnent la grande place; mais trois cents hommes de la garnison furent noyés en voulant passer la rivière qui est profonde & rapide, pendant que le Gouverneur se reti-

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

roit dans la citadelle avec les principaux Magiſtrats. Le Colonel Draper voyant que les ennemis ne faiſoient aucune offre, ni de capituler ni de ſe rendre, ne put empêcher ſes troupes pendant quelques heures de commettre toutes les horreurs auxquelles eſt expoſée une ville priſe d'aſſaut, & qui furent d'autant plus affreuſes, qu'à l'exception d'un petit nombre de troupes réglées, toutes celles qu'il commandoit étoient des plus indiſciplinées. Enfin la citadelle n'étant pas en état de défenſe, l'Archevêque & les Magiſtrats ſe rendirent priſonniers à diſcrétion, & le Capitaine Dupont en prit poſſeſſion avec cent hommes. Le Marquis de Villa-Medina, ainſi que les Officiers Eſpagnols, furent faits priſonniers ſur leur parole, & tous les Indiens furent renvoyés enſuite dans leurs demeures. Le ſuccès des vainqueurs leur fut d'autant plus agréable, qu'ils ne perdirent dans cet aſſaut qu'environ vingt hommes, du nombre deſquels fut le Major More, qui fut tué d'un coup de flèche près de la porte royale.

XLVII. La garniſon ſe rend par capitulation.

Auſſitôt que les troupes Britanni-

ques furent en possession de Manille, l'Amiral descendit à terre pour consulter avec le Général Draper sur ce grand évènement, & sur les conditions de la capitulation qu'on pouvoit accorder ; mais on y trouva beaucoup de difficultés. Dans la première entrevue qu'on eut avec l'Archevêque & les Magistrats, les deux Commandants Anglois leur dirent qu'ils étoient disposés à traiter pour une capitulation qui pût garantir une si belle ville d'être détruite. On leur dit de se retirer, de se consulter, & de proposer des termes de compensation qui pussent satisfaire la Flotte & l'armée, & garantir le pays du pillage & de toutes les suites funestes qui l'accompagnent. A leur retour ils apportèrent des conditions au nom de l'Archevêque, de l'Audience Royale, de la ville & du commerce de Manille, si peu convenables à l'état où ils se trouvoient, qu'elles furent rejettées comme inadmissibles, en ce qu'il n'y étoit nullement fait mention d'aucune compensation aux vainqueurs pour éviter la destruction totale de la place. Les Commandants Anglois prirent alors la plume,

George III
An. 1762.

& dictèrent les conditions auxquelles la ville de Manille seroit préservée du pillage, & les habitants maintenus dans leur religion, leurs libertés & leurs biens sous le Gouvernement & la protection de Sa Majesté Britannique. Dans ce papier les Commandants Anglois promirent qu'on accorderoit les conditions demandées par l'Archevêque & les Magistrats, si l'on convenoit de la rançon, & les Espagnols y consentirent. En conséquence de cette capitulation, on convint de remettre aux Anglois la ville & le port de Cavite, avec les isles & les forts dépendants de Manille, & de payer quatre millions de dollars, faisant environ cinq millions deux cents mille livres argent de France pour la rançon de la ville de Manille & des effets des habitants, auxquels on assura le libre exercice de leur religion & la jouissance de leurs biens & effets sous le Gouvernement & la protection du Roi d'Angleterre. En même temps les troupes Espagnoles furent désarmées, en attendant le parti qu'on pourroit prendre à leur égard. Le port & la citadelle de Cavite furent

remis aux Anglois avec plusieurs gros vaisseaux, & une grande quantité de munitions de terre & de mer. Les trois cents hommes de la garnison Espagnole, au lieu de remettre tranquillement la place, suivant les ordres du Gouverneur, se mutinèrent contre leurs Officiers; pillèrent quelques maisons, & se retirèrent avec leurs armes dans l'intérieur du pays. Le Capitaine Campion s'étant embarqué sur le Cheval-Marin, prit possession de la place avec deux cents hommes, & le Capitaine Kempenfeldt en fut nommé Gouverneur par une commission du Général. Le tiers de la rançon de Manille fut adjugé à la Compagnie des Indes-Orientales, & M. Draper, conformément aux instructions qu'il avoit reçues, remit la ville de Manille, le port de Cavite, toute l'artillerie, & les munitions de guerre & de bouche à Dawson Drake, & aux autres personnes choisies pour les recevoir au nom de la Compagnie. Toutes les forces Britanniques employées à cette expédition, suffisoient à peine pour mettre des garnisons dans ces importantes conquêtes, qui ne coû-

George III.
An. 1762.

tèrent pas plus de cent hommes tués dans le cours du siège.

XLVIII.
Prise du vaisseau Espagnol la Sanctissima Trinidad.

La prise de l'isle de Luconie, avec les villes, les trésors, l'artillerie, les munitions & les isles qui en dépendent, fut suivie d'un autre évènement favorable pour les Anglois. Aussitôt que l'Amiral Cornish eut appris par les lettres qu'on trouva sur la galère où étoit le neveu du Gouverneur Espagnol, que le galion la Philippine étoit arrivé d'Acapulco à Cajayagan, il envoya à la recherche de ce galion la Panthère & l'Argos, dont le premier étoit un vaisseau de ligne, & le second une frégate aux ordres des Capitaines Parcker & King. Le 13 d'Octobre, étant à la hauteur de l'isle de Capul près de l'entrée de l'Embocadero, ils découvrirent une voile qui faisoit cours au nord. L'Argos ayant été poussé par un courant, entre les isles nommées Narangos, fut obligé de jetter l'ancre; mais le Capitaine King donna la chasse avec la frégate au bâtiment Espagnol, contre lequel il eut un combat de deux heures, fut très maltraité & forcé de se retirer jusqu'à ce que son dommage fût

réparé. Le courant étant devenu moins rapide, le Capitaine Parcker se trouva en état de remettre à la voile, & le lendemain vers neuf heures du matin il joignit le bâtiment Espagnol. La canonnade qui se fit à peu de distance, dura environ deux heures; ensuite le Commandant Espagnol baissa pavillon & se rendit; mais le Capitaine Anglois apprit avec la plus grande surprise, quand ce Commandant passa sur son bord, qu'au lieu de la Philippine il avoit pris la Santissima-Trinidad: parce que ce vaisseau qui avoit mis à la voile de Manille pour Acapulco le premier d'Août, avoit été obligé de retourner en arrière pour se radouber, après un cours de trois cents lieues à l'est de l'Embocadero, où il avoit souffert excessivement de la violence des vents, & avoit perdu une partie de ses mâts. Ce vaisseau étoit très gros, & avoit les côtés si épais, que les boulets de la Panthère ne les avoient pu pénétrer, excepté dans les parties les plus hautes. Il étoit monté de huit cents hommes, & percé pour soixante canons; mais il n'y en avoit que treize en état de

George III. An. 1762.

ſervice. Les marchandiſes qui étoient à bord furent enregiſtrées ſur l'eſtimation d'un million & demi de dollars, & l'on jugea que toute la cargaiſon pouvoit valoir le double de cette ſomme.

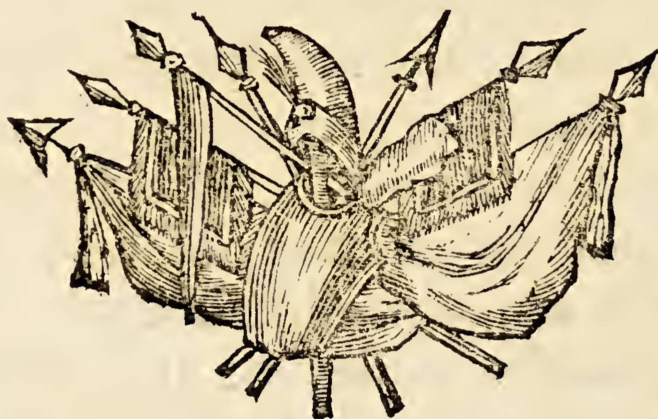
XLIX. Les Anglois reprennent S. Jean de Terre-Neuve.

Nous allons terminer les opérations maritimes de cette guerre par la repriſe que les Anglois firent de Saint-Jean dans l'iſle de Terre-Neuve, que M. de Ternay avoit ſurpris au mois de Juin, comme nous l'avons vu dans le commencement de ce Chapitre. Auſſitôt que le Lord Colville en fut informé, il mit à la voile d'Hallifax & commença à bloquer le port de Saint-Jean, où M. de Ternay étoit à l'ancre avec ſon Eſcadre. Le 11 de Septembre le Colonel Amherſt, envoyé par ſon frère Jeffery Amherſt, joignit le Lord Colville avec environ huit cents hommes qu'il avoit amenés d'Hallifax. Les Anglois débarquèrent à Torbay après avoir éprouvé quelque réſiſtance de la part des François ; firent quatre milles par des chemins très difficiles, & arrivèrent devant le poſte de Kitty-Vitty, dont il falloit qu'ils s'emparaſſent pour pouvoir

débarquer l'artillerie. Ils emportèrent ce poste l'épée à la main, & se rendirent également maîtres de deux hauteurs voisines, où les François s'étoient fortifiés, & qu'ils n'abandonnèrent qu'après bien de sang répandu. Le 16 ils campèrent dans le voisinage du fort Saint-Jean, & le lendemain ils eurent une batterie de mortiers d'élevée. Le Chef d'Escadre François avoit fait couler à fond quelques chaloupes à l'entrée du port, qui étoit commandé par un parapet & par une batterie encore imparfaite. Les Anglois s'en emparèrent, nettoyèrent le canal, & le Colonel Amherst fit venir par eau son artillerie & ses munitions; mais le Lord Colville fut chassé par les vents contraires à quelque distance de la côte. En son absence, M. de Ternay profita d'un brouillard épais pour couper ses cables & se mettre en mer. Les Anglois le virent ensuite de leurs hunes à une grande distance, faisant cours sud-sud-est; mais sans penser que ce fussent ses vaisseaux. M. de Haussonville, Commandant des troupes Françoises de Saint-Jean, avoit refusé de se rendre sur la som-

George III.
An. 1762.

mation qui lui en avoit été faite; mais jugeant qu'il lui étoit impossible de tenir contre les forces de terre & de mer des Anglois réunies, il écrivit le 18 au Colonel Amherst. On convint des articles, & il rendit le fort, à condition que ses troupes seroient transportées à Brest. Dans cette courte expédition les Anglois perdirent le Lieutenant Schuyler & le Capitaine Macdonald, qui mourut des blessures qu'il avoit reçues à l'attaque d'un des postes des François.



CHAPITRE III.

§. I. *Mémoire de la Cour d'Espagne pour obliger le Portugal à se déclarer contre les Anglois.* §. II. *Réponse du Roi de Portugal.* §. III. *Nouveau Mémoire de la Cour d'Espagne.* §. IV. *Déclarations de guerre des Cours de France, d'Espagne & de Portugal.* §. V. *Le Roi de Portugal demande du secours aux Anglois.* §. VI. *Ils lui envoient des Officiers & des troupes.* §. VII. *Le Lord Tirawley est mécontent des Portugais.* §. VIII. *Remarques sur leur conduite.* §. IX. *Succès des Espagnols.* §. X. *Difficultés qu'ils rencontrent au passage des montagnes.* §. XI. *Ils prennent Almeïda.* §. XII. *Cruautés des Portugais envers les Espagnols.* §. XIII. *Haine des Portugais contre leurs auxiliaires Anglois.* §. XIV. *Lenteur des Espagnols dans leurs opérations.* §. XV. *Les Portugais s'emparent de Valencia-d'Alcantara.* §. XVI. *Les Espagnols se rendent maîtres de Villabelle & des passages*

des montagnes. §. XVII. *Retraite des Portugais.* §. XVIII. *Les Anglois s'emparent du camp des Espanols.* §. XIX. *Fin de la campagne.* §. XX. *Les Maréchaux de Soubise & d'Estrées sont nommés pour commander en Westphalie.* §. XXI. *Ouverture de la campagne en Westphalie.* §. XXII. *Dispositions des François & des Allils.* §. XXIII. *Dispositions du Prince Ferdinand pour attaquer les François.* §. XXIV. *Les Alliés prennent leurs postes sans être découverts.* §. XXV. *Bataille de Grébenstein gagnée par les Alliés.* §. XXVI. *Critique du plan d'opérations du Prince Ferdinand.* §. XXVII. *Escarmouches avantageuses aux Alliés.* §. XXVIII. *Avantages réciproques des partis détachés.* §. XXIX. *Les François évacuent Gottingen.* §. XXX. *Bataille de Joannesberg gagnée par les François.* §. XXXI. *Dispositions du Prince Ferdinand pour assiéger Cassel.* §. XXXII. *Combat au pont de Brucker-Muhl.* §. XXXIII. *Les Alliés prennent Cassel. Cessation des hostilités.* §. XXXIV. *Etat fâcheux de la Westphalie à la fin de la guerre.*

L'intérêt

L'INTÉRÊT du Portugal auroit été de garder la neutralité dans la nouvelle guerre qui s'élevoit au commencement de cette année entre l'Angleterre & l'Espagne ; mais étant, pour ainsi dire, enclavé dans les Etats de cette dernière Puissance, il étoit difficile qu'il pût demeurer dans une parfaite liberté sans se déclarer pour l'une ou pour l'autre. Le 16 de Mars, Dom Joseph Torrero, Ambassadeur d'Espagne, & M. O Dunne, Ministre Plénipotentiaire de France à la Cour de Portugal, présentèrent un Mémoire dans lequel, après avoir parlé des vues ambitieuses de la Cour Britannique, ils demandent au Roi Très-Fidèle « de se déclarer pour » Leurs Majestés Catholique & Très-» Chrétienne, & de s'unir à Elles » dans la présente guerre contre les » Anglois, en rompant tout com-» merce & communication avec cette » Puissance, ennemie commune des » trois Royaumes, ainsi que de toutes » les Puissances Maritimes ; en chas-» sant de ses ports tous les vaisseaux » de guerre ou de commerce de cette » nation, & en leur en fermant l'en-

George III. An. 1762.

I. Mémoire de la Cour d'Espagne pour obliger le Portugal à se déclarer contre les Anglois.

George III. An. 1762.

» trée ; enfin, en joignant les forces » que lui a données le Tout-Puiſſant » à celles de la France & de l'Eſpa- » gne, pour réduire celles de l'en- » nemi à un juſte équilibre ».

A ces raiſons ſpécieuſes, les Miniſtres ajoutent celles de l'intérêt propre de l'Eſpagne, qui paroît la plus forte de toutes, & celle qui détermina particulièrement le Miniſtère Eſpagnol à obliger le Portugal de ſe déclarer, afin que « ſi quelque Puiſſance ſe propoſe » de faire la guerre aux Eſpagnols, » elle ne puiſſe pas ſe flatter de trouver » dans la propre Maiſon du Roi d'Eſ- » pagne quelqu'un qui lui donne un » aſyle, & lui fourniſſe les moyens » d'attaquer Sa Majeſté Catholique » comme l'a fait le Portugal dans » les guerres que le Roi Philippe V, » de glorieuſe mémoire, père de Sa » Majeſté Catholique & beau-père » de S. M. T. F. a eues à ſoutenir » contre la nation Angloiſe ».

II. Réponſe du Roi de Portugal.

Ce mémoire, auquel on ajouta la requiſition d'une réponſe poſitive dans quatre jours, alarma beaucoup le Roi de Portugal, déja inſtruit des préparatifs que faiſoit la Cour d'Eſpagne pour envoyer des troupes dans

George III. An. 1762.

son Royaume, soit comme amies, & pour garder ses ports & places contre les attaques des Anglois s'il se déclaroit pour la Maison de Bourbon; soit comme ennemies, si les liaisons d'intérêt, qui l'attachoient à l'Angleterre, étoient les plus fortes. Il chercha cependant à éluder la déclaration qu'on lui demandoit, & répondit par un Mémoire « que ses desirs les plus ardents » étant égaux pour complaire, en » tout ce qu'on lui propose, à Leurs » Majestés Catholique & Très-Chré- » tienne, ce Monarque se trouve » dans l'indispensable nécessité de les » prier de vouloir bien réfléchir sur » les empêchements invincibles qui » ne lui permettent pas d'entrer dans » la ligue offensive qu'on lui propose; » qu'ayant contracté avec la Cou- » ronne d'Angleterre d'anciennes Al- » liances, purement défensives, & » par conséquent innocentes, soute- » nues sans interruption depuis tant » d'années; lesquelles se voyent dans » tant de Traités solemnels; & la » Couronne de Portugal n'ayant reçu » de l'Angleterre aucune offense di- » recte qui puisse autoriser S. M. T. F. » à manquer légitimement auxdits

George III. An. 1762.

» Traités ; Elle se mettroit, en les
» rompant, dans le cas d'offenser la
» religion, la fidélité & la dignité
» qui sont inséparables des sentiments
» de Sa Majesté T. F. ainsi que de
» ceux de tous les Monarques aussi
» religieux & aussi magnanimes que
» Leurs Majestés Trés-Chrétienne &
» Catholique : que d'ailleurs cette
» nouvelle ligue, que le Roi Très-
» Fidèle feroit, paroîtroit suspecte,
» & seroit d'autant moins approu-
» vée, qu'elle auroit été précédée
» par une infraction des plus irrégu-
» lières : qu'on devoit ajouter à ce
« motif, que S. M. T. F. chérissant
» ses vassaux comme père, & devant
» les protéger comme Roi, il ne lui
» étoit pas permis, ainsi qu'il est fa-
» cile de l'appercevoir, de les faire
» entrer dans une guerre offensive,
» & que lesdits vassaux n'étoient pas
» en état d'y entrer après ce qu'ils
» ont souffert par les différentes ca-
» lamités occasionnées, première-
» ment, par les huit années d'infir-
» mité du Roi Jean V; en second lieu,
» par le tremblement de terre du
» 1er Novembre 1755, & enfin par
» tous les désordres qui ont suivi la

» conjuration dans laquelle avorta
» l'attentat du 3 Septembre 1758 ».
Le Monarque qui avoit commencé
dans ce Mémoire par offrir sa média-
tion aux Puissances belligérantes, le
termine en protestant de garder la
plus exacte neutralité, sans distinc-
tion en faveur d'aucune, & de faire
recevoir toutes & chacunes d'Elles
dans ses ports avec le même accueil
& la même assistance, conformément
au droit des gens.

George III. An 1762.

III. Nouveau Mémoire de la Cour d'Espagne.

La Cour d'Espagne répondit à tous
les articles de ce Mémoire, en faisant
voir que l'alliance défensive alléguée
par la Cour de Lisbonne, étoit réelle-
ment offensive contre l'Espagne & la
France, par les secours & l'assistance
que le Portugal donnoit journelle-
ment aux vaisseaux Anglois. On y fai-
soit voir que la partialité marquée de
S. M. T. F. en faveur de la nation Bri-
tannique, s'opposoit à la médiation
que ce Monarque proposoit, & on
lui déclaroit en même temps que
» sans qu'il soit fait d'autres repré-
» sentations, & sans qu'on de-
» mande de nouveau le consente-
» ment de S. M. T. F. les troupes Es-
» pagnoles, rassemblées sur les fron-

George III.
An. 1762.

» tières du Portugal, entreront dans » ce Royaume, ſeulement pour s'aſ- » ſurer des ports, & empêcher qu'ils » ne ſoient à la diſpoſition de l'en- » nemi —, & que de cette manière, » il ſera au choix de Sa Majeſté Très- » Fidelle de recevoir comme Alliées » les troupes Eſpagnoles, ou de leur » réſiſter comme à des troupes en- » nemies ».

IV.
Déclaration de guerre des Cours de France, d'Eſpagne & de Portugal.

Ce nouveau Mémoire fut ſuivi d'une réplique de la Cour de Liſbonne, & de pluſieurs autres Mémoires que les bornes que nous nous ſommes preſcrites ne nous permettent pas de rapporter. La concluſion de cette affaire fut la retraite des Miniſtres reſpectifs des deux Cours, & la déclaration de guerre du Roi de Portugal contre le Roi d'Eſpagne, en date du 23 de Mai. Ce qu'elle contient de plus remarquable eſt l'ordre donné à tous les ſujets des Royaumes de France & de Caſtille qui ſe trouveroient à la Cour de Lisbonne & dans les Royaumes de Portugal & des Algarves, d'en ſortir dans le terme de quinze jours, ſous peine de confiſcation de leurs biens, & d'être traités comme ennemis. Cet ordre

George III.
An. 1762.

étoit expreſſément contraire à l'article XIX du Traité d'Utrecht qui porte qu'en cas de rupture, il ſera accordé l'eſpace de ſix mois aux ſujets reſpectifs des deux Couronnes pour vendre ou emporter leurs effets, & pour retirer leurs perſonnes. Cette déclaration fut précédée de la détention de l'Ambaſſadeur du Roi Catholique dans la ville d'Eſtremos juſqu'à l'arrivée de l'Ambaſſadeur de Portugal, ſous prétexte de faire l'échange de ces deux Miniſtres. Cette conduite irrégulière fut un nouveau ſujet de plainte contre la Cour de Portugal, qui, de ſon côté, n'avoit pas manqué de motifs pour déclarer la guerre à l'Eſpagne, qui avoit fait entrer des troupes dans ſes Etats ſans le conſentement du Monarque : & au mois de Juin, les Rois de France & d'Eſpagne firent auſſi publier une déclaration de guerre contre le Portugal : nous allons en rapporter de ſuite les opérations juſqu'au jour heureux qui rendit la paix à l'Europe.

V.
Le Roi de Portugal demande du ſecours aux Anglois.

Dès le commencement des préparatifs que la Cour d'Eſpagne avoit faits ſur les frontières de Portugal, où elle avoit fait marcher un gros

corps de troupes accompagné d'habiles Ingénieurs fournis par la France ; la Cour de Lisbonne, alarmée de ces mouvements, & déterminée à se refuser aux vues des Maisons de Bourbon, avoit eu recours au Roi d'Angleterre. L'Ambassadeur Portugais à la Cour de Londres, exposa au Ministre Britannique le danger auquel son maître étoit exposé, & déclara en même temps que Sa Majesté Très-Fidelle étoit résolue de prendre les mesures les plus vigoureuses pour sa défense. Il ajouta que les ordres étoient donnés pour rassembler les troupes Portugaises ; pour armer une Escadre ; pour mettre les ports de mer en état de défense, & pour fortifier les frontières du Royaume. Enfin il assura la Cour de Londres que S. M. T. F. étoit résolue de remplir ses engagements avec l'Angleterre. Il demanda en même temps les secours stipulés par les Traités en faveur du Portugal, & pria le Ministère Britannique, au nom du Roi Très-Fidèle de lui fournir un nombre d'habiles Officiers, pour commander, discipliner & conduire les forces de Portugal, qui depuis long-temps

avoient perdu l'ufage de faire la guerre.

George III. An. 1762.

VI. Ils lui envoient des Officiers & des troupes.

La Cour de Londres jugeant qu'il étoit de l'honneur & de l'intérêt de la Grande-Bretagne de foutenir cet Allié, réfolut de ne rien négliger pour la défenfe du Portugal. Les ordres furent donnés auffitôt pour y faire paffer un gros corps de troupes, commandées par le Lord Tyrawley, ancien Général très expérimenté, qui avoit réfidé précédemment à la Cour de Lisbonne en qualité d'Ambaffadeur, & qui connoiffoit parfaitement le génie de la nation Portugaife. Il fut nommé Plénipotentiaire, & on lui donna des inftructions pour examiner l'état des forces Portugaifes, & pour aider le Miniftre de ce Royaume des meilleurs avis pour former une armée, & pour faire les difpofitions les plus propres à la défenfe des frontières.

Les premiers fecours Britanniques arrivèrent en Portugal le 6 de Mai, & furent bientôt fuivis d'un plus grand nombre de troupes, faifant au total huit mille hommes, tirés en partie de Belle-Ifle, & en partie de l'Irlande, où il fut levé deux régiments de Catholiques-Romains pour

George III. An. 1762.
ce ſervice, d'un gros train d'artillerie en très bon état & d'une grande quantité d'uſtenſiles de guerre & de munitions. Le Roi de Portugal donna le commandement de ſon armée au Comte de la Lippe-Buckebourg, qui avoit l'honneur d'être allié du Roi d'Angleterre, & qui avoit commandé l'artillerie Britannique en Weſtphalie dans le cours de cette guerre. Ce Seigneur fut accompagné en Portugal par un des Princes de Mecklenbourg-Strelitz, frère de la Reine d'Angleterre, qui voulut faire la campagne au ſervice Portugais. Le Comte de Loudon fut chargé du commandement en ſecond des auxiliaires Anglois ſous le Lord Tyrawley : on lui donna pour adjoint le Lieutenant-Général Townshend qui avoit ſervi avec réputation en Amérique, & ils eurent pour ſubordonnés le Lord George Lenox, avec les Brigadiers Crawford & Burgoyne. Outre ces Officiers-Généraux, pluſieurs Officiers de la Grande-Bretagne ſeptentrionale, qui avoient appris l'art de la guerre en Angleterre, ou au ſervice étranger, furent recommandés pour leur mérite au Roi de

Portugal, qui leur donna des régiments dans son armée.

George III. An. 1762.

VII. Le Lord Tiravvley est méconient des Portugais.

Le Lord Tyrawley ne trouva pas en Portugal la satisfaction qu'il avoit lieu d'y attendre, & il fut très mécontent du Ministère de ce Royaume. Il se plaignit de ce qu'on en avoit imposé à la Cour Britannique sur l'état des forces Portugaises : de ce qu'on n'avoit pris aucunes mesures efficaces pour la sûreté des places frontières : de ce qu'on l'amusoit par des promesses générales & par des réponses captieuses, & de ce qu'on formoit des objections frivoles contre l'exécution des mesures qu'il proposoit pour les opérations de la campagne. Enfin il taxa le Ministère Portugais de manquer de sincérité ; demanda à être rappellé, & dit hautement qu'il soupçonnoit que la rupture entre l'Espagne & le Portugal n'étoit qu'une collusion. M. Smollet fait à ce sujet une réflexion assez singulière pour être rapportée ; & quoiqu'elle paroisse destituée de tout fondement, elle peut servir à faire voir ce que les Anglois pensoient alors sur la conduite de leur Allié. Il est certain, dit cet Auteur, que Sa Majesté Très-

George III. An. 1762.

Fidelle ne pouvoit employer des moyens plus efficaces pour faire une diverſion des troupes & des tréſors Britanniques en faveur de ſon beau-frère, & pour lui donner droit aux indemnités pour les places qu'il pourroit perdre dans les autres parties du monde, qu'en faiſant cette prétendue rupture, ſous le couvert de laquelle il rempliſſoit en apparence ſes engagements avec la Grande-Bretagne, pendant que ſes ſujets jouiſſoient en ſûreté des avantages du commerce continué avec cette nation, & que leurs établiſſements dans les pays éloignés, ne couroient aucun riſque d'être inſultés ou conquis. Cependant, ajoute-t-il, nous n'avons pas la préſomption d'avancer qu'aucun Prince Chrétien voulût s'écarter tellement de la bonne foi, & eût ſi peu d'égard à la voix de la conſcience & de l'humanité, qu'il ſacrifiât le ſang de ſes propres ſujets, & la vie de ſes meilleurs Alliés à une impoſture auſſi baſſe & auſſi inique. Mais, ſoit que les ſoupçons du Lord Tyrawley fuſſent bien fondés, ſoit qu'ils fuſſent ſeulement produits par le caprice ou par une humeur cha-

grine ; il eſt certain qu'il retourna très mécontent en Angleterre, laiſſant le commandement des auxiliaires Britanniques au Lord Loudon, qui conjointement avec le Comte de la Lippe, réſolut de commencer la campagne ſans délai.

VIII. Remarques ſur leur conduite.

Quoiqu'il ne ſoit pas de notre objet de juſtifier la conduite de la Cour de Portugal, il eſt du devoir de l'Hiſtorien de réfuter les imputations calomnieuſes ; & celle-ci en porte tout le caractère. S'il étoit vrai que le Monarque Portugais eût voulu, par l'artifice qu'on lui ſuppoſe, favoriſer les Eſpagnols pendant qu'il auroit conſervé tous les avantages de ſon commerce & la vente de ſes vins avec les Anglois, il eſt certain qu'il n'auroit pas mis le Comte de la Lippe à la tête de ſes armées, ni donné le commandement de ſes régiments à des Colonels Anglois, qui auroient bientôt vu ſi l'on faiſoit la guerre de bonne foi, où ſi on laiſſoit prendre les villes ſans les défendre, pour qu'elles fuſſent à la paix des objets d'indemnité. Il eſt vraiſemblable que le Roi de Portugal ne rompoit que malgré lui avec la Maiſon de Bour-

George III. An. 1762.

bon ; mais il étoit impoſſible qu'il de-meurât dans une neutralité que cette Maiſon ne pouvoit agréer. Il fut obligé de ſe déclarer, & préféra de conſerver ſes poſſeſſions étrangères, ſources de ſes richeſſes, en demeurant attaché à l'alliance des Anglois qui étoient maîtres de la mer, plutôt que d'entrer dans les vues de la Cour d'Eſpagne, qui ne pouvoit lui faire alors qu'un mal médiocre ſans lui procurer des avantages réels.

IX. Succès des Eſpagnols.

On avoit aſſemblé les troupes Eſpagnoles en trois corps ſéparés, dans l'intention d'entrer en Portugal par trois endroits. Le Marquis de Sarria, qui commandoit le principal corps d'armée, compoſé de trente-ſix bataillons & de trente-cinq eſcadrons, paſſa les rivières de Douro & de l'Eſſa au commencement de Mai. Le corps aſſemblé en Galice fut compoſé de huit bataillons de troupes réglées, de ſix de milice & de deux eſcadrons de cavalerie ; & le troiſième corps en Andalouſie conſiſtoit en quatre bataillons de troupes réglées, en autant de milice, & en huit eſcadrons de cavalerie.

Les opérations commencèrent par

l'investissement de Miranda, & l'on devoit ouvrir le 9 la tranchée ; mais dans le temps où l'on travailloit à élever les batteries ; le feu prit par accident au magasin à poudre de cette place : il sauta en l'air : l'explosion fit deux larges brèches aux murailles, & tua environ cinq cents hommes de la garnison. Ce malheur imprévu, mettant le Gouverneur hors d'état de se défendre, il se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison, & les Espagnols prirent possession de la ville. Le Marquis de Sarria envoya ensuite un détachement pour attaquer la ville de Bragance ; mais la garnison se retira précipitamment à l'approche des Espagnols, & les Magistrats vinrent présenter les clefs à leur Commandant. On vit, avec la plus grande surprise, la négligence des Portugais qui n'avoient pris aucunes mesures pour la défense de ces deux places. Dans le cours du même mois, le Colonel Alexandre O Relly, Irlandois, fut détaché par le Marquis de Sarria avec un corps d'infanterie & de cavalerie légère pour attaquer la ville de Chaves. Il fit, en deux jours, par des chemins très difficiles, les

George III
An. 1762

quatorze lieues qui ſont entre les deux villes; mais quand il ſe préſenta devant les portes de la place, il la trouva abandonnée de la garniſon, quoiqu'elle fût compoſée de deux mille hommes effectifs, & que la ville fût bien pourvue d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche, & de tout ce qui étoit néceſſaire pour faire une vigoureuſe défenſe : mais tous ces moyens de réſiſter aux ennemis ne pouvoient être d'aucun uſage par le mauvais état des fortifications qu'on négligeoit depuis long temps, & qui tomboient en ruine. Un autre détachement, commandé par le Marquis de Caſa-Tremanes, prit auſſi poſſeſſion de Montcorvo que les Portugais abandonnèrent de même.

X.
Difficultés qu'ils rencontrent aux paſſages des montagnes.

Après des conquêtes ſi faciles, les troupes Eſpagnoles voulurent pénétrer dans la Province de Minho, mais elles trouvèrent que les paſſages de Monte-Allegre étoient gardés par quelques régiments de milices aux ordres de Dom Juan de Lancaſtro & de Dom François-Joſeph Sarmiento. Elles changèrent de route, & réſolurent de paſſer les montagnes de Maran & d'Amarante pour avan-

cer directement vers la ville de Porto, mais les Portugais avoient pris de justes mesures pour leur empêcher le passage, & mis dans cette ville un corps de troupes réglées en état de la bien défendre. Une partie des Espagnols qui étoient demeurés à Miranda, ayant essayé de traverser le Douro, près de Villa-Nova de Foscoa, furent repoussés par les habitants qui prirent les armes, soutenus de quelques milices, & qui furent ensuite renforcés par un détachement de troupes réglées, aux ordres du Marquis d'Angeia & du Comte d'Arcos. Du côté d'Almeïda, les Espagnols, au nombre de huit mille hommes, passèrent la frontière au commencement de Juin, & campèrent entre Val-de-Lamula & Val-de-Coelha, d'où ils détachèrent quelques partis pour ravager le pays. Ils eurent aussi quelques succès en mer contre les Anglois auxquels ils prirent deux frégates richement chargées à la hauteur de Carthagène.

XI. Ils prennent Almeïda.

L'armée Portugaise n'étoit pas en état de faire face aux Espagnols en pleine campagne, & tout ce qu'elle put faire, fut de les harasser dans leurs

George III.
An. 1762.

marches par un pays ſtérile, & que de hautes montagnes & des défilés très étroits rendoient d'un accès preſque impraticable. On accuſa les Eſpagnols d'avoir commis quelques cruautés en ravageant le plat pays, mais les payſans s'en vengèrent par de plus grandes, quand ils en purent trouver l'occaſion, & laiſſèrent agir cette haine invétérée qui règne entre le commun peuple des deux nations, & qui a toujours été entretenue par des rapines réciproques entre les payſans de l'un & de l'autre. Le corps d'Eſpagnols, qui étoit campé près de Val-de-la-Mula, ayant reçu un renfort conſidérable de l'Eſtramadure, avec un train d'artillerie & tout ce qui étoit néceſſaire pour un ſiège, inveſtit Almeïda au mois de Juillet. Le 25 on ouvrit la tranchée, & le lendemain huit mille auxiliaires François, commandés par le Marquis de Beauveau, arrivèrent devant cette place. Elle fit plus de réſiſtance qu'on n'en avoit attendu & le ſiège dura juſqu'au 25 d'Août, que le Gouverneur la rendit par capitulation.

XII.
Cruautés des Portugais envers les Eſpagnols.

On avoit vu des exemples de la haine dont nous venons de parler

dans la conduite que les Portugais tinrent contre les Eſpagnols qui ſe trouvèrent dans leurs Etats à la déclaration de guerre. Le Gouvernement voulut cependant rappeller les ſujets de cette nation quelque temps après; mais le Monarque Eſpagnol fit publier un ordre circulaire que nous allons rapporter pour faire voir à quel excès de barbarie s'étoient portés les ſujets de Sa Majeſté Très-Fidèle, & en même temps pour achever de détruire l'idée de colluſion entre les deux Monarques.

George III. An. 1762.

» Depuis que les Portugais, pour
» aſſouvir la haine qu'ils portent au
» ſeul nom d'Eſpagnol, ſans autre
» motif qu'une aveugle prévention,
» tranſmiſe par les pères à leurs en-
» fants, ont eu la barbarie de cou-
» per les oreilles & le nez, & de
» faire ſouffrir d'autres cruautés ſem-
» blables à beaucoup d'Eſpagnols
» qui ont été chaſſés du Portugal,
» en conſéquence de la préſente
» guerre, & qui ſont arrivés ſur nos
» frontières, ainſi mutilés & eſtro-
» piés; le Gouvernement Portugais
» a eſſayé d'ébranler chez quelques-
» uns par l'intérêt, la fidélité &

George III. An. 1762.

» l'amour que tous doivent à leur » patrie, en faiſant publier le 17 » de ce mois àYelves, & ſans doute » en d'autres places de la frontière, » un Edit, qui permet à tous Eſpa- » gnols, chaſſés de Portugal, & qui » auparavant y auroient demeuré » pendant ſix ans, d'y retourner; » & ils y ſont invités par l'appas » de la jouiſſance de leurs biens, à » condition de s'y établir, & de » ſe conduire en Portugais. Sa » Majeſté ne croit pas qu'elle ait » aucun ſujet aſſez indigne pour ſuc- » comber à une pareille tentation. » Si cependant, il s'en trouvoit quel- » qu'un qui eût cette lâcheté, qu'il » ſache, qu'en quelque temps qu'il » rentre en Eſpagne, il y ſera trai- » té, ſi on l'attrape, comme traître » & déſerteur de ſa patrie, & ſubira » la peine & l'infamie qu'il aura mé- » ritées. Pour quoi Sa Majeſté vous » ordonne de faire publier la préſente » dans tous les lieux du reſſort de » votre commandement général. »

XIII. Haine des Portugais contre les Auxiliaires Anglois.

Auſſitôt que le Comte de la Lippe fut arrivé en Portugal, il prit toutes les meſures que pouvoient dicter la prudence & l'expérience dans l'art

militaire, pour introduire une dif- cipline exacte dans les troupes Portugaifes par l'exemple des auxiliaires Anglois. Ils furent mêlés en nombre convenable dans les détachements qu'on mit en divers endroits du Royaume, pour garder les paffages des montagnes, haraffer les Efpagnols, les arrêter dans leurs progrès, enlever leurs convois, & tenir en refpect leurs partis. On envoya quelques Officiers de la Grande-Bretagne pour inftruire & guider les milices & les payfans, qui fe conduifirent en quelques occafions avec autant d'activité que de courage. Mais l'averfion des Portugais contre les Anglois, que le nom d'hérétiques leur faifoit regarder avec horreur, ne pouvoit être furmontée par la reconnoiffance qu'auroit dû leur infpirer les fervices qu'ils en recevoient. Il fembloit que les fuperftitieux Portugais auroient préféré d'être réduits en efclavage par les Efpagnols qu'ils haïffoient, plutôt que d'avoir pour libérateurs les Anglois qu'ils déteftoient encore plus. Leur animofité contre les Efpagnols étoit l'effet d'une jaloufie nationale;

George III. An. 1762.

mais l'horreur qu'ils avoient des Anglois, étoit fondée sur un faux principe de religion, qui de toutes les espèces de haines est la plus invétérée, la plus implacable & la plus inhumaine.

XIV. Lenteur des Espagnols dans leurs opérations.

Les troupes Espagnoles éprouvoient réellement un grand nombre de difficultés par la nature du pays, qui non-seulement est rempli de montagnes, mais où le terrein est si stérile & la misère si excessive, qu'ils n'y trouvoient presque rien de ce qui est nécessaire à la vie. Cependant il paroît que s'ils eussent agi avec activité & avec persévérance, ils auroient pénétré jusqu'à Lisbonne avant qu'on eût pris des mesures assez efficaces pour arrêter leurs progrès; mais bien loin de poursuivre leurs premiers succès avec vigueur, ils ralentirent leurs opérations; & dans les chaleurs de l'été, mirent leurs troupes en quartier de rafraîchissement.

XV. Les Portugais s'emparent de Valencia-d'Alcantara.

Pendant ce temps d'inaction, le Comte de la Lippe résolut d'attaquer Valencia d'Alcantara sur les frontières de Portugal, où l'on disoit que les Espagnols avoient d'amples ma-

gaſins de farine & de fourrage. Cette George III. An. 1762.
place étoit fort éloignée, & l'expé-
dition demandoit beaucoup de cou-
rage, de conduite & de diligence.
Le Comte en chargea le Brigadier
Burgoyne, qui paſſa le Tage le 25
de Juillet à minuit avec quatre cents
dragons de ſon régiment, & ſe mit
à la tête de tous les grenadiers de
la Grande-Bretagne, aux ordres du
Lord Pulteney, & de onze compa-
gnies de grenadiers Portugais, avec
deux pièces d'artillerie légère & deux
obus. A Caſtel-Vida, où il arriva la
nuit ſuivante, il fut joint par un
corps d'infanterie, par des troupes
irrégulières de cavalerie, & par qua-
rante-huit payſans armés, & fit ſes
diſpoſitions en conſéquence des avis
qu'il avoit reçus ſur la ſituation &
l'état de la place qu'il vouloit atta-
quer. Malgré toute la diligence qu'il
put faire pendant la nuit, il fut ſur-
pris par le jour; ce qui l'obligea de
changer de plan, & de s'avancer au
grand galop à la tête de la cavale-
rie, pour ſurprendre la ville. Il y
entra l'épée à la main; diſperſa la
garde qui étoit dans la grande pla-
ce, & ſe rendit maître de l'extré-

George III.
An. 1762.

mité des rues qui y aboutissoient, n'ayant presque trouvé aucune résistance ; mais pendant que le régiment se formoit dans cette place, il fut attaqué par quelques troupes qui furent toutes prises ou taillées en pièces. Lorsque les grenadiers arrivèrent, ils eurent quelques hommes de tués par ceux qui tiroient des fenêtres ; mais qui cessèrent de tirer aussitôt que le Brigadier eut déclaré qu'il feroit mettre le feu aux quatre coins de la ville, s'ils continuoient. On envoya ensuite un détachement de dragons pour nettoyer le pays, & ils emmenèrent quelques prisonniers avec un assez grand nombre de chevaux. On prit dans cette ville un Major-Général, un Colonel, vingt-un autres Officiers, cinquante-neuf soldats, avec une assez grande quantité d'armes & de munitions ; on fit payer à la ville une année des droits qu'elle avoit coutume de payer au Monarque Espagnol : & en conséquence de cette contribution, les maisons & les couvents furent garantis du pillage ; mais on n'y trouva pas les magasins qu'on avoit cru y rencontrer.

George III. An. 1762.

XVI. Les Eſpagnols ſe rendent maîtres de Villebelle & des paſſages des montagnes.

Le Marquis de Sarria ayant quitté le ſervice, à raiſon de ſon peu de ſanté, le Roi d'Eſpagne donna le commandement de ſon armée au Comte d'Aranda, qui laiſſa des garniſons à Almeïda & à Caſtel-Rodrigo, & ſe mit en marche par Alfayates pour Caſtel-Banco. Ce mouvement obligea le Comte de la Lippe d'abandonner le fort camp qu'il occupoit à Ponte-de-Murcella, & de ſe retirer dans l'Eſtramadure. Le 18 de Septembre il arriva à Abrantes, & le Lord Loudon avec un corps ſéparé, campa à Sardoal dans le voiſinage. Le principal objet du Général, étoit d'empêcher que les Eſpagnols ne forçaſſent le paſſage par les montagnes qu'ils avoient à leur front, & qu'ils ne traverſaſſent le Tage à Villebelle. Le Comte de la Lippe envoya le Comte de Saint-Iago avec quatre bataillons, ſix compagnies de grenadiers & un régiment de cavalerie, pour s'emparer du fort paſſage d'Alvito; & le Brigadier-Général Burgoyne, avec une partie de ſon régiment, les Volontaires-Royaux & les grenadiers Anglois, établirent un camp ſur le bord oc-

George III.
An. 1762.

cidental du Tage, vis-à-vis de Villebelle, où le grand chemin de Castel-Banco coupe la rivière dans Alentejo. Telles étoient les dispositions des Portugais au premier d'Octobre, où les Espagnols firent quelques mouvements contre ces corps avancés. Ils firent prendre poste à six mille hommes vis-à-vis de celui du Comte de Saint-Jago; attaquèrent sur la droite le vieux château de Villebelle construit par les Maures, & en même temps se portèrent à la gauche sur un poste où commandoit un Major, au défilé de Saint-Simon. Le Brigadier Burgoyne protégea pendant quelques jours le château de Villebelle, par le canon qui traversoit la rivière : mais ce château fut enfin réduit; les Espagnols s'emparèrent du poste de Saint-Simon, & se rendirent maîtres des passages des montagnes; ce qui mit le Comte de Saint-Jago en grand danger d'être attaqué par des forces supérieures, tant de front que par les derrières.

XVII.
Retraite des Portugais.

Dans cette position, le Maréchal donna ordre au Lord Loudon de marcher en avant pour assurer la retraite du Comte. Le Lord s'avança avec la

George III. An. 1762.

plus grande diligence par le plus court chemin, au travers des montagnes jusqu'à Soubrira-Formosa, où il fut joint par M. Macbean, Major de l'artillerie avec quatre pièces de campagne. Les Espagnols voyant les ennemis disposés à se retirer, envoyèrent un gros corps de troupes au delà de la rivière Alvito, pour harasser leur arrière-garde, que commandoit le Lord, & qui étoit composée de quatre régiments Anglois, de six compagnies de grenadiers Portugais, d'un petit corps de dragons, & d'un régiment de cavalerie Portugaise avec les quatre pièces de campage. La retraite fut si bien conduite, qu'il n'y eut pas un seul homme de perdu du côté des Portugais, malgré les efforts des Espagnols, qui furent obligés d'abandonner la poursuite, étant très incommodés de l'artillerie.

XVIII. Les Anglois s'emparent du camp des Espagnols.

Cette opération ayant affoibli le corps d'Espagnols qui étoit à Villevelle, le Brigadier Burgoyne saisit cette occasion pour enlever leur quartier. Il donna ordre au Lieutenant-Colonel Lee de passer le Tage à gué pendant la nuit, & de tom-

George III.
An. 1762

ber ſur leur camp ; ce qui fut exécuté avec ſuccès, pendant que le Brigadier pointoit ſon canon, & faiſoit une fauſſe attaque de l'autre côté pour détourner leur attention. Le Colonel ayant paſſé le gué, prit poſſeſſion d'un petit village près de la montagne de Villebelle, où étoient les magaſins des Eſpagnols : il entra dans leur camp, ſans qu'ils euſſent eu aucune connoiſſance de ſa marche ; & les Portugais commencèrent à paſſer au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrèrent. Les Eſpagnols, ainſi ſurpris, firent leurs efforts pour ſe défendre ; mais ils furent pouſſés ſi vigoureuſement par les grenadiers & par les volontaires, qu'ils ne purent ſe former, & furent obligés de ſe rendre. Il n'y eut qu'un corps de cavalerie qui fit une défenſe régulière, qui ne dura que quelques minutes ; & ce corps fut mis en déroute par le Lieutenant Maitland à la tête des dragons de Burgoyne. La plus grande partie des Officiers Eſpagnols, y compris un Brigadier-Général, furent tués en voulant rallier leurs troupes : on leur prit quatre pièces de canon ; on detruiſit leurs

magaſins ; on leur fit un aſſez grand nombre de priſonniers, & ils perdirent beaucoup de chevaux & de mulets avec une grande quantité de bagages. Les Anglois n'eurent de tués que dix hommes & autant de chevaux ; mais le Comte de la Lippe, après ce léger avantage, voyant qu'il ne pouvoit défendre le paſſage des montagnes, raſſembla ſes troupes à Macao.

Geoige III. An. 1762.

XIX. Fin de la campagne.

Les Eſpagnols n'ayant pu réuſſir à entrer dans la province d'Alentejo, tant par la vigilance du Général ennemi, que par les pluies abondantes qui commencèrent à tomber, ſe retirèrent de Caſtel-Banco ; repaſsèrent les montagnes, & évacuèrent entièrement la province d'Eſtramadure. Ils démantelèrent les fortifications d'Almeïda, de Caſtel-Rodrigo, & de Caſtel-Borri ; & des deux côtés on fit cantonner les troupes, pour recommencer la guerre au printemps ; mais la pacification générale de l'Europe, à laquelle accédèrent les deux Couronnes dans le cours de l'hiver, en prévint les opérations.

George III. An. 1762.

XX. Les Maréchaux de Soubise & d'Estrées sont nommés pour commander en Westphalie.

Avant de parler de la campagne de Westphalie, nous remarquerons que la Cour de Versailles fut agitée de quelques disputes entre les deux Maréchaux de France qui avoient commandé l'année précédente. Le Maréchal de Broglio se retira dans ses terres, ainsi que le Comte son frère; & le commandement de l'armée passa au Maréchal Prince de Soubise, conjointement avec le Maréchal d'Estrées. Il fut en même temps résolu de former un autre corps d'armée sur le bas-Rhin, aux ordres du Prince de Condé, dont le haut rang, disent les Mémoires Anglois, n'étoit pas la plus grande des qualités. Il paroît que le dessein des François étoit de prendre possession de la Hesse, & d'étendre leurs conquêtes dans l'Electorat d'Hanover, où ils avoient conservé la ville de Gottingen qu'ils firent fortifier à grands frais. L'objet du Prince Ferdinand étoit d'arrêter leurs progrès, & de les repousser, s'il étoit possible, au delà des bords du Mein.

XXI. Ouverture de la campagne en Westphalie.

La nuit du 10 au 11 de Mars un corps de trois mille François sortit

de Gottingen, & tomba au point du jour ſur les lignes des alliés. L'attaque fut très vive & ſe fit en divers endroits, particulièrement à Gittel, où il y eut beaucoup de tués & de bleſſés de part & d'autre. A Kablefeld les François furent repouſſés avec une perte légère ; & peu de jours après les alliés reçurent un renfort de trois mille hommes qui prirent poſte à Eimbeck ; ce qui les mit hors d'inſulte.

Le 6 d'Avril, le Général Luckner ayant fait partir un détachement de cinq cents huſſards pour Heilingſtadt, le Marquis de Loſtange qui en fut inſtruit, ſortit de Gottingen avec dix-huit cents hommes de cavalerie & deux mille d'infanterie pour les enlever. Le Général Luckner en eut avis ; ſe mit à la tête de ſeize cents chevaux ; tomba ſur les François, & les obligea de rentrer à Gottingen avec perte de trente hommes tués & de quatre-vingt priſonniers. Vers le même temps, le Major Wintzingorode, qui commandoit les huſſards Heſſois, fit priſonniers dans la campagne d'Eichsfeldt un parti de cinquante

George III. An. 1762. huſſards François. Le 16 du même mois, le Prince Héréditaire, à la tête d'un gros détachement, inveſtit le château d'Aremberg ſur le Roër. Le 18, il y eut quelques batteries d'élevées, & M. Muret, Gouverneur François, offrit de ſe rendre le 21, s'il n'étoit pas ſecouru; ce que le Prince ne voulut pas accepter, parce qu'il ſavoit que les troupes Françoiſes étoient en mouvement. Le 19, à ſix heures du matin, les batteries recommencèrent à tirer, & le Prince offrit au Commandant de lui accorder les honneurs de la guerre avec deux pièces de canon; ce que M. Muret ne voulut pas accepter. Le feu redoubla avec une nouvelle fureur, & vers midi on vit les flammes ſe répandre de toutes parts dans le château & dans la ville; ce qui força le brave Commandant de ſe rendre à diſcrétion. Le Prince fit enſuite une excurſion juſque dans le voiſinage du Duſſeldorp, où il leva de fortes contributions.

XXII. Diſpoſitions des François & des Alliés. MM. de Soubiſe & d'Eſtrées étant arrivés à Francfort au mois d'Avril, aſſemblèrent leurs troupes ſur les

bords du Wefer, en Mai; & le Prince de Condé prit le commandement d'une armée féparée à Duffeldorp fur le bas-Rhin. Le Prince Ferdinand avec le gros de l'armée des Alliés, étoit campé derrière la Dymel pour s'oppofer aux progrès des deux Maréchaux de France. Le Prince Héréditaire prit pofte avec un gros corps de troupes dans l'Evêché de Munfter, pour veiller fur les mouvements du Prince de Condé; & le Général Luckner avec un autre détachement campa près d'Eimbecke fur la Leine, pour obferver le Prince Xavier de Saxe, qui avec un corps de referve avoit fon pofte entre le Werra & la ville de Gottingen. Le 22 de Juin l'armée Françoife qui étoit campée fous Caffel, s'avança au camp de Bartzen, où l'on établit le quartier général, avec Grebenftein en avant & Kaelden fur les derrières. Le corps de M. de Caftries prit pofte entre Carlfdorff & Grebenftein fur le flanc droit de l'armée, qui étoit couvert par Grebenftein & par plufieurs petits ruiffeaux, & M. de Stainville campa fur des hauteurs près de Schaclen à la tête de l'aîle gauche, défen-

George III. An. 1762.

George III.
An. 1762.

due par de profondes ravines. Le Prince Ferdinand ayant résolu d'attaquer les François, & connoissant l'importance du château de Sababourg pour protéger la marche des troupes au travers des bois, fit attaquer le 23 ce château qui fut pris avec soixante hommes qui le défendoient.

XXIII.
Disposition du Prince Ferdinand pour attaquer les François.

Le Lieutenant-Général Luckner, ayant laissé les Hussards Hessois dans le voisinage de Mahringen pour cacher ses mouvements, & pour observer le Prince Xavier, se mit en marche la nuit du 22 au 23 pour gagner Gotsbuhren, d'où il partit le 24 à trois heures du matin; se rendit par le bois de Sababourg à Mariendorff, & forma ses troupes à sept heures du matin entre ce village & Udenhausen. Le Marquis de Granby passa la Dymel sur trois colonnes à Warbourg avec le corps de réserve qu'il commandoit, composé de deux bataillons de grenadiers Anglois, de deux bataillons de Montagnards, des dragons Bleus & d'Elliot, de deux régiments de cavalerie, & de trois régiments d'infanterie Hanoverienne, d'un corps d'ar-

tillerie Hessoise & des Hussards de Baur. Ces troupes furent aussi formées à sept heures du matin sur les hauteurs de Furstenwalde, d'où elles étoient à portée de tomber sur la gauche des François pendant que le Général Luckner les attaqueroit à la droite. Outre ces dispositions qui les mettoient entre deux feux, les Chasseurs Hessois & de Brunswick destinés à couvrir le flanc gauche de ce Général, se formèrent à la même heure près d'Hohenkirchen, d'où ils pouvoient prendre l'armée Françoise par les derrières.

XXIV. Les Alliés prennent leurs postes sans être découverts.

Le corps d'armée des Alliés passa la Dymel à quatre heures du matin sur sept colonnes, entre Liebeeran & Siclen. Les deux colonnes de la gauche, commandées par le Général Sporcken, & composées de douze bataillons Hanoveriens & d'une partie de la cavalerie de l'aîle gauche, marchèrent entre Humme & Beverbre pour se former sur la droite des François, entre Humbrexen & Udenhausen. Ces deux colonnes avoient ordre d'attaquer à la droite le corps de M. de Castries, pendant que le Général Luckner le chargeroit

George III. An. 1762.

en flanc, & l'un & l'autre devoient continuer leur marche, s'ils réussissoient dans leur attaque, de façon à prendre le camp de Grebenstein en même temps en flanc & par le derrière. Seize escadrons qui suivoient la marche de la cinquième colonne, s'arrêtèrent & se formèrent près de Giesmar pour faire leur attaque de front, en même temps que le Général Sporken attaqueroit le flanc droit des François. Le Prince Ferdinand à la tête des cinq autres colonnes composées de douze bataillons Anglois, de onze bataillons de Brunswick, de huit régiments Hessois, de la cavalerie Angloise, & d'une partie de la cavalerie Allemande de l'aîle gauche, s'avança à Langelberg, d'où il marcha & se forma sur le front de Kelte en face des François. Enfin les piquets de l'armée formèrent l'avant-garde de la gauche; les Chasseurs de l'infanterie Angloise, commandés par le Lord Cavendish, avec les Chasseurs Hanoveriens de Freytag firent celle de la droite, & ils eurent ordre de s'emparer des débouchés de Langelberg aussi au front des François. Toutes les parties de ce plan

furent exécutées avec tant de ſuccès, que chaque corps prit ſon poſte avant qu'ils euſſent le moindre ſoupçon d'être attaqués.

XXV. Bataille de Grébenſtein gagnée par les Alliés.

Les ennemis tombèrent de toutes parts ſur les François; M. de Caſtries voyant que ſa droite étoit tournée, forma ſon infanterie pour faire tête à M. de Sporcken, & fit marcher ſa cavalerie pour l'oppoſer au corps du Général Luckner ; mais la cavalerie de la gauche des Alliés s'étant avancée du côté de Budenfeld, rompit entièrement l'infanterie de M. de Caſtries & lui prit deux pièces de canon ; & M. de Riodeſel ayant renverſé le régiment de Fitz-James, lui prit trois cents chevaux & deux étendards : ce qui obligea M. de Caſtries de reculer ſur la droite de l'armée Françoiſe. Le Prince s'étant avancé à la tête du corps d'armée pendant que le Marquis de Granby marchoit par Erſen & Furſtenwalde pour tourner la gauche des François, les deux Généraux qui ſe virent en même temps attaqués de front, ſur les flancs, & par leurs derrières, firent la plus grande diligence pour gagner les hauteurs de Wil-

George III
An. 1762.
hemſtal, en marchant ſur autant de colonnes que le terrein pouvoit le permettre, ce qui obligea les François d'abandonner une grande partie de leurs équipages à Grebenſtein; mais M. de Stainville voyant que la retraite de cette partie de l'armée alloit être coupée par la manœuvre du Lord Granby, gagna le bois de Meijenbreckſen avec les Grenadiers-de-France, les Grenadiers-Royaux, les régiments d'Aquitaine, de Poitou, d'Eptingen, de Choiſeul & d'Orléans, dragons. Avec ces troupes où étoit la fleur de l'infanterie Françoiſe, il favoriſa la retraite du gros de l'armée, qui étoit vivement preſſé par le Prince Ferdinand, & qui auroit peut-être été mis en déroute ſans cette belle manœuvre de M. de Stainville. Il eſt vrai qu'elle lui coûta cher, & que la plus grande partie de cette infanterie fut taillée en pièces, ou priſe après la plus vive réſiſtance; mais deux bataillons entiers réuſſirent à ſe retirer ſans être entamés. En même temps M. de Soupire, avec ſix bataillons & quatre eſcadrons, couvrit la marche des équipages qu'on put

ſauver, & qu'on fit rentrer dans le camp ſous Caſſel, où l'armée Françoiſe fit ſa retraite, ſans que les ennemis oſaſſent la pourſuivre plus loin que Wilhelmſtal. Suivant la relation des Alliés, la perte des François fut de dix-huit cents hommes tués, & de deux mille ſept cents priſonniers; mais il paroît qu'elle fut un peu moins conſidérable : ils perdirent auſſi un étendard, ſix drapeaux & deux pièces de canon. Les Alliés prétendirent n'avoir perdu que trois cents hommes, du nombre deſquels fut le Colonel Townshend : mais quoi qu'il en ſoit, cette victoire ne leur procura aucun avantage.

XXVI. Critique du plan d'opérations du Prince Ferdinand.

Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence la remarque des Anglois ſur la conduite du Prince Ferdinand, dont la méthode de faire la guerre étoit principalement par des attaques de poſtes, & par des ſurpriſes de quartiers. Il marchoit rarement aux François avec toutes ſes forces réunies, & tous ſes plans ne tendoient qu'à les ſurprendre. Il faiſoit ſes diſpoſitions, de façon que les corps détachés dont ſon armée étoit compoſée

George III An. 1762.
se mettoient en mouvement dans un temps marqué, comme autant de rayons qui tendoient de la circonférence au centre où devoit se faire l'attaque. Il falloit un bonheur étonnant, pour que des opérations ainsi dirigées pussent réussir. Ces différents corps avoient à passer des montagnes, des rivières & des défilés, ce qui les exposoit à une multitude d'inconvénients, dont un seul auroit pu faire manquer tout le projet. Un pont rompu sur une rivière; quelques heures de pluie qui auroient rendu un gué impraticable; un passage occupé soudainement par les François; la rupture d'un charriot dans un défilé; chacun de ces accidents pouvoit arrêter la marche de tout un corps : enfin les François pouvoient être instruits par des espions, & alors ils auroient certainement pris des mesures qui auroient pu rendre le plan d'attaque fatal aux agresseurs. Le moindre changement de position dans cette dernière bataille, eût vraisemblablement fait échouer toutes les dispositions du Prince; & pour peu qu'ils eussent eu avis de la marche des différents corps, ils pou-

voient s'avancer eux-mêmes de la droite & de la gauche, & mettre en déroute ces différents détachements avant qu'ils puſſent ſe ſoutenir mutuellement.

George III. An. 1762.

XXVII. Eſcarmouche avantageuſe aux Alliés.

Pendant que les François occupoient le fort camp où ils s'étoient retirés ſous Caſſel, le Prince Ferdinand réſolut de leur couper, s'il étoit poſſible, la communication avec Francfort, en délogeant M. de Rochambeau, qui étoit dans un poſte très fort près de Hombourg, avec un corps de cavalerie & quelques brigades d'infanterie. Le Marquis de Granby & le Lord Cavendish furent chargés de cette expédition, & ſe mirent en marche à la tête des grenadiers Britanniques, de deux régiments de cavalerie Angloiſe, de quatre eſcadrons d'Hanoveriens, des Chaſſeurs de l'infanterie & des Huſſards de Baur & de Riedſel. Les François commençant à ſe retirer à leur approche, le Marquis donna ordre à la cavalerie d'attaquer leur arrière-garde ; ce qui fut exécuté par les régiments des Bleus & d'Elliot : mais la cavalerie Françoiſe faiſant tout-à-coup volte face, & tom-

George III. An. 1762.

bant ſur les ennemis le ſabre à la main, ils auroient bientôt été mis en déroute, ſi leur infanterie ne fût venue à leur ſecours, ce qui obligea cette cavalerie de ſe retirer. Elle fut pouſſée vivement par les Grenadiers & par les Montagnards, qui l'auroient peut-être rompue, ſi elle n'avoit été ſoutenue par l'infanterie, qui avoit pris poſte dans un chemin creux. Les François perdirent dans cette retraite environ 400 hommes, & les Huſſards ennemis s'étant avancés juſqu'à Rothembourg, y détruiſirent un de leurs plus gros magaſins.

XXVIII. Avantages réciproques des partis détachés

Au mois de Juillet, le Prince Ferdinand forma la réſolution d'attaquer le camp de Molſungen, où les Maréchaux de Soubiſe & d'Eſtrées s'étoient retirés pour entretenir la communication avec Francfort, & pour faciliter leur jonction avec le Prince de Condé, qui devoit ſe mettre en marche du bas-Rhin pour ſe joindre aux deux Généraux. Le Prince Ferdinand ayant fait ſes diſpoſitions ordinaires pour attaquer les François, paſſa l'Eder le 25 & joignit le Marquis de Granby ſur les hauteurs de Falkenberg; mais après qu'il eût obſervé la poſition de

l'armée Françoiſe, il la trouva trop avantageuſement poſtée pour la pouvoir attaquer avec quelque apparence de ſuccès. Cependant il crut remarquer quelque confuſion ; s'avança en colonnes ; ſe forma à huit heures du ſoir, & commença à canonner les François : mais il ſe retira pendant la nuit & repaſſa la rivière de Schwelm & d'Eder, laiſſant le Lord Granby ſur les hauteurs de Falkenberg. Les François repaſſèrent la Fulde ; laiſſèrent un corps de troupes aux ordres de M. de Guerchy vis-à-vis du camp qu'ils abandonnoient, & ſe retirèrent vers Caſſel : ce qui mit le Lord en état de reprendre le poſte de Melſungen, pour leur couper enfin la communication avec Francfort. Le même jour, M. de Stainville, en cotoyant la Fulde du côté de Rothenberg avec quatre régiments de dragons, tomba dans une embuſcade à Morſchen, où le Général Freytag, qui la commandoit, mit en déroute & diſperſa le détachement. Le 28, M. de Stainville eut ſa revanche ; il s'étoit mis en marche ſur le bord de la Fulde pour rouvrir la communication, & il rencontra à

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

Vacha un parti de quatre cents hommes des Alliés, qu'il tua ou mit en déroute: ensuite il s'avança à Mansbach & à Hunfeldt que le Général Luckner fut obligé d'abandonner.

XXIX. Les François évacuent Gottingen.

Les François, dans le même mois, évacuèrent Gottingen, après avoir démoli les fortifications qu'ils y avoient élevées à grands frais. Le Prince de Condé devoit les joindre dans peu; & en attendant, ils occupoient un camp très fort sur les bords de la Fulde. Le Prince Ferdinand fit aussitôt jetter des ponts sur cette rivière, comme s'il eût eu dessein d'attaquer de nouveau les François à la première occasion favorable. Il sembloit marquer alors plus d'ardeur qu'il n'en avoit jamais fait paroître pour livrer bataille, quoiqu'il sût que les négociations pour la paix étoient très avancées: mais il paroît que ce Prince, voyant qu'il ne pouvoit plus continuer cette guerre, dont il retiroit de grands avantages personnels, étoit résolu de la terminer par quelque coup d'éclat qui pût donner un nouveau lustre à sa réputation dans l'art militaire.

XXX. Bataille de Joanesberg gagnée par les François.

Le Prince de Condé s'étoit mis en

marche de Coesfedt le 16 de Juillet pour joindre les Maréchaux d'Estrées & de Soubise, & il avoit passé la Lippe à Halteren ; mais il fut obligé de faire un grand détour, & fut toujours suivi constamment par le Prince Héréditaire de Brunswick, à la tête d'un fort détachement de l'armée des Alliés. Le 30, le Prince Héréditaire ayant appris qu'un gros corps de François s'étoit avancé du côté de Friedberg ponr faciliter la jonction du Prince de Condé, résolut d'attaquer ce Prince avant qu'il fût renforcé. Le Général Luckner avoit passé le Wetter pour occuper les hauteurs voisines de Friedberg avec huit bataillons & sept escadrons, & le combat commença dans cette partie par des escarmouches très vives ; le dessein des ennemis étant de s'emparer de la montagne de Joannesberg que le Marquis de Levis occupoit avec l'avant-garde du Prince de Condé. MM. de Soubise & d'Estrées firent renforcer ce poste par M. de Stainville qui commandoit l'avant-garde de leur armée ; mais avant qu'il y fût arrivé les ennemis attaquèrent le corps de M. de Levis, composé du régi-

George III.
An. 1762.

ment de Conflans, des volontaires de Dauphiné & de Wurmſer, des Grenadiers-Royaux & de Cambis, & des dragons de Chapt & de Flamarens. L'attaque & la défenſe furent très vives & M. de Soubiſe s'y porta en diligence pour ſoutenir, par ſa préſence, l'ardeur des François que commandoit M. de Levis, Lieutenant-Général & MM. d'Apchon & de Melfort, Maréchaux de camp. Malgré leur réſiſtance ils furent pouſſés juſques dans la plaine par le grand nombre des ennemis; mais le Maréchal d'Eſtrées ayant jetté des troupes dans Friedberg, marcha lui-même où le combat étoit le plus vif, & y arriva dans le temps où le Prince de Soubiſe, à la tête de la brigade de Boiſgelin, ſoutenue par deux eſcadrons de la Gendarmerie, tomboit ſur les ennemis, ayant à la droite les Grenadiers-Royaux, de Narbonne, de le Camus, d'Argentré, de la Rochelambert, de l'Epine, d'Alli & de Cambis, ſuivis des Grenadiers de France. Les ennemis qui ſe croient aſſurés de la victoire, reçoivent les troupes Françoiſes avec la fermeté que leur inſpire leurs premiers ſuccès, mais elles ne peuvent

tenir long-temps contre l'élite de deux armées, encouragées par la présence des Généraux qui les mènent eux-mêmes au combat. Les François regagnent la montagne ; renversent les Alliés de toutes parts, & les chassent des bois dont ils s'étoient emparés ; mais les escarpements que rencontre la cavalerie, retardent de quelques heures une victoire déja assurée. Le Comte de Stainville est obligé, avec la cavalerie Françoise, de faire un long détour pour achever d'écraser l'infanterie des Alliés qui est reçue dans la plaine de Nidermelle par leur cavalerie : mais le Prince de Condé fait charger cette cavalerie par ses dragons ; elle est bientôt rompue & poussée derrière un ravin ; s'y reforme, & revient avec une nouvelle ardeur se présenter au combat : M. de Stainville, qui arrive dans ce moment, charge avec impétuosité ; renverse tout ce qui s'oppose à son passage ; précipite les ennemis dans le ravin, & les force de repasser le Wetter, malgré tous les efforts du Prince Héréditaire, qui fit des prodiges de valeur, & fut blessé dangereusement d'une balle de fusil qu'il

George III. An. 1762.

reçut dans le côté droit, un peu audessus de la hanche. Le Prince Ferdinand, informé du combat, s'avança en toute diligence de son camp de Nidda pour soutenir le Prince Héréditaire ; & quoi qu'il n'arriva qu'après sa défaite, les troupes fraîches qu'ils conduisoit, empêchèrent les François de pousser plus loin leurs avantages. Les Alliés perdirent quinze pièces de canon dans cette bataille : on ne put savoir au juste le nombre des hommes qu'ils eurent de tués, mais on leur fit environ quinze cents prisonniers. Entre leurs blessés, fut le Colonel Clinton, Aide-de-Camp du Prince Héréditaire ; il reçut une balle de fusil, étant à peu de distance du Prince, & demeura encore près de deux heures auprès de lui sans parler de sa blessure : enfin le Prince lui ayant donné ordre d'aller porter au Prince Ferdinand le récit de ce qui s'étoit passé, le Colonel fut forcé de déclarer qu'il étoit blessé. On transporta le Prince Héréditaire à Hambourg, & ensuite à Munden ; la balle fut retirée de son côté, & il guérit en peu de temps.

Le

XXXI. Dispositions du Prince Ferdinand pour assiéger Cassel.

Le Prince Ferdinand paroissoit avoir formé le dessein de faire le siège de Cassel, où MM. de Soubise & d'Estrées avoient laissé le Général Diesbach avec une nombreuse garnison. Le Prince de Condé continua à marcher en avant pour ouvrir le passage aux Maréchaux de France du côté de Frankenberg sur l'Eder, par où ils se proposoient de tourner la droite des Alliés, en passant par le Comté de Waldeck; mais le Prince Ferdinand ayant marché à Wetter, cette place fut évacuée par la garnison Françoise, & le Prince de Condé fut obligé de repasser la Lahne. L'armée des Alliés suivant les bords de l'Ohme, prit possession du camp de Kirchayn, en s'étendant jusqu'à Ernesthausen; & le Général Luckner prit son poste à Frankenberg, sur le haut Eder. Les Généraux François ayant essayé inutilement de troubler ce Général dans sa marche entre Horloff & l'Ohme, passèrent la Lahne, & établirent leur camp près de Marbourg. Le Prince de Condé prit poste à Gosfeln, & M. de Levis rentra dans Wetter; mais il en fut bientôt délogé par un déta-

George III. An. 1762.

chement des Généraux Luckner & Conway. Il y eut de part & d'autre plusieurs postes attaqués & défendus avec le plus grand courage. Le Prince Ferdinand étoit résolu d'assiéger Cassel : les Généraux François cherchoient à jetter de nouveaux secours dans cette place, mais ils ne purent y réussir par l'activité du Prince, & par la disposition de ses troupes.

XXXII. Combat au pont de Brucker-Muhl.

Une partie de l'armée Françoise, commandée par MM. de Castries & de Sarsfield, ayant établi son poste sur l'un des bords de l'Ohm, le Marquis de Granby & le Général Zastrow formèrent un camp sur le bord opposé, dans le voisinage du château d'Aménebourg, où les Alliés avoient une garnison d'environ sept cents hommes, commandés par le Capitaine Cruse. Les François résolurent de se rendre maîtres de ce château, & ils établirent la nuit du 20 de Septembre deux batteries pour ouvrir les murailles. En même temps ils attaquèrent un poste que les Alliés avoient à Brucker-Muhl pour la défense d'un pont jetté sur l'Ohm, & qui étoit défendu par un détache-

ment de deux cents hommes, dont la plus grande partie occupoient une redoute élevée pour défendre la tête du pont. Le 21, vers six heures du matin, le temps étant chargé d'un épais brouillard, les François attaquèrent ce poste avec de la mousqueterie & quelques pièces de canon, ayant formé un corps de cavalerie & d'infanterie sur une hauteur au delà du pont. La canonnade commença vivement des deux côtés, & il y eut un combat très-vif de mousqueterie entre les François & les Hanoveriens qui défendoient la redoute. Le Général Waldegrave, pour soutenir ce poste, envoya le premier bataillon des Gardes Britanniques au secours des Hanoveriens, qui avoient déja perdu beaucoup de monde, & employé toutes leurs munitions. Les François continuant à envoyer des troupes fraîches dans le petit ouvrage qu'ils avoient au delà du pont, & à y conduire du canon, le Prince Ferdinand, de son côté, renforça son artillerie de six grosses pièces & de trois obus, & fit avancer quatre bataillons Hessois pour soutenir ses troupes. On se battit des deux cô-

George III. An. 1762.

tés avec fureur pendant quatorze heures de suite, avec un feu prodigieux de canon & de mousqueterie, sans que de part & d'autre on fit aucun mouvement pour passer le pont. Enfin, la nuit mit fin à ce combat, après une perte d'environ mille hommes de chaque côté. Les Anglois y perdirent le Major Maclean, Officier très estimé du Prince Héréditaire, & qui avoit déja eu un bras emporté à la Guadeloupe. Du côté des François, M. de Castries fut grièvement blessé d'un coup de feu au bras, & M. de Sarsfield reçut aussi une blessure très dangereuse à l'épaule; mais il n'y eut aucun avantage réel d'un côté ni de l'autre. Le lendemain, la brèche du château d'Aménebourg étant praticable, le Commandant, pour ne pas soutenir un assaut, se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison.

XXXIII. Les Alliés prennent Cassel. Cessation des hostilités.

Après cette action, plus sanglante que décisive, les Généraux François se contentèrent d'envoyer des détachements sur la droite & sur la gauche des Alliés, pour ouvrir la communication avec Cassel; mais tous leurs efforts furent inutiles. Les Al-

liés envoyèrent également des partis pour s'oppoſer aux François, & remportèrent quelques légers avantages ſur ces détachements ; ce qui dura juſqu'au commencement d'Octobre, que le Prince Ferdinand fit inveſtir Caſſel. La tranchée fut ouverte le 16, & les opérations furent pouſſées avec tant de vigueur, que malgré l'activité & le courage de la garniſon, commandée par le Baron de Diesbach, cet Officier fut obligé le 1er de Novembre de rendre la place, d'où il ſortit avec tous les honneurs de la guerre. Le Prince Ferdinand avoit deſſein de terminer la campagne par le ſiège de Ziegenheim, la ſeule place de la Heſſe où les François avoient encore garniſon; mais ſes préparatifs furent interrompus par la ceſſation d'hoſtilités qui ſuivit au mois de Novembre la ſignature des préliminaires de la paix entre la France & l'Angleterre. Le ſiège de Caſſel, entrepris dans une ſaiſon ſi avancée, diſent nos Mémoires Anglois, ne pouvoit manquer de coûter la vie de trois mille hommes, tant d'un côté que de l'autre, outre la dépenſe conſidérable, & le do-

George III. An. 1762.

George III. An. 1762.

mage que souffrit la ville. Nous ne craignons pas d'assurer que le sort de cette ville ne pouvoit en aucune façon influer sur les conditions de la paix, qui étoient en grande partie réglées avant que le siège fût commencé. Si les Alliés étoient demeurés dans leur camp de Kirkhain sans former de nouvelle entreprise, la cessation d'hostilités auroit également eu lieu quelques semaines après, & la garnison Françoise auroit évacué tranquillement Cassel, sans causer aucun dommage ni aucun trouble aux habitants, qui au contraire eurent à souffrir toutes les horreurs d'un siège, par la cruelle ambition de leurs propres Alliés.

XXXIV. Etat fâcheux de la Westphalie à la fin de la guerre.

Les malheurs de la Hesse furent à leur comble par la ruine de la capitale : ce pays charmant, qui par la fertilité l'emporte sur les autres parties de la Westphalie, fut entièrement désolé par toutes les horreurs de la guerre. Toutes les clôtures furent renversées, & toutes les plantations détruites. Les fermes & les villages qui avoient été pillés par les troupes irrégulières & par les Dragons des deux armées, sous pré-

texte d'y chercher des fourrages, furent totalement abandonnés par les infortunés habitants, dont un grand nombre périrent faute de nourriture ou de couvert. On voyoit des troupes de vieillards des deux ſexes, & de foibles enfants qui tomboient en foibleſſe, ou qui rempliſſoient l'air de leurs cris, en demandant du pain : d'autres, plus forts & plus vigoureux abandonnoient leur malheureuſe patrie, & avoient recours à la charité des états voiſins. A l'affaire de Willemſtahl, les magnifiques jardins du Landgrave, ornés de ſtatues, de temples, de fontaines & de caſcades, furent totalement ruinés par l'artillerie des Alliés, quand on la fit agir contre les François dans le temps de leur retraite. Des boſquets délicieux furent abattus pour fournir du bois aux ſoldats ; les magnifiques appartements du palais furent démeublés & gâtés ; les peintures en furent effacées par la groſſièreté brutale de ceux qui y établirent leurs logements, & qui en firent des cuiſines, ou les employèrent à des uſages encore plus vils : pendant le ſiège de Caſſel, une grande partie de

George III. An. 1762.

George III. An. 1762.

la ville fut démolie & réduite en désert par les boulets & par les bombes des amis & des protecteurs du Landgrave. Aucune partie des immenses trésors qui furent dépensés de part & d'autre, ne demeura dans ce malheureux pays. Tout l'argent des Anglois passa en Hollande, à Hambourg, à Bremen & dans les autres villes & provinces éloignées d'où l'armée des Alliés tiroit des vivres & des provisions ; & celui des François se répandoit aux environs de Francfort sur le Mein, & dans les autres villes & contrées du haut-Rhin qui leur fournissoient des fourrages, & tout ce qu'ils avoient besoin pour faire la guerre. En général, un demi-siècle ne sera peut-être pas suffisant pour réparer les pertes que la Westphalie à souffertes dans le cours des cinq dernières campagnes.



CHAPITRE IV.

§. I. *Mort de la Czarine. Son successeur s'attire le mépris de ses sujets.* §. II. *Il fait la paix avec le Roi de Prusse.* §. III. *Ses troupes se joignent à celles des Prussiens. Paix avec la Suede.* §. IV. *Le Czar projette de faire la guerre au Dannemarck.* §. V. *Préparatifs des Danois pour s'y opposer.* §. VI. *Le Czar veut changer plusieurs usages des Russes.* §. VII. *Conspiration formée contre lui.* §. VIII. *Il est détrôné & abdique la Couronne.* §. IX. *Il meurt en prison. Premier Manifeste de la Czarine.* §. X. *Second Manifeste.* §. XI. *Elle confirme la paix avec le Roi de Prusse, & retire ses troupes.* §. XII. *Elle fait la paix avec le Dannemarck.* §. XIII. *Opérations des Prussiens & des Autrichiens pendant l'hiver.* §. XIV. *Le Roi de Prusse coupe la communication du Maréchal Daun avec Schweidnitz.* §. XV. *Il fait le siège de Schweidnitz.* §. XVI. *Il repousse le Général Laudhon.* §. XVII. *Il s'empare de Schweid-*

nitz. §. XVIII. *Succès du Général Haddick contre les Prussiens.* §. XIX. *Avantages des Prussiens. Fin de la campagne.* §. XX. *Déclaration du Roi de Prusse à la Diète de l'Empire.* §. XXI. *Animosité de parti contre le Ministère Anglois.* §. XXII. *Calomnies contre le Comte de Bute.* §. XXIII. *Partialité nationale contre les Ecossois.* §. XXIV. *Fermeté du Ministre.* §. XXV. *Abus de la liberté de la Presse.* §. XXVI. *Caractère du Comte de Bute.* §. XXVII. *Ses dispositions pour la paix.* §. XXVIII. *Le Roi d'Angleterre entre dans les mêmes sentiments.* §. XXIX. *Les Cours de France & d'Angleterre s'envoient des Ministres respectifs.* §. XXX. *Raisons de ceux qui s'opposent à la paix.* §. XXXI. *Les Préliminaires sont signés.* §. XXXII. *Ouverture de la Session. Harangue du Roi.* §. XXXIII. *On publie la cessation des hostilités.* §. XXXIV. *M. Pitt s'oppose à la paix. Il n'est point écouté.*

George III. An. 1762.

I. Mort de la Czarine. Son

LE nord de l'Europe éprouva dans le cours de cette année une révolution qui en changea totale-

George III. An. 1762.

Successeur s'attire le mépris de ses sujets.

ment le ſyſtême politique, & releva les eſpérances du Roi de Pruſſe, qui ſans un grand évènement, paroiſſoit hors d'état de pouvoir ſoutenir plus long-temps la guerre. L'Impératrice de Ruſſie Eliſabeth, ſeconde fille du Czar Pierre le Grand, mourut le 2 de Janvier, âgée de près de ſoixante-trois ans : cette Princeſſe, ſans avoir de grands talents, avoit ſu conſerver ſes Etats tranquilles, & ſe faire reſpecter de ſes voiſins par une nombreuſe armée. Dans un pays où les ſupplices des criminels étoient anciennement accompagnés des circonſtances les plus barbares, elle paſſa tout-à-coup à une extrémité oppoſée, & ſe fit une loi, où l'on dit même qu'elle s'engagea par vœu, de ne point permettre que perſonne fût puni de mort ſous ſon règne. L'expérience ne fut pas favorable, & les grands crimes devinrent très-communs : les Provinces de ce vaſte Empire n'étant pas aſſez policées pour qu'il paroiſſe poſſible de les gouverner ſans que le Souverain faſſe uſage du glaive de la Juſtice qui lui eſt confié. Elle déſigna pour ſon ſucceſſeur le Duc de Holſtein-Gottorp, Charles-Pierre

George III. An. 1762.

Ulric ſon neveu, petit-fils de Pierre le Grand, par Anne ſa fille aînée, après l'avoir fait nommer Grand Duc de Ruſſie & ſon héritier préſomptif. Ce Prince, dont la foibleſſe formoit le caractère, prit le nom de Pierre III. Il étoit né dans la religion Luthérienne que ſon père profeſſoit; mais pour parvenir à l'Empire de Ruſſie il avoit embraſſé le Rit Grec, lorſqu'il avoit reçu le titre de Grand Duc. Sa femme Sophie-Auguſte-Frédérique d'Anhalt-Zerbſt embraſſa la même religion & prit le nom de Catherine-Alexiewna. Il eut de cette Princeſſe un fils & une fille, avant ſon avènement au trône: mais il marqua enſuite le plus grand froid pour l'Impératrice, Princeſſe d'un caractère adroit, inſinuant, politique, propre aux plus grandes entrepriſes; & leurs diviſions domeſtiques furent l'origine des infortunes de Pierre. L'attachement qu'il fit paroître aux yeux de tous ſes ſujets pour la Comteſſe de Woronzow, donna lieu au bruit qui ſe répandit que ſon deſſein étoit d'élever cette Comteſſe au trône & de renfermer ſa femme dans un Couvent. Quoi qu'il en ſoit de ce projet, il eſt cer-

tain que Pierre commença ſon règne ſous les auſpices les plus favorables, & qu'il ſe conduiſit à quelques égards ſuivant les maximes les plus prudentes. Il affranchit la nobleſſe Ruſſe de l'eſpèce de ſervitude où elle avoit langui précédemment, & déclara qu'à l'avenir les Nobles de ſon Empire jouiroient du même rang & des mêmes privilèges dont jouiſſent ceux de tous les autres Etats de l'Europe. Il rappella le Comte de Biren, le Comte de Manich & le Comte de Leſtock, qui avoient été relégués en Sibérie pour leur attachement au jeune Czar Jean, fils de Catherine, Princeſſe de Mecklenbourg, & deſcendant par la branche aînée du Czar Alexis, père de Pierre le Grand. Ce jeune Prince avoit ſuccédé à Anne ſa tante en 1740, mais il avoit été détrôné par l'Imperatrice Eliſabeth, la couronne ayant paſſé ſucceſſivement dans la branche aînée & dans la branche cadette des deſcendants d'Alexis. Après ces actes de clémence, le nouveau Czar abolit la Chancellerie privée, qui étoit une eſpèce d'Inquiſition d'Etat, & diminua le poids des taxes ſur les denrées néceſſaires à la vie,

George III. An. 1762.

ce qui lui auroit mérité l'amour de tous ses sujets, si à d'autres égards il ne se fut attiré leur haine par une conduite peu conforme à la politique. Non content d'être l'admirateur des grands talents du Monarque Prussien, il reçut le 23 d'Avril le cordon de l'Ordre de l'Aigle-noir, qu'il porta sur le trône; porta aussi au doigt une bague avec le portrait du Roi de Prusse, entourée de cette devise: *c'est l'amitié qui en fait le prix*, & parut publiquement en uniforme Prussien; ce qui irrita excessivemenr les Gardes Russes, qui semblables aux cohortes Prétoriennes des Romains, avoient effectué la dernière révolution: enfin il introduisit la discipline Prussienne dans ses armées; mais quelqu'excellente qu'elle fût, ses troupes frémirent de fureur quand elles se virent forcées d'adopter l'exercice & les usages d'une nation qu'elles détestoient depuis si long-temps.

II. Il fait la paix avec le Roi de Prusse.

Dès le commencement du mois de Février, le Czar remit aux Ministres de l'Empire, de la France, de la Pologne & de la Suède, résidants à Petersbourg, une déclaration par écrit, dans laquelle il marquoit un desir ar-

dent de mettre fin à l'effusion du ſang humain, ajoutant que pour y parvenir, il étoit prêt de ſacrifier les conquêtes faites par les armes des Ruſſes : & il exhortoit en même temps ſes Alliés à imiter ſa modération, & à faire tous leurs efforts pour rétablir la paix en Europe. L'Impératrice-Reine, pour répondre à cette déclaration, proteſta qu'elle étoit diſpoſée à concourir avec le Czar pour un objet auſſi deſirable : dit qu'elle ſouhaitoit que ce Prince lui communiquât les propoſitions de paix qu'il pouvoit avoir reçues, & aſſura qu'Elle & ſes Alliés coopéreroient de cœur à un deſſein auſſi louable, pourvu que les conditions fuſſent telles qu'on pût les recevoir avec honneur. Le Monarque François fit une réponſe à peu près ſemblable, & Sa Majeſté Très-Chrétienne ajouta « qu'Elle ne recevroit de conſeils » que ceux qui lui ſeroient dictés par » l'honneur & la probité ; qu'Elle ſe » croiroit coupable d'une défection » en ſe prêtant à des négociations ſe- » cretes : qu'Elle ne terniroit point » ſa gloire & celle de ſon Royaume » par l'abandon de ſes Alliés, &

George III. An. 1762.

» qu'Elle se tient assurée que de leur » côté chacun d'eux sera fidèle au » même principe ». Le Roi de Pologne proposa un Congrès général pour traiter de la pacification. Il rappella au Czar que la Saxe avoit été attaquée & ruinée, uniquement à cause de ses liaisons avec l'Empire de Russie, & marqua qu'il espéroit que Sa Majesté Czarienne donnoit ses premiers soins pour que cet Electorat fût évacué par les ennemis qui l'avoient mis sur le penchant de sa ruine, en exigeant des contributions exorbitantes, & en s'emparant des revenus & des fonds destinés au payement des dettes publiques contractées précédemment. La Suède, qui n'avoit jamais pris une part fort vive à la guerre, adopta volontiers les dispositions pacifiques de la Russie.

III. Ses troupes se joignent à celles des Prussiens. Paix avec la Suède.

Le Czar eut peu d'égard aux remontrances des autres Puissances confédérées : & le 5 de Mai le Traité de paix entre la Prusse & la Russie fut signé à Petersbourg. Le 25 du même mois, il en fut conclu un autre entre la Prusse & la Suède, ce qui produisit une réconciliation entre le Monarque Prussien & le Duc de

Mecklenbourg. Par une ſuite naturelle de ces Traités, toutes les troupes Pruſſiennes, employées en Poméranie, dans le Brandebourg & dans le Mecklenbourg furent en liberté de joindre le Roi en Siléſie, ou le Prince ſon frère en Saxe. Cet avantage ne fut pas le ſeul que le Monarque retira de ſon Traité avec le Czar. Le corps de troupes Ruſſes, commandé par le Général Czernichew, qui avoit agi juſqu'alors comme auxiliaire des Autrichiens, eut ordre de ſe joindre à l'armée Pruſſienne. Cette jonction ſe fit auſſitôt : les Ruſſes dans une même campagne agirent pour des intérêts totalement oppoſés, & commirent des hoſtilités contre leurs anciens amis, en faveur de ceux qu'ils avoient combattus juſqu'alors avec l'animoſité la plus implacable.

IV. Le Czar projette de faire la guerre au Dannemarck.

Pendant que l'Empereur de Ruſſie cultivoit ainſi l'amitié du Roi de Pruſſe, qu'il ſe propoſoit de viſiter en perſonne, il s'occupoit encore de pluſieurs autres objets, dont les principaux étoient un plan de réforme dans ſes Etats, & une guerre qu'il projettoit contre le Dannemarck. Elle avoit pour fondement le recou-

George III. An. 1762.

vrement du Holſtein en entier & des revenus de ce pays, qui étoit la patrie du Czar, & qu'on avoit partagé entre ſon père & le Roi de Dannemarck, dont le droit, quelque peu fondé qu'il pût être dans ſon origine, avoit été confirmé par un Traité. Pierre regardoit ce Traité comme illuſoire, & extorqué par la néceſſité des affaires, & il étoit réſolu d'employer les forces de la Ruſſie pour rentrer dans toute l'étendue de ſes Etats héréditaires.

V. Préparatifs des Danois pour s'y oppoſer.

Le Monarque Danois, ſans être épouvanté de la puiſſance de ſon adverſaire, commença à faire des préparatifs pour ſe défendre. Il augmenta ſon armée de terre & ſa marine : mit ſes frontières en bon état ; & ſachant que l'argent eſt le principal nerf de la guerre, il mit en pratique un moyen d'en acquérir, qu'il ſeroit peut-être difficile de juſtifier en l'examinant ſuivant les règles d'une exacte juſtice. Il avoit toujours prétendu un droit de Souveraineté ſur la ville de Hambourg ; & comme la guerre d'Allemagne y avoit porté des richeſſes immenſes, il réſolut de la mettre à contribution. Au mois de Juin, il

parut tout-à-coup devant les portes de cette ville à la tête d'un gros corps de troupes ; s'empara des faux-bourgs, & demanda un don-gratuit d'un million de rixdalles, ſous peine de faire ſupporter aux habitants toutes les horreurs de la guerre. Les Magiſtrats, qui n'étoient pas en état de ſoutenir un ſiège, aſſemblèrent le Sénat, & après une mûre délibération réſolurent de conſentir à la demande de Sa Majeſté Danoiſe, ce qui les délivra de ces hôtes incommodes.

George III. An. 1762.

VI. Le Czar veut changer pluſieurs uſages des Ruſſes.

Pendant que le Roi de Dannemarck prenoit des meſures vigoureuſes pour réſiſter à cet ennemi, le Czar continuoit à agir contre les préjugés bien ou mal fondés de ſes ſujets Ruſſes, dont le mécontentement augmentoit de jour en jour. Il voulut faire des réformes qu'un Prince ne doit jamais entreprendre à moins qu'il ne ſoit doué d'un courage peu ordinaire, & qu'il ne jouiſſe d'une autorité fermement établie. Il eſt vrai que ſon ayeul Pierre le Grand avoit illuſtré ſon règne, en changeant les mœurs barbares de ſes ſujets ; mais il n'avoit commencé cette réforme

George III. An. 1762.

qu'après être parvenu au plus haut degré de réputation & d'autorité, & après avoir imprimé à ses sujets la plus haute idée de sa conduite, de sa capacité & de toute la grandeur de son génie sublime. Il n'en étoit pas de même de Pierre III; né en pays étranger, cette seule circonstance aliéna aisément l'esprit des sujets contre leur Monarque, & il ne cachoit pas sa prédilection pour son pays natal, auquel il sacrifioit les conquêtes & les intérêts de la Russie. En accordant des marques de faveur & d'attention particulières à ses Gardes du Holstein, il enflamma la colère des Gardes Russes, que la Czarine Elisabeth avoit toujours ménagés avec le plus grand soin & les plus grands égards, comme leur ayant obligation de son élévation au trône. Au contraire, le nouveau Czar, non content de favoriser ceux de son pays, préféroit les Officiers ses compatriotes à ceux de Russie, & en toute occasion marquoit la plus grande partialité pour les étrangers. Avec une conduite aussi éloignée des règles de la politique, il s'attira encore le ressentiment du Clergé,

corps toujours très puiſſant, & dont la haine eſt auſſi dangereuſe qu'implacable, particulièrement dans un pays où la ſuperſtition la plus groſſière lui avoit acquis depuis pluſieurs ſiècles une autorité preſque deſpotique. Pierre commença par marquer le plus profond mépris pour les cérémonies de l'Egliſe Grecque qui eſt la religion dominante en Ruſſie ; ce qui fit juger qu'il projettoit de rentrer dans l'Egliſe Luthérienne, dont il n'étoit ſorti que pour ſe frayer le chemin au trône. Il voulut faire des réglements ſur les images & les ſculptures pour leſquelles les Ruſſes portent la vénération preſqu'à l'idolâtrie ; mais quelques groſſiers que fuſſent ces abus, le Czar n'avoit pas l'autorité ni la capacité propre à ramener le peuple à un culte légitime quand il l'auroit ſuivi lui-même ; & ces objets ſont ſi délicats, qu'on ne peut y faire aucun changement ſans s'expoſer au plus grand danger. Enſuite il obligea les Prêtres à quitter leurs barbes touffues qui les rendoient ſi reſpectables aux yeux de la nation : ils obéirent, mais il ne les dépoſèrent qu'avec des tranſports de

George III. An. 1762.

rage & d'indignation contre le Monarque qui introduisoit des innovations si dangereuses. Enfin, ce qui mit le comble à leur fureur, il s'empara des revenus des Evêchés & des Monastères, ainsi que de ceux du Clergé inférieur, & donna en place des pensions qui ne montoient pas au tiers de ce qu'ils possédoient avant. Ce fut ainsi que Pierre, ayant irrité contre sa personne presque tous les ordres de l'Etat, donna lieu à une conspiration qui ne pouvoit presque manquer d'avoir son effet chez une nation a peine tirée de la barbarie, disposée à la vengeance, & accoutumée aux révolutions.

VII. Conspiration formée contre lui.

L'Impératrice tint une conduite diamétralement opposée à celle de son mari : pendant qu'il se faisoit mépriser de ses sujets, elle travailloit à se les attacher par son affabilité & par la prédilection qu'elle marquoit pour la nation Russe : quoiqu'elle fût née Luthérienne, elle faisoit paroître le zèle le plus ardent pour les rits & les cérémonies de l'Eglise Grecque, & ne négligeoit aucun des moyens qui pouvoient lui acquérir la popularité, & gagner les esprits en sa fa-

veur & en celle de ſon fils Paul Petrowitz que l'Empereur n'avoit pas encore déclaré ſon ſucceſſeur. La conſpiration fut formée par le Maréchal Roſamouski Hetmann, ou chef des Coſaques ; par le Comte Panin, Gouverneur du jeune Prince ; par le Prince Wolkouski, le Maréchal Butturlin, le Chambellan Teplore, le Major des Gardes & pluſieurs autres grands Officiers & chefs de la nobleſſe. Ils tinrent leurs conférences chez la Princeſſe d'Aſchkoff, nièce du Chancelier & âgée de dix-neuf ans ; le deſſein fut communiqué aux principaux membres du Clergé qui contribuèrent avec joie à la dépoſition d'un Prince qu'ils déteſtoient. Il ne fut pas difficile de gagner les gardes & les autres troupes qui étoient dans le voiſinage de Petersbourg ; enfin le Sénat & le Clergé s'aſſemblèrent pour rendre une Sentence de dépoſition contre leur Souverain, ſans que ce Prince infortuné eût le moindre ſoupçon de leur deſſein ; preuve certaine que l'affection de ſes ſujets étoit entièrement aliénée de ſa perſonne.

VIII. Il eſt détrôné & abdique la Couronne.

Le 28 de Juin, l'Impératrice étant

George III. An. 1762.
à ſa maiſon de campagne de Petershoff, peu éloignée de Petersbourg, fut avertie que la conſpiration avoit éclaté : auſſitôt elle monta à cheval ; ſe rendit au grand gallop dans la capitale, & harangua les Gardes Ruſſes, qui la proclamèrent Impératrice de toutes les Ruſſies, ſous le nom de Cathérine II, déclarant en même temps ſon mari détrôné. Après cette cérémonie, elle ſe rendit à l'Egliſe de Kaſansky, où l'on célébra le ſervice divin ; ce qui fut ſuivi du ſerment de fidélité que lui prêtèrent le Sénat & les Grands, y compris les conſpirateurs. Elle remonta à cheval, accompagnée de la Princeſſe d'Aſchkoff, l'une & l'autre habillées de l'uniforme des Gardes Ruſſes ; ſe mirent à la tête des troupes, & prirent la route du palais d'Oraniebaum, maiſon de campagne où le Czar étoit depuis quelque temps dans l'indolence, & dans la plus parfaite ſécurité ; mais ce jour même il s'étoit rendu à Petershoff, dans l'intention d'y dîner avec l'Impératrice. Ne la trouvant pas dans cette maiſon, où l'on prétend qu'il vouloit la faire arrêter, s'il n'eût été prévenu, il envoya

ſucceſſivement

successivement plusieurs couriers, pour savoir la cause de son absence: aucun d'eux ne revint; mais quelques soldats, déguisés en paysans, se rendirent près de lui & l'instruisirent de son malheur. Il voulut en vain rassembler quelques régiments: il n'en trouva aucun disposé à lui obéir; & il s'embarqua sur un Yacht pour gagner la Flotte de Cronstadt. Il n'y trouva pas plus de ressource: on le menaça de faire tirer le canon sur son bâtiment; & il fut obligé de retourner à Oraniebaum, où il voulut encore faire quelques préparatifs pour sa défense. Il rassembla quelques paysans, leur ordonna d'élever un retranchement, & déclara qu'il s'y défendroit avec ses Gardes de Holstein; mais l'Impératrice parut à la tête de dix mille hommes, avec un train d'artillerie, & les Gardes du Czar jettèrent bas les armes. Ce malheureux Monarque ne voyant plus d'autre parti que celui de se rendre, remit son épée à un Officier que l'Impératrice lui avoit député pour l'engager à se soumettre: on le mit dans un carrosse, & il fut conduit à Petershoff. Il écrivit à l'Im-

George III. An. 1762.

George III. An. 1762.
pératrice, lui marquant qu'il abandonnoit les rênes du Gouvernement, & renonçoit à toutes prétentions à l'Empire, demandant ſeulement qu'elle lui permît de retourner à Holſtein avec la Comteſſe de Woronzow & un ſeul ami. Elle ne pouvoit accorder cette faveur, ſans mettre ſon nouveau Gouvernement au haſard; & la Comteſſe étant en partie cauſe de la déſunion du Czar avec ſa femme, il étoit de la plus haute imprudence pour ce Prince de faire aucune mention de cette Dame. L'Impératrice, pour toute réponſe, lui fit demander une réſignation, en forme, de la Couronne, ſans aucune condition: l'acte étoit tout dreſſé; il le ſigna, & on le rendit auſſitôt public. Ce Prince y reconnut qu'il étoit incapable de gouverner la Ruſſie; que ſa mauvaiſe conduite, non-ſeulement étoit cauſe de ſa diſgrace, mais encore qu'elle avoit occaſionné la ruine de ſon Empire; que par cette raiſon il abdiquoit la Couronne, déclarant devant Dieu que cette abdication n'étoit point l'effet de la violence, mais uniquement de la connoiſſance qu'il avoit de ſon incapacité.

George III. An. 1762.

IX. Il meurt en prison. Premier manifeste de la Czarine.

Après cette basse complaisance, à laquelle un Prince généreux auroit préféré la mort, on lui ôta son cordon de l'Aigle-noir : il fut privé de toute communication, & on le renferma dans une étroite prison, où il ne fut pas long-temps exposé aux horreurs de la captivité. Sept jours après sa déposition, l'infortuné Pierre mourut, & personne ne fut surpris d'un évènement qui paroissoit la suite de son malheur, de quelque façon qu'il fût arrivé. Aussitôt que la nouvelle Czarine fut proclamée, elle fit publier un court Manifeste, dont voici la traduction.

« Tous les vrais patriotes n'ont » que trop reconnu le danger qui » menaçoit l'Empire de Russie. En » premier lieu, notre Religion or- » thodoxe étoit ébranlée, les Ca- » nons de l'Eglise Grecque renver- » sés ; & l'on s'attendoit déja au » dernier malheur de voir l'Ortho- » doxie, établie anciennement en » Russie, changée, & une Religion » étrangère introduite à sa place : » en second lieu, la gloire de la » Russie, portée au plus haut degré » par ses armes victorieuses & au

George III. An. 1762.

» prix de ſon ſang, vient d'être ſa-
» crifiée à ſes ennemis mêmes par
» la paix nouvellement conclue,
» pendant que les arrangements in-
» térieurs de l'Empire, qui font le
» bonheur de notre chère patrie,
» étoient foulés aux pieds. Touchée
» donc du péril auquel tous nos fi-
» dèles ſujets alloient être expoſés,
» & ſur-tout, ne pouvant nous re-
» fuſer aux ſouhaits ſincères & una-
» nimes, Nous ſommes montée ſur
» notre Trône Impérial de Ruſſie,
» après avoir mis notre confiance
» en Dieu, & en ſa Juſtice divine :
» en vertu de quoi tous nos ſujets
» ont prêté ſolemnellement le ſer-
» ment de fidélité. »

X. Second Manifeſte.

Après cette pièce, il en parut une autre au ſujet de la mort du Monarque, qu'on y rapportoit en ces termes.

« NOUS Cathérine II, par la grace
» de Dieu, Impératrice & Autocra-
» trice de toutes les Ruſſies. Le
» ſeptième jour après notre avène-
» ment au Trône de toutes les Ruſ-
» ſies, Nous avons reçu la nouvelle
» que le ci-devant Empereur Pierre
» III, par un accident hémoroïdal,
» auquel il étoit quelquefois ſujet,

George III. An. 1762.

» ſe trouvoit attaqué d'une très violente colique. Pour ne point manquer à notre devoir de Chrétienne, & au ſaint Commandement par lequel nous ſommes obligés à la conſervation de la vie de notre prochain, Nous avons tout de ſuite ordonné de lui envoyer tout ce qui étoit néceſſaire pour prévenir les ſuites dangereuſes de cet accident, & ſoigner ſa ſanté à l'aide de la Médecine. Mais, à notre grand regret & affliction, Nous reçumes hier au ſoir de nouveaux avis, qui portoient que, par la permiſſion du Tout-Puiſſant, il étoit décédé. C'eſt pourquoi Nous avons ordonné de tranſporter ſon corps au Monaſtère de Newsky pour y être inhumé ; & en même temps Nous excitons & exhortons tous nos fidèles ſujets, par notre parole Impériale & Maternelle, pour qu'en oubliant tout le mal paſſé, ils rendent à ſon corps les derniers honneurs, & prient ſincérement Dieu pour le repos de ſon ame, prenant, en attendant, cette fin inopinée pour un effet particulier de la Providence

George III.
An. 1762.

» Divine, qui par des vues impénétrables, prépare à Nous, à notre » Trône & à toute la Patrie, des » voies uniquement connues à sa » sainte volonté. »

XI.
Elle confirme la paix avec le Roi de Prusse & retire ses troupes.

La mort du Czar laissant à l'Impératrice la libre possession du Trône, cette Princesse commença son règne, en prenant des mesures totalement différentes de celles qui avoient renversé celui de son mari. Elle gagna les cœurs de ses nouveaux sujets en renvoyant les Gardes de Holstein, & en congédiant tous les étrangers que Pierre avoit pris à son service. Elle rendit les fonds & les revenus au Clergé, & permit à ses Membres de laisser croître leurs barbes. Elle marqua en particulier les plus grandes attentions pour les Gardes Russes; porta souvent leur uniforme, comme avoit fait l'Impératrice Elisabeth, & conféra tous les emplois importants de l'Empire à des sujets qui y avoient pris naissance. Dans son premier Manifeste, elle paroissoit avoir adopté les sentiments des Russes qui haïssoient généralement les Prussiens; mais après une plus mûre délibération, elle jugea plus à propos d'éviter une guerre étrangère, & de con-

George III. An. 1762.

ſerver toutes ſes forces dans ſes propres Etats, pour prévenir tous troubles domeſtiques, ou toute entrepriſe contre ſon Gouvernement. En conſéquence de cette réſolution, elle déclara aux Miniſtres du Monarque Pruſſien, qu'elle étoit déterminée à obſerver inviolablement la paix conclue avec lui ſous le règne précédent; mais qu'elle rappelloit ſes troupes de la Poméranie & de la Siléſie. On prétend que cette conduite envers le Roi de Pruſſe, contre qui le Sénat Ruſſe étoit d'abord ſi irrité, fut l'effet de quelques lettres que le Monarque avoit écrites au dernier Czar, & qui furent trouvées après ſa mort. Elles contenoient de ſi ſages avis, & l'exhortoient ſi fortement à reſpecter l'Impératrice, & à conſulter les vrais intérêts de ſon Empire, que les ſentiments d'animoſité de cette Princeſſe & de ſes amis ſe changèrent en ſentiments d'eſtime & de reconnoiſſance, & ils conſentirent à rendre Colberg, ainſi que les autres places priſes par les Ruſſes en Poméranie. Il eſt vraiſemblable que ces raiſons réunies furent encore fortifiées par les avis du Roi

George III. An. 1762.

d'Angleterre, qui étoit lié par le ſang avec la Czarine.

XII. Elle fait la paix avec le Dannemarck.

Les intérêts du Holſtein n'étant plus d'aucun poids à la Cour de Peterſbourg, la guerre entre la Ruſſie & le Dannemarck fut preſque auſſitôt éteinte qu'allumée. Le Monarque Danois s'étoit emparé du port de Travemunde, dépendant de la ville de Lubeck, & ſon armée s'étoit avancée dans le Mecklenbourg; mais au mois de Juillet on ouvrit un Congrès à Berlin, ſous la médiation du Roi de Pruſſe, pour terminer les différends entre le Dannemarck & le Duc de Holſtein. La nouvelle Impératrice, en rappellant ſes troupes de la Siléſie, donna ordre à celles qui avoient marché contre les Danois, de retourner à Colberg: le Congrès fut diſſous; les Plénipotentiaires ſe retirèrent dans leurs pays reſpectifs, & les flammes qui menaçoient d'embraſer le nord d'Allemagne furent totalement éteintes. Il ne reſta plus que quelques difficultés ſur le Duché de Courlande: le Miniſtre Ruſſe, qui étoit à Mittau, déclara au mois d'Août à la Régence que l'Impératrice inſiſtoit à faire dépoſer le Prince Char-

les de Saxe, qui avoit été créé Duc de Courlande par la dernière Czarine, & à faire rétablir le Comte de Biren leur ancien Souverain, dont elle étoit résolue de soutenir les prétentions avec toutes les forces de son Empire. Cette affaire n'eut pas alors de suite; mais elle vient d'être terminée en faveur du Comte depuis la mort du Roi de Pologne.

XIII. Opérations des Prussiens & des Autrichiens pendant l'hiver.

Cette étonnante révolution de l'Empire de Russie, que nous venons de rapporter en abrégé, ayant délivré le Monarque Prussien de deux puissants ennemis, il ne fut plus occupé que de la guerre contre les Impériaux & les Autrichiens. Le Prince Henri, qui commandoit en Saxe, étendit ses troupes au mois de Janvier; fit reculer les Impériaux à une distance assez considérable, & s'empara des villes de Naumbourg, Zeitz, Altenbourg & Gera. De leur côté, les Impériaux & les Saxons délogèrent les Prussiens du poste de Lamatch au mois de Février, & brûlèrent les magasins qu'ils y avoient transportés de Magdebourg. Au commencement de Mai, le Prince passa inopinément la Moldaw sur trois colon-

George III. An. 1762.

nes à Rofwen, Dolbeling & Leifnig ; furprit l'aile gauche des Impériaux & des Autrichiens, & leur fit prifonniers le Général Zetwitz avec douze Officiers, & quinze cents hommes, & leur prit trois pièces de canon. Après cet exploit, le Prince fe rendit maître de Freyberg, où il trouva un magafin confidérable. Au commencement de Juin, fes poftes avancés furent attaqués par les Autrichiens, qui avoient été renforcés ; mais ils furent repouffés après avoir perdu beaucoup de monde.

Le Roi de Pruffe, qui paffa l'hiver à Breflaw, employa cette faifon, fuivant fon ufage, à recruter fes troupes ; en forçant les hommes à entrer dans le fervice, & à faire payer de fortes contributions dans la Saxe & le Mecklenbourg. Obligé d'avoir recours à des moyens que la néceffité feule des affaires peut excufer, ce Prince fit frapper de nouvelles efpèces à plus bas titre que les anciennes ; & il obligea le peuple à les recevoir fur le même pied. Au commencement de la campagne, il raffembla fon corps d'armée près de Breflaw, & celle des

Autrichiens, commandée par le Comte de Daun, occupa plusieurs hauteurs très avantageusement situées; ce qui mit ce Général en état d'entretenir la communication avec Schweidnitz qu'on regardoit comme le principal objet que les Prussiens avoient en vue.

George III. An. 1762.

XIV. Le Roi de Prusse coupe la communication du Maréchal Daun avec Schevveidnitz.

Vers la fin de Juin, les troupes Russes, commandées par le Général Czernichew, passèrent l'Oder, & joignirent l'armée Prussienne, conformément au dernier Traité conclu entre le Monarque & le Czar Pierre. Avec ce renfort, le Roi de Prusse prit possession des hauteurs de Sackwitz; & ce mouvement obligea le Comte de Daun de se retirer pendant la nuit sur les hauteurs de Kutzendorff. Le Roi continuant à marcher en avant, délogea les Autrichiens de plusieurs hauteurs; mais il ne put réussir à s'emparer de celle d'Engel, défendue par le Général Prentano. Le Comte de Daun décampa de Kutzendorff, & prit poste à Tanhausen pour protéger son magasin de Friedland, & pour entretenir la communication avec la Bohème, où le Général Weid étoit entré

George III. An. 1762.

avec un détachement de Pruſſiens ; & avoit pénétré juſqu'à Weiſſe. Auſſitôt que le Maréchal Daun eut abandonné les hauteurs de Kutzendorff, elles furent occupées par les Pruſſiens, qui s'emparèrent auſſi de celles de Ziesken & de Inſtenſtein ; ce qui coupa totalement la communication entre Schweidnitz & l'armée Autrichienne. Nous ne nous étendrons point ſur diverſes eſcarmouches qui ſe paſsèrent dans ces marches & contremarches entre différents détachements qui parcouroient les frontières de l'Autriche, la Siléſie, la Moravie & la Bohème : ces petits combats n'ayant rien d'aſſez important pour mériter d'entrer dans l'Hiſtoire générale, quoiqu'ils fuſſent quelquefois aſſez meurtriers.

XV. Il fait le ſiège de Schweidnitz.

Le Roi de Pruſſe ne profita pas long-temps de ſes nouveaux Auxiliaires. Auſſitôt après la révolution de Ruſſie l'Impératrice rappella ſes troupes ; & le 23 de Juillet le Général Czernichew quitta le camp Pruſſien pour ſe mettre en marche du côté de Poſen. Malgré cette défection, le Monarque ſe trouva en état d'entreprendre le ſiège de Schweid-

nitz, & il en fit l'inveſtiſſement au commencement d'Août. La nuit du 7 au 8 la tranchée fut ouverte, & les opérations du ſiège furent pouſſées avec tant de vigueur, que le 14, neuf batteries tiroient contre la place. Schweidnitz étoit certainement très fort par ſa ſituation & par les défenſes qu'on y avoit élevées, & il y avoit une nombreuſe garniſon qui faiſoit paroître autant de courage que d'activité : mais le Roi de Pruſſe avoit fait des préparatifs ſi formidables pour cette entrepriſe, que le Général Autrichien réſolut par un coup hardi de le troubler dans ſes opérations. L'infanterie Pruſſienne étoit campée ſur des hauteurs derrière Schweidnitz : la cavalerie formoit une chaîne dans la plaine de Keintzerdorff où elle s'étendoit en corps détachés aux ordres du Prince de Wirtemberg, diſpoſés de façon à s'oppoſer à tout ce qui pourroit venir du Comté de Glatz ; & le Prince de Bevern avec un autre corps conſidérable, étoit campé à Guttmanſdorff près de Reickenbach.

XVI. Il repouſſe le Général Laudhon.

Le 16 d'Août, les Généraux Autrichiens Laudhon, O'Donnel, &

George III.
An. 1762.

Beck furent détachés avec trente-trois bataillons, & dix-huit régiments de cavalerie pour attaquer le poste du Prince de Bevern, & ils exécutèrent leurs ordres avec autant de courage que d'activité ; mais le Prince qui étoit sur ses gardes, soutint le choc sans s'ébranler jusqu'à l'arrivée du Roi, qui vola à son secours avec huit bataillons d'infanterie, & un gros corps de Dragons & de Hussards. Il tomba sur la cavalerie Autrichienne qu'il mit en déroute avec une perte considérable ; & le Général Laudhon n'ayant pu réussir dans cette entreprise, retourna dans son camp de Silberberg, après avoir perdu environ deux mille hommes tués ou faits prisonniers.

XVII.
Il s'empare de Schvveidnitz.

Après cet avantage, le Roi retourna au siège dont il poursuivit les opérations avec une nouvelle ardeur ; mais le Général Guasco qui commandoit la garnison, aidé de deux Ingénieurs très habiles, ne négligea aucun des moyens qui pouvoient retarder les progrès du Monarque. Les assiegés firent de fréquentes sorties presque toujours avec succès. Ils firent souvent jouer

des mines ; réparèrent les brèches, & entretinrent le feu des remparts avec une persévérance étonnante : mais la nuit du 8 au 9 d'Octobre, un obus qui tomba dans le fort de Javernick, mit le feu aux poudres, & fit sauter quatre cents hommes avec une partie de cet ouvrage. Aussitôt les assiégeants se préparèrent à donner l'assaut ; mais le Général Guasco ayant assemblé les Officiers de la garnison, il fut résolu de se rendre, ne voyant plus aucun moyen de défendre la place, qui manquoit de poudre après cet accident. Dans les éloges que le Roi de Prusse fit au Gouverneur & à toute la garnison sur leur belle défense, il leur dit que ce siège lui coûtoit plus de huit mille hommes. Les Autrichiens en eurent près de trois mille, tant tués que blessés.

XVIII. Succès du Général Haddick contre les Prussiens.

Pendant le cours du siège le Général Haddick, qui commandoit en Saxe les Impériaux & les Autrichiens, forma trois attaques successives contre les postes des Prussiens, & obligea le Prince Henry d'abandonner les villes de Zwickau, Chemnitz & Wilsdruff. Le Roi, après avoir

George III. An. 1762.
pris possession de Schweidnitz qui avoit changé quatre fois de maître depuis le commencement de la guerre, envoya un gros détachement pour renforcer l'armée de son frère, & retourna à ses quartiers de Peterswald. Avant que ce renfort pût joindre le Prince Henry, le Général Haddick fit une nouvelle entreprise pour attaquer en même temps différents postes. Le Prince de Stolberg fut chargé d'agir contre le Général Belling, qui avoit le sien dans les bois de Ratwald, d'où il fut délogé après deux combats successifs, qui coûtèrent beaucoup de monde de part & d'autre. Les Prussiens attaqués en même temps dans cinq postes différents, furent également chassés de tous malgré l'opiniâtreté de leur défense : ils abandonnèrent Freyberg avec perte de neuf pièces de canon, de sept drapeaux, d'une grande quantité de munitions, & d'environ mille hommes qu'on leur fit prisonniers, outre ceux qui périrent dans l'action. Les vainqueurs prirent possession de Freyberg, & le Général Haddick se rendit ensuite à Dresde.

George III. An. 1762.

XIX. Avantages des Pruſſiens. Fin de la campagne.

Le triomphe des Autrichiens fut de peu de durée. Le 29 d'Octobre, le Prince Henry, quoiqu'il n'eût pas encore reçu le renfort de la Siléſie, attaqua les troupes que commandoit le Prince de Stolberg. L'action commença au point du jour, & dura juſqu'à deux heures après midi, où les Impériaux furent obligés d'abandonner le champ de bataille, avec perte de cinq mille hommes tués, bleſſés ou faits priſonniers, de trente pièces de canon & de pluſieurs drapeaux & étendards. Ils ſe retirèrent à Planen après avoir découvert qu'ils étoient trahis par la perfidie d'un Officier, qui pendant toute la campagne avoit fait ſavoir leurs diſpoſitions au Général Pruſſien. On reconnut ſa trahiſon par une lettre interceptée qu'il écrivoit au Général Kleiſt, & il fut conduit à Dreſde avec une forte garde. Au commencement de Novembre, le Roi de Pruſſe joignit ſon frère en Saxe, après avoir laiſſé à Schweidnitz une forte garniſon commandée par le Major-Général Knoblock, & avoir mis ſon armée de Siléſie ſous les ordres du Prince de Bévern, dont l'in-

George III. An. 1762.

fanterie formoit une chaîne ſur les montagnes depuis Steinfeiſſendorff juſqu'à Borſdorff, & dont la cavalerie étoit campée dans la plaine. Le Général Werner fut envoyé avec un petit corps de troupes dans la Haute-Siléſie. Le Maréchal Daun envoya auſſi un détachement dans le même pays; renforça les troupes Autrichiennes qui étoient en Saxe, & demeura lui-même à Scharffrick dans le Comté de Glatz. Immédiatement après l'avantage de Freyberg, un détachement Pruſſien commandé par le Général Kleiſt, fit une irruption en Bohème; ravagea le pays juſqu'aux portes de Prague, & détruiſit pluſieurs magaſins Autrichiens de grande valeur. La conſternation cauſée par cette invaſion porta vraiſemblablement la Cour de Vienne à conſentir à la propoſition que lui fit le Roi de Pruſſe d'une ſuſpenſion d'armes en Siléſie pendant tout l'hiver. Auſſitôt qu'elle fut réglée, les troupes Autrichiennes & Impériales furent miſes en quartier.

XX. Déclaration du Roi de Pruſſe à la Diète de l'Empire.

Le Général Kleiſt à la tête d'un gros détachement, marcha auſſitôt dans la Franconie, où il força un

grand nombre d'hommes à prendre parti dans ſes troupes, & fit payer des contributions exorbitantes. Il exigea de la ville ſeule de Nuremberg trois cents mille écus, & en emporta douze beaux canons de bronze, avec ſix charriots d'armes & de munitions. Le Roi avoit déclaré par ſon Miniſtre à la Diète de Ratisbonne, que puiſque toutes ſes remontrances aux Etats de l'Empire n'étoient d'aucun effet, il étoit déterminé à employer des moyens plus efficaces pour les obliger de rappeller leurs contingents de l'armée Autrichienne. Il dit en même temps qu'il avoit ordonné qu'un corps de ſes troupes entrât en Franconie, un autre en Souabe, & un troiſième en Bavière, où elles ſe conduiroient ſelon que l'exigeroient les circonſtances de la guerre; mais qu'elles n'apporteroient aucun trouble à la Diète de l'Empire.

XXI. Animoſité de parti contre le Miniſtère Anglois.

Après avoir rapporté les principales opérations militaires qui s'exécutèrent cette année dans le continent, nous allons revenir en Angleterre pour faire connoître les troubles intérieurs qui agitoient les eſprits, comme ſi par une fatalité atta-

George III.
An. 1762.

chée à la nation Angloiſe, il falloit que l'activité Britannique fût occupée par des diſputes internes, dans le temps où toute l'Europe entrevoyoit l'heureux jour qui diſſiperoit les nuages d'une guerre longue & ruineuſe. Nous avons vu précédemment qu'il s'étoit élevé de fortes clameurs contre l'adminiſtration du Comte de Bute; elles étoient occaſionnées par les intrigues des partiſans de l'ancien Miniſtre; & furent encore augmentées par celle des amis du Duc de Newcaſtle, qui avoient été écartés des emplois après la réſignation forcée de ce Seigneur; enfin il ſe joignit à eux tous ceux qui étoient ennemis de la paix, ſoit par des motifs d'intérêt, ſoit par ambition. Le Duc de Cumberland, oncle du Roi, étoit regardé comme un des principaux mécontents, ſoit qu'il le fût réellement, ſoit que ceux qui déclamoient contre le nouveau Miniſtre ſe ſerviſſent de ſon nom pour donner plus de poids à leur parti. Celui de l'oppoſition avoit alors deux chefs; le Duc de Newcaſtle étoit à la tête de ceux qui ſe diſtinguoient par le nom de Wighs, & le Comte Temple gui-

doit ceux qui marquoient un attachement ſans bornes à la perſonne & aux ſyſtêmes politiques de M. Pitt. Ces derniers étoient ſoutenus en ſous-ordre par le Lord-Maire de Londres, nommé Beckford, né à la Jamaïque, homme d'un caractère orgueilleux, violent & opiniâtre, qui par une grande fortune & un commerce très étendu, avoit acquis beaucoup de crédit dans la ville, quoiqu'il n'eût aucune ſupériorité d'eſprit. On publioit en faveur de cette faction une multitude d'écrits périodiques & de pamphlets ou brochures remplis d'infames calomnies, où l'on ne reſpectoit pas même la Majeſté du Monarque, ni la famille de ce Prince.

XXII. Calomnies contre le Comte de Bute.

En même temps que par ces libelles indécents on s'efforçoit de rendre le Souverain l'objet des mépris du peuple, les principales batteries étoient élevées contre le Comte de Bute, qu'on repréſentoit comme un favori indigne de la confiance de ſon maître, ſur lequel il avoit gagné un dangereux aſcendant par de bas artifices. On diſoit qu'il le gouvernoit avec l'inſolence la plus deſpotique, en écartant de ſes bonnes graces tous

George III. An. 1762.
les hommes ſages & habiles, lui qui étoit ſans capacité pour tenir les rênes du Gouvernement; ſans courage pour ſoutenir la guerre; ſans pénétration pour connoître le mérite, & ſans libéralité pour le récompenſer. On accuſoit ce Miniſtre d'avoir éloigné du Trône les fidèles ſujets : d'avoir introduit dans le cabinet un ſyſtême de Toryſme : d'avoir fait entrer dans l'adminiſtration des gens ſans principes, de foibles politiques & d'ignorants financiers; enfin d'être lui-même rempli de hauteur, d'avarice & de partialité. On lui faiſoit des crimes capitaux des plus légers inconvénients, & l'on vouloit le rendre reſponſable des évènements de la fortune. Il avoit reçu l'Ordre de la Jarretière en même temps que l'un des frères du Roi, ce qui fut regardé comme une preuve évidente de ſa vanité & de ſon inſolence. La réduction du fort Saint-Jean de Terre-Neuve par les François, fut attribuée à ſon défaut de prévoyance pour la défenſe de cette place, quoiqu'il n'y eût eu à cet égard aucun changement depuis la réſignation de ſon prédéceſſeur. On inſinua même

que le ſuccès de cette entrepriſe étoit l'effet d'une correſpondance ſecrète du nouveau Miniſtre avec la Cour de Verſailles. On diſoit hautement qu'il abandonnoit d'une manière ſcandaleuſe les intérêts de la religion Proteſtante dans le continent; la balance du pouvoir; le Roi de Pruſſe, glorieux Allié de la nation; & que ſon intention étoit de ſolliciter & de ſouſcrire une paix infame aux dépens de l'honneur & des avantages de la Grande-Bretagne. On peut juger combien de telles accuſations avancées & répétées avec une effronterie ſurprenante, répandues & renforcées par un grand nombre de mécontents intéreſſés, devoient faire d'effet ſur les eſprits d'une populace très diſpoſée à prendre feu, & enivrée de ſes idées de conquêtes & de domination.

George III. An. 1762.

XXIII. Partialité nationale contre les Ecoſſois.

Le caractère & la conduite du Miniſtre auroit peut-être été à l'épreuve de toutes ces attaques, ſi ſes ennemis n'avoient eu l'art de diriger leurs traits dans la partie où il pouvoit être bleſſé le plus aiſément. Non-ſeulement le Comte de Bute portoit le nom de Stuart, mais il avoit

George III.
An. 1762.

de plus le malheur d'être né dans la partie ſeptentrionale de la Grande-Bretagne ; & aux yeux du peuple cette ſeule circonſtance ſuffiſoit pour effacer toutes les bonnes qualités qu'il pouvoit avoir reçues de la nature. La jalouſie de la nation Angloiſe envers leurs compatriotes de l'autre côté de la Twed, avoit éclaté en diverſes occaſions, même depuis l'union des deux Couronnes ; & l'ancienne animoſité avoit été entretenue par deux révoltes ſucceſſives qui avoient commencé en Ecoſſe ; mais la principale cauſe de la haine étoit fondée ſur les ſuccès d'un aſſez grand nombre d'Ecoſſois qui s'étoient établis en différentes parties de l'Angleterre, & qui en commençant avec peu de bien, étoient parvenus à acquerir des richeſſes & de la conſidération. Ils avoient proſperé en différentes profeſſions, & s'étoient acquis de la réputation dans les arts & dans les ſciences. Enfin les Anglois les regardoient avec un œil d'envie, comme des rivaux de leur commerce & de leur réputation. Ce n'étoit pas ſans murmurer qu'ils les avoient vus parvenir aux premières

mières places du Barreau, de l'armée & de la marine ; mais ils furent transportés de colère quand ils virent un Ecossois à la tête de la Trésorerie d'Angleterre, & que la principale administration du Royaume étoit remise entre ses mains. Les écrivains de l'opposition ne manquèrent pas de s'étendre sur cet objet. Ils firent revivre & rapportèrent avec le venin de la satyre, toutes les calomnies anciennes & modernes qu'on avoit formées contre la nation Ecossoise, & dont quelques-unes sont si grossières & si absurdes, qu'elles semblent ne pouvoir être écoutées que de la plus basse populace. Ils s'étendirent sur la finesse, la dissimulation, la tromperie & la partialité nationale qu'ils attribuoient aux Ecossois. Ils déclamèrent sur le danger qui menaçoit les intérêts de l'ancienne Angleterre depuis qu'il s'y étoit introduit un grand nombre de ces avanturiers du Nord, qui s'étoient insinués dans toutes les parties civiles & militaires. Ils insistèrent sur la disgrace d'être assujettis au gouvernement d'un Ecossois, d'un Stuart que les liens

George III.
An. 1762.

George III. An. 1762.

du sang attaché au Prétendant ; d'un homme qui avoit chassé de la Cour les gens les plus attachés à la succession Protestante ; qui avoit pris pour associés des Torys déclarés ; qui prostituoit les places, & répandoit les richesses d'Angleterre sur d'indignes favoris tirés de son pays. D'aussi vives déclamations où l'on n'avoit aucun égard à la vérité ni à la décence, furent encore fortifiées de circonstances inventées à dessein, & l'on publia de fausses listes des Ecossois qui étoient gratifiés de pensions ; qui remplissoient des places de confiance, & qui étoient avancés dans le service ; le tout dans la vue d'enflammer la populace & de la pousser à la révolte.

XXIV. Fermeté du Ministre.

Le Comte de Bute soutint ce tor-rent débordé contre sa personne avec un courage stoïque, ou avec une indifférence, qu'on auroit pu ta-xer d'insensibilité ; mais qu'on re-garda comme l'effet de la crainte. I ne s'occupoit qu'à coopérer aux vue de son Maître, qui étoient toute portées au bonheur & à l'avantag de ce même peuple qui le chargeoi de reproches & d'exécrations. I

George III. An. 1762.

étoit du ſentiment que la vertu, par ſon efficacité intrinſèque, triompheroit à la fin de toute oppoſition, & il ne pouvoit croire qu'il fût néceſſaire de la ſoutenir par l'art de temporiſer; par des loix auxiliaires, ni par aucun autre moyen de précaution. La poſtérité lui rendra ſans doute juſtice; mais ſa juſtification pourra arriver ſi tard, qu'il ne retirera perſonnellement aucun avantage du triomphe de ſa réputation. Il ne manquoit pas d'amis qui prenoient la plume pour ſa défenſe; mais le préjugé populaire étoit trop fort, pour que des raiſons ou des faits puſſent le détruire. La populace ne vouloit ni voir ni entendre tout ce qu'on produiſoit en ſa faveur: le plus grand nombre des Anglois ſembloient avoir renoncé à la faculté de penſer, & même à leur propre jugement, pour ſe livrer aux impreſſions des incendiaires d'une faction téméraire & inſolente, qui ne pouvoit être réprimée par aucune autorité, ni retenue par aucun principe. Enfin, l'animoſité contre les Ecoſſois en général, & la haine contre le Miniſtre en particulier, montèrent

George III. An. 1762.

à un degré qui auroit pu avoir les ſuites les plus funeſtes. Si les Ecoſſois avoient été également diſpoſés à prendre feu, on ne peut douter que les flammes de la rebellion ne ſe fuſſent bientôt allumées, & la ruine d'une nation puiſſante auroit pu être occaſionnée par l'impulſion de deux ou trois émiſſaires infames & obſcurs, qui, pour de l'argent, proſtituoient leurs talents à l'eſprit de parti, ou qui eſpéroient peut-être que le Miniſtre les paieroit pour qu'ils gardaſſent le ſilence.

XXV. Abus de la liberté de la Preſſe.

L'Angleterre & l'Ecoſſe ſont préſentement trop liées d'intérêt & de communication, pour que ces deux Royaumes puiſſent être ſéparés, ſans qu'il arrive de ſi violentes convulſions, qu'elles mettroient l'un & l'autre en danger, & cauſeroient peut-être la ruine des deux; mais il ſera toujours au pouvoir des eſprits mal-intentionnés d'exciter des jalouſies qui s'oppoſeront au principal objet qu'on a eu en vue quand on les a réunis, juſqu'à ce que le Parlement de la Grande-Bretagne établiſſe une loi pour punir ſommairement & efficacement les auteurs de ces re

proches nationaux, comme des perturbateurs du repos public. Si ceux qui ont publié le premier libelle contre le Roi & sa famille, avoient été arrêtés & punis suivant les loix, la faction auroit trouvé depuis beaucoup de difficultés à engager aucun Imprimeur ou Colporteur à son service; & il est vraisemblable que le mal auroit été étouffé dans son origine: mais ces hommes pernicieux ont été enhardis par l'impunité à marcher dans la même carrière; leurs calomnies ont paru confirmées par le défaut de réfutation; ils ont été encouragés à donner cours à leurs railleries indécentes; & enfin les esprits du peuple en ont été tellement remplis, qu'il seroit devenu ensuite très dangereux d'appeller en justice les auteurs de ces libelles: il est même très douteux qu'il se fût trouvé dans la capitale un juge qui eût osé condamner ces idoles du public à subir la peine ordonnée par les loix.

XXVI. Caractère du Comte de Bute.

Ce n'est pas (dit notre Auteur Anglois) que nous prétendions avancer que le Lord Bute fût absolument sans foiblesse, & que sa conduite fût exempte d'erreur; mais il est certain

George III. An. 1762.

que ses intentions étoient droites; & que la partialité dont on l'accusoit envers ses compatriotes, étoit sans fondement. Il paroît même que sous son Ministère il y eut moins d'Ecossois pourvus de places ou avancés dans le service, que dans aucun temps de même durée, pris depuis le commencement du siècle. Nous avouerons que ce Seigneur ne possédoit nullement l'art de gagner la popularité; que sa conduite, quoique polie, étoit accompagnée de réserve & d'une roideur propre à éloigner de lui les autres hommes; qu'au lieu de donner des repas splendides, convenablement à la dignité de la place qu'il occupoit, & à la fortune qui lui étoit survenue depuis la mort de son beau-pere, sa maison étoit montée sur un pied de frugalité qui sentoit trop l'économie; qu'il ne se livroit pas assez à la société & aux amusements de la noblesse, dont il auroit dû cultiver l'amitié pour son propre intérêt; mais qu'il passoit ses heures de délassement avec un petit nombre de favoris, ses compatriotes, auxquels il ne manquoit peut-être que d'être mieux connus pour

attirer l'eſtime du public. Il s'aſſocia dans le Miniſtère M. Fox, l'homme qui, après le Lord, étoit inconteſtablement le moins populaire de tout le Royaume ; auſſi en fit-on de vifs reproches au premier Miniſtre. On le tourna encore en ridicule, pour avoir fait donner la place de Chancelier de l'Echiquier à Sir François Dashwood, qui étoit un homme d'honneur & intègre ; mais qui convenoit lui-même d'être très ignorant dans la finance, ce qui le rendoit très peu propre à remplir cette place importante.

George III. An. 1762.

XXVII. Ses diſpoſitions pour la paix.

Sans prétendre adopter totalement tout ce que dit M. Smollett à l'avantage du Comte de Bute, nous conviendrons que ſans avoir un génie auſſi étendu que celui de ſon prédéceſſeur, il fit beaucoup plus de bien à la Nation, en entretenant dans l'eſprit du Roi les ſentimens de pacification dont ce Monarque n'avoit été précédemment détourné que par les impulſions du Miniſtre Pitt. Nous déférons encore à ſon ſentiment ſur les libelles diffamatoires ſi communs en Angleterre, & qui ſont une ſuite néceſſaire de la liberté de la Preſſe : Que dans le Parlement chacun des

George III.
An. 1762.

Membres puiſſe dire hautement & ſans danger, ce qu'il croit utile au bien de l'Etat : que le Miniſtère n'ait aucune priſe ſur les Repréſentants de la Nation, c'eſt une liberté attachée à la nature du Gouvernement : mais que des hommes obſcurs, des écrivains ſans aveu, oſent de leur galetas cenſurer la conduite de l'Adminiſtration ; que pour trouver une reſſource contre leur miſère, ils répandent d'infames libelles qui mettent toute la nation en rumeur, c'eſt une licence qui ne devroit être tolérée dans aucun genre de Gouvernement, & que les Anglois devroient réprimer pour leur propre tranquillité.

XXVIII.
Le Roi d'Angleterre entre dans les mêmes ſentiments.

Reprenons le fil de notre narration. Le Roi paroiſſoit abſolument déterminé à ſaiſir la première occaſion de travailler au rétabliſſement de la paix ; & il y étoit excité non-ſeulement par les ſentiments d'humanité, mais encore parce qu'il penſoit que c'étoit l'avantage de ſon Royaume. Il deſiroit ardemment pouvoir ſoulager ſes ſujets du poids énorme des taxes que cette guerre & la précédente avoient obligé de leur impoſer : il voyoit que leur ſang & leurs

tréſors étoient épuiſés pour des querelles qui ne leur étoient pas perſonnelles ; mais pour des guerres d'Allemagne, qui ne pouvoient être terminées que par une pacification générale. La dette nationale étoit montée à une ſomme ſi prodigieuſe, qu'il n'y avoit qu'une prompte paix qui pût empêcher la ruine totale du crédit public : l'objet primitif de la guerre, la ſûreté des Colonies de la Grande-Bretagne en Amérique étoit pleinement rempli : quarante vaiſſeaux de ligne ſe trouvoient hors d'état de ſervir plus long-temps, & la longueur de la guerre avoit tellement diminué le nombre des hommes, que dans l'année précédente il avoit été impoſſible d'en lever plus de quinze cents pour recruter les régiments, quoiqu'on eût offert de très groſſes récompenſes à ceux qui prendroient parti dans le ſervice. Ces conſidérations donnoient un nouveau poids aux autres raiſons qui portoient le Roi à deſirer la paix, & ſon ſentiment fut très applaudi de tous les Membres du Conſeil.

XXIX.
Les Cours de France & d'Angleterre s'envoient des Miniſtres reſpectifs.

On prétend que le Roi de Sardaigne offrit ſes bons offices pour re-

George III. An. 1762.

nouer la négociation entre les Cours de Versailles & de Londres, & l'on ne peut douter que sa médiation n'eût été très agréable à l'une & à l'autre Puissance. On convint réciproquement de s'envoyer une personne du premier rang, revêtue de pleins pouvoirs, & avec le caractère d'Ambassadeur & de Plénipotentiaire. Le Duc de Bedford fut choisi par le Roi de la Grande-Bretagne : il partit pour la France au commencement de Septembre, & en même temps le Duc de Nivernois arriva en Angleterre avec le même titre, de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne. Les intérêts des Alliés d'Allemagne n'arrêtèrent pas les progrès de la négociation, qui eut uniquement pour objet le rétablissement de la paix entre l'Angleterre & les deux branches de la Maison de Bourbon. Le Roi de Prusse, délivré de deux formidables ennemis par son accommodement avec la Suède & la Russie, fut jugé en état de pourvoir lui-même à sa défense ; & de plus, le systême qui avoit fait embrasser si vivement ses intérêts à la Cour de Londres, étoit totalement changé. En dressant les

Préliminaires, qui furent réglés de concert avec les Rois d'Espagne & de Portugal, les Puissances belligérantes firent un arrangement au sujet des évènements qui auroient pu arriver dans les Indes Orientales & Occidentales; & l'on régla les concessions qui pourroient être faites, suivant la réussite ou le défaut de succès des armements Britanniques.

George III. An. 1762.

XXX. Raisons de ceux qui s'opposent à la paix.

Il s'éleva alors de violentes disputes, tant de vive voix que par écrit, entre les politiques de la Grande-Bretagne, au sujet des articles qui transpirèrent dans le public pendant le cours de la négociation; & quoique les Préliminaires ne fussent pas encore signés, on publia une grande quantité de pamphlets à ce sujet. On disoit en Angleterre qu'on alloit rendre la plus grande partie des conquêtes Britanniques; on faisoit des comparaisons entre le Canada & les isles à sucre des François, & l'on élevoit ou l'on déprécioit ces différents objets avec tout l'artifice que pouvoient suggérer les vues intéressées de ceux qui occupoient leurs plumes à ces discussions. Quelques-uns disoient qu'il falloit rendre

George III. An. 1762.

le Canada plutôt que la Guadeloupe; mais il paroît qu'ils ignoroient totalement les vrais intérêts de la Grande-Bretagne, ou qu'ils étoient guidés par leurs avantages personnels, puisque ce choix auroit laissé des semences de guerre dans l'Amérique septentrionale, & auroit privé l'Angleterre de l'avantage considérable qu'elle ne pouvoit manquer de retirer du commerce exclusif des fourrures dans cette partie de l'Amérique.

Un grand nombre de ces politiques, dont la Grande-Bretagne abonde plus que tout autre pays, soutenoient qu'on devoit continuer la guerre, pour se rendre maîtres de Saint-Domingue dans une autre campagne, & par cette conquête porter le dernier coup au commerce & à la navigation de la France, afin qu'il n'y eût à l'avenir que la Grande-Bretagne qui pût fournir toute l'Europe de sucre. Ils soutenoient que le crédit public n'en souffriroit aucune atteinte, puisqu'on avoit vu dans le cours de l'année précédente que le Gouvernement auroit trouvé à emprunter des sommes beaucoup plus

George III. An. 1762.

fortes que celles qui avoient été néceſſaires pour la dépenſe annuelle de la guerre. Ce raiſonnement étoit plus captieux que ſolide : il eſt vrai qu'on avoit offert de groſſes ſommes ; mais ces offres étoient l'effet de l'avarice plutôt que de l'abondance. Tout particulier qui pouvoit raſſembler une ſomme d'argent comptant, s'empreſſoit d'être mis au rang des ſouſcrivants, à cauſe des récompenſes conſidérables que donnoit le Gouvernement. Un eſprit d'uſure s'étoit emparé de toute la nation ; les dettes les plus juſtes n'étoient point acquittées ; les dépôts les plus ſacrés n'étoient plus regardés comme inviolables ; tout l'argent des royaumes réunis étoit porté à la capitale, & les provinces éloignées en étoient abſolument privées. Le crédit perſonnel, qui eſt l'ame & l'eſſence d'une nation commerçante, étoit réellement détruit ; les manufactures languiſſoient, & un infame Agio avoit pris la place du commerce.

XXXI. Les Préliminaires ſont ſignés.

Il ſeroit trop long de détailler toutes les autres raiſons qu'on alléguoit en Angleterre contre les Articles dont cette Puiſſance convenoit

George III, An. 1762. avec la France & avec l'Espagne. Le Gouvernement y fit peu d'attention, & les Préliminaires furent signés à Fontainebleau le 3 de Novembre. La nouvelle en fut communiquée à la ville de Londres par une lettre du Sous-Secrétaire d'Etat au Lord-Maire. Aussitôt il s'éleva dans la capitale une fermentation que ce premier Magistrat ne chercha pas à appaiser : l'opposition s'étoit fortifiée depuis le renouvellement des négociations ; on avoit fait des démarches pour unir d'intérêt le Duc de Newcastle & M. Pitt, qui étoient demeurés séparément, chacun à la tête de son parti. Le Duc n'avoit pas toujours approuvé les mesures du Ministre, parce qu'il voyoit que son propre crédit diminuoit par la continuation de la guerre, quand les évènements en étoient heureux : il encourageoit secretement les attaques qu'on portoit à M. Pitt ; & si le Lord Bute se fût retiré, le Duc auroit été à la tête du systême pacifique ; mais ils avoient mutuellement beaucoup moins d'éloignement l'un pour l'autre, que chacun n'en avoit pour M. Pitt. Enfin, cette inimitié qui leur

étoit commune, servit à les réunir, & ils joignirent leurs efforts pour persuader au peuple que le Parlement ne ratifieroit jamais les conditions d'une paix qu'ils traitoient d'infame. De leur côté, les Membres de l'Administration prenoient toutes les mesures qui pouvoient leur procurer l'approbation de ce grand Corps. Ce fut alors que le Comte d'Hallifax eut le titre de Secrétaire d'Etat, conjointement avec le Comte d'Egremont; M. de Greenville fut mis à la tête de l'Amirauté. M. Fox agit efficacement pour gagner un grand nombre de voix dans la Chambre-basse: enfin, presque tous ceux qui possédoient de grands biens en fonds de terre, parurent satisfaits des mesures prises par le Gouvernement.

George III. An. 1762.

XXXII. Ouverture de la Session. Harangue du Roi.

Le 25 de Novembre, le Parlement ayant été assemblé, le Roi fit l'ouverture de la Session par cette harangue.

MYLORDS & MESSIEURS,

» Je trouvai à mon avènement au
» Trône mes royaumes engagés dans
» une guerre sanglante & dispen-
» dieuse. Je résolus de la poursuivre

George III.
An. 1762.

» avec la plus grande vigueur ; dé-
» terminé cependant à consentir à
» la paix avec des conditions justes
» & honorables, lorsque les évène-
» ments de la guerre porteroient les
» ennemis aux mêmes dispositions
» pacifiques.

» Dans cette vue, les négocia-
» tions ont commencé l'année der-
» nière ; mais elles ont été infruc-
» tueuses : la guerre est devenue en-
» suite plus générale par la résolu-
» tion prise par la Cour de Madrid
» de se joindre à mon ennemi, mal-
» gré tous les efforts que j'ai faits
» pour l'en empêcher.

» Cette circonstance, jointe à l'at-
» taque imprévue de mon bon &
» naturel Allié le Roi de Portu-
» gal, a beaucoup affecté notre
» commerce ; a multiplié les objets
» de nos opérations militaires, &
» a augmenté nos difficultés en ajou-
» tant de nouveaux fardeaux à ceux
» dont ce pays étoit déja chargé.

» J'ai toujours suivi le même ob-
» jet de parvenir à une paix hono-
» rable, quoique j'aie poursuivi de
» la manière la plus vigoureuse cette
» guerre devenue plus étendue. J'ai

» donc embrassé l'occasion qui s'est offerte de renouer la négociation; mais en même temps j'ai employé si efficacement les forces que vous m'aviez mises entre les mains, & j'ai été si bien servi par mes flottes & par mes armées dans l'exécution de mes plans, que l'Histoire ne peut fournir d'exemples d'une plus grande gloire, ni de plus grands avantages remportés par cette nation, ou par quelque autre, dans un espace de temps aussi court. Mon Général, le Prince Ferdinand de Brunswick, & mon armée en Allemagne ont acquis un honneur immortel, par plusieurs avantages signalés qu'ils ont remportés dans le cours de cette campagne, sur un ennemi supérieur en nombre. Les progrès des armes de France & d'Espagne en Portugal ont été arrêtés, & ce Royaume a été conservé par la fermeté & la résolution de son Souverain, & par les talents militaires du Comte régnant de la Lippe, secondé par la valeur des troupes qu'il commandoit. La Martinique, & d'autres isles dans les Indes Occiden-

George III.
An. 1762.

» tales ont été conquiſes : la Havane, place de la plus grande importance pour l'Eſpagne, eſt en mon pouvoir ; & avec elle de grands tréſors & une partie très conſidérable de la Marine Eſpagnole ſont tombés entre nos mains.

» Je ne puis parler de ces exploits qui font tant d'honneur à ma Couronne, ſans rendre un témoignage public à la conſtance infatigable, & au courage ſans exemple de mes Officiers & de mes ſoldats de terre & de mer, qui ont fait voir par des preuves réitérées qu'il n'y a aucuns climats, aucunes difficultés, ni aucuns dangers qui puiſſent rallentir l'ardeur des troupes Britanniques, ni réſiſter à leur valeur.

» Après les ſecours du Tout-Puiſſant, c'eſt par leur conduite & par leur courage que mes ennemis ont été amenés à accepter la paix à des conditions que j'eſpère qui donneront à mon Parlement une entière ſatisfaction. Les Préliminaires ont été ſignés par mon Miniſtre, conjointement avec ceux

» de France & d'Eſpagne; & je les George III. An. 1762.
» ferai mettre devant vous en temps
» convenable.

» Ces conditions ſont telles, que
» non-ſeulement un territoire im-
» menſe eſt ajouté à l'Empire Britan-
» nique, mais encore on y a établi
» de ſolides fondements pour éten-
» dre la traite & le commerce. On
» a pris les plus grands ſoins pour
» éloigner à l'avenir tout ſujet de
» diſpute entre mes ſujets & ceux
» de la France ou de l'Eſpagne, &
» pour rendre ſolide & durable le
» bonheur de la paix.

» En même temps que je me ſuis
» ſoigneuſement occupé des intérêts
» eſſentiels de mes royaumes, j'ai
» eu la plus grande attention à con-
» ſerver la bonne foi de ma Cou-
» ronne & les intérêts de mes Al-
» liés. J'ai fait la paix pour le Roi
» de Portugal, en lui aſſurant tous
» ſes Etats; & tous les territoires
» du Roi de Pruſſe, ainſi que ceux
» de mes Alliés, ſoit en Allemagne,
» ſoit ailleurs, occupés par les ar-
» mes de France, ſeront évacués
» immédiatement. »

George III. An. 1762.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

» J'ai ordonné qn'on mît devant « vous les états de dépense ; & je » travaillerai, sans délai, à faire les » réductions les plus étendues par- » tout où elles pourront s'accorder » avec la prudence & la saine poli- » tique. C'est pour moi la plus gran- » de affliction de voir que, quoique » la guerre soit terminée, nos dé- » penses ne peuvent être réduites » immédiatement autant que je le » desirerois ; mais comme il n'y » avoit que les efforts les plus vi- » goureux & les plus dispendieux » qui pussent nous conduire à sur- » monter les grandes & dangereu- » ses difficultés qui nous environ- » noient, nous devons nous atten- » dre, pendant quelque temps, à » en ressentir encore fortement les » suites. »

MYLORDS ET MESSIEURS ;

» Il étoit impossible d'exécuter » ce que cette nation a si glorieu- » sement effectué dans toutes les » parties du monde, sans perdre un

» grand nombre d'hommes. Soit que
» vous confidériez cette perte, fui-
» vant les principes de la politique,
» ou fuivant ceux de l'humanité,
» vous y trouverez l'une des prin-
» cipales raifons qui m'ont porté à
» entrer de bonne heure en négo-
» ciation, pour y pouvoir faire des
» progrès confidérables, avant que
» le fort de plufieurs opérations fût
» déterminé, & qui m'engagent à
» en hâter la conclufion, pour pré-
» venir la néceffité de faire les pré-
» paratifs d'une nouvelle campagne.
» Comme mes territoires font beau-
» coup augmentés par cette paix,
» & qu'elle ouvre de nouvelles four-
» ces au commerce & aux manu-
» factures, je defire beaucoup que
» vous cherchiez les moyens les
» plus efficaces d'établir nos nou-
» velles acquifitions, de la façon
» qui peut le mieux tendre à la sû-
» reté de ces pays, & à l'augmen-
» tation du commerce & de la na-
» vigation de la Grande-Bretagne.
» Je ne puis vous parler de ces ac-
» quifitions, fans recommander par-
» ticulièrement à vos foins & à vo-
» tre attention mes braves fujets,

George III. An. 1762.

» par la valeur desquels elles ont
» été faites.

» Nous n'aurions jamais pu soutenir une guerre aussi étendue sans la plus grande union entre nous; & vous jugerez que cette même union est particulièrement nécessaire pour faire le meilleur usage des grands avantages qui nous sont acquis par la paix, & pour établir les fondements de cette économie que nous nous devons à nous-mêmes & à notre postérité, & qui peut seule délivrer cette nation des pesants fardeaux qui lui ont été imposés pour les besoins de cette guerre longue & dispendieuse. »

XXXIII. On publie la cessation des hostilités.

En réponse à cette harangue, les deux Chambres présentèrent, suivant l'usage, des adresses qui ne contenoient que des compliments généraux de félicitation sur les approches de la paix, & sur la naissance du Prince de Galles. Le lendemain, on publia à Londres la cessation des hostilités, qui fut également publiée en France; & l'on donna de part & d'autre des ordres pour rétablir la communication entre la France, l'Espagne & l'Angle-

terre. Quand la Chambre-haute prit en considération les articles de paix, les Lords de l'opposition formèrent plusieurs objections, accompagnées de réflexions fâcheuses contre le Comte de Bute, où il paroissoit beaucoup de chaleur & d'animosité personnelle. Ce Seigneur justifia sa conduite avec autant de décence que de modération par une harangue si bien faite, qu'elle excita la surprise de tous ceux qui n'avoient pas une haute idée de son éloquence. Il y fit le détail de la négociation, & déclara, que non-seulement il avoit agi avec ardeur pour procurer la paix, mais qu'il desiroit que cette circonstance fût un jour gravée sur son tombeau. Il fut secondé par le Comte d'Hallifax, & soutenu du plus grand nombre.

XXXIV. M. Pitt s'oppose à la paix. Il n'est point écouté.

La fortune fut aussi favorable à l'Administration dans la Chambre-basse, où les opposans ne parurent pas en un nombre formidable. M. Pitt, quoique sa santé fût très dérangée, voulut marquer personnellement combien il désapprouvoit la paix. Il se rendit à la Chambre, soutenu sur les bras de ses amis, &

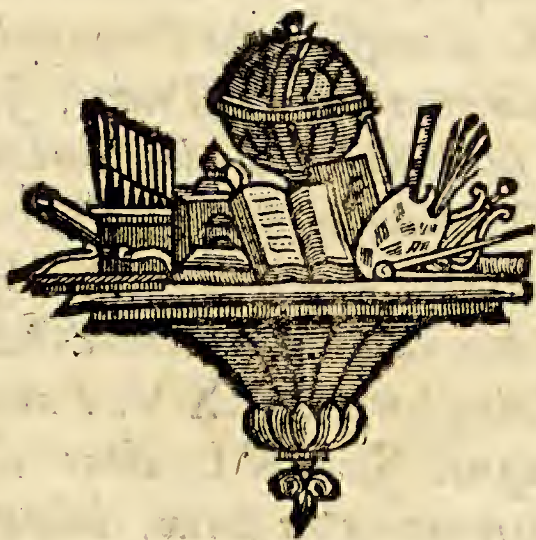
George III. An. 1762.

obtint de l'Orateur la permiſſion de parler aſſis. Sa harangue dura deux heures ſans aucune intermiſſion : ſon objet fut de juſtifier ſa conduite dans l'Adminiſtration, & de donner ſon avis ſur chacun des articles de la paix, qu'il condamnoit en général comme peu proportionnée aux ſuccès des armes Britanniques. Il avoit cependant accordé lui-même dans le cours de l'année précédente, des articles beaucoup moins avantageux à la nation ; mais il inſiſtoit ſur les conquêtes qu'elle avoit faites depuis ce temps. Au ſurplus (comme le remarquent fort bien les Mémoires Anglois) ſi l'on avoit remporté de nouveaux avantages, les difficultés étoient de beaucoup augmentées par la guerre commencée avec l'Eſpagne ; par la protection qu'on donnoit au Portugal ; par l'accroiſſement de la dette nationale, & par le manque d'hommes pour recruter les troupes de terre & de mer. Auſſi M. Pitt ne fut pas écouté avec cette attention & ces applaudiſſements qui avoient coutume de ſuivre ſes harangues. Le Lord-Maire de Londres parla ſur le même ſujet avec

auſſi

George III. An. 1762.

aussi peu de succès ; & les deux Chambres convinrent d'une Adresse pour approuver les articles, qui fut présentée le 10 de Décembre. Nous ne donnerons pas le détail de ces Préliminaires, parce que nous rapporterons en entier le Traité de paix qui fut signé au commencement de l'année suivante, après que nous aurons jetté un coup-d'œil sur les évènements particuliers survenus dans le cours de l'année 1762.



CHAPITRE V.

§. I. *Troubles en Irlande.* §. II. *Affaires particulières en Angleterre.* §. III. *Chefs des Chiroquois à Londres.* §. IV. *Goût du Roi pour les Sciences & les Arts.* §. V. *Naissance du Prince de Galles.* §. VI. *Affaires de France.* §. VII. *Arrêts rendus contre les Jésuites.* §. VIII. *Ils sont expulsés du Royaume.* §. IX. *Traité de Paix entre la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne.* §. X. *Accession du Portugal.* §. XI. *Remarques sur ce Traité.* §. XII. *Sur la démolition des fortifications de Dunkerque.* §. XIII. *Sur les vaisseaux pris avant la guerre.* §. XIV. *Sur les conditions entre l'Espagne & l'Angleterre.* §. XV. *Paix en Allemagne.* §. XVI. *Etat de l'Angleterre après la paix. Impôt sur le cidre.* §. XVII. *Changement dans le Ministère Anglois.* §. XVIII. *Epuisement de la Nation.* §. XIX. *Ecrits satyriques. Affaires de M. Wilkes.* §. XX. *Affaires de la*

Compagnie des Indes & de Mylord Clive. §. XXI. *Mort du Roi de Pologne.* §. XXII. *Affaires particulières entre la France & la Grande-Bretagne.* §. XXIII. *Troubles en Irlande & en Amérique.* §. XXIV. *Etabliſſement de la Floride.* §. XXV. *Mariage de la Princeſſe Auguſte.* §. XXVI. *Vente des terres des iſles neutres.* §. XXVII. *Concluſion.*

George III. An. 1762.

I. Troubles en Irlande.

LE royaume d'Irlande étoit troublé depuis quelque temps par des troupes de mutins, qui s'aſſembloient armés pendant la nuit, & commettoient des excès en différentes parties de l'iſle. On les nommoit indiſtinctement les Enfants-blancs & les Levellers ou Niveleurs, parce qu'ils portoient des ſarrauts de toile pardeſſus leurs habits, pour ſe reconnoître dans l'obſcurité, & qu'ils renverſoient ou mettoient de niveau toutes les clôtures, qu'ils prétendoient qu'on avoit envahies ſur les Communes. Ils regardoient ces uſurpations comme des injuſtices envers les pauvres, qui en jouiſſoient précédemment : ils en détruiſoient les haies ; voloient & maltraitoient

George III. An. 1762.

ceux qui s'en étoient rendus les propriétaires. Ils firent tête à quelques détachements qu'on envoya pour les disperser ; & il y eut plusieurs hommes tués de part & d'autre. Le bruit se répandit que ces gens étoient des mécontents, qui prenoient des mesures contre le Gouvernement ; que leur nombre étoit formidable ; qu'ils étoient bien armés, & disciplinés par des Officiers venus de France, & d'autres pays étrangers ; mais tous ces bruits étoient sans fondement. Ils furent bientôt réprimés par la vigilance & la sage conduite du Lord-Lieutenant, qui jugea nécessaire de faire quelques exemples de sévérité pour prévenir de semblables désordres à l'avenir ; mais ce qui contribua peut-être le plus à rétablir la tranquillité dans ce royaume, fut la levée qu'on y fit de six nouveaux bataillons, composés indistinctement de Catholiques & de Protestants. Ces levées, jointes à quelques faveurs qu'on accorda aux Catholiques Irlandois, qui en général étoient affectionnés au Gouvernement établi, empêchèrent l'émigration d'un grand nombre de gens

nduſtrieux, qui non-ſeulement au-
oient été perdus pour leur pays natal;
nais qui auroient contribué à aug-
nenter la puiſſance des rivaux de
a Grande-Bretagne. On ſait com-
ien la tolérance civile eſt avanta-
euſe à un Etat, quand elle eſt ren-
ermée dans de juſtes bornes; &
ous n'avons que trop éprouvé dans
e ſiècle dernier les funeſtes effets
lu zèle outré, qui force les ſujets
es plus induſtrieux d'un royaume à
bandonner leur patrie, ou à y de-
venir des ennemis ſecrets du Gou-
vernement. Une ſage adminiſtration,
n protégeant la religion établie, &
n puniſſant ſévèrement ceux qui
roublent l'ordre public, ſoutient
les ouvriers habiles dans leur art,
qui par leur induſtrie attirent effica-
cement dans un Etat les richeſſes des
étrangers, pendant que les Miniſtres
des autels font leurs efforts pour y
attirer par leurs prières les bénédic-
tions du Ciel.

II. Affaires particulières en Angleterre.

En jettant la vue ſur les affaires
domeſtiques de la Grande-Bretagne
dans le cours de cette année, nous
ne nous arrêterons pas à rapporter
une multitude de petits faits, qui

George III.
An. 1762.

cependant attirèrent l'attention du public, mais qui méritent d'être ensevelis dans l'oubli quand ils n'intéressent pas l'ordre général, ou quand ils ne peuvent servir à faire mieux connoître le caractère de la nation. Nous nous contenterons de dire que les meurtres, les vols, la fraude, l'imposture, & d'autres crimes de toute espèce continuèrent à régner, non-seulement dans la capitale, mais encore dans toutes les parties du royaume, à la honte de la police publique, au reproche de la nation, & au deshonneur de l'humanité. En réfléchissant, dit M. Smollett, sur la frivolité du peuple; sur sa fureur pour la nouveauté; sur son admiration pour l'éclat & la pompe; sur son extravagance ridicule; sur le goût barbare de guerre & de carnage dont il ne faisoit plus un mystère, & sur l'esprit de superstition qui s'en étoit emparé, on croiroit que l'esprit humain commenceroit à dégénérer dans la Grande-Bretagne, & qu'elle seroit prête à retomber dans la barbarie & l'ignorance des anciens temps. On vit un exemple frappant de cet esprit de superstition dans une aventu-

ce qui attira au commencement de cette année l'attention des gens de tous états dans les villes de Londres & de Westminster. Une fille de dix ans, instruite à l'imposture, déclara qu'elle recevoit de fréquentes visites de l'esprit d'une jeune femme, morte depuis quelque temps ; & elle eut l'art de faire entendre différents bruits qui servoient de réponse aux questions faites par les spectateurs. L'objet de cette scène ridicule étoit d'exciter la haine publique contre un homme qui avoit vécu avec cette femme, & que l'esprit accusoit de l'avoir fait périr, quoiqu'elle fût morte de la petite-vérole : mais comme ce vieux homme étoit créancier du père de la petite fille, ce dernier crut réussir par ce moyen bizarre à éviter ses poursuites. Le peuple prit feu contre le prétendu criminel : on publia des écrits qui animèrent tellement le public, que la vie de cet homme auroit été en danger, s'il n'eût eu recours aux Magistrats ; mais l'imposture fut découverte ; les coupables furent punis ; l'innocent reçut un dédommagement ; & il ne fut bientôt plus question de cette affaire,

George III. An. 1762.

dont nous ne parlons que pour faire voir à quel point de crédulité peut être porté le peuple chez une nation des plus éclairées de l'Europe.

III. Chefs des Chiroquois à Londres.

Au mois de Mai, trois Chefs Indiens de la nation des Chiroquois arrivèrent en Angleterre, & furent présentés au Roi, qui donna ses ordres pour qu'ils fussent entretenus à ses frais. Le Principal se nommoit Outacite, c'est-à-dire, le Tueur-d'hommes; & il s'étoit souvent signalé par sa valeur. Ces Indiens avoient été portés à venir en Angleterre par des motifs de curiosité; cependant on remarqua que pendant tout le temps qu'ils y demeurèrent, ils ne firent paroître aucune surprise de ce qu'ils y virent, quoiqu'on présentât à leurs yeux tout ce qu'on croyoit le plus propre à frapper l'imagination d'un Sauvage. Ils traversèrent la capitale, où fourmille une multitude innombrable de peuple; virent les boutiques & les magasins remplis de toutes sortes de richesses & de marchandises; parcoururent les Eglises, les hôpitaux, les palais & les maisons des Seigneurs: on leur fit voir la revue des Gardes

qui faiſoient l'exercice dans le parc, le magaſin des armes de la Tour de Londres, l'artillerie, les vaiſſeaux, & les chantiers, dans les différentes parties du royaume ; enfin tout ce qui a rapport aux arts, aux méchaniques, au commerce, à la force & à l'opulence de l'Angleterre, ſans qu'ils fiſſent paroître la moindre ſurpriſe ni par leurs paroles, ni par leurs geſtes, ni par leurs regards. Ils parurent toujours dans l'état d'une inſenſibilité brutale, qui ſemble être le caractère des naturels de l'Amérique ſeptentrionale en général, malgré tous les éloges que quelques écrivains ont faits du bon ſens & de la ſagacité de ces peuples. Après être demeurés quelques mois en Angleterre, où ils furent très bien accueillis des gens de tous états, le Roi leur fit quelques préſents, & un vaiſſeau de guerre les reconduiſit dans leur patrie.

IV. Goût du Roi pour les ſciences & les Arts.

Le Monarque donna en pluſieurs occaſions des preuves de ſa magnificence & de ſon goût pour les beaux arts. Il acheta plus de trente mille Traités & Manuſcrits, qui avoient été raſſemblés & mis en volumes

George III. An. 1762.

pour le Roi Charles I; & il en fit présent au *Museum* de la Grande-Bretagne. Il acquit pour son propre usage un grand nombre de livres curieux & de belles estampes, avec deux magnifiques collections, montant à trois cents volumes, qui avoient appartenus au Cardinal Albani à Rome; & acheta aussi la Bibliothèque & le Cabinet de M. Smith, savant très curieux, qui demeuroit à Venise. Il acheta encore le Palais de Buckingham dans le parc Saint-James, & en fit présent à la Reine, après l'avoir fait bien réparer, embellir & orner de peintures & de meubles. Il donna des marques particulières de sa protection aux arts & aux sciences; & entr'autres pensions qu'il accorda à des hommes de mérite, nous en trouvons une de trois cents livres sterling à M. Hume, Poëte Dramatique; une de pareille somme, à M. Johnson, Auteur du Dictionnaire Anglois; une semblable, au Docteur Thompson, avec le titre de Médecin du Roi: le Docteur Pemberson, le Docteur Kennicot, & M Sherridan en eurent chacun une de deux cents livres;

enfin on en accorda une de cinquante livres ſterling à l'Aſtronome M. Ferguſon.

V. Naiſſance du Prince de Galles.

Le 12 d'Août, la Reine accoucha d'un fils, qui par ſa naiſſance eſt Prince de la Grande-Bretagne, Prince Electoral de Brunſwick-Lunebourg, Duc de Cornouailles & de Rothſay, Comte de Carrick, Baron de Renfrew, Lord des iſles, & Grand-Maître ou Steward d'Ecoſſe; & il fut déclaré Prince de Galles & Comte de Cheſter par des Lettres-patentes munies du grand ſceau. Le 8 de Septembre, il fut baptiſé par l'Archevêque de Cantorbery, & nommé George-Auguſte-Frédéric; & il eut pour Marraine la Princeſſe Douairière de Galles, & pour Parrains le Duc de Cumberland, avec le Duc de Meckelbourg-Strelitz, par procuration.

VI. Affaires de France.

En France, la principale affaire qui occupa tous les eſprits, fut l'expulſion des Jéſuites: cette Société, devenue trop célèbre, avoit éprouvé des contradictions ſans nombre dès ſon origine; mais elle les avoit ſurmontées par ſa perſévérance; & nos Mémoires Anglois, malgré l'hor-

George III.
An. 1762.

reur que cette nation a toujours marquée pour un corps auquel elle a attribué plusieurs conspirations élevées dans la Grande-Bretagne, reconnoissent que cette Société a produit un grand nombre d'hommes qui se sont distingués par leurs succès dans les arts & dans les sciences : que beaucoup d'entr'eux ont dévoué leurs vies au service de la religion avec une piété vraiement apostolique; qu'ils se sont exposés aux plus grandes difficultés, à des fatigues excessives, à la mutilation & au martyre avec le courage le plus étonnant; qu'ils se sont attachés en général à l'éducation de la jeunesse avec une persévérance surprenante & des succès remarquables; mais, ajoutent-t-ils, leur ambition, leur esprit artificieux & quelques systêmes pernicieux de doctrine qu'ils ont embrassés, ont toujours porté le trouble dans tous les Etats où ils ont été établis.

Sans adopter le jugement que les Anglois portent de cette Société, nous nous contenterons d'observer que si ses membres se fussent tenus renfermés dans les devoirs de leur profession, & eussent regardé le sé-

jour & les intrigues de la Cour comme incompatibles avec l'Etat religieux ; la pureté de mœurs que leurs adversaires mêmes leur accordent, les talents qu'on ne peut leur contester, & la vie frugale qu'ils menoient dans l'intérieur de leurs maisons leur auroient attiré d'autant plus l'estime & la vénération du public, qu'ils l'auroient moins recherchée ; mais on est forcé d'avouer que l'espèce de despotisme avec lequel ils se sont rendus maîtres de presque toutes les Cours de l'Europe dans le dernier siècle & au commencement de celui-ci ; l'usage qu'ils ont fait de leur autorité contre les corps & les particuliers qui leur étoient opposés ; enfin, la Monarchie universelle, qu'ils paroissoient vouloir s'attribuer dans tous les pays Catholiques, avoient soulevé presque tous les ordres de l'Etat contre le corps pris en général, quoique le plus grand nombre des membres, pris en particulier, méritassent l'estime de ceux qui les connoissoient. L'ordre des Magistrats, toujours attentifs à réprimer les entreprises de la Cour de Rome, eut toujours les yeux ouverts sur cette Société, attachée par

George III
An. 1762.
des vœux particuliers au Souverain Pontife, & ſoumis par celui d'une obéiſſance aveugle aux volontés d'un Général réſidant à Rome ; ce qui les fit regarder dans tous les temps comme un corps qui ne tenoit que par des liens très foibles à l'Etat dont ils étoient nés les ſujets. On leur attribuoit encore, au moins en grande partie, tous les troubles de religion qui ont agité la France depuis plus d'un ſiècle ; mais il paroît qu'à cet égard l'opiniâtreté de leurs adverſaires y eut autant de part que le zèle, peut-être exceſſif, que fit paroître la Société. Au reſte, comme il ne ſe trouvoit plus chez eux de ces hommes illuſtres qui avoient brillé avec éclat ſous le règne de Louis XIV ; que d'un autre côté, les Arnauld, les Paſchal, les Nicole n'avoient pas laiſſé dans leur parti, de ſucceſſeurs de leurs talens ; & que le public las d'entendre ſoutenir le pour & le contre ſur des ſyſtêmes qui, au ſentiment des gens ſenſés, intéreſſent peu le fond de la religion & dont les Auteurs s'entendent à peine eux-mêmes, n'y prenoit plus en général qu'un très foible intérêt, il paroît que

George III. An. 1762.

l'objet de ces disputes n'entra que pour très peu dans la disgrace des Jésuites. Quoi qu'il en soit, nous allons rapporter historiquement & sans réflexions la suite des procédures qui furent tenues contre la Société.

VII. Arrêts rendus contre les Jésuites.

Pour reprendre les faits dans leur origine, nous avons vu que le Parlement avoit ordonné l'examen des Constitutions des Jésuites; & après le compte qui en fut rendu aux Chambres assemblées le 6 Août 1761, la Cour reçut le Procureur Général appellant comme d'abus tant de la Bulle de Paul III, portant confirmation de la Société, que des autres Bulles postérieures qui avoient achevé de lui donner la consistance. On insista particuliérement dans les motifs de cet Arrêt, sur cette obéissance qui enjoint » à chacun de ceux qui composent » ladite Société d'obéir aveuglément » à leur Général comme à J. C. lui- » même, quelque chose que com- » mande ce Général, sans réserve, » sans exception, sans examen & » sans hésiter même intérieurement; » d'apporter à l'exécution de tout ce » qu'il prescrira la même plénitude » de consentement & d'adhésion

George III. An. 1762.

» qu'ils ont pour la créance des dog-
» mes même de la foi Catholique ; d'ê-
» tre dans ses mains comme un cada-
» vre, ou comme un bâton dans celles
» d'un vieillard, ou comme Abraham
» sous les ordres de Dieu, qui lui
» commandoit d'immoler son fils ;
» en se pénétrant du principe que
» tout ce qu'on lui commande est
» juste, & en abdiquant tout senti-
» ment personnel & toute volonté
» propre ».

Par un autre Arrêt du même jour, la Cour ordonna que les livres d'un grand nombre d'anciens membres de la Société, seroient lacérés & brûlés, notamment ceux de Busembaum, de Molina, de Vasquez, d'Escobar & plusieurs autres. Il fut défendu, par le même Arrêt, à tous sujets du Roi d'entrer dans ladite Société ; aux Jésuites de les y recevoir, & on leur défendit en même temps par provision, de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de Théologie, Philosophie ou Humanités. Cet Arrêt avoit été précédé d'une Déclaration du Roi, pour ordonner que dans six mois, les Supérieurs de chacune des Maisons de ladite Société

feroient tenus de remettre au Greffe du Confeil les titres & pièces de leurs établiffements ; elle fut enregiftrée le même jour 6 d'Août avec quelques modifications.

George III. An. 1762.

VIII. Ils font expulfés du royaume.

Il feroit trop long & hors de notre fujet de rapporter tous les Arrêts & autres pièces relatives aux affaires de la Société, qui fut enfin diffoute dans le reffort du Parlement de Paris, par un Arrêt du 6 d'Août 1762, qui « enjoint à tous & chacun des » membres de ladite Société de vui- » der toutes les Maifons, Collèges, » Séminaires, Maifons-Profeffes, No- » viciats, Réfidences, Miffions, ou » autres établiffements de ladite So- » ciété qu'ils occupent —, dans » huitaine de la fignification du pré- » fent Arrêt — ; leur enjoint de vivre « dans l'obéiffance au Roi & fous » l'autorité des Ordinaires, fans pou- » voir fe réunir en Société entr'eux, » fous quelque prétexte que ce puiffe » être ; leur fait très expreffes inhibi- » tions & défenfes, & à tous autres, » d'obferver à l'avenir lefdits Infti- » tuts & Conftitutions déclarées abu- » fives ; de vivre en commun ou fé- » parément fous leur empire, ou

George III.
An. 1762.

» ſous telle autre règle que celles des
» Ordres duement autoriſés & régu-
» lièrement reçus dans le Royaume ;
» de porter l'habit uſité en ladite So-
» ciété ; d'obéir au Général ou aux Su-
» périeurs d'icelle, &c. ».

Par un autre Arrêt du même jour, il fut ordonné qu'il ſeroit délivré à chacun des ci-devant ſoi-diſants Jéſuites, ayant l'âge de 33 ans au 6 Août 1762, la ſomme de 600 livres en trois paiements ; les autres Parlements ſuivirent bientôt l'exemple de la Capitale, & c'eſt de ce temps qu'on peut compter que l'Ordre fut anéanti en France. Les Jéſuites y demeurèrent cependant aſſez tranquilles juſqu'au 22 de Fevrier 1764, que par un Arrêt du Parlement de Paris, il fut ordonné que les membres de la Société prêteroient ferment « de ne
» point vivre déſormais en commun,
» ou ſéparément ſous l'empire de
» l'Inſtitut & des Conſtitutions de la
» ci-devant Société ſe diſant de Jeſus ;
» de n'entretenir aucune correſpon-
» dance directe ou indirecte, par let-
« tres ou par perſonnes interpoſées,
» ou autrement, en quelque forme
» & manière que ce puiſſe être, avec

» le Général, le régime & les Supé-
» rieurs de ladite ci-devant Société,
» ou autres perſonnes par eux pré-
» poſées, ni avec aucuns membres
» d'icelle, réſidants en pays étran-
» gers, & de tenir pour impie la doc-
» trine contenue dans le recueil des
» Aſſertions, tendante à compromet-
» tre la ſûreté de la perſonne ſacrée
» des Rois ». Il n'y eut qu'un petit nombre de Jéſuites qui prêtèrent ce ferment; & en conſéquence, par un nouvel Arrêt du 9 de Mars, il fut enjoint à tous ceux qui ne l'avoient pas prêté, de ſortir du Royaume dans un mois. L'Arrêt fut exécuté: on prit les moyens convenables pour ſubvenir à la ſubſiſtance des Profès retirés en pays étranger, ce qui dura juſqu'au mois de Novembre que le Roi, par un Edit, ordonna que la Société n'auroit plus lieu dans le Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obéiſſance de Sa Majeſté: permettant néanmoins à ceux qui étoient dans ladite Société, de vivre en particuliers dans les Etats du Roi, en ſe conformant aux loix du Royaume. Cet Edit fut ſuivi le 1er Décembre d'un nouvel Arrêt du Parlement, qui enjoint à

George III. An. 1762.

ceux des ci-devant membres de la Société, qui feroient dans le cas de profiter de ladite permiſſion de réſider dans le Diocèſe de leur naiſſance, avec défenſe d'approcher de la ville de Paris plus près que de dix lieues. Les Jéſuites revinrent de toutes parts & vécurent en particuliers, répandus par tout le Royaume; mais en 1767, cet ordre ayant été expulſé des Etats du Roi Catholique, le Parlement de Paris enjoignit, à tous ceux qui étoient membres de la Société, à l'époque du 5 Août 1761, de ſortir de France dans l'eſpace d'un mois : exemple qui a été ſuivi par pluſieurs autres Parlements du Royaume.

IX. Traité de paix entre la France, l'Eſpagne & la Grande-Bretagne.

L'Hiſtoire Naturelle ne nous fournit pas cette année de faits aſſez importants pour entrer dans l'Hiſtoire générale; & il ne nous reſte plus qu'à rapporter le Traité de paix qui fut conclu à Paris le 10 de Févrîer 1763. Nous allons le tranſcrire en entier, jugeant que nous ne pouvons terminer cette Hiſtoire ſans faire connoître l'état où toutes les Puiſſances qui avoient eu part à la guerre, ſont convenues de demeurer. Il eſt certainement de l'intérêt de toutes les Cours

de l'Europe de le maintenir ſtable, pour ranimer le commerce, augmenter la population, & tourner toutes les vues des ſujets vers l'agriculture, & vers les arts qui fleuriſſent dans une heureuſe tranquillité.

George III. An. 1763.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ, PERE, FILS ET SAINT-ESPRIT : Ainſi ſoit-il

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir en manière quelconque.

Il a plu au Tout-Puiſſant de répandre l'eſprit d'union & de concorde ſur les Princes dont les diviſions avoient porté le trouble dans les quatre parties du monde, & de leur inſpirer le deſſein de faire ſuccéder les douceurs de la paix aux malheurs d'une longue & ſanglante guerre, qui, après s'être élevée entre la France & l'Angleterre pendant le règne du Séréniſſime & Très-Puiſſant Prince George II, par la grace de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, de glorieuſe mémoire, a été continuée ſous le règne du Séréniſſime & Très-Puiſſant Prince George III, ſon ſucceſſeur, & s'eſt

George III
An. 1763.

communiquée dans ses progrès à l'Espagne & au Portugal. En conséquence, le Sérénissime & Très-Puissant Prince Louis XV, par la grace de Dieu, Roi Très-Chrétien de France & de Navarre, le Sérénissime & Très-Puissant Prince Charles III, par la grace de Dieu, Roi d'Espagne & des Indes; le Sérénissime & Très-Puissant Prince George III, par la grace de Dieu, Roi de la Grande-Bretagne, Duc de Brunswick & de Lunebourg, Archi-Trésorier & Electeur du Saint-Empire Romain, après avoir posé les fondements de la paix dans les Préliminaires, signés le 3 Novembre dernier à Fontainebleau, & le Sérénissime & Très-Puissant Prince Dom Joseph I, par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves, après y avoir accédé, ont résolu de consommer, sans délai, ce grand & important ouvrage. A cet effet, les hautes Parties contractantes ont nommé & constitué leurs Ambassadeurs-Extraordinaires, & Ministres Plénipotentiaires respectifs; sçavoir, Sa Sacrée Majesté le Roi Très-Chrétien, le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur César-Gabriel de Choi-

ſeul, Duc de Praſlin, Pair de France, Chevalier de ſes Ordres, Lieutenant-Général de ſes armées & de la Province de Bretagne, Conſeiller en tous ſes Conſeils, & Miniſtre & Secrétaire d'Etat & de ſes Commandements & Finances : Sa Sacrée Majeſté le Roi Catholique, le Très-Illuſtre & Très-Excellent Seigneur Dom Jérome Grimaldi, Marquis de Grimaldi, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté Catholique, avec exercice, & ſon Ambaſſadeur-Extraordinaire près de Sa Majeſté Très-Chrétienne : Sa Sacrée Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, le Très-Illuſtre & Très-Excellent Seigneur Jean, Duc & Comte de Bedford, Marquis de Taviſtock, &c. ſon Miniſtre d'Etat, Lieutenant-Général de ſes armées, Garde de ſon Sceau privé, Chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, & ſon Ambaſſadeur-Extraordinaire & Plénipotentiaire, près de Sa Majeſté Très-Chrétienne : Sa Sacrée Majeſté, le Roi Très-Fidèle, le Très-Illuſtre & Très-Excellent Seigneur Martin de Mello & Caſtro, Chevalier-Profès

George III.
An, 1763.

de l'Ordre de Christ, du Conseil c
Sa Majesté Très-Fidèle, & son An
bassadeur & Ministre Plénipote
tiaire près de Sa Majesté Très-Chre
tienne : lesquels, après s'être duemen
communiqué leurs pleins pouvoi
en bonne forme, & dont les copies so
transcrites à la fin du présent Trai
de paix, sont convenu des articles
dont la teneur s'ensuit.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura une paix chrétienne
universelle & perpétuelle, tant pa
mer que par terre, & une amitié si
cère & constante sera rétablie entr
Leurs Majestés Très-Chrétienne, Ca
tholique, Britannique & Très-F
delle, & entre leurs héritiers & suc
cesseurs, Royaumes, Etats, Provin
ces, Pays, Sujets & Vassaux, d
quelque qualité & condition qu'i
soient, sans exception de lieu ni d
personne ; en sorte que les Hautes
Parties contractantes apporteront l
plus grande attention à maintenir en
tre elles, & leurs susdits Etats & su
jets, cette amitié & correspondanc
réciproques, sans permettre qu
dorénavant, de part ni d'autre, o
commett

George I I. An. 1763.
commette aucune ſorte d'hoſtilité par mer ou par terre, pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, & l'on évitera ſoigneuſement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureuſement établie, s'attachant au contraire à ſe procurer réciproquement en toute occaſion tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts & avantages mutuels, ſans donner aucun ſecours ou protection directement ou indirectement à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre deſdites Hautes Parties contractantes. Il y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

ART. II. Les Traités de Weſtphalie, de 1648; ceux de Madrid entre les Couronnes d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne, de 1667 & de 1670; les Traités de paix de Nimègue, de 1678 & de 1679; de Riſwick, de 1697; ceux de paix & de commerce d'Utrecht, de 1713; celui de Bade, de 1714, le Traité de la triple alliance de la Haye, de 1717; celui de la quadruple alliance de Londres, de 1718;

George III. An. 1763.

le Traité de paix de Vienne, d
1738; le Traité définitif d'Aix-la
Chapelle, de 1748; & celui de Ma
drid entre les Couronnes d'Efpagn
& de la Grande-Bretagne, de 1750
auffi-bien que les Traités entre le
Couronnes d'Efpagne & de Portugal
du 13 Février 1668; du 6 Févrie
1715; & du 12 Fevrier 1761, &
celui du 11 Avril 1713, entre l
France & le Portugal, avec la ga
rantie de la Grande-Bretagne, fer
vant de bafe & de fondement à la pai
& au préfent Traité; & pour cet effet
ils font tous renouvellés & confirmé
dans la meilleure forme, ainfi qu
tous les Traités en général, qui fub
fiftoient entre les Hautes Parties con
tractantes avant la guerre, & comm
s'ils étoient inférés ici mot à mot
en forte qu'ils devront être obfervé
exactement à l'avenir dans toute leu
teneur, & religieufement exécuté
de part & d'autre dans tous leur
points, auxquels il n'eft pas dérog
par le préfent Traité, nonobftan
tout ce qui pourroit avoir été ftipul
au contraire par aucune des Haute
Puiffances contractantes; & toute
lefdites Parties déclarent qu'elles n

permettront pas qu'il ſubſiſte aucun privilège, grace ou indulgence, contraires aux Traités ci-deſſus confirmés, à l'exception de ce qui aura été accordé & ſtipulé par le préſent Traité.

George III. An. 1763.

ART. III. Tous les priſonniers faits de part & d'autre, tant par mer que par terre, & les ôtages enlevés ou donnés pendant la guerre, & juſqu'à ce jour, ſeront reſtitués ſans rançon dans ſix ſemaines au plus tard, à compter du jour de l'échange de la ratification du préſent Traité: chaque Couronne ſoldera reſpectivement les avances qui auront été faites pour la ſubſiſtance & l'entretien de ſes priſonniers par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & états conſtatés, & autres titres authentiques qui ſeront fournis de part & d'autre, & il ſera donné réciproquement des ſûretés pour le paiement des dettes que les priſonniers auroient pu contracter dans les Etats où ils auroient été détenus juſqu'à leur entière liberté: tous les vaiſſeaux, tant de guerre que Marchands, qui auroient été pris depuis l'expiration des ter-

George III
An. 1763.

mes convenus pour la ceſſation des hoſtilités par mer, ſeront pareillement rendus de bonne foi, avec tous leurs équipages & cargaiſons, & on procédera à l'exécution de cet article immédiatement après l'échange des ratifications de ce Traité.

ART. IV. Sa Majeſté Très-Chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'Elle a formées autrefois, ou pu former à la Nouvelle-Ecoſſe ou Acadie, en toutes ſes parties, & la garantit toute entière & avec toutes ſes dépendances au Roi de la Grande-Bretagne. De plus, Sa Majeſté Très-Chrétienne cède & garantit à Sadite Majeſté Britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ſes dépendances, ainſi que l'iſle du Cap-Breton & toutes les autres iſles & côtes dans le golfe & fleuve Saint-Laurent, & généralement tout ce qui dépend deſdits pays, terres, iſles & côtes, avec la ſouveraineté, propriété, poſſeſſions & tous droits acquis par Traités, ou autrement, que le Roi Très-Chrétien & la Couronne de France ont eus juſqu'à préſent ſur leſdits pays, terres, iſles, lieux, côtes & leurs habitants, ainſi que le Roi

George III. An. 1763.

Très-Chrétien cède & transporte le tout audit Roi & à la Couronne de la Grande-Bretagne; & cela, de la manière & dans la forme la plus ample, sans restriction, & sans qu'il soit libre de revenir sous aucun prétexte contre cette cession & garantie, ni de troubler la Grande-Bretagne dans les possessions susmentionnées. De son côté, Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion Catholique: En conséquence, Elle donnera les ordres les plus précis & les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets Catholiques-Romains, puissent professer le culte de leur religion selon le rit de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les loix de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Britannique convient en outre que les habitants François, ou autres, qui auroient été sujets du Roi Très-Chrétien, en Canada, pourront se retirer, en toute sûreté & liberté, où bon leur semblera, & pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté Britannique, & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans

George III. An. 1763.

leurs émigrations, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, excepté celui de dettes ou de procès criminels; le terme limité pour cette émigration ſera fixé à l'eſpace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du préſent Traité.

ART. V. Les ſujets de la France auront la liberté de la pêche & de la ſécherie ſur une partie des côtes de l'iſle de Terre-Neuve, telle qu'elle eſt ſpécifiée par l'article XIII du Traité d'Utrecht, lequel article eſt renouvellé & confirmé par le préſent Traité (à l'exception de ce qui regarde l'iſle du Cap-Breton, ainſi que les autres iſles & côtes dans l'embouchure & dans le golfe Saint-Laurent) & Sa Majeſté Britannique conſent de laiſſer aux ſujets du Roi Très-Chrétien la liberté de pêcher dans le golfe Saint-Laurent, à condition que les ſujets de la France n'exerceront ladite pêche qu'à la diſtance de trois lieues de toutes les côtes appartenantes à la Grande-Bretagne, ſoit celles du continent, ſoit celles des iſles ſituées dans ledit golfe Saint-Laurent; & pour ce qui concerne la pêche ſur les côtes de l'iſle du Cap-Breton, hors dudit

golfe, il ne ſera permis aux ſujets du Roi Très-Chrétien d'exercer ladite pêche qu'à la diſtance de quinze lieues des côtes de l'iſle du Cap-Breton; & la pêche ſur les côtes de la Nouvelle-Ecoſſe, ou Acadie, & partout ailleurs, hors dudit golfe, reſtera ſur le pied des Traités antérieurs.

George III. An. 1763.

ART. VI. Le Roi de la Grande-Bretagne céde les iſles de Saint-Pierre & de Miquelon, en toute propriété, à Sa Majeſté Très-Chrétienne pour ſervir d'abri aux pêcheurs François, & Sadite Majeſté Très-Chrétienne s'oblige à ne point fortifier leſdites iſles; à n'y établir que des bâtiments civils pour la commodité de la pêche, & à n'y entretenir qu'une garde de cinquante hommes pour la police.

ART. VII. Afin de rétablir la paix ſur des fondements ſolides & durables, & écarter pour jamais tout ſujet de diſpute par rapport aux limites des territoires François & Britanniques ſur le continent de l'Amérique, il eſt convenu qu'à l'avenir les confins entre les Etats de Sa Majeſté Très-Chrétienne & ceux de S. M. Britannique, en cette partie du monde, ſeront irrévocablement fixés par une

George III. An. 1763.

ligne tirée au milieu du fleuve Miſſiſſipi, depuis ſa naiſſance juſqu'à la rivière d'Iberville, & de-là, par une ligne tirée au milieu de cette rivière & des lacs Maurepas & Pontchartrain juſqu'à la mer; & à cette fin, le Roi Très-Chrétien cède, en toute propriété & garantie, à Sa Majeſté Britannique la rivière & le port de la Mobile, & tout ce qu'il poſſéde ou a dû poſſéder du côté gauche du fleuve Miſſiſſipi, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans & de l'iſle dans laquelle elle eſt ſituée, qui demeureront à la France, bien entendu que la navigation du fleuve Miſſiſſipi ſera également libre, tant aux ſujets de la Grande-Bretagne, comme à ceux de la France, dans toute ſa largeur & dans toute ſon étendue, depuis ſa ſource juſqu'à la mer, & nommément cette partie qui eſt entre la ſuſdite iſle de la Nouvelle-Orléans & la rive droite de ce fleuve, auſſi-bien que l'entrée & la ſortie par ſon embouchure. Il eſt de plus ſtipulé que les bâtiments appartenants aux ſujets de l'une ou de l'autre nation, ne pourront être arrêtés, viſités, ni aſſujettis au paiement d'aucun droit quelcon-

George III. An. 1763.

que. Les ſtipulations inſérées dans l'article IV en faveur des habitants du Canada, auront lieu de même pour les habitants des pays cédés par cet article.

ART. VIII. Le Roi de la Grande-Bretagne reſtituera à la France les iſles de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la Deſirade, de la Martinique & de Belle-Iſle, & les places de ces iſles ſeront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite par les armes Britanniques; bien entendu que les ſujets de Sa Majeſté Britannique, qui ſe ſeroient établis, ou ceux qui auroient quelques affaires de commerce à régler dans leſdites iſles & autres endroits reſtitués à la France par le préſent Traité, auront la liberté de vendre leurs terres & leurs biens; de régler leurs affaires; de recouvrer leurs dettes, & de tranſporter leurs effets, ainſi que leurs perſonnes, à bord des vaiſſeaux qu'il leur ſera permis de faire venir auxdites iſles & autres endroits reſtitués, comme deſſus, & qui ne ſerviront qu'à cet uſage ſeulement, ſans être gênés à cauſe de leur religion, ou ſous quel-

George III. An. 1763.
qu'autre prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels; & pour cet effet, le terme de dix-huit mois est accordé aux sujets de Sa Majesté Britannique, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent Traité. Mais comme la liberté accordée aux sujets de Sa Majesté Britannique, de transporter leurs personnes & leurs effets sur des vaisseaux de leur nation, pourroit être sujette à des abus, si l'on ne prenoit la précaution de les prévenir, il a été convenu expressément entre Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique, que le nombre des vaisseaux Anglois, qui auronr la liberté d'aller auxdites isles & lieux restitués à la France, sera limité, ainsi que le nombre de tonneaux de chacun; qu'ils iront en lest; partiront dans un terme fixé, & ne feront qu'un seul voyage, tous les effets appartenants aux Anglois devant être embarqués en même temps: il a été convenu en outre, que Sa Majesté Très-Chrétienne fera donner les passeports nécessaires pour lesdits vaisseaux; que pour plus grande sûreté, il sera libre de mettre deux Commis ou

Gardes François, ſur chacun deſdits vaiſſeaux qui ſeront viſités dans les atterrages & ports deſdites iſles & lieux reſtitués à la France, & que les marchandiſes qui s'y pourront trouver, ſeront confiſquées.

ART. IX. Le Roi très-Chrétien cède & garantit à Sa Majeſté Britannique, en toute propriété les iſles de la Grenade & les Grenadins, avec les mêmes ſtipulations en faveur des habitants de cette Colonie, inſérées dans l'article IV pour ceux du Canada; & le partage des iſles appellées Neutres, eſt convenu & fixé de manière que celle de Saint-Vincent, la Dominique & Tabago reſteront en toute propriété à la Grande-Bretagne, & que celle de Sainte-Lucie ſera remiſe à la France pour en jouir pareillement en toute propriété, & les Hautes Parties contractantes garantiſſent le partage ainſi ſtipulé.

ART. X. Sa Majeſté Britannique reſtituera à la France l'iſle de Gorée dans l'état où elle a été conquiſe; & Sa Majeſté Très-Chrétienne cède en toute propriété, & garantit au Roi de la Grande-Bretagne la rivière de Senégal, avec les forts & comptoirs

George III
An. 1763.

de Saint-Louis, de Podor & de Galam, avec tous les droits & dépendances de ladite rivière de Senégal.

ART. XI. Dans les Indes Orientales, la Grande-Bretagne reſtituera à la France, dans l'état où ils ſont aujourd'hui, les différents comptoirs que cette Couronne poſſédoit, tant ſur la côte de Coromandel & d'Orixa, que ſur celle de Malabar, ainſi que dans le Bengale, au commencement de 1749; & Sa Majeſté Très-Chrétienne renonce à toute prétention aux acquiſitions qu'Elle avoit faites ſur la côte de Coromandel & d'Orixa depuis ledit commencement de l'année 1749: Sa Majeſté Très-Chrétienne reſtituera, de ſon côté, tout ce qu'elle pourroit avoir conquis ſur la Grande-Bretagne dans les Indes Orientales pendant la préſente guerre, & fera reſtituer nommément Natal & Tapanooly dans l'iſle de Sumatra: Elle s'engage de plus, à ne point ériger de fortifications, & à ne point entretenir de troupes dans aucune partie des Etats du Subah de Bengale. Et afin de conſerver la paix future ſur la côte de Coromandel & d'Orixa, les François

& les Anglois reconnoîtront Mahomet-Alykan pour légitime Nabab de Carnate, & Salabatzing pour légitime Subah du Decan ; & les deux parties renonceront à toute demande ou prétention de ſatisfaction qu'elles pourroient former à la charge l'une de l'autre, ou à celle de leurs Alliés Indiens, pour les déprédations ou dégats commis, ſoit d'un côté, ſoit de l'autre, pendant la guerre.

ART. XII. L'iſle de Minorque ſera reſtituée à Sa Majeſté Britannique, ainſi que le fort Saint-Philippe, dans le même état où ils ſe ſont trouvés lorſque la conquête en a été faite par les armes du Roi Très-Chrétien, & avec l'artillerie qui y étoit lors de la priſe de ladite iſle & dudit fort.

ART. XIII. La ville & le port de Dunkerque ſeront mis dans l'état fixé par le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle, & par les Traités antérieurs. La Cunette ſera détruite immédiatement après l'échange des ratifications du préſent Traité, ainſi que les forts & batteries qui défendent l'entrée du côté de la mer ; & il ſera pourvu en même temps à la

George III.
An. 1763.
ſalubrité de l'air & à la ſanté des habitants par quelque autre moyen, à la ſatisfaction du Roi de la Grande-Bretagne.

ART. XIV. La France reſtituera tous les pays appartenants à l'Electorat d'Hanover, au Landgrave de Heſſe, au Duc de Brunſwick & au Comte de la Lippe Buckebourg, qui ſe trouvent ou ſe trouveront occupés par les armes de Sa Majeſté Très Chrétienne. Les places de ces différents pays ſeront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite par les armées Françoiſes ; & les pièces d'artillerie qui auront été tranſportées ailleurs, ſeront remplacées par le même nombre, de même calibre, poids & métal.

ART. XV. En cas que les ſtipulations contenues dans l'Article XIII des Préliminaires ne fuſſent pas accomplies lors de la ſignature du préſent Traité, tant par rapport aux évacuations à faire par les armées de la France des places de Clèves, de Weſel, de Gueldre & de tous les pays appartenants au Roi de Pruſſe, que par rapport aux éva-

cuations à faire par les armées Françoiſe & Britannique des pays qu'elles occupent en Weſtphalie, Baſſe-Saxe, ſur le Bas-Rhin, le Haut-Rhin & dans tout l'Empire, & à la retraite des troupes dans les Etats de leurs Souverains reſpectifs, Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britannique promettent de procéder de bonne foi, avec toute la promptitude que le cas pourra permettre, auxdites évacuations, dont elles ſtipulent l'accompliſſement parfait avant le 15 de Mars prochain, ou plutôt, ſi faire ſe peut; & Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britannique s'engagent de plus, & ſe promettent de ne fournir aucun ſecours, dans aucun genre, à leurs Alliés reſpectifs qui reſteront engagés dans la guerre d'Allemagne.

George III, An. 1763.

ART. XVI. La déciſion des priſes faites en temps de paix par les ſujets de la Grande-Bretagne ſur les Eſpagnols, ſera remiſe aux Cours de Juſtice de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, conformément aux règles établies parmi toutes les Nations; de ſorte que la validité deſdites priſes entre les Nations Eſpagnole & Bri-

George III. An. 1763. tannique sera décidée & jugée selon le droit des gens, & selon les Traités, dans les Cours de Justice de la Nation qui aura fait la prise.

ART. XVII. Sa Majesté Britannique fera démolir toutes les fortifications que ses sujets pourront avoir érigées dans la baie de Honduras & autres lieux du territoire de l'Espagne dans cette partie du monde, quatre mois après la ratification du présent Traité; & Sa Majesté Catholique ne permettra point que les sujets de Sa Majesté Britannique, ou leurs ouvriers, soient inquiétés ou molestés, sous aucun prétexte que ce soit, dans lesdits lieux, dans leur occupation de couper, charger ou transporter le bois de teinture ou de campèche; & pour cet effet ils pourront bâtir sans empêchement, & occuper sans interruption les maisons & les magasins qui sont nécessaires pour eux, pour leurs familles & pour leurs effets; & Sa Majesté Catholique leur assure par cet Article l'entière jouissance de ces avantages & facultés sur les côtes & territoires Espagnols, comme il est stipulé ci-dessus, immédiatement après la

ratification du présent Traité. George III. An. 1763.

ART. XVIII. Sa Majesté Catholique se désiste, tant pour Elle que pour ses successeurs, de toute prétention qu'Elle peut avoir formée en faveur des Guipuscoans & autres de ses sujets, au droit de pêcher aux environs de l'isle de Terre-Neuve.

ART. XIX. Le Roi de la Grande-Bretagne restituera à l'Espagne tout le territoire qu'il a conquis dans l'isle de Cuba, avec la place de la Havane; & cete place, aussi-bien que toutes les autres places de ladite isle, seront rendues dans le même état où elles étoient quand elles ont été conquises par les armes de Sa Majesté Britannique, bien-entendu que les sujets de Sa Majesté Britannique qui se seroient établis, ou ceux qui auroient quelques affaires de commerce à régler dans ladite isle restituée à l'Espagne par le présent Traité, auront la liberté de vendre leurs terres & leurs biens, de régler leurs affaires, de recouvrer leurs dettes, & de transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, à bord des vaisseaux qu'il leur sera permis de faire venir à ladite isle restituée com-

me dessus, & qui ne serviront qu'à cet usage seulement, sans être gênés à cause de leur Religion, ou sous quelque autre prétexe que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels ; & pour cet effet, le terme de dix-huit mois est accordé aux sujets de Sa Majesté Britannique, à compter du jour de l'échange des ratifications du present Traité. Mais comme la liberté accordée au sujets de Sa Majesté Britannique de transporter leurs personnes & leurs effets sur des vaisseaux de leur Nation, pourroit être sujette à des abus, si l'on ne prenoit la précaution de les prévenir, il a été convenu expressément entre Sa Majesté Catholique & Sa Majesté Britannique, que le nombre des vaisseaux Anglois qui auront la liberté d'aller à ladite isle restituée à l'Espagne, sera limité, ainsi que le nombre de tonneaux de chacun ; qu'ils iront en lest ; partiront dans un terme fixé, & ne feront qu'un seul voyage, tous les effets appartenants aux Anglois devant être embarqués en même temps. Il a été convenu en outre, que Sa Majesté Catholique fera donner les passeports

George III. An. 1763.

néceſſaires pour leſdits vaiſſeaux ; que pour plus grande ſûreté, il ſera libre de mettre deux Commis ou Gardes Eſpagnols ſur chacun deſdits vaiſſeaux, qui ſeront viſités dans les atterrages & ports de ladite iſle reſtituée à l'Eſpagne, & que les marchandiſes qui s'y pourront trouver, ſeront confiſquées.

ART. XX. En conſéquence de la reſtitution ſtipulée dans l'article précédent, Sa Majeſté Catholique cède & garantit, en toute propriété à Sa Majeſté Britannique, la Floride avec le fort Saint-Auguſtin & la baie de Penſacola, ainſi que tout ce que l'Eſpagne poſſéde ſur le continent de l'Amérique ſeptentrionale à l'eſt ou au ſud eſt du fleuve Miſſiſſipi, & généralement tout ce qui dépend deſdits pays & terres, avec la ſouveraineté, propriété, poſſeſſion & tous droits acquis par Traités ou autrement, que le Roi Catholique & la Couronne d'Eſpagne ont eus juſqu'à préſent ſur leſdits pays, terres, lieux & leurs habitants, ainſi que le Roi Catholique cède & tranſporte le tout audit Roi & à la Couronne de la Grande-Bretagne, & cela de la manière &

George III. An. 1763.

dans la forme la plus ample. Sa Majesté Britannique convient, de son côté, d'accorder aux habitants des pays ci-dessus cédés, la liberté de la religion Catholique. En conséquence, elle donnera les ordres les plus exprès & les plus effectifs pour que les nouveaux sujets Catholiques-Romains puissent professer le culte de leur religion selon le rit de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les loix de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Britannique convient en outre, que les habitants Espagnols, ou autres, qui auroient été sujets du Roi Catholique dans lesdits pays, pourront se retirer en toute sûreté & liberté où bon leur semblera, & pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté Britannique, & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels; le terme limité pour cette émigration étant fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent Traité. Il est, de plus, stipulé que Sa

Majesté Catholique aura la faculté de faire transporter tous les effets qui peuvent lui appartenir, soit artillerie ou autres.

George III. An. 1763.

ART. XXI. Les troupes Françoises & Espagnoles évacueront tous les territoires, campagnes, villes, places & châteaux de Sa Majesté Très-Fidelle en Europe, sans réserve aucune, qui pourront avoir été conquis par les armées de France & d'Espagne, & les rendront dans le même état où ils étoient quand la conquête en a été faite, avec la même artillerie & les munitions de guerre qu'on y a trouvées; & à l'égard des Colonies Portugaises en Amérique, Afrique, ou dans les Indes Orientales, s'il y étoit arrivé quelque changement, toutes choses seront remises sur le même pied où elles étoient, & en conformité des Traités précédents qui subsistoient entre les Cours de France, d'Espagne & de Portugal, avant la présente guerre.

ART. XXII. Tous les papiers, lettres, documents & archives, qui se sont trouvés dans les pays, terres, villes & places qui sont restitués & ceux appartenants aux pays

George III. An. 1763

cédés, feront délivrés ou fournis refpectivement & de bonne foi, dans le même temps, s'il eft poffible, de la prife de poffeffion, ou au plus tard quatre mois après l'échange des ratifications du préfent Traité, en quelques lieux que lefdits papiers ou documents puiffent fe trouver.

ART. XXIII. Tous les pays & territoires qui pourroient avoir été conquis, dans quelque partie du monde que ce foit, par les armes de Leurs Majeftés Très-Chrétienne & Catholique, ainfi que par celles de Leurs Majeftés Britannique & Très-Fidèle, qui ne font pas compris dans le préfent Traité, ni à titre de ceffion, ni à titre de reftitution, feront rendus fans difficulté & fans exiger de compenfations.

ART. XXIV. Comme il eft néceffaire de défigner une époque fixe pour les reftitutions & les évacuations à faire par chacune des Hautes Parties contractantes : il eft convenu que les troupes Françoifes & Britanniques completeront, avant le 15 de Mars prochain, tout ce qui reftera à exécuter des Articles XII & XIII des Préliminaires, fignés le troifiè-

me jour de Novembre passé, par rapport à l'évacuation à faire dans l'Empire ou ailleurs. L'isle de Belle-isle sera évacuée six semaines après l'échange des ratifications du présent Traité, ou plutôt, si faire se peut; la Guadeloupe, la Desirade, Marie-Galante, la Martinique & Sainte-Lucie, trois mois après l'échange des ratifications du présent Traité, ou plutôt, si faire se peut. La Grande-Bretagne entrera pareillement au bout de trois mois après l'échange des ratifications du présent Traité, ou plutôt, si faire se peut, en possession de la rivière & du port de la Mobile, & de tout ce qui doit former les limites du territoire de la Grande-Bretagne, du côté du fleuve Missisipi, telles qu'elles sont spécifiées dans l'Article VII. L'isle de Gorée sera évacuée par la Grande-Bretagne trois mois après l'échange des ratifications du présent Traité, & l'isle de Minorque par la France, à la même époque, ou plutôt, si faire se peut; & selon les conditions de l'Article VI, la France entrera de même en possession des isles de Saint-Pierre & de Miquelon, au bout de

George III. An. 1763. trois mois après l'échange des ratifications du préſent Traité. Les comptoirs aux Indes Orientales ſeront rendus ſix mois après l'échange des ratifications du préſent Traité, ou plutôt, ſi faire ſe peut. La place de la Havane, avec tout ce qui a été conquis dans l'iſle de Cuba, ſera reſtitué trois mois après l'échange des ratifications du préſent Traité, ou plutôt, ſi faire ſe peut; & en même temps la Grande-Bretagne entrera en poſſeſſion du pays cédé par l'Eſpagne, ſelon l'Article XX. Toutes les places & pays de Sa Majeſté Très-Fidèle en Europe, ſeront reſtitués immédiatement après l'échange des ratifications du préſent Traité; & les Colonies Portugaiſes qui pourront avoir été comquiſes, ſeront reſtituées dans l'eſpace de trois mois dans les Indes Occidentales, & de ſix mois dans les Indes Orientales, après l'échange des ratifications du préſent Traité, ou plutôt, ſi faire ſe peut. Toutes les places dont la reſtitution eſt ſtipulée ci-deſſus, ſeront rendues avec l'artillerie & les munitions qui s'y ſont trouvées lors de la conquête. En conſéquence de quoi les

les ordres néceſſaires ſeront envoyés par chacune des Hautes Parties contractantes, avec les paſſeports réciproques pour les vaiſſeaux qui les porteront, immédiatement après l'échange des ratifications du préſent Traité.

ART. XXV. Sa Majeſté Britannique, en ſa qualité d'Electeur de Brunſwick-Lunebourg, tant pour lui que pour ſes héritiers & ſucceſſeurs, & tous les Etats & poſſeſſions de Sadite Majeſté en Allemagne, ſont compris & garantis par le préſent Traité de paix.

ART. XXVI. Leurs Sacrées Majeſtés Très-Chrétienne, Catholique, Britannique & Très-Fidèle, promettent d'obſerver ſincèrement & de bonne foi tous les Articles contenus & établis dans le préſent Traité; & Elles ne ſouffriront pas qu'il y ſoit fait de contravention directe ou indirecte par leurs ſujets reſpectifs; & les ſuſdites Hautes Parties contractantes ſe garantiſſent généralement & réciproquement toutes les ſtipulations du préſent Traité.

ART. XXVII. Les ratifications ſolemnelles du préſent Traité, expé-

George III. An. 1763.

diées en bonne & due forme, seront échangées en cette ville de Paris entre les Hautes Parties contractantes, dans l'espace d'un mois, ou plutôt s'il est possible, à compter du jour de la signature du présent Traité.

En foi de quoi, Nous soussignés leurs Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plénipotentiaires, avons signé de notre main, en leurs noms & en vertu de nos pleins pouvoirs, le présent Traité définitif, & y avons fait apposer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

CHOISEUL DUC DE PRASLIN.	EL MARQUIS DE GRIMALDI.	BEDFORD C. P. S.
L. S.	L. S.	L. S.

Articles séparés.

PREMIER. Quelques-uns des titres employés par les Puissances contractantes, soit dans les plein-pouvoirs & autres actes pendant le cours de la négociation, soit dans le préambule du présent Traité, n'étant pas généralement reconnus, il a été con

venu qu'il ne pourroit jamais en résulter aucun préjudice pour aucune desdites Parties contractantes, & que les titres pris ou omis de part & d'autre à l'occasion de ladite négociation du présent Traité, ne pourront être cités ni tirés à conséquence.

George III. An. 1763.

SECOND. Il a été convenu & arrêté que la Langue Françoise, employée dans tous les exemplaires du présent Traité, ne formera point un exemple qui puisse être allégué ni tiré à conséquence, ni porter préjudice en aucune manière à aucune des Puissances contractantes, & que l'on se conformera à l'avenir à ce qui a été observé & doit être observé à l'égard & de la part des Puissances, qui sont en usage & en possession de donner & de recevoir des exemplaires de semblables Traités en une autre Langue que la Françoise; le présent Traité ne laissant pas d'avoir la même force & vertu que si ledit usage y avoit été observé.

TROISIÈME. Quoique le Roi de Portugal n'ait pas signé le présent Traité définitif, Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britan-

George III. An. 1763.

nique reconnoissent néanmoins que Sa Majesté Très-Fidèle y est formellement comprise comme Partie contractante, & comme si elle avoit expressément signé ledit Traité. En conséquence, Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britannique, s'engagent respectivement & conjointement avec Sa Majesté Très-Fidèle, de la façon la plus expresse & la plus obligatoire, à l'exécution de toutes & chacune des clauses contenues dans ledit Traité, moyennant son acte d'accession.

Les présents Articles séparés auront la même force que s'ils étoient insérés dans le Traité.

En foi de quoi, Nous soussignés, Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plénipotentiaires de Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique & Britannique, avons signé les présents Articles séparés, & y avons fait apposer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

CHOISEUL Duc de Praslin.	EL MARQUIS DE GRIMALDI.	BEDFORD. C. P. S.
L. S.	L. S.	L. S.

George III. An. 1763.

DÉCLARATION du Miniſtre Plénipotentiaire du Roi, concernant les dettes du Canada.

Le Roi de la Grande-Bretagne ayant deſiré que le paiement des lettres de change & billets qui ont été délivrés aux Canadiens pour les fournitures faites aux troupes Françoiſes, fût aſſuré; Sa Majeſté Très-Chrétienne, très diſpoſée à rendre à chacun la juſtice qui lui eſt légitimement due, a déclaré & déclare que leſdits billets & lettres de change ſeront exactement payés d'après une liquidation faite dans un temps convenable, ſelon la diſtance des lieux & la poſſibilité, en évitant néanmoins que les billets & lettres de change que les ſujets François pourroient avoir au moment de cette déclaration, ne ſoient confondus avec les billets & lettres de change qui ſont dans la poſſeſſion des nouveaux ſujets du Roi de la Grande-Bretagne.

En foi de quoi, Nous Miniſtre ſouſſigné de Sa Majeſté Très-Chrétienne, à ce duement autoriſé, avons ſigné la préſente Déclaration,

& à icelle fait appofer le cachet de nos Armes.

Donné à Paris, le 10 de Février, 1763.

CHOISEUL, DUC DE PRASLIN.
L. S.

DÉCLARATION de l'Ambaffadeur Extraordinaire & Miniftre Plénipotentiaire de Sa Majefté Britannique, concernant les limites du Bengale dans les Indes Orientales.

Nous fouffigné, Ambaffadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, pour prévenir tout fujet de conteftation à l'occafion des limites des Etats du Subah de Bengale, ainfi que de la côte de Coromandel & d'Orixa, déclarons au nom & par ordre de Sadite Majefté Britannique, que lefdits Etats du Subah de Bengale feront cenfés ne s'étendre que jufqu'à Yanaon exclufivement, & qu'Yanaon fera regardé comme compris dans la partie feptentrionale de la côte de Coromandel & d'Orixa.

En foi de quoi, Nous fouffigné, Miniftre Plénipotentiaire de Sa Ma-

jeſté le Roi de la Grande-Bretagne, George III. An. 1763.
avons ſigné la préſente Déclaration, & y avons fait appoſer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

BEDFORD. C. P. S.
L. S.

ACCESSION DU ROI DE PORTUGAL.

X. Acceſſion du Portugal.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ, PÈRE, FILS ET SAINT-ESPRIT. Ainſi ſoit-il.

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir. Les Ambaſſadeurs & Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté Très-Chrétienne, de Sa Majeſté Catholique & de Sa Majeſté Britannique, ayant conclu & ſigné à Paris le 10 de Février de cette année, un Traité définitif de paix & des Articles ſéparés, deſquels la teneur s'enſuit.

(*Fiat inſertio.*)

Et leſdits Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires ayant amiablement invité l'Ambaſſadeur & Miniſtre Pléni-

George III. An. 1763.

potentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle d'y accéder au nom de Sadite Majesté, les Ministres Plénipotentiaires soussignés, savoir, de la part du Sérénissime & Très-Puissant Prince Louis XV, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur César-Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin, Pair de France, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant-Général de ses Armées & de la Province de Bretagne, Conseiller en tous ses Conseils, & Ministre & Secrétaire d'Etat, & de ses Commandements & Finances; & de la part du Sérénissime & Très-Puissant Prince Dom Joseph I, par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves; le Très-Illustre & Très-Excellent Seigneur Martin de Mello & Castro, Chevalier Profès de l'Ordre de Christ, du Conseil de Sa Majesté Très-Fidèle, & son Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire près de Sa Majesté Très-Chrétienne; en vertu de leurs plein-pouvoirs qu'ils se sont communiqués, & dont copies seront ajoutées à la fin du présent acte, sont convenus de ce qui suit:

Sa Majeſté Très-Fidèle, deſirant concourir au plus prompt rétabliſſement de la paix, accède, en vertu du préſent acte, auxdits Traité définitif & Articles ſéparés, tels qu'ils ſont tranſcrits ci-deſſus, ſans aucune réſerve ni exception, dans la ferme confiance que tout ce qui y eſt promis à Sadite Majeſté, ſera accompli de bonne foi; déclarant en même temps, & promettant d'accomplir avec une égale fidélité tous les Articles, clauſes & conditions qui la concernent.

George III. An. 1763.

De ſon côté, Sa Majeſté Très-Chrétienne accepte la préſente Acceſſion de Sa Majeſté Très-Fidèle, & promet pareillement d'accomplir, ſans aucune réſervé ou exception, tous les Articles, clauſes & conditions contenus dans ledit Traité définitif & les Articles ſéparés ci-deſſus inſérés.

Les ratifications du préſent acte ſeront échangées dans l'eſpace d'un mois, à compter de ce jour, ou plutôt, ſi faire ſe peut.

En foi de quoi, Nous Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté Très-Chrétienne & de Sa Majeſté Très-

George III. An. 1763.

Fidèle, avons ſigné le préſent acte, & y avons fait appoſer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

CHOISEUL DUC DE PRASLIN.
L. S.

DE MELLO Y CASTRO.
L. S.

DÉCLARATION de l'Ambaſſadeur & Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Très-Fidèle, concernant l'alternative avec les Rois de France & de la Grande-Bretagne.

Comme à la fin de la Négociation du Traité définitif ſigné à Paris ce jourd'hui 10 Février, il s'eſt élevé une difficulté ſur l'ordre des ſignatures, qui auroit pu retarder la concluſion dudit Traité, Nous ſouſſigné Ambaſſadeur & Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Très-Fidèle, déclarons que l'alternative obſervée de la part du Roi Très-Chrétien, & de la part du Roi de la Grande-Bretagne avec le Roi Très-Fidèle dans l'acte d'acceſſion de la Cour de Portugal, n'a été accordée par Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britan-

nique, que dans l'unique vue d'accélerer la conclusion dudit Traité définitif, & de consolider par là plus promptement un ouvrage si important & si salutaire ; & que cette complaisance de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique ne pourra tirer à aucune conséquence pour l'avenir ; la Cour de Portugal ne pourra jamais l'alléguer comme un exemple en sa faveur, ni s'en faire aucun droit, titre ou prétention, pour quelque cause ni sous quelque prétexte que ce soit. George III. An. 1763.

En foi de quoi, Nous Ambassadeur & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle, à ce duement autorisé, avons signé la présente Déclaration, & y avons fait apposer le cachet de nos Armes.

Fait à Paris le 10 de Février 1763.

Signé, MARTIN DE MELLO Y CASTRO.

L. S.

XI. Remarques sur ce Traité.

On voit par la lecture de ce Traité, que les conditions en furent à quelques égards plus avantageuses à la Grande-Bretagne & à ses Alliés,

George III. An. 1763.
que celles qui avoient été offertes dans le temps des premières négociations. La Grande-Bretagne en étendant les frontières du Canada jusqu'au milieu du fleuve Missisipi, gagna un pays très vaste & très fertile sur les bords de ce fleuve, avec la liberté de la navigation & la possession du port Mobile; acquisitions qui peuventlui être très utiles, si elle y conserve toujours des sujets soumis; mais qui peuvent entraîner la perte de toutes ses Colonies de l'Amérique Septentrionale, si ces peuples, fatigués du joug de la Puissance Européenne, entreprennent quelque jour de le secouer, comme il leur est très facile. L'isle de la Grenade, qui fut cédée à l'Angleterre, peut lui être fort utile, pourvu qu'elle soit bien peuplée & bien cultivée. Il en est de même des isles de la Dominique, de Tabago & de Saint-Vincent; mais celle de Sainte-Lucie, qui fut cédée à la France, vaut elle seule plus que les trois autres. La concession du Sénégal sur la côte d'Afrique, met la Grande-Bretagne en possession du commerce des gommes; & l'isle de Gorée qu'elle rendit, est un fa-

crifice de peu d'importance. L'Article relatif à la Compagnie des Indes Orientales, fut dicté par les Directeurs de la Compagnie Angloiſe. Celle de France, après avoir perdu dans le cours de la guerre la plus belle Colonie qu'il y eût peut-être dans l'univers, eut lieu d'être ſatisfaite de rentrer en poſſeſſion de tout le pays qu'elle poſſédoit au commencement de la guerre. Heureuſe ſi elle peut ſe borner, ainſi que celle d'Angleterre, aux ſeules opérations de commerce, ſans ſe laiſſer entraîner par des idées de conquêtes!

George III. An. 1763.

XII. Sur la démolition des fortifications de Dunkerque.

La démolition des ouvrages du port de Dunkerque eſt toujours ſenſible à la France, ſans être d'un grand avantage pour l'Angleterre. Les dangers qui pourroient menacer la Grande-Bretagne en temps de guerre, ne viennent pas des vaiſſeaux que cette ville pourroit avoir dans ſon port; & ils lui feroient auſſi formidables s'ils compoſoient une flotte nombreuſe qui fût à l'ancre dans la rade. Tant que l'Angleterre aura aux Dunes des forces navales ſuffiſantes pour s'oppoſer aux entrepriſes des François, ſes côtes

George III. An. 1763.

seront en sûreté ; mais s'il en étoit autrement, il est aisé à la France de faire embarquer vingt mille hommes sur les côtes de Calais & de Dunkerque, qui avec un vent d'est peuvent se rendre en quatorze heures à l'embouchure de la Tamise. Le fort de Tibury, vis-à-vis de Gravesend, qui est la seule défense de cette rivière, peut être reduit au silence en deux heures de temps par deux ou trois vaisseaux de ligne, & ensuite rien n'empêche les François d'avancer jusqu'à Blackwall, qui n'est pas à plus de trois lieues de la Capitale. Il est étonnant que les Anglois n'aient pas eu plus d'attention à établir des forts sur les bords de cette rivière. Une bataille perdue sur mer peut exposer Londres au plus grand danger. Sans doute qu'une longue expérience de leur supériorité sur cet élement, & du peu de réussite des descentes qu'on a faites dans leur pays, les rassure sur toutes ces craintes.

XIII. Sur les vaisseaux pris avant la guerre.

Voyons ce que dit M. Smollett au sujet des vaisseaux pris sur les François avant la déclaration de guerre. Il est probable, remarque-t-il avec

George III. An. 1763.

raiſon, que le Roi de la Grande-Bretagne convint que les propriétaires ſeroient indemniſés. Cette conceſſion, ajoute-t-il très judicieuſement, ne peut être qu'un foible dédommagement pour une conduite, qui malgré tout ce qu'on peut alléguer pour la juſtifier, ſera toujours conſiderée par toute perſonne juſte & impartiale, comme un acte de violence & de rapine, contraire à toutes les loix des nations, qui pour les intérêts de l'humanité en général, doivent être regardées comme ſacrées, même au milieu des tranſports les plus animés de reſſentiment & d'animoſité.

XIV. Sur les conditions entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

La liberté de couper du bois dans la baie de Honduras, accordée aux ſujets de la Grande-Bretagne, fut certainement d'une grande importance pour la nation; mais l'obligation à laquelle ils s'aſſujettirent de démolir leurs forts ſur cette côte, fut une reconnoiſſance tacite que ce privilège n'étoit point fondé ſur aucun droit, & que c'étoit une pure faveur. Le Roi d'Eſpagne, en renonçant pour ſes ſujets à toutes prétentions au droit de pêche ſur les côtes

George III. An. 1763.

de Terre-Neuve, faisoit un sacrifice qui paroissoit quelque chose en apparence, mais qui n'étoit rien en réalité, puisque ce droit, ajoute le même Auteur, étoit aussi peu exercé que celui que le Monarque Anglois s'attribue sur le Royaume de France. La Cession de la Floride, avec les forts de Saint-Augustin & de Pensacola, fut un objet de bien plus grande importance pour l'Angleterre. Elle servit à étendre les possessions Britanniques sur les côtes, jusqu'à l'embouchure de Mississipi : elle priva d'un asyle les Esclaves des Colonies Angloises, qui se retiroient toujours à Saint-Augustin : elle ôta aux Espagnols un accès facile pour entrer dans la Géorgie & dans la Caroline, & donna aux Anglois une grande étendue d'un terrein fertile, une bonne frontière & un bon port dans la baie du Mexique ; ce qui est aussi avantageux à leur commerce, qu'il peut nuire à celui des Espagnols, s'il survenoit quelques nouvelles contestations. Quelque grandes que soient ces concessions accordées par l'Espagne, la restitution qui lui fut faite de la Havane, l'emporte en-

core pour l'avantage que cette ville & l'isle de Cuba procurent à cette Monarchie. George III. An. 1763.

XV. Paix en Allemagne.

La France & l'Angleterre ayant par le Traité, renoncé à la guerre d'Allemagne, les Cours de Vienne & de Berlin ne tardèrent pas à conclure leur accommodement. L'Impératrice-Reine ne pouvoit guères espérer avec ses seules forces de l'emporter sur un Monarque qui avoit soutenu si long-temps les efforts réunis de tant de Puissances confédérées. Le Roi de Prusse, de son côté, n'avoit plus de subsides à attendre de la Grande-Bretagne, & il avoit tellement épuisé d'hommes & d'argent les pays où il avoit fait la guerre, qu'ils étoient absolument hors d'état de lui fournir ni soldats ni contributions. Les deux parties étant donc également disposées à la paix, on ouvrit des conférences à Hubertsbourg, où s'assemblèrent les Plénipotentiaires de l'Impératrice-Reine, du Monarque Prussien & du Roi de Pologne. Par le Traité qui fut la suite de ces conférences, les trois Puissances convinrent, que les troupes se retireroient de part & d'autre des

George III
An. 1763.

pays qu'elles occupoient, ou dont elles s'étoient emparés dans le cours de la guerre : que la paix seroit rétablie sur le pied des anciens Traités, & chacun se retira dans ses Etats pour travailler à réparer les pertes qu'il avoit souffertes.

C'est ainsi que fut terminée une guerre des plus sanglantes qu'il y ait eu depuis très long-temps, & qui avoit étendu ses ravages dans les quatre parties du monde. Elle ruina plusieurs des plus belles provinces de l'Empire Germanique; & dans l'espace de sept ans, fit périr plus d'un million d'hommes. La Grande-Bretagne en perdit pour sa part plus de deux cents quatre-vingt mille, y compris un grand nombre de braves & habiles Officiers. Elle y dépensa une quantité presque incroyable de trésors, & porta sa dette nationale de quatre-vingt millions sterling, où elle étoit dans l'origine de la guerre, à cent trente millions, somme prodigieuse, puisqu'elle égale environ deux milliards neuf cents vingt-cinq millions argent de France.

XVI.
Etat de l'Angleterre après la paix. Impôt sur le cidre.

Avant de terminer cet Ouvrage, nous allons jetter un coup d'œil ra-

pide ſur l'état de l'Angleterre depuis la concluſion de la paix, en parcourant les évènements les plus importants.

George III. An. 1763.

Le Parlement qui étoit aſſemblé dans le temps de la ſignature du Traité, fut auſſi complaiſant que dans les années précédentes. Les ſecours furent accordés ſans occaſionner de grandes difficultés ; mais il n'en fut pas de même ſur les moyens de les lever. L'un de ceux qu'on propoſa, fut une nouvelle taxe de quatre ſchellings par muid de cidre. Comme cet impôt ne pouvoit manquer d'être très déſagréable au peuple, le parti de l'oppoſition ſaiſit cette occaſion de s'élever avec force contre celui du Miniſtère. Les Membres de ce parti ſoutinrent, contre ce qu'ils avoient ſouvent eux-mêmes avancé, & contre toute évidence, qu'il étoit faux que la nation fût épuiſée ; que les ſuccès qu'on avoit eus, dédommageoient amplement des dépenſes de la guerre : qu'on auroit pu aiſément lever les ſommes néceſſaires pour la continuer encore deux années : que la nation n'avoit jamais poſſédé tant de richeſſes, & qu'il n'y avoit jamais eu tant

Geoige III. An. 1763.

de particuliers dans l'opulence : que le nouvel impôt étoit dangereux dans le plan, dans l'exécution & dans les ſuites : qu'il pouvoit affecter la tranquillité publique : qu'il tendoit à l'oppreſſion, en ce qu'il mettoit ſur les Braſſeurs de cidre ſeuls, un fardeau qui devoit être rejetté ſur toute la nation : que malgré la médiocrité de la ſomme impoſée, il paroiſſoit évidemment que le véritable objet du Gouvernement étoit d'étendre l'odieuſe inſtitution de l'Acciſe ſur toutes les branches du commerce & des manufactures, & par conſéquent d'augmenter l'influence de la Couronne à la deſtruction du droit de propriété appartenant aux ſujets, ou au moins à la ruine de leur liberté. On répondit à toutes ces objections, & le nouvel impôt reçut la force de loi.

XVII. Changements dans le Miniſtère Anglois.

Le Comte de Bute ayant rempli ſon principal objet, qui étoit de donner la paix à la nation, ne crut pas devoir tenir plus long-temps contre les clameurs d'un parti diſpoſé à combattre les meſures les plus ſalutaires, quand elles ſeroient propoſées ou ſoutenues par ce Miniſtre. Il prit donc la ré-

ſolution de réſigner ſa place de Grand-Tréſorier. Elle fut remplie par M. Greenville, l'un des hommes qui avoit le plus de talents pour l'occuper. Les Comtes d'Hallifax & d'Egremont demeurèrent Secrétaires d'Etat ; mais le dernier étant mort au mois d'Août, cette place importante fut donnée au Comte de Sandwich, le Roi s'attachant à remplir les emplois indifféremment par des ſujets d'une habileté reconnue, ſans que le nom de parti, que leurs ancêtres avoient embraſſé, influât en rien ſur leur nomination.

XVIII. Epuiſement de la Nation.

La Grande-Bretagne avoit tout lieu de ſe féliciter du parti qu'elle avoit pris de renoncer à ſes liaiſons avec le Continent, puiſque cette ſage conduite fut ſuivie de la pacification immédiate de l'Allemagne. Si l'Angleterre n'eût jamais pris parti dans ces guerres étrangères, elle ne ſe ſeroit pas trouvée, comme on la voyoit alors, dans un épuiſement total des hommes néceſſaires à l'agriculture & aux manufactures. On étoit obligé en un grand nombre d'endroits d'employer les femmes aux travaux les plus rudes ; & ſui-

George III.
An. 1763.

vant les états qui en furent dressés, on reconnut que dans le cours de cette guerre on avoit perdu 135220 matelots & soldats de marine. Le salaire des ouvriers étoit monté à un prix si excessif, que les profits du commerce ne pouvoient en dédommager les marchands. La populace devint d'une insolence insupportable : il y eut plusieurs émeutes, & les vols, ainsi que les meurtres, furent encore plus fréquents qu'on ne les avoit vus précédemment.

XIX.
Ecrits satyriques. Affaire de M. Wilkes.

Dans un temps où toute la nation étoit ainsi en rumeur, il n'étoit pas étonnant que les écrits satyriques se multipliassent, & fussent reçus du peuple avec des transports d'applaudissements. L'un des plus injurieux qui parut alors, fut un écrit périodique sous le nom de Nord-Briton. M. Wilkes, Membre du Parlement pour Aylesbury, ne dissimula pas qu'il étoit l'Auteur de cette feuille, qui pour l'esprit, le style & les raisons n'auroit jamais attiré l'attention du public, si les esprits du peuple n'eussent été animés jusqu'à l'extravagance. Wilkes avoit de la vivacité; mais il écrivoit superficielle-

ment, & sa conduite personnelle étoit très dérangée. Il s'étoit adressé plusieurs fois aux nouveaux Ministres, pour en obtenir quelque place qui pût rétablir sa fortune; mais il étoit trop bien connu, pour qu'on voulût lui en confier aucune; & ce fut alors qu'il commença à se déchaîner contre l'Administration. Voyant que les Ministres étoient insensibles à ses invectives, il les étendit jusqu'à la personne du Roi; & dans le nombre 45 de ses feuilles, il attaqua si indécemment la probité du Monarque, que les Ministres ne purent se dispenser de donner des ordres pour faire arrêter les Auteurs, Imprimeurs & Distributeurs de ce séditieux Libelle: un des derniers fut mis en prison, & par son interrogatoire on ne put douter qu'il ne fût l'ouvrage de M. Wilkes. Il y eut des ordres pour l'arrêter: il fut constitué prisonnier à la Tour de Londres; mais il fut mis en liberté peu de jours après, en vertu de son privilège de Membre du Parlement. Cependant le Libelle fut brûlé publiquement; ce qui excita une espèce de sédition parmi la populace; & M. Wilkes

George III. An. 1763.

George III. An. 1763.

prit la fuite : il se retira en France ; & fut déclaré exclus du Parlement. On le reconnut aussi pour Auteur d'un autre Ouvrage, intitulé Essai sur la Femme, où il fouloit également aux pieds la décence & la religion. Cette affaire fit le plus grand bruit dans toute la Grande-Bretagne, & occupa long-temps les Gazettes ; mais nous croyons en avoir assez dit, pour ne pas nous y arrêter davantage.

XX. Affaires de la Compagnie des Indes & de Mylord Clive.

Il y eut cette même année beaucoup de troubles dans les assemblées de la Compagnie des Indes, où le Lord Clive & M. Sullivan se mirent à la tête de deux partis nombreux. On sait combien ce Lord avoit rendu de services à la Compagnie ; & il en avoit été récompensé avec justice par un jaghire, espèce de brevet de retenue que Mihr Jaffier lui avoit accordé sur les revenus de l'Inde, provenant des rentes réservées sur les terres que ce Prince avoit cédées à la Compagnie ; & ce jaghire qui montoit à près de trente mille livres sterling par an, devoit être payé par le comptoir. M. Clive, qui avoit tant contribué aux succès de la Compagnie

George III. An. 1763.

pagnie, pensa qu'il devoit avoir quelque part dans l'administration de ses affaires. Il fut d'un sentiment différent de celui des Directeurs sur la rédaction de l'article des Préliminaires qui regardoit les affaires des Indes; & l'on y fit quelques changements sur ses représentations : on reconnut bientôt que ceux qui étoient dans le secret de la Direction lui étoient opposés, particulièrement le Président M. Sullivan, qu'on regardoit comme l'homme d'Angleterre le mieux instruit des affaires de cette Direction : on défendit de payer le Jaghire : M. Clive en fit la demande en Justice : M. Sullivan fut dépossédé : on élut à sa place M. Rous, qui étoit ami du Lord ; & l'affaire se termina par un accommodement, où l'on accepta la proposition faite par M. Clive, de jouir seulement pendant dix ans du jaghire, pourvu que la Compagnie continuât à posséder les terres sur lesquelles il étoit assigné, & que lui-même vécût cette espace de temps. Il retourna ensuite dans le Bengale, où il y eut des révolutions, qu'il n'est pas de notre objet de rapporter.

George III. An. 1763.

XXI. Mort du Roi de Pologne.

L'évènement le plus remarquable de cette année en Europe, fut la mort du Roi de Pologne, qui arriva le 5 d'Octobre, & qui auroit pu occasionner de nouveaux troubles, à cause des différents partis qui se formèrent pour lui élire un successeur. Les Cours de Vienne & de Versailles étoient opposées à l'élévation d'un Piast, ou naturel du pays; mais les Polonois inclinoient beaucoup à avoir un Souverain de leur nation. L'Electeur de Saxe, fils du dernier Roi, se mit au nombre des Candidats; mais l'Impératrice de Russie, qui avoit des raisons particulières de desirer un Piast, déclara qu'elle soutiendroit la liberté de l'Election avec des forces suffisantes. Le Roi de Prusse fit la même déclaration; & il eut assez de crédit auprès du Ministère Ottoman pour lui faire prendre le même parti; en sorte que les trois Puissances de l'Europe, qui avoient le plus d'influence sur l'Election, concouroient avec les desirs de la nation. L'Electeur de Saxe mourut dans cette entrefaite; & la contestation ne fut plus qu'entre les Piastes, dont les Principaux

George III.
An. 1763.

étoient, le Prince Czartorinski & le Comte Poniatowski, ſoutenus par la Ruſſie. Les diſputes furent vives entre les contendants, & durèrent juſqu'au mois de Septembre 1764, que le dernier fut élu, ſous le nom de Staniſlas-Auguſte.

XXII.
Affaires particulières entre la France & la Grande-Bretagne.

Il reſtoit à régler entre les Cours de France & de la Grande-Bretagne quelques articles qui n'avoient pu être terminés en même temps que les articles de paix. Les Anglois demandoient près de cent vingt mille ivres ſterling pour l'entretien des riſonniers François pendant le temps le la guerre, & le Miniſtère de Fran- e réclamoit les vaiſſeaux pris avant a Déclaration. Ces affaires auroient u occaſionner de nouveaux trou- les ; mais elles ont depuis été ter- inées à l'amiable.

Celle des papiers du Canada oc- aſionna auſſi quelques diſcuſſions. es papiers étoient de deux eſpèces : s uns étoient des lettres de change r le tréſor royal de France, & les tres, des billets ou ordonnances our être acquittées par le Monar- ue François. C'étoit avec ces pa- ers que le Gouvernement de Fran-

George III. An. 1763

ce payoit aux ſujets du Canada la balance de commerce qui lui étoit dûe, arrangement très avantageux aux particuliers de ce pays, qui préféroient ces ordonnances à l'argent comptant. Lorſque le Canada tomba entre les mains des Anglois, les anciens habitants avoient pour une ſomme conſidérable de ces papiers, dont quelques ordonnances remontoient juſqu'à l'année 1729. En 1759, M. Bigot, Intendant de ce pays, qui ſignoit les ordonnances & les lettres de change, en répandit une très grande quantité, ſous prétexte des frais de la guerre; & les Canadiens, qui les reçurent à l'ordinaire, en firent uſage dans leurs payements. Les Anglois, devenus maîtres du pays, reconnurent que le commerce du Canada ne pouvoit ſubſiſter, à moins que ces papiers ne fuſſent acquittés; les nouveaux ſujets de l'Angleterre n'ayant pas d'autres effets pour payer les marchandiſes qu'on leur apportoit de la Grande-Bretagne, les Anglois furent donc obligés de les recevoir en paiement, ſur la juſte confiance qu'ils avoient en la Déclaration ſignée du Duc de Praſlin, qu

nous avons rapportée à la fin du Traité de paix. Le sieur Bigot & ses complices, de retour en France, furent punis de leurs fraudes & concussions ; mais comme il n'avoit point été spécifié de termes pour les paiements, les Anglois, qui en étoient ou qui en sont encore possesseurs, se sont trouvés dans la nécessité de se prêter aux arrangements que la Cour de France a pris à cette occasion, & de recevoir un intérêt de quatre pour cent, en attendant le parfait paiement. Le sieur Bigot fut condamné à un bannissement perpétuel & à la confiscation de ses biens, sur lesquels il fut ordonné qu'il seroit préalablement pris un million cinq cents mille livres par forme de restitution : les autres coupables furent aussi condamnés à de très grosses restitutions.

XXIII. Troubles en Irlande & en Amérique.

Non-seulement l'Angleterre fut agitée de troubles & d'émeutes dans le cours de cette année, mais il y en eut aussi plusieurs en Irlande par différents ouvriers, qui ne furent réprimés qu'avec beaucoup de peine. Les pays conquis furent encore moins tranquilles ; & les Sauvages

George III. An. 1763.

ne se soumirent à la domination Angloise qu'après beaucoup de sang répandu de part & d'autre. Les Anglois perdirent aussi un assez grand nombre de sujets, dans la révolution de Bengale, où le barbare Nabab eut la cruauté de faire massacrer les prisonniers qu'il avoit faits sur eux.

XXIV. Établissement de la Floride.

Le 21 de Novembre, les Commissaires pour le commerce & les plantations, firent publier que toutes les terres de la Floride Orientale & Occidentale seroient partagées en divers districts, ou des portions convenables à ceux qui prendroient des engagements pour y faire des établissements dans un temps limité, & à leurs propres frais, en y mettant un nombre suffisant d'habitants industrieux & de la religion Protestante, aux mêmes conditions qui sont en usage dans les autres colonies. Le terrein de ce pays est propre à produire du coton, du vin, de l'huile, de l'indigo, de la cochenille, de la soie & d'autres denrées; & malgré tous les rapports qu'on avoit faits au désavantage de ces établissements, un grand nombre de familles s'y sont transportées; & l'on

peut déja regarder ces Provinces, comme des plus floriſſantes de celles qui dépendent de la Grande-Bretagne.

George III. An. 1764.

XXV. Mariage de la Princeſſe Auguſte.

Au commencement de l'année ſuivante, le Prince Héréditaire de Brunſwick épouſa la Princeſſe Auguſte, ſœur aînée du Roi d'Angleterre : Mais à peine les réjouiſſances de ce mariage furent terminées, que les nouveaux Époux paſsèrent en Allemagne, ſans que le public fût inſtruit des raiſons de ce départ précipité.

XXVI. Vente des terres des iſles neutres.

Au mois de Mars, on publia une proclamation pour la vente de toutes les terres de Sa Majeſté Britannique dans les iſles de la Grenade, les Grenadines, la Dominique, Saint-Vincent & Tabago. Il fut ordonné que les acheteurs commenceroient par payer vingt pour cent du prix, en faiſant l'acquiſition ; qu'ils payeroient enſuite dix pour cent dans la première année ; dix pour cent dans la ſeconde, & vingt pour cent d'année en année juſqu'à parfait paiement ; qu'ils ſeroient obligés d'entretenir un homme blanc & deux femmes blanches dans chaque cent

George III. An. 1764. acres de terrein défriché, ou de payer vingt livres ſterling pour chaque femme manquante, & quarante livres pour chaque homme. Il fut impoſé des punitions à ceux qui manqueroient à défricher la quantité de terrein porté dans la proclamation ; mais il fut réglé qu'une même perſonne ne pourroit acquérir plus de trois cents acres de terre dans la Dominique, ni plus de cinq cents dans les autres iſles.

XXVII. Concluſion. L'objet que nous nous étions propoſé dans cet Ouvrage, étant préſentement rempli par le parfait rétabliſſement de la tranquillité en Europe, nous ne nous étendrons pas ſur la ſuite des évènements arrivés en Angleterre depuis cette époque importante. Si le public eſt content de l'impartialité dont nous avons fait profeſſion dans toutes nos recherches, du choix des matériaux, de l'extrême attention que nous avons eue d'éviter, avec autant de ſoin, la baſſe adulation des Auteurs, qui ont pour objet de faire leur cour aux perſonnes en place, & l'eſprit ſatyrique de ceux dont la plume ſemble n'être trempée que dans le

fiel, nous travaillerons à joindre de nouveaux mémoires à ceux que nous avons déja ſous les yeux, pour donner un ſupplément qui puiſſe ſervir en même temps d'une nouvelle continuation de l'Hiſtoire d'Angleterre, & d'Annales pour l'Hiſtoire Générale depuis le dernier Traité de paix. C'eſt un tribut de reconnoiſſance que nous croyons devoir à l'accueil favorable que le public a daigné accorder à nos foibles efforts.

FIN.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce cinquieme Volume.

A

B.

Fin de la Table des Matières du Tome cinquieme.

ERRATA.

Page 202, *ligne* 7. Reſſentoit, *liſez* reſſentiroit.
Page 203, *ligne* 12. De Hallifax, *liſez* d'Hallifax.
Page 352, *ligne* 10. Donnoit, *liſez* donneroit.





